



RAPPORT
DE GESTION

20
22

TABLE DES MATIÈRES

MUNICIPALITÉ.....	7
RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION	8
RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE RÉGION	9
MESURES EN LIEN AVEC LE RISQUE DE CRISE ÉNERGÉTIQUE.....	10
CONSEIL COMMUNAL	13
BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	14
COMMISSION DE GESTION	14
VŒUX.....	15
OBSERVATIONS.....	17
SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL.....	20
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES.....	23
MESSAGE DU SYNDIC	24
SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	25
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.....	49
SERVICE DES FINANCES.....	53
SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION.....	58
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS.....	61
MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE.....	62
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS	63
DIVISION DOMAINES:PISCINES, PORT DE PLAISANCE, VIGNES ET FORÊTS	69
DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS.....	77
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL.....	78
CRISE SANITAIRE	79
CRISE ÉNERGÉTIQUE	79
DOMAINES TRANSVERSAUX	79
RÉSEAUX (ASSAINISSEMENT, STEP, EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTES).....	84
VOIRIE, GESTION DES DÉCHETS ET ROUTES	88
BUREAU TECHNIQUE – CHANTIERS.....	93
DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT.....	99
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL.....	100
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	101
AMÉNAGEMENTS URBAINS.....	104
ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION.....	105
TRANSFORMATIONS ET RÉNOVATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER.....	106
TRAVAUX DES COMMISSIONS.....	112
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES CIMETIÈRES	112
DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	115
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL.....	116
PÔLES DE COMPÉTENCE DE LA DJAS.....	117
PROJETS.....	117
SECTEUR AFFAIRES SOCIALES	119
SECTEUR ENFANCE 0-12 ANS : STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR	123
FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	124
ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE.....	126
SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	128
PRESTATIONS PARASCOLAIRES.....	130
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	130
SECTEUR ANIMATIONS ET JEUNESSE	133
POLICE EST LAUSANNOIS.....	135
PROTECTION CIVILE.....	139
SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS).....	144
SERVICE INTERCOMMUNAL DES TAXIS (SIT).....	150
CONCLUSION	153
GLOSSAIRE	155
ANNEXES	159
ORGANIGRAMMES.....	160

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNÉE 2022

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 93 c de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et à l'article 110 du Règlement du Conseil communal du 20 mai 2016, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ci-après le rapport sur sa gestion pendant l'année 2022.

MUNICIPALITÉ

RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION

Présidence : M. G. Reichen, Syndic

Vice-présidence : M. M. Zolliker, Conseiller municipal (01.01. – 30.06.)

Mme L. Masméjan, Conseillère municipale (01.07. – 31.12.)

RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET SUPPLÉANCES

Administration générale, finances et affaires culturelles (DAGF) :

Direction : M. G. Reichen, Syndic

Suppléance : Mme L. Masméjan, Conseillère municipale

Secrétaire municipal : M. Ph. Steiner

Domaines, gérances et sports (DDGS) :

Direction : Mme L. Masméjan,, Conseillère municipale

Suppléance : M. J.-M. Chevallaz,, Conseiller municipal

Travaux et services industriels (DTSI) :

Direction : M. M. Zolliker, Conseiller communal

Suppléance : M. L. Girardet, Conseiller municipal

Urbanisme et environnement (DUE) :

Direction : M. L. Girardet, Conseiller municipal

Suppléance : M. M. Zolliker, Conseiller communal

Jeunesse, affaires sociales et sécurité publique (DJAS) :

Direction : M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal

Suppléance : M. G. Reichen, Snyderic

SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité, qui siège le mercredi, a tenu 44 séances ordinaires et y a traité 1'534 objets. Elle a également tenu dix séances thématiques durant lesquelles des projets de grande ampleur ou particulièrement complexes ont été traités, notamment l'avancement de l'élaboration de différents plans d'affectation, le démarrage de la révision du Plan directeur communal – PDCom – et du Plan d'affectation communal – PACom –, la réhabilitation de la STEP et sa future gouvernance, la réorientation du projet de rénovation du bâtiment historique sis à l'av. du Prieuré 2a suite au rejet du préavis N°09-2022 y relatif par le Conseil communal, la tarification du stationnement au bord du lac, la rénovation de Pully-Plage et l'élaboration d'un plan d'affectation y relatif, ou encore la révision du plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE RÉGION

AUTORITÉS CANTONALES

La Municipalité et les Conseillers municipaux, à titre individuel, entretiennent des relations directes avec les Conseillers d'État au gré des dossiers sensibles de la Commune pour lesquels le Canton est concerné ou impliqué.

FACTURE SOCIALE / PARTICIPATION À LA COHÉSION SOCIALE

La Municipalité a poursuivi ses démarches au sujet de la facture sociale et des décisions portant sur les années 2019, 2020 et 2021.

Pour rappel, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a rendu au mois de décembre 2021 son arrêt concernant le recours déposé par la commune de Pully et douze autres communes contre les décisions du Département des institutions et du territoire portant sur le décompte final des péréquations 2019 et du Département de la santé et de l'action sociale portant sur la participation à la cohésion sociale. Dans la mesure où l'arrêt a relevé de graves dysfonctionnements du système péréquatif cantonal mais refusé de les sanctionner au motif de la séparation des pouvoirs, la Municipalité a pris la décision de recourir au Tribunal fédéral, ce qu'elle a fait le 26 janvier 2022.

Au mois d'août, un recours contre le décompte final des péréquations 2021 a été déposé conjointement par 37 communes, dont celle de Pully, auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Celle-ci a décidé d'attendre la décision du Tribunal fédéral avant de statuer sur ce nouveau recours.

DISTRICT DE LAVAUX-ORON

Cette année s'est déroulée sans fait marquant au niveau du district, si ce n'est la rencontre avec M. le Préfet le 14 novembre, lors de sa visite annuelle, à l'occasion de laquelle les documents et informations présentés lui ont donné entière satisfaction.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES (UCV)

La Ville de Pully est représentée par M. le Syndic G. Reichen au sein du groupe des villes, qui réunit les communes de plus de 7'000 habitants. La Municipalité a ainsi été régulièrement informée sur les dossiers et projets de l'UCV ou dans lesquels elle collabore.

ASSOCIATION DE COMMUNES VAUDOISES (AdCV)

Dans le contexte actuel des négociations concernant le financement de la facture sociale, la Municipalité, qui avait déjà été approchée par l'AdCV ces dernières années concernant une possible adhésion, a jugé opportun d'opérer un tel rapprochement. Elle a dès lors soumis sa candidature à l'Assemblée générale de l'AdCV, qui l'a approuvée lors de sa séance du 1^{er} décembre. L'adhésion de la Ville de Pully à l'AdCV est effective au 1^{er} janvier 2023.

L'AdCV regroupe une septantaine de communes à ce jour. Elle a soutenu l'initiative SOS Communes qui propose la reprise totale de la facture sociale par le Canton, et qui a abouti. Depuis, l'AdCV défend le point de vue du comité d'initiative dans l'élaboration d'un contre-projet et porte également la voix des communes à forte capacité financière, dont Pully fait partie, et qui contribuent lourdement au financement de la part des communes à la cohésion sociale. Pour la Municipalité et le comité de l'AdCV, l'adhésion de Pully renforcera indéniablement la position de l'association dans les discussions en cours sur l'élaboration du contre-projet à l'initiative SOS Communes. L'adhésion de la Ville de Pully à l'AdCV est un moyen supplémentaire de pouvoir faire entendre sa position, au même titre que le recours déposé au Tribunal fédéral au côté de douze autres communes en janvier (voir chapitre *Facture sociale / Participation à la cohésion sociale* plus haut).

LAUSANNE RÉGION

Se référer au rapport d'activité de Lausanne Région, publié à l'adresse www.lausanneregion.ch.

RAPPORTS INTERCOMMUNES

Pully Paudex Belmont (PPB)

L'Association a pour but de développer le tourisme sous toutes ses formes et de contribuer au développement économique et culturel de la région concernée.

Durant l'année 2022, PPB a soutenu l'étape de Paudex du Tour du Pays de Vaud, le Giron des musiques de Lavaux et du Gros-de-Vaud, la Course à travers Pully, le marché villageois de Belmont-sur-Lausanne et la fête d'Halloween. De plus, PPB a entièrement organisé les Féeries de Pully qui ont proposé un programme festif pendant quatre jours (du 14 au 17 décembre 2022).

Taxe intercommunale de séjour

Conformément à la Loi cantonale sur l'appui au développement économique, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, le Règlement intercommunal sur la taxe de séjour prévoit l'adaptation des barèmes de la taxe de séjour, désormais uniquement communale, une définition simplifiée des assujettis et des personnes exemptées, l'instauration d'un mode de calcul unique de la taxe, sur la base des seules nuitées, l'adaptation des tarifs destinée à financer une offre en matière de transports publics pour les hôtes et, enfin, des modalités simplifiées de collaboration à l'échelle de la région. En complément au règlement, une convention règle les aspects techniques de la collaboration intercommunale.

À Pully, une taxe communale de séjour de CHF 41'630.20 a été encaissée durant l'année 2022. Cette taxe est entièrement versée à PPB, qui la répartit conformément au Règlement intercommunal, soit :

20% à l'Office du tourisme de la Commune de Lausanne (Lausanne-Tourisme)	CHF 8'326.00
50% au fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL)	CHF 20'815.13
15% au fonds de réserve pour l'équipement touristique de Pully, géré par PPB	CHF 6'244.54
15% pour le financement de manifestations, concerts, achat de matériel utile à agrémenter le séjour des hôtes de passage	CHF 6'244.53

MESURES EN LIEN AVEC LE RISQUE DE CRISE ÉNERGÉTIQUE

CONTEXTE

Divers facteurs ont mené à la situation critique de fin 2022 : la sécheresse qui a frappé l'Europe centrale à l'été, la disponibilité réduite des centrales nucléaires françaises et la guerre en Ukraine ont généré des tensions sur les marchés du gaz et de l'électricité et ont perturbé l'approvisionnement durant l'hiver 2022/2023.

Avec le concours de l'Administration, des citoyennes et citoyens de Pully, et de ses entreprises, la Municipalité a tout mis en œuvre pour économiser l'énergie - chauffage et électricité - et tenter ainsi d'éviter une pénurie.

MESURES MISES EN PLACE

Dès la rentrée estivale 2022, les Directions se sont penchées sur la question de pénuries d'énergie (électricité et gaz), sur les impacts possibles que cette situation pourrait avoir sur Pully et la définition des mesures à prendre afin que la population, les entreprises et l'Administration soient préparées au mieux à ce risque et, le cas échéant, en subissent les conséquences les moins dommageables possible.

Dans ce contexte, une cellule communale de crise, formée du syndic, du secrétaire municipal, des chefs de service, du commandant de Police et de la déléguée à la communication, s'est réunie pour la première fois le 12 octobre 2022, afin d'arrêter les premières mesures à prendre. Cette cellule s'est réunie une nouvelle fois le 7 décembre 2022.

Les démarches entreprises se sont inscrites dans le cadre des prescriptions fédérales et cantonales.

Placée sous la haute direction du Conseil fédéral et sous la surveillance de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE), OSTRAL est l'organisation chargée en Suisse de préparer les mesures permettant de surmonter une pénurie d'électricité, et, le cas échéant, de les mettre en œuvre. Cette organisation a fixé quatre

niveaux de mesures pour permettre, par gradation, d'ajuster la demande d'énergie à l'offre disponible. Ces quatre niveaux sont les suivants :

Niveau 1 : le Conseil fédéral a la possibilité d'appeler l'économie et la population à économiser volontairement l'électricité.

Niveau 2 : le Conseil fédéral décide que les applications non vitales et énergivores (saunas, éclairage des vitrines, etc.) ne peuvent plus être utilisées que de manière limitée.

Niveau 3 : si on a recours au contingentement correspondant à ce niveau 3, le Conseil fédéral oblige alors les gros consommateurs (consommation supérieure à 100 MWh/an) à réduire leur consommation d'électricité.

Niveau 4 : si les mesures mises en place dans les 3 premiers niveaux ne suffisent pas pour stabiliser l'approvisionnement en électricité, la 4^e et ultime mesure rentre en jeu. Le Conseil fédéral ordonnerait alors des délestages par rotation dans les différentes zones du réseau.

La première séance de la cellule de crise s'est concentrée sur le niveau 1 du plan OSTRAL, soit des mesures d'économies volontaires au sein de l'Administration communale et les mesures de communication connexes.

Dans la perspective de l'introduction des niveaux 2, 3 et surtout 4 (délestage), chaque Direction a passé en revue la liste de ses activités pour établir un plan de continuité des activités (PCA), dont les objectifs sont :

- répondre aux ordonnances fédérales et décisions cantonales en relation avec la gestion de l'événement ;
- garantir la protection de la population et des collaborateurs ;
- maintenir l'activité au niveau le plus élevé possible ;
- assurer, dans tous les cas, la continuité des tâches essentielles par l'affectation anticipée ou la réaffectation de moyens adéquats.

Les mesures principales, mises en œuvre fin octobre 2022, étaient :

- l'abaissement des températures dans les bureaux et ateliers de l'Administration, les écoles, les salles de sport, la piscine couverte et le parc locatif communal ;
- la sensibilisation du personnel de l'Administration et des locataires des immeubles appartenant à la Commune sur les bonnes pratiques à mettre en place, au travail et/ou à la maison ;
- la sensibilisation de la population et des commerces via les canaux de communication habituels (mise à jour de la page énergie sur www.pully.ch) ;
- l'organisation de séances d'information pour la population, les petites entreprises et les gros consommateurs (respectivement le 30 novembre et le 1^{er} décembre) ;
- l'extinction des monuments et bâtiments (Prieuré, Théâtre de l'Octogone, église de Chantemerle, Musée, sculpture et fontaine du quai Milliquet, etc.) et de certains parcs et cheminements.

De son côté, la DDGS a mandaté un bureau externe pour passer en revue les possibles économies d'énergie pour les bâtiments de la Ville classés dans la catégorie des « gros consommateurs ».

PLAN DE SECOURS INFORMATIQUE

Le Service des systèmes d'information (SSI) a initié un projet spécifique afin de garantir l'intégrité des données informatiques et la remise en exploitation sans risque des deux centres de données et des systèmes d'information de la Ville en cas de coupure d'électricité (délestage) durant l'hiver 2022-2023. Les services vitaux, indispensables pour garantir la continuité et la reprise d'activité, et les services critiques dont une indisponibilité de plus de deux semaines serait problématique financièrement ou légalement, ont été identifiés. Sur cette base, toute une série de mesures et de processus ont été définis.

Un test réel sur les infrastructures informatiques en cas de délestage a été effectué le 10 décembre 2022 et s'est avéré concluant.

Une page internet et une adresse électronique hors du réseau de la Ville seront créées et utilisées en cas de délestage. Elles ne seront toutefois utilisables que si tous les prestataires (hébergeur, fournisseur d'accès, entreprises de télécommunication, etc.) sont en mesure de fournir leurs prestations.

POINTS DE RENCONTRE D'URGENCE (PRU)

Le Canton, par l'intermédiaire des préfectures et de l'État-major cantonal de conduite (EMCC), a confié aux communes la mission de constituer des points de rencontre d'urgence, dont les objectifs sont les suivants en cas de délestage ou de panne d'électricité :

- garantir les prestations administratives de base ;
- assurer la communication vers la population et vers le Canton ;
- proposer des moyens d'urgence en matière financière ;
- garantir la prise en charge temporaire de la population résidente vulnérable ;
- assurer la transmission et prise en charge des appels de détresse et d'urgence.

Un PRU doit se situer dans un bâtiment secouru par une génératrice et chauffé (salle de gym, maison de commune, etc.). Pour les villes, le Canton a fixé la création d'un PRU pour 5'000 habitants.

Sur cette base, quatre PRU (collèges de Fontanettaz, des Alpes, de Mallieu et Maison Pulliérane) sur le territoire communal ont été planifiés.

L'équipement de base des PRU a par ailleurs été constitué (génératrice, ruban LED, jerrycane, lampes projecteurs, plaque chauffante, casserole, thermos, boîte pharmacie, etc.).

Enfin, pour garantir une accessibilité et un fonctionnement 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, une planification des équipes nécessaires a été effectuée par le Service des ressources humaines de la Ville.

COMMUNICATION

Un plan de communication a été élaboré ; en voici les grandes lignes :

- Mise en place d'une communication destinée aux collaboratrices et aux collaborateurs de la Ville sur les mesures d'économie (mail aux collaboratrices et collaborateurs (27 octobre 2022) concernant les mesures de chauffage, d'électricité et d'informatique, informations sur intranet, etc.)
- Mise à jour de la page « Pénurie » sur le site web avec lien direct sur la homepage – cette page offre un aperçu de la situation, des conseils pratiques, et tous les liens utiles, notamment vers les pages internet du Canton.
- Un communiqué de presse est paru le 28 octobre 2022, détaillant les mesures prises pour la Ville de Pully.
- Le Conseil communal a reçu, en plus de ce communiqué, une liste de toutes les mesures prises (fichier Excel classé par direction).
- Mise en place des affiches de prévention (sur les économies d'énergie) aux piliers publics.
- Organisation de séances d'information un contenu adapté aux publics-cibles (gros consommateurs, PME, population), avec la collaboration de Romande Energie.

CONSEIL COMMUNAL

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Composition du Bureau du Conseil communal jusqu'au 30 juin 2022

Président :	M. D. Simos	Verts
1 ^{er} vice-présidente :	Mme J. Reigner	UDC
2 ^e vice-président :	M. O. Burnet	PLR
Scrutateurs :	M. F. Bründler	UP
	Mme S. Cuendet du Roy	VL
Scrutatrices suppléantes :	Mme Y. Baez	PS
	Mme M. Baumann	Verts
Secrétaire :	Mme F. Medana	Verts
Secrétaire-suppléant :	M. Q. Roubaty	Hors Conseil

Composition du Bureau du Conseil communal depuis le 1^{er} juillet 2022

Présidente :	Mme J. Reigner	UDC
1 ^{er} vice-président :	M. O. Burnet	PLR
2 ^e vice-président :	M. F. Bründler	UP
Scrutateurs :	Mme Y. Baez	PS
	M. P. du Bois	VL
Scrutateurs suppléants :	Mme Carinne Domingos	Verts
	M. Ph. Reigner	UDC
Secrétaire :	Mme F. Medana	Verts
Secrétaire-suppléant :	M. Q. Roubaty	Hors Conseil

COMMISSION DE GESTION

Composition de la Commission de gestion

Présidente :	Mme A. Viredaz Ferrari	Verts
Membres :	M. F. Anken	PLR
	M. G. Cuche	PLR
	Mme I. Dauner Gardiol	Verts
	M. R. Hammami	PS
	M. R. Herzog	PLR
	Mme V. Kuonen	UP
	Mme L. Lio	UDC
	Mme N. Lude	VL
	Mme L. Marin Guex	UP
	M. Ph. Stern	Verts
	M. Y. Nour	PS
	M. P. Zappelli	PLR
Membres suppléants :	Mme Y. Baez	PS
	M. C. Dufour	PLR
	Mme C. Felber	VL
	Mme M. Mayenisch-Tobin	Verts
	M. Ph. Reigner	UDC
	M. Florence Steinhäuslin	UP

Pour assurer une parfaite transparence de la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations de la Commission de gestion, il convient de rappeler, ci-après, les réponses apportées pour l'exercice 2021.

VŒUX

VŒU 1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Procédure d'adjudication des buvettes

La Commission souhaite que la Municipalité établisse des critères et une procédure d'adjudication formelle des emplacements temporaires pour des édicules offrant de la petite restauration.

Réponse de la Municipalité

Sur la base de l'expérience menée en 2021 et reconduite en 2022, qui a consisté à autoriser deux édicules supplémentaires au Quai Milliquet durant la belle saison, la Municipalité entend mener une réflexion en vue d'éditer un document de référence définissant la procédure et des critères pour l'attribution des emplacements pouvant accueillir des édicules annuels ou saisonniers proposant de la petite restauration. Cette réglementation pourrait entrer en vigueur dès 2023.

VŒU 2 – JEUNESSE, AFFAIRES SOCIALES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Intégration a posteriori dans les structures d'accueil de jour

Il est difficile pour les enfants dont les parents n'ont pas demandé qu'ils soient admis dans une structure pré ou parascolaire dès le début d'y être admis par la suite.

La Commission souhaite que la Municipalité se penche sur les possibilités de faciliter l'intégration de ces enfants dans les structures d'accueil de jour.

Réponse de la Municipalité

La définition de critères de priorité d'accès aux places d'accueil en cas d'insuffisance de places est obligatoire au sens de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (ci-après LAJE). Ces critères font partie intégrante du dossier de reconnaissance des réseaux d'accueil de l'enfance et des structures d'accueil qui en font partie, par la Fondation cantonale d'accueil de jour des enfants (ci-après FAJE), fondation en charge notamment de la reconnaissance des réseaux et de la distribution des subventions cantonales.

Le Réseau d'accueil de l'enfance de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry (ci-après PPBL) définit les critères de priorité de placement de la manière suivante :

- 1) Travail des deux parents, du chef de la famille monoparentale, parents en formation ou parents en mesures d'insertion ;
- 2) Enfants déjà placés dans une structure du réseau (continuité d'accueil) ;
- 3) Fratries (pour éviter que des parents n'aient à modifier leurs choix sur un plan professionnel) ;
- 4) Enfant nécessitant un accueil d'urgence ;
- 5) Critère de proximité, considérant que l'enfant accueilli dans son quartier ou dans sa ville pourra bénéficier de la continuité de l'accueil une fois scolarisé ;
- 6) Pour les enfants scolarisés : critère de bien-être et de sécurité à être accueilli à proximité de son domicile.

Lors de changement de structure d'accueil relatif à l'âge de l'enfant, le principe de la continuité d'accueil, et c'est une volonté, est appliqué à Pully dans la mesure du possible et des disponibilités.

Ainsi, si un enfant entre dès son plus jeune âge à la garderie, toute la filière lui est en principe garantie. Conformément aux critères exposés ci-dessus, une priorité d'accès aux places d'accueil est également appliquée dans les cas de fratrie, soit lorsqu'un enfant d'une même famille est déjà accueilli dans l'une des structures du Réseau d'accueil, ceci principalement pour éviter que des parents perdent leurs possibilités d'accueil et n'aient à modifier ou perdent leur activité professionnelle.

La problématique peut se poser effectivement lorsqu'un enfant devrait intégrer une structure d'accueil « en cours de route » du fait principalement du manque de places et des priorités d'accès. Dans ce contexte, la Municipalité s'est fixée pour objectif pour la nouvelle législature de maintenir son action visant à développer des places et des solutions d'accueil pour l'enfance. Elle souhaite ainsi être en mesure, à terme, de tendre à répondre aux besoins des familles en leur facilitant ainsi l'accès aux places d'accueil.

VŒU 3 – JEUNESSE, AFFAIRES SOCIALES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Liste d'attente pour les places en nurserie/garderie

Les parents paient 50 francs pour inscrire leur enfant pour une place en nurserie/garderie. Ils doivent ensuite confirmer par courrier électronique tous les six mois leur intérêt pour une place, mais ils peuvent rester des mois, voire des années, sans nouvelles de leur demande et sans savoir s'ils pourront un jour se voir attribuer une place.

La Commission souhaite que la Municipalité fasse en sorte que la liste d'attente pour les places en nurserie/garderie soit transparente, en termes de classement, afin que les parents puissent se rendre compte de l'avancement de leur demande.

Réponse de la Municipalité

La gestion de la liste d'attente et du processus d'attribution d'une place en garderie est un exercice complexe.

Comme mentionné dans la réponse au vœu 2, l'attribution d'une place dépend de multiples facteurs qui déterminent dans quelle mesure une famille peut plus ou moins rapidement bénéficier d'une place. Outre les critères de priorité d'accès aux places décrits dans la réponse au vœu 2 et appliqués systématiquement, l'opportunité d'accéder à une place dépend également de la demande et des besoins exprimés par les parents, par exemple le nombre de jours d'accueil et les périodes demandées, de la flexibilité des parents liée aux horaires de travail, à l'âge de l'enfant déterminant le type de structures d'accueil, d'aspects pédagogiques, etc.

Pour ces raisons, il est dans la plupart du temps techniquement difficile d'annoncer une position précise dans la liste d'attente aux familles qui le demandent. La personne en charge de la gestion de la liste d'attente peut néanmoins donner au cas par cas une estimation générale du temps d'attente, sachant que ce dernier est en moyenne d'environ deux ans, plus de 400 familles figurant actuellement sur la liste d'attente.

VŒU 4 – JEUNESSE, AFFAIRES SOCIALES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE – URBANISME ET ENVIRONNEMENT – DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

Planification scolaire, préscolaire, parascolaire – Priorité à la création de structures préscolaires

La Commission souhaite que la Ville de Pully crée en priorité des structures préscolaires (nurserie/garderie), y compris en recourant au besoin à des partenariats public-privé, afin de répondre aux besoins urgents de la population. Des haltes-jeux pourraient être envisagées comme une solution intermédiaire permettant de libérer quelques heures pour les parents qui ont des horaires flexibles.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité s'est fixée comme objectif durant la dernière législature de tenter de répondre prioritairement aux besoins des familles d'enfants en âge de scolarité et à l'obligation légale des communes d'assurer un accueil des enfants hors de périodes scolaires (LAJE). Ainsi, ce ne sont pas moins de 250 places d'accueil parascolaire qui ont été créées et proposées à la population dans différents quartiers de Pully durant les 5 dernières années.

Concernant l'accueil préscolaire, la difficulté pour de nombreuses familles à trouver une place d'accueil est également connue, raison pour laquelle la Municipalité a souhaité orienter son action sur le développement de places en nurserie et garderie (cf. programme de législature 2021-2026).

Dans les mesures concrètes qui ont été prises pour réduire la liste d'attente du préscolaire, rappelons qu'une nouvelle garderie de 29 places a pu être ouverte en 2020 dans le quartier des Boverattes.

Outre le projet de la Maison de l'enfance de Guillemin (mise aux normes et adaptation de la garderie existante et construction d'une nouvelle extension), 2 autres projets très concrets de nouvelles nurseries-garderies sont en cours d'étude: l'un au Sud de la Ville dans le quartier de Chamblandes-dessous, l'autre au centre de Pully dans le quartier de Montillier. Ces projets permettraient à priori, à ce stade des études, de proposer respectivement 49 et 44 nouvelles places préscolaires.

Plus globalement, toutes les opportunités de création de garderie sont analysées dès le moment où un lieu est identifié.

Les développements de quartiers ou plans de quartiers sont également régulièrement analysés et des contacts avec les promoteurs ou maîtres d'ouvrage sont pris afin de négocier ou trouver des pistes permettant d'intégrer et de financer des structures d'accueil dans les quartiers en développement.

D'autres pistes sont également étudiées et continueront à l'être, telles que de potentiels partenariats avec des structures existantes privées ou associatives, des soutiens financiers à des associations telles qu'Arc-échanges qui accueillent des familles et jeunes parents pour des échanges, conseils et assistance, des conventions avec des associations assurant la gestion de structures à temps d'ouverture réduit de type « jardin d'enfants » ou « halte-jeux », qui viennent en renfort des structures d'accueil existantes.

En outre, la Municipalité et les services de l'Administration restent également très attentifs à la demande en accueil parascolaire et analysent toutes les options visant à créer de nouvelles places d'accueil dans le cadre d'UAPE-APEMS, de réfectoires, de salles de pique-nique, etc.

OBSERVATIONS

OBSERVATION 1 – TRAVAUX ET SERVICES INDUSTRIELS

Lutte contre le littering

Dans la lutte contre le littering, la Commission demande que la Municipalité étudie une collaboration avec les écoles (informations dans les classes et organisation d'actions de nettoyage) et la plus-value que pourrait apporter à la Ville de Pully l'obtention du label « No-Littering » qui distingue les villes, les communes et les écoles s'engageant activement et par le biais de mesures ciblées contre le littering.

Réponse de la Municipalité

Pully a la chance d'être très peu touchée par le phénomène du littering, contrairement à d'autres villes comme Lausanne qui connaît d'importants problèmes en été dans le secteur de Vidy, par exemple. La politique menée par Pully dans le domaine de la collecte des déchets et du nettoyage de l'espace public depuis de nombreuses années (réseau dense de poubelles de rue, poubelles « requins » de grande capacité et munies de cendriers dans les lieux les plus fréquentés tels que les arrêts de bus, forte densité d'écopoints bien aménagés, nettoyage soutenu de l'espace public, notamment au bord du lac, etc.) contribuent certainement à ce bon résultat. Il suffit de se promener le long du sentier des rives du Lac en été pour constater à quel point le niveau de propreté est élevé.

En plus de l'entretien courant du domaine public, la Ville de Pully participe à plusieurs actions liées directement ou indirectement à la lutte contre le littering, comme le soutien à des activités ponctuelles de sensibilisation à ce phénomène, (collecte des déchets en forêt, le long des cours d'eau et des rives du Lac avec diverses associations), à la sensibilisation des écoliers à l'environnement (édition d'une brochure annuelle à l'attention du corps enseignant proposant des activités aux écoliers) et à la réduction de la production des déchets (projets « lunch attitude » et « Refill.swiss », organisation d'un vide-greniers communal, etc.).

En complément à l'édition annuelle d'une brochure proposant des activités de sensibilisation à l'environnement destinées aux écoliers, la Ville de Pully a organisé, en collaboration avec l'Etablissement secondaire de Pully, une « journée civique » pour les élèves de 9ème Harnos. Lors de cette journée, qui a eu lieu chaque année de 2016 à 2019, une des activités principales proposées aux élèves consistait à collecter les déchets abandonnés sur le domaine public et le long des rives du Lac. Ces actions ont malheureusement dû être abandonnées depuis 2020 à la suite de la pandémie de coronavirus.

La DTSI étudiera en 2022 l'opportunité d'obtenir le label « No-littering » et, si cela s'avère peu contraignant, entreprendra les démarches nécessaires à son obtention.

OBSERVATION 2 – TRAVAUX ET SERVICES INDUSTRIELS

Diminution de la pollution lumineuse nocturne

Dans la lutte contre la pollution lumineuse nocturne, la Commission demande que la Municipalité étudie les alternatives, notamment celles en lien avec le numérique (smart city), pour proposer des mesures plus durables, régulières et économiques que l'extinction des éclairages publics deux nuits par année.

Réponse de la Municipalité

Un éclairage public adapté, qui consomme aussi peu d'énergie que possible et qui minimise ses nuisances (notamment la pollution lumineuse) est au cœur des préoccupations de la Municipalité depuis de nombreuses années.

Le Plan lumière, que la Municipalité a approuvé et publié en 2015, vise précisément ce but. Il définit la politique et les mesures que la Municipalité entend mettre en œuvre afin que l'éclairage remplisse ses nombreuses fonctions (sécurité, sentiment de sécurité, mise en valeur de l'espace public et du patrimoine), tout en limitant son impact sur l'environnement. Précisons que le Plan lumière visait à optimiser une situation de départ considérée comme bonne, puisqu'en 2015 notre Commune était déjà considérée comme exemplaire en la matière, avec une consommation électrique pour l'éclairage public parmi les plus basses de Suisse.

En 20 ans, la consommation de l'éclairage public à Pully a baissé de manière drastique, passant de 1'600'000 kWh en 2001 à un peu moins de 600'000 kWh en 2019 (-62%). Cette économie est équivalente à la consommation de 285 ménages. Elle a été rendue possible par le remplacement progressif du parc de luminaires par des modèles performants consommant peu d'électricité et réduisant fortement la pollution lumineuse grâce à des flux lumineux beaucoup plus maîtrisés et systématiquement dirigés vers le sol. Ces luminaires sont également dotés d'un programme d'abaissement nocturne qui réduit leur flux lumineux de façon importante entre minuit et 6h.

Cette situation enviable n'empêche pas la Municipalité de poursuivre ses efforts pour optimiser encore l'éclairage public à Pully.

Pendant plusieurs années, les technologies d'extinction de l'éclairage public, de détection et de pilotage à distance étaient peu convaincantes (mauvaise détection, effet stroboscopique, systèmes dits « propriétaire » permettant de piloter uniquement les luminaires d'un seul fournisseur), alors que les normes en matière d'éclairage public étaient peu compatibles avec ce type de matériel (obligation d'éclairer la chaussée avec la même intensité pendant toute la nuit sur la base du trafic routier aux heures de pointe). Récemment, ces technologies se sont améliorées et les prescriptions techniques ont été adaptées. Ainsi, la Municipalité a procédé à plusieurs projets pilotes, dans des configurations différentes, avec notamment l'installation de luminaires munis de détecteurs de mouvements sur un parking (centre sportif de Rochettaz), sur des chemins résidentiels dans des zones de densité différentes (sentier du Lycée, ch. du Liaudoz 37 à 61) ou sur un chemin peu fréquenté situé à proximité de zone forestière (ch. des Côtes de la Rosiaz). Pour ce dernier cas, une extinction complète de l'éclairage a été mise en service lorsqu'aucun mouvement n'est détecté. La Municipalité a par ailleurs renoncé à certaines mesures que le Plan lumière prévoyait initialement. C'est le cas de l'éclairage de certains arbres ou monuments, comme le pont CFF enjambant la Paudèze sur la ligne du Simplon. Ces éclairages devaient offrir de nouveaux repères la nuit aux usagers de l'espace public; la réduction de la pollution lumineuse et la protection des écosystèmes a finalement pesé plus fort dans la balance.

Dans le cadre d'un futur chantier communal actuellement à l'étude, la DTSI mène des réflexions pour la mise en place d'un projet pilote à l'échelle d'un quartier entier. Les luminaires seraient munis de détecteurs de mouvements et d'un système de pilotage à distance qui permettraient de réduire drastiquement l'intensité de l'éclairage pendant certaines périodes de la nuit (voire de l'éteindre complètement). Si ce test s'avérait concluant, il pourrait être envisageable d'étendre ce système, au gré du renouvellement des installations, à une grande partie des quartiers résidentiels de Pully.

En conclusion, au gré de l'évolution de la technique et des normes mais aussi des remarques et propositions des usagers, la Municipalité s'efforce d'adapter au mieux l'éclairage public en fonction des attentes et des besoins de notre société, en allant progressivement dans le sens d'un éclairage public le plus modéré possible.

OBSERVATION 3 – JEUNESSE, AFFAIRES SOCIALES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE – URBANISME ET ENVIRONNEMENT – DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

Planification scolaire, préscolaire, parascolaire – Plans de quartier et équipements scolaires, préscolaires et parascolaires

La Commission demande que lors de l'élaboration de plans de quartier, leurs impacts sur les structures scolaires, préscolaires et parascolaires soient évalués et que la Ville de Pully mette à niveau les équipements scolaires, préscolaires, parascolaires et sportifs avant que les nouvelles constructions voient le jour ou que de nouveaux droits de superficie soient accordés.

Réponse de la Municipalité

La loi sur l'enseignement obligatoire (ci-après LEO) définit à son article 27 les obligations conjointes des communes et de l'État relatives à l'école obligatoire: « Les communes, d'entente avec l'autorité cantonale et les directions d'établissement, planifient et mettent à disposition des établissements les locaux, installations, espaces, équipements et mobiliers nécessaires à l'accomplissement de leur mission. ».

Le règlement cantonal sur les constructions scolaires primaires et secondaires (ci-après RCSPS) du 29 avril 2020 prévoit déjà un processus lié à l'évaluation des besoins et à la planification scolaire visant à anticiper l'arrivée de nouveaux jeunes citoyens/élèves en prévoyant l'adaptation des structures scolaires (en corolaire pré et parascolaire) notamment en lien avec la mise en œuvre de plans de quartier qui engendrent potentiellement une croissance démographique. Il n'y a donc pas lieu de lier l'élaboration des plans de quartier et leurs impacts dans un processus d'élaboration des besoins scolaires différent puisque la révision régulière des besoins scolaires prévoit déjà l'intégration des paramètres influençant l'évolution de la démographie.

En effet, l'art. 4 RCSPS « Planification » prévoit que : « Les autorités adoptent un plan de développement à l'échelle des aires de recrutement des établissements concernés au sens de l'article 18 LEO, par lequel elles planifient à moyen et à long terme les sites scolaires et les locaux et installations scolaires. Le plan de développement est en principe réexaminé au début de chaque législature.

Le plan de développement définit les besoins en locaux et installations scolaires, en prenant notamment en compte les critères suivants :

- a) l'évolution de la population scolaire concernée,
- b) l'accueil de jour des enfants au sens de la loi sur l'accueil de jour des enfants (ci-après LAJE), ainsi que
- c) les perspectives et enjeux des développements régionaux et communaux.

Le département, par la DGEO et les directions des établissements, participe aux discussions relatives au plan de développement et collabore à sa réalisation ainsi qu'à sa révision. »

Dans ce contexte, plusieurs études et analyses sur les besoins scolaires ont été réalisées ces dernières années dans le but, d'une part, de planifier les potentielles constructions de salles scolaires et, d'autre part, pour répondre à l'obligation légale de la LEO de procéder à ces analyses et plans de développement des besoins scolaires.

Issu des résultats de la dernière analyse de 2015-2016, un Masterplan des bâtiments scolaires a été élaboré en 2017-2019 par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement en collaboration avec les services concernés et les directions des établissements scolaires.

Cependant, en 2020 déjà, un constat a été fait par les établissements scolaires qui indiquait que les besoins identifiés dans le cadre du plan de développement de 2015 évoluaient bien plus vite et de façon bien plus importante que ne le montrait ce plan de développement. La Municipalité a dès lors dû prendre des premières mesures urgentes telles que la construction du bâtiment scolaire provisoire de Chamblandes.

On constate que la planification et l'analyse des besoins scolaires s'avèrent parfois difficiles. En principe, cette planification permet d'anticiper l'arrivée des nouveaux élèves en construisant les infrastructures nécessaires. Cependant, si l'évolution démographique est plus importante que prévue, nous n'échappons pas à la mise en place de pavillons provisoires comme dans de nombreuses communes du Canton.

Dans le but principal de réactualiser les besoins scolaires et de rechercher des solutions pour y répondre à court, moyen et long termes, 3 études et analyses distinctes ont été lancées et sont en cours actuellement, soit :

- Etude de faisabilité de rationalisation, libération et optimisation des espaces du Collège Arnold Reymond dans les gabarits et espaces à disposition pour tendre à répondre aux besoins secondaires ;
- Analyse des capacités constructives sur tous les sites scolaires primaires de la Ville pour répondre aux besoins primaires avant la mise à disposition de l'extension du Collège Principal ;
- Analyse et réactualisation des besoins scolaires, pré et parascolaires à court puis à long terme (horizon 2030) par un cabinet spécialisé dans la planification scolaire et un mandataire qui a déjà œuvré dans le cadre du dossier « Objectif logement ».

SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Durant l'année 2022, le Conseil communal a traité les objets suivants au cours de 7 séances ordinaires :

23 mars

- Préavis N° 01-2022 - Renouvellement équipements Wifi - Crédit demandé CHF 194'000.00 ;
- Préavis N° 02-2022 - STEP station d'épuration intercommunale de Pully - Remplacement du couplage chaleur force (CCF) - Crédit demandé CHF 295'000.00 ;
- Postulat de Mme la Conseillère Anne Schranz et consorts « Pour un plan climat à Pully » ;
- Postulat de M. le Conseiller Burnet et consorts tendant à faciliter la lecture des textes officiels de la Commune ;
- Postulat de M. le Conseiller Guillaume Roy et consorts « Accélérer la mise en œuvre d'aménagements vélos » ;
- Interpellation de Mme la Conseillère Géraldine Padez « Situation sur l'accueil des réfugiés ukrainiens à Pully ».

13 avril

- Préavis N° 03-2022 - Révision du règlement sur la protection des arbres et du plan de classement ;
- Préavis N° 04-2022 - Transfert de prestations entre la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ) et la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (DJAS) de la Ville de Pully - Reprise de la gestion d'Espace Jeunes et de l'animation en milieu scolaire par la DJAS ;
- Préavis N° 05-2022 - Dispositif de vote électronique pour le Conseil communal - Crédit demandé CHF 20'000.00 ;
- Postulat de M. le Conseiller Guillaume Roy et consorts « Exploitation du potentiel solaire des bâtiments communaux ».

25 mai

- Préavis N° 06-2022 - Adoption du plan d'affectation Chamblandes-Dessous et de son règlement ;
- Préavis N° 07-2022 - Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2022 - 1^{re} série - Crédit demandé : CHF 62'000.00 ;
- Préavis N° 08-2022 - Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2021-2026 – Introduction d'une clause de célérité dans le cadre de l'autorisation relative à l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou de parts de sociétés immobilières ;
- Préavis N° 09-2022 - Bâtiments du Prieuré 2 et 2a - Travaux de rénovation et de transformation - Crédit demandé : CHF 16'545'000.00 ;
- Interpellation de Mme la Conseillère Nadia Privet « Fermeture du guichet CFF à la gare de Pully centre ».

22 juin

- Préavis N° 10-2022 - Site du Collège Principal - Demande de crédit d'étude en vue de la construction de nouveaux locaux scolaires, d'une bibliothèque et d'une salle omnisports double VD5 - Crédit d'investissement demandé CHF 5'257'000.00 TTC ;
- Préavis N° 11-2022 - Rapport de gestion 2021 ;
- Préavis N° 12-2022 - Comptes 2021 ;
- Préavis N° 13-2022 - Création d'une garderie et aménagement d'espaces de bureaux pour la Fondation de l'enfance et de la jeunesse au chemin du Montillier 3 - Crédit d'investissement demandé : CHF 793'00.00 ;
- Postulat de M. le Conseiller Burnet et consorts tendant à faciliter la lecture des textes officiels de la Commune ;
- Postulat de Mme Melissa Torres et consorts « Vers une ville sans déchet plastique à usage unique ».

2 novembre

- Préavis N° 14-2022 - Service de défense incendie et secours Ouest-Lavaux - Passage en association de communes SDIS Ouest-Lavaux ;
- Préavis N° 15-2022 - Acquisition et installation d'affichages numériques frontaux (ANF) pour l'ensemble des classes des bâtiments scolaires de Pully - Crédit demandé CHF 1'130'000.00 TTC ;

- Préavis N° 16-2022 - Complexe scolaire et église de Chantemerle - Etudes relatives aux projets de mise en séparatif du réseau d'assainissement du site et accessibilité pour les personnes à mobilité réduite aux aménagements extérieurs du collège - Crédit d'études demandé CHF 175'000.00 TTC;
- Préavis N° 17-2022 - Arrêté d'imposition pour l'année 2023;
- Postulat de M. le Conseiller Roy et consorts « Evaluer la durabilité financière communale »;
- Interpellation de Mme la Conseillère Dauner Gardiol et consorts « Réfectoire Arnold-Reymond: Quelle suite ? »;
- Pétition de « PUHI » Pour Un Urbanisme Harmonieux et Imaginatif « Protégeons les grands arbres en espace urbain, empêchons l'abattage du parc du Castelet à Pully-Valvert ».

23 novembre

- Préavis N° 18-2022 - Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2022 – 2^e série – Crédit demandé : CHF 789'700.00;
- Préavis N° 19-2022 - Développement économique de Pully – Réponse à la Motion de M. le Conseiller communal Patrick Eperon « Faire face à la récession: coordonner les autorités pulliérales dans le cadre d'une délégation économique »;
- Postulat de M. le Conseiller Burnet et consorts tendant à faciliter la lecture des textes officiels de la Commune;
- Postulat de M. le Conseiller Roy et consorts « Des solutions innovantes pour une rénovation énergétique rapide des bâtiments communaux »;
- Postulat de Mme la Conseillère Gämperle et consorts « Plan pour un déploiement maîtrisé des antennes 5G »;
- Interpellation de M. le Conseiller Contini et Mme la Conseillère Marin Guex « Quai Milliquet »;
- Interpellation de Mmes les Conseillères Thalmann et Cuénoud González « Améliorons les conditions de travail des accueillantes et accueillants en milieu familial ».

7 décembre

- Préavis N° 20-2022 - Budget de l'année 2023;
- Préavis N° 21-2022 - Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2022 à 2026;
- Préavis N° 22-2022 - Adoption des modifications au règlement sur la protection du patrimoine arboré (art. 4, 7 et 12);
- Préavis N° 23-2022 - Locaux scolaires provisoires;
- Interpellation de M. le Conseiller Contini et Mme la Conseillère Marin Guex « Quai Milliquet »;
- Interpellation de Mmes les Conseillères Thalmann et Cuénoud González « Améliorons les conditions de travail des accueillantes et accueillants en milieu familial ».
- Interpellation de M. Roland du Bois « Travaux routiers rue de la Poste et av. S.-Reymondin – Problème de stationnement et d'accès aux bâtiments et aux commerces ».

MOTIONS ET POSTULATS EN COURS

Motions en suspens au 31 décembre 2022

Aucune.

Postulats en suspens au 31 décembre 2022

- Postulat de M. le Conseiller A. Bally et consorts « Vers une révision du Plan directeur communal »;
- Postulat de Mme A. Schranz et consorts « Pour un plan climat à Pully »;
- Postulat de M. Guillaume Roy et consorts « accélérer la mise en œuvre d'aménagements vélos »;
- Postulat de M. le Conseiller Guillaume Roy et consorts « Exploitation du potentiel solaire des bâtiments communaux »;
- Postulat de Mme la Conseillère Melissa Torres et consorts « Vers une ville sans déchet plastique à usage unique »;
- Postulat Guillaume Roy et consorts « Evaluer la durabilité financière communale »;
- Postulat Guillaume Roy et consorts « Des solutions innovantes pour une rénovation énergétique rapide des bâtiments communaux ».

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES

MESSEGE DU SYNDIC

Le printemps 2022 restera celui du retour progressif à une certaine normalité, avec la levée des restrictions sanitaires imposées depuis 2020 pour lutter contre la propagation de la pandémie.

Ces mesures ont durement affecté notre vie sociale et de nombreux domaines d'activités économiques. Le fonctionnement de notre administration communale a également été impacté dans cette période particulière, qui nous a imposé des adaptations touchant tous les services, à des degrés divers.

Nos institutions culturelles ont retrouvé progressivement leurs publics, avec des niveaux de fréquentation plus habituels, même si les réflexions pour en améliorer la visibilité et l'accessibilité se sont poursuivies.

La diversité du programme d'activités et de médiation culturelle proposé par l'équipe de notre Bibliothèque communale en est une bonne illustration, avec l'intégration de deux projets de type participatifs, l'un avec des jeunes, l'autre avec des adultes, avec l'objectif de faire de la Bibliothèque un lieu d'accueil et d'échanges important.

La poursuite du programme de culture inclusive dans nos musées, qui a pour but de développer la participation des personnes en situation de handicap, en est un autre exemple. Formalisé en 2019 par la signature d'une convention et l'obtention du label « Culture inclusive » de Pro Infirmis, ce programme s'est poursuivi en 2022 avec un effort porté sur deux groupes de besoins, les enfants en situation de handicap mental et les personnes ayant un handicap dû à l'âge.

Par ailleurs, les démarches pour développer les synergies entre nos quatre institutions culturelles et renforcer le positionnement de la Ville de Pully dans ce domaine se sont poursuivies. Une identité graphique spécifique aux institutions culturelles de la Ville a ainsi été élaborée et sera dévoilée lors d'un événement réunissant les quatre institutions. Reporté ces trois dernières années, il a enfin pu être programmé pour juin 2023.

Enfin, au niveau de l'organisation de la Direction, il convient de relever le rattachement des archives communales au Service informatique.

En effet, le processus de transition numérique de notre Administration, qui a débuté avec la mise en œuvre d'un outil de gestion électronique des documents (GED), va se poursuivre au travers de la digitalisation des processus, la mise en place d'un système d'archivage long terme et le développement de la cyberadministration. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie de gestion documentaire et d'archivage et s'appuie sur une interaction forte entre l'informatique, pour les aspects technologiques, et les archives, pour les aspects documentaires.

Afin de favoriser cette collaboration étroite, de gagner en efficacité et de faciliter la prise de décision, la Municipalité a décidé de rattacher l'entité des archives directement au Service informatique, qui devient le Service des systèmes d'information (SSI), une dénomination qui convient davantage au nouveau périmètre des activités assurées désormais par le service.

Gil Reichen

SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AUTORISATIONS GÉNÉRALES

Autorisations de plaider

Durant l'année, le Service de l'administration générale a usé de l'autorisation de plaider dans le cadre de 4 dossiers :

- 1 cause est en cours devant la Chambre patrimoniale cantonale ;
- 1 cause est en cours devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) ;
- 2 causes ont été jugées par la CDAP et ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral (TF).

Pour la DUE, 9 nouveaux recours concernant la police des constructions ont été déposés, venant s'ajouter aux 13 recours des années précédentes encore ouverts.

Au cours de l'année, 3 recours ont été jugés par la CDAP :

- 2 recours ont été rejetés ;
- 1 recours a été partiellement admis.

3 recours ont par ailleurs été retirés, 2 causes jointes et 1 cause rayée du rôle.

2 recours ont été jugés par le Tribunal fédéral :

- 1 recours a été rejeté ;
- 1 recours a été déclaré irrecevable.

Au 31 décembre 2022, 11 causes restaient en attente d'un verdict.

La DTSI a usé de l'autorisation de plaider dans le cadre de 2 dossiers :

- 1 cause est en cours devant la Chambre patrimoniale cantonale ;
- 1 cause est en cours devant la CDAP.

Opérations immobilières

La Commission d'achat d'immeubles n'a pas eu d'objet à traiter et, par conséquent, ne s'est pas réunie.

Les opérations immobilières conclues par la Municipalité ont été les suivantes :

- Parcelles 148, 149 et 999 – Ch. du Coteau 7-8-10a-10b – Constitution de servitudes de passage public à pied et tous véhicules ;
- Parcelles 148, 149 et 999 – Ch. du Coteau 7-8 – Constitution de servitudes de passage de canalisations diverses ;
- Parcelle 308 – Av. des Collèges 5 – Division de bien-fonds et cession au domaine privé communal (cession de terrain pour des aménagements publics) ;
- Parcelle 328 – Av. C. F. Ramuz, Av. des Collèges 1 et Av. du Tirage 1 – Constitution de servitude de passage public à pied et maintien d'ouvrage ;
- Parcelle 470 – Ch. des Roches 6/8/10/12/14/16 et Ch. de Pallin 11 – Promesse de constitution de servitude de passage public à pied et tous véhicules ;
- Parcelle 888 - Av. Général Guisan et av. de Villardin - Radiation d'une servitude de passage public à pied ;
- Parcelles 983, 984 et 2129 – Ch. du Coteau – Constitution de servitude de passage public à pied et pour mobilité douce ;
- Parcelle 996 – Ch. du Val d'Or – Constitution et modification de diverses servitudes (passage public à pied et pour mobilité douce, passage pour véhicules de service et de secours, câbles et canalisations quelconques, maintien de candélabres) ;
- Parcelle 1140 et 1139 – Ch. de Verney 28 – Constitution de servitude de passage de conduite d'eau potable, maintien des installations techniques et des accès aux installations techniques ;
- Parcelle 1184 – Av. Général Guisan 34 – Division de bien-fonds et cession au domaine privé communal (cession de terrain pour des aménagements publics) ;
- Parcelles 1334, 1336, 1385 et 1398 – Av. Général-Guisan 56 – Promesse de cessions gratuites avec constitution de droits d'emption et promesse de constitution de servitudes ;
- Parcelle 1716 – Ch. du Viaduc 33 – Constitution de servitude de passage public à pied et tous véhicules ;

- Parcelle 1718 – Ch. Clair-matin 8 – Constitution de servitude de passage public à pied et tous véhicules ;
- Parcelle 1953 – Ch. Jean Pavillard 14 – Division de bien-fonds, cession au domaine privé communal (cession de terrain pour des aménagements publics), constitution de diverses servitudes de passage ;
- Parcelle 1954 – Ch. Jean Pavillard 8 – Division de bien-fonds, cession au domaine privé communal (cession de terrain pour des aménagements publics), constitution de diverses servitudes de passage ;
- Parcelles 1982 et 7530 – Ch. de Villardiez et ch. du Liaudoz 60 – Division de bien-fonds, cession au domaine privé communal (cession de terrain pour des aménagements publics), constitution de diverses servitudes de passage ;
- Parcelle 2188 – Ch. de Montillier 7 – Modification de droit de superficie ;
- Parcelles 2234 et 1303 – Ch. de Carvalho 34 et av. C.F. Ramuz 67 – Modification d'intitulé - Constitution de servitude de passage de câbles et canalisations électriques ;
- Parcelles 3427 – Av. C.F. Ramuz 103 – Division de bien-fonds, cession au domaine privé communal (cession de terrain pour des aménagements publics), constitution de diverses servitudes de passage ;
- Parcelle 3712 – Ch. de Clair Matin 6 – Constitution de servitude de passage public à pied et tous véhicules ;
- Parcelle 3715 - Ch. du Viaduc 23 – Division de bien-fonds, cession au domaine privé communal (cession de terrain pour des aménagements publics) ;
- Parcelle 3715 - Ch. du Viaduc 23 – Rectification de l'acte de division de bien-fonds, cession au domaine privé communal (cession de terrain pour des aménagements publics) ;
- Parcelles 6874, 6877, 7449 – Quartier des Boverattes – Décadastration de parcelles communales et transfert au domaine public communal, radiation de servitudes ;
- Commune de Savigny, Parcelle 148 – Rte des Miguettes – Constitution d'une servitude de canalisation d'eau potable.

ANIMATION, COORDINATION ET OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Conférences des chefs de service, coordination interservices

Les chefs de service se réunissent une fois par semaine pour prendre connaissance des objets traités par la Municipalité et des décisions prises. Cette séance leur permet d'échanger sur les dossiers impliquant plusieurs services et de coordonner les mesures à prendre .

Développement durable

L'outil d'évaluation Boussole 21 est utilisé pour l'élaboration de rapports, de préavis et tout autre document nécessitant une réflexion sur la durabilité de l'objet traité. Le personnel a été formé à l'usage de cet outil – disponible gratuitement sur internet (www.boussole21.ch) – qui permet de structurer la réflexion en amont, le développement de l'argumentation lors de la rédaction des documents et l'évaluation des résultats en aval.

Les mesures spécifiques entreprises au sein de l'Administration, auprès de la population, ou dans le cadre de travaux ou développements urbanistiques figurent dans les chapitres correspondants des directions responsables.

Représentation au sein de l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux (AVSM) et de la Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux (CISM)

Le Secrétaire municipal participe régulièrement aux activités de l'AVSM et de la CISM. L'AVSM a pour but premier d'aider ses membres dans l'exercice de leur fonction, d'assurer entre eux coordination et information ainsi que de parfaire leur formation dans l'intérêt des administrations communales vaudoises. Quant à la CISM, elle réunit les secrétaires municipaux des villes du Canton et offre une plateforme informelle mais très efficace d'échange et d'information.

Plan canicule

La Municipalité a écrit, courant mai, à 1'890 personnes de plus de 75 ans sans aide interne (famille, voisins) ou externe (professionnels, soins à domicile), afin de les sensibiliser sur le comportement à adopter en cas de fortes chaleurs et leur apporter un soutien, si désiré. Les personnes qui en ont émis le vœu ainsi que toutes les personnes de 90 ans et plus ont été intégrées dans une base de données en vue de planifier les appels téléphoniques et visites en cas de déclenchement du plan canicule.

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) du Canton a activé une première fois le plan canicule le vendredi 17 juin. La Protection civile de Lavaux-Oron avait alors un contingent de 100 astreints et a entrepris dès le

samedi d'appeler et/ou de visiter les personnes qui en ont fait la demande, soit 63 personnes à Pully. Le secrétariat de la Municipalité a par ailleurs envoyé un courrier de rappel aux 76 personnes de 90 ans et plus qui n'avaient pas retourné le bulletin envoyé avec le premier courrier de mai. Suite à cela, 3 personnes se sont annoncées afin d'être contactées et/ou visitées, portant à 66 le nombre de personnes suivies à Pully par la Protection civile. Le plan canicule a été levé le mercredi 22 juin.

Le plan canicule a à nouveau été activé par le Canton du lundi 18 juillet au mardi 26 juillet. La Protection civile de Lavaux-Oron a contacté les personnes habitant à Pully qui le souhaitait (26 personnes) et visité celles qui l'ont nouvellement demandé (7 personnes).

AIDES ET SUBVENTIONS

Aide humanitaire et coopération au développement

La Ville de Pully, active depuis de nombreuses années dans le domaine de l'aide humanitaire et de la coopération au développement, a alloué des aides pour un total de CHF 60'000.00 en 2022 (CHF 60'000.00 en 2021).

La Municipalité a notamment collaboré avec Nouvelle Planète, La Fondation Lotti Latrous, Médecins Sans Frontières, Medair et l'UNICEF. Elle a entre autres soutenu les projets suivants :

- promotion du biogaz dans cinq villages au Vietnam afin d'améliorer la situation sanitaire et la protection de l'environnement ;
- amélioration des conditions de scolarisation dans le village de Manarintsoa, à Madagascar ;
- aide aux enfants atteints de noma au Niger et au Burkina Faso ;
- soutien à 280 familles de petits agriculteurs à La Masica, dans le nord du Honduras afin de préserver les ressources en eau grâce à la protection des forêts ainsi que par des méthodes agricoles plus diversifiées et respectueuses de l'environnement ;
- amélioration de la qualité et la quantité des récoltes de mangues au Kenya, en Éthiopie et en Tanzanie grâce à une lutte intégrée contre les parasites.

TRANSPORTS PUBLICS

Les informations relatives aux transports publics figurent dans le chapitre de la Direction des travaux et des services industriels, rubrique Mobilité.

MANIFESTATIONS ET ANIMATIONS

La Municipalité participe habituellement à de nombreuses manifestations à vocations politique, économique, culturelle ou sociale afin de représenter les intérêts de la Ville. Elle s'implique également en organisant ou en apportant un soutien financier ou logistique à maints événements ayant lieu à Pully.

Les activités de représentation de la Municipalité ont progressivement repris suite à la levée des restrictions imposées pour lutter contre le COVID-19.

Manifestations organisées par des instances privées auxquelles la Municipalité est invitée

Dans la mesure du possible, un membre de la Municipalité assiste à ces manifestations en qualité de représentant des Autorités communales.

Manifestations organisées par des instances privées pour lesquelles la Municipalité offre un soutien financier et/ou logistique

La coordination des prestations des services communaux est assurée par le Service de l'administration générale ; font notamment partie des soutiens la mise à disposition à titre gracieux de bancs et de tables, de boîtiers et matériels électriques, de matériel de voirie, de vins de la Ville pour la partie officielle, ou encore de locaux.

Suite à la levée des restrictions imposées afin de lutter contre le COVID-19, un grand nombre de manifestations publiques organisées par des instances privées ont à nouveau eu lieu : Weekend Musical de Pully, Semaine du soir du Club Nautique de Pully, Run Mate (course à pied par équipe autour du Léman), deux silent discos, l'une sur l'Esplanade du Prieuré, l'autre à Pully-Plage. Le Corps de Musique de Pully a organisé en mai le Giron des Musiques de Lavaux et du Gros-de-Vaud, et PPB les Fées de Pully du 14 au 17 décembre (chalets tenus par les commerçants, présentation des sociétés locales, projection de films en plein air avec la collaboration du cinéma CityClub, marché des artisans le samedi avec une quarantaine d'exposants, notamment).

Manifestations organisées par la Municipalité

La Fête nationale du 1^{er} août a à nouveau pu se dérouler au Port en présence des Autorités communales et de la population, dans un nouveau format élargi (voir rubrique Communication).

Jumelage Pully – Obernai

Il n'y a eu aucune rencontre ou activités en relation avec le jumelage cette année.

Marché du vendredi

La mutation du centre-ville de Pully qui a débuté en 2021 devrait durer 3 ans. Compte tenu des incidences prévues, le déplacement du marché du vendredi matin localisé sur la place Obernai s'est avéré nécessaire afin de ne pas trop isoler les marchands du reste du centre-ville. Différentes alternatives ont été envisagées à la demande des commerçants du marché et étudiées avec eux. La place de la Gare accueillant déjà quelques marchands les mardis et vendredis matin, le déplacement dans ce secteur des autres marchands présents le vendredi matin à Pully a été étudié en détail et s'est avéré réalisable.

Ce regroupement a été accueilli par les commerçants et leur clientèle avec satisfaction ; il devrait perdurer jusqu'à fin 2023 au moins.

Buvettes éphémères au Quai Milliquet

La Municipalité a renouvelé l'autorisation pour usage accru du domaine public octroyé aux quatre exploitants de 2021, ces derniers ayant fait une demande pour 2022.

Elle a par ailleurs élaboré un nouveau tarif pour l'exploitation d'édicules commerciaux sur le domaine public, qui correspond aux tarifs pratiqués dans d'autres communes de la région lémanique. Ce tarif a été approuvé par la cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport du Canton le 18 novembre. Il sera appliqué dès 2023.

Les Conseillers communaux David Contini et Lorena Marin Guex ont interpellé la Municipalité, lors de la séance du Conseil communal du 23 novembre, en posant six questions en relation avec les conditions de l'autorisation délivrée à la buvette éphémère «La Générale», au Quai Milliquet. La Municipalité y a répondu lors de la séance du Conseil communal du 7 décembre. M. David Contini (V) a ensuite déposé une résolution établissant que le Conseil communal souhaite que la Municipalité attribue, dès la saison 2023, des emplacements pour l'installation de buvettes saisonnières sur le territoire pulliéran au moyen d'appels d'offres prévoyant des critères transparents, objectifs et sans discrimination, et que la redevance à percevoir des exploitants doit être alignée avec les prix usuellement pratiqués par les communes de l'arc lémanique pour des emplacements comparables (taille, situation, fréquentation). Cette résolution a été soutenue par le Conseil communal.

AFFAIRES JURIDIQUES

Les deux juristes, qui occupent chacun un poste à mi-temps, fournissent aide et conseils aux différents services de l'Administration. Les domaines juridiques concernés sont ainsi très variés.

L'aide est apportée sous diverses formes. Elle peut consister à rédiger un avis de droit sur un sujet particulier, à analyser un dossier puis à proposer une solution dans le but d'éviter une procédure devant les tribunaux, à rédiger ou analyser une convention ou encore à rédiger des correspondances ou tout autre document à caractère juridique.

Ci-dessous figurent, à titre d'exemples, quelques-unes des tâches effectuées au cours de l'année 2022 :

Avis de droit et recherches

- Consultation des dossiers et mode de transmission des dossiers aux mandataires professionnels ;
- Droits de reproduction des œuvres figurant dans les catalogues d'exposition du Musée d'art ;
- Taxe déchets due par les entreprises éliminant elles-mêmes leurs déchets : examen des bases légales ;
- Examen des bases légales en matière de nuisances sonores liées à l'exploitation d'une installation ;
- Contenu des dossiers de mises à l'enquête publique publiés en ligne ;
- Système de capital absences pour vacances ou maladies prévu par le règlement concernant les tarifs et modalités de paiement des nurseries et garderies ;
- Etendue de l'obligation d'enquêter sur le domicile d'une personne lorsqu'un cas nous est signalé ;
- Droit de consultation des dossiers mis à l'enquête publique ;
- Perception de l'impôt foncier dans le cadre d'un droit distinct et permanent (DDP).

Suivi des procédures en cours devant les tribunaux

- Succession Kainer;
- Recours contre le décompte final des péréquations;
- Réclamation pécuniaire en cours devant la Chambre patrimoniale cantonale;
- Décision en matière d'autorisation pour usage accru du domaine public et suivi de la procédure devant la Cour de droit administratif et public.

Conventions - avenants (rédaction ou analyse)

- Convention de collaboration relative au numérique dans les musées avec la Haute École d'ingénierie et de gestion (HEIG) et une société de conseil;
- Contrat de prestations de services avec les Services industriels de Lausanne en matière de vérification des rapports de sécurité suite aux contrôles périodiques OIBT;
- Contrats de prêt d'œuvres d'art au Musée d'art de Pully;
- Convention de partenariat avec l'association Lavaux Patrimoine mondial;
- Convention de collaboration avec une historienne de l'art (rédaction de textes sur les œuvres de Gilbert Reinhardt conservées par le Musée);
- Conventions de donation en faveur du Musée d'art de Pully;
- Convention de collaboration avec l'Association pour l'œuvre du peintre Auguste Veillon;
- Mise à jour de la convention avec le groupement des médecins-dentistes scolaires de Pully;
- Convention de collaboration avec un musicien pour la création de pistes sonores diffusées dans le cadre d'une exposition présentée au Musée d'art de Pully.

Divers

- Demandes de fichiers d'adresses : analyse sous l'angle de la protection des données et courriers de réponse;
- Courriers en lien avec les nuisances provoquées par les chantiers communaux;
- Directive municipale relative à l'attribution de subventions pour les plantations sur le territoire de la commune de Pully;
- Formulaire de demande de subvention pour les plantations;
- Graffitis et tags : suivi des procédures pénales;
- Courrier-type destiné aux propriétaires de murs de soutènement situés en bordure du domaine public;
- Autorisations pour usage accru du domaine public;
- Révision du règlement sur la protection des arbres et le plan de classement;
- Rédaction de documents (courriers, décisions) en lien avec la loi sur le contrôle des habitants;
- Suivi de dossiers et rédaction de divers courriers dans le cadre de litiges avec des employés;
- Réponses à des courriers d'opposition en matière de permis de construire;
- Demandes d'accès à des documents au titre de la Loi sur l'information : analyse et courriers de réponse;
- Rédaction de courriers en lien avec l'activité d'accueillante en milieu familial;
- Tarif pour l'exploitation d'édicules commerciaux sur le domaine public;
- Rédaction d'une plainte pénale pour infraction à la Loi sur la protection des armoiries;
- Rapport à la Municipalité : mise en conformité en matière de protection des données;
- Politique interne en matière de protection des données;
- Rédaction de courriers en lien avec la taxation de l'impôt foncier;
- Courriers de mise en demeure (mise en conformité des équipements d'évacuation des eaux, etc.);
- Rédaction de courriers valant avis des défauts;
- Courriers et suivi de dossiers en matière de recouvrement de factures.

ARCHIVES

Le processus de numérisation de la Ville de Pully, qui a débuté avec la mise en œuvre d'un outil de gestion électronique des documents (GED), s'inscrit dans la stratégie générale de gestion documentaire et d'archivage. La transition numérique entreprise au sein de l'Administration communale va se poursuivre et nécessite une interaction forte entre l'informatique, pour les aspects technologiques, et les archives, pour les aspects documentaires. Afin de favoriser cette collaboration étroite et pour gagner en efficacité et faciliter la prise de décision, la Municipalité a décidé de rattacher l'entité des archives directement au Service des systèmes d'information (voir le chapitre correspondant).

OFFICE DE LA POPULATION

Structure de la population de Pully au 31 décembre 2022

	Nombre	Taux
Suisses (dont 1'836 bourgeois de Pully)	12'910	68.15%
Étrangers	6'036	31.85. %
Total	18'946	100%
Personnes en séjour (résidence secondaire) non incluses dans le chiffre précédent	247	
Nombre de ménages	9'004	

L'ensemble de la population étrangère se compose de quelque 119 nationalités différentes.

Le nombre officiel d'habitants, pris en considération par les offices statistiques du Canton et de la Confédération, est de 19'014 au 31 décembre 2022. Si l'on compte les étrangers en court séjour, les requérants d'asile, les demandes provisoires, etc., le chiffre de population totale est de 18'946 habitants. Les versements ou subsides payés par la Commune doivent être calculés au prorata du nombre officiel d'habitants.

Répartition de la population pulliérane par catégorie d'âge (moyenne d'âge: 43.4 ans)

Âge	Nombre	Taux
0-19 ans	3'857	20.40%
20-39 ans	4'514	23.80%
40-64 ans	6'401	33.80%
65-79 ans	2'621	13.80%
80-89 ans	1'262	6.65%
90 et plus	291	1.55%
Total	18'946	100%

Tableau des mutations et population

Années	Arrivées	Naissances	Décès	Départs	Population
2010	1'780	225	153	1'618	17'208
2011	1'770	170	176	1'634	17'433
2012	1'927	171	135	1'722	17'479
2013	1'860	198	163	1'764	17'685
2014	1'724	178	157	1'742	17'767
2015	1'789	165	146	1'623	17'961
2016	1'959	180	172	1'825	18'116
2017	1'627	167	184	1'356	18'180
2018	1'979	183	160	1'990	18'293
2019	1'997	169	156	1'742	18'472
2020	1'871	190	184	1'689	18'699
2021	2'002	130	187	1'792	18'881
2022	1'878	166	198	1'773	18'946*

* La situation de guerre en Ukraine a déclenché l'arrivée de 181 personnes à protéger en 2022 ; ce nombre n'est pas ajouté au calcul de la population résidante.

Permis pour étrangers

2'847 permis d'établissement et de séjour ont été renouvelés ou établis.

Registre civique

L'Office de la population est également chargé de la tenue du registre civique.

12'633 électeurs au 31 décembre 2022

10'685 suisses, dont	5'879 femmes et	4'806 hommes
1'948 étrangers, dont	956 femmes et	992 hommes

Plusieurs listes de signatures ont été contrôlées: 6 initiatives fédérales, 5 initiatives cantonales, 5 référendums fédéraux représentant 4'177 signatures attestées valables.

Pièces d'identité

447 demandes de cartes d'identité ont été établies en 2022.

NATURALISATIONS

Au cours de l'année 2022, dans le cadre de la procédure ordinaire de naturalisation, 120 dossiers de candidatures concernant 143 requérants ont été traités par l'autorité déléguée. Celle-ci est composée d'un représentant de l'Administration et d'un membre de la Commission extraparlamentaire de naturalisation (154 et 210 en 2021).

Ces auditions ont pour but de recevoir les candidats et de retracer leur parcours de vie (lieux d'habitation, écoles et formations, emplois, loisirs). De plus, certains candidats ont dû se soumettre à un test de connaissances. Ces épreuves ont eu lieu une à deux fois par mois, sous la surveillance de l'autorité déléguée.

204 personnes ont obtenu la nationalité suisse, dont 160 obtiennent également la bourgeoisie de Pully (198 et 152 en 2021).

GREFFE MUNICIPAL

Votations et élections

Pour chaque scrutin, le bureau du Greffe municipal traite le vote par correspondance et assure la liaison entre l'État de Vaud et le Bureau électoral, lequel procède aux opérations de dépouillement. Le rôle des électeurs est tenu par l'Office de la population.

Nonagénaires, centenaires

En 2022, 68 personnes ont fêté leur 90^e anniversaire (40 femmes et 28 hommes) et 11 personnes (6 femmes et 5 hommes) leur 100^e anniversaire et plus.

Les traditionnelles visites d'une délégation municipale ont pu reprendre après la pandémie. Pour les nonagénaires, 29 cérémonies ont été organisées et 30 personnes ont préféré recevoir les cadeaux uniquement, à savoir un carton de vin, un bouquet de fleurs et une tourte.

Les cérémonies pour les centenaires sont organisées par la Préfecture. Le Syndic est invité et un bouquet de fleurs est offert au nom de la Municipalité.

Cartes journalières de la CGN

La population pulliérane peut acquérir des cartes journalières de la CGN au prix de CHF 45.00 (adultes) et CHF 22.50 (enfants et abonnement ½ tarif des CFF), permettant de naviguer durant une journée en 1^{re} classe. En 2022, 273 cartes ont été vendues (207 en 2021).

Cartes journalières des CFF

Auparavant vendues au poste de police, les cartes journalières des CFF sont disponibles au Greffe municipal depuis le 1^{er} janvier 2020. Ces cartes permettent de voyager durant une journée en 2^e classe sur la plupart des lignes de train, de bus et de bateau pour le prix de CHF 45.00.

En raison de la situation sanitaire, des nombreuses incertitudes quant à la suppression de cette prestation par les CFF et la baisse de la demande, seuls deux abonnements ont été acquis depuis avril 2020 au lieu de quatre précédemment.

694 cartes journalières ont été vendues en 2022 (738 en 2021, 1'077 en 2020 et 1'274 en 2019).

COMMUNICATION

La Communication est un bureau transversal. Il apporte son conseil et son savoir-faire à toutes les directions de l'Administration, en tout temps. Son rôle est d'anticiper et de centraliser tous les besoins en communication en accompagnant les différents services dans la mise en place de leurs actions de communication.

Les objectifs de communication sont intrinsèquement liés au programme de législature d'une part et aux projets des services d'autre part. Pour les sujets requérant une attention particulière et une communication ciblée, le Bureau de la communication développe des plans de communication spécifiques, dont les objectifs sont adaptés aux publics cibles.

L'évaluation des actions est effectuée en interne, ainsi que la définition de mesures correctives, le cas échéant, pour les actions futures.

Au 31 décembre 2022, la Communication totalise 3.1 ETP.

Communication interne

Le travail de communication interne, parfois moins visible, est néanmoins primordial et déterminant dans le cahier des charges de l'équipe, en étroite collaboration avec le Service des ressources humaines. Il regroupe tous les moyens mis en œuvre pour faire circuler l'information de manière transversale à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices.

Les objectifs en sont notamment :

- Améliorer la transparence à chaque niveau hiérarchique de l'Administration ;
- Faire connaître les actions menées par la Ville ;
- Susciter la compréhension et l'adhésion des collaborateurs autour des projets de la Ville.

Autres projets

On peut notamment citer le travail de communication interne sur les économies d'énergie, mené conjointement avec les RH. Nouvelle législature oblige, les documents internes portant sur la communication (directives) continuent d'être revus et mis à jour.

Le Persinfo, journal destiné aux employés de l'Administration ainsi qu'aux retraités, est entièrement produit à l'interne. Les articles sont rédigés par le Comité rédactionnel du journal, composé de collaboratrices et de collaborateurs de différentes Directions. Le Bureau de la communication se charge d'une partie de la rédaction et de la mise en page tandis que le Service des ressources humaines s'occupe de la distribution du journal trois fois par année.

Communication imprimée

La communication imprimée est développée dans le respect de la charte graphique de la Ville (courriers, courriels, flyers, affiches, brochures, rapports de gestion, etc.). Il en va de même pour tous les supports publi-promotionnels développés par les partenaires extérieurs soutenus financièrement, notamment, par la Commune.

Communiqués de presse et revue de presse

19 communiqués de presse ont été rédigés et envoyés en 2022 (26 en 2021) qui ont généré 13 articles de presse .

La revue de presse quotidienne, destinée aux collaborateurs, est assurée par la Communication (qui n'a pas toujours connaissance des reportages radiophoniques ou télévisuels). Au total, 1'378 articles, dont 206 mentionnant Pully, ont été enregistrés dans la base de données et envoyés à la liste de diffusion.

Les journalistes assistent régulièrement aux séances du Conseil communal reprenant dans leurs colonnes les préavis débattus lors de ces séances.

Dans un souci de transparence, le Conseil communal reçoit systématiquement tout ce qui est adressé à la presse par la Communication.

Annonces dans la presse

En 2022, 3 annonces ont été publiées dans la presse (24 Heures, Le Courrier Lavaux-Oron-Jorat).

Journal communal

Le Journal communal de Pully, lancé en septembre 2012, paraît 4 fois dans l'année (mars, juin, septembre, décembre). Il est imprimé à 10'500 exemplaires dont environ 9'900 sont distribués par courrier postal à tous les ménages et entreprises de Pully et des Monts-de-Pully. En 2020, un profond travail de refonte de la maquette et des articles a été initié et finalisé avec un prestataire graphique, pour un résultat paru début 2021. De nouvelles rubriques ont été créées à cette occasion (sociétés locales, portrait, brève du Conseil communal notamment).

En 2022, suite au postulat Burnet et consorts, l'utilisation du langage épïcène dans le Journal communal a été officiellement adoptée.

Agenda des manifestations

L'agenda recense mensuellement les événements (non sportifs) se déroulant sur le territoire communal.

Il a été diffusé à onze reprises ainsi :

- Affiché aux guichets publics, aux piliers publics et dans les institutions culturelles de la Ville ;
- Relayé au format numérique sur Facebook ainsi que sur le site Internet communal.

Il a été décidé d'arrêter la distribution systématique de l'agenda au format papier aux commerces et restaurants de Pully, l'agenda étant peu affiché dans les établissements. Seules les sociétés ayant fait la demande reçoivent encore l'agenda imprimé.

Imprimés pour les services

En 2022, la Communication a créé 78 supports (flyers, affiches, brochures, signets pour les livres, annonces presse, sets de tables, etc.) : 19 pour DAGF, 29 pour DDGS, 12 pour DJAS (y compris Sécurité publique), 3 pour DTSI, 2 pour DUE et encore 13 projets externes. Ce chiffre ne comprend pas les cartes de visite (toutes les cartes de visite des collaborateurs de la Ville sont réalisées et imprimées par le Bureau de la communication).

La Communication a également régulièrement adapté et mis à disposition les affiches de sensibilisation aux économies d'énergie pour les différents Services de l'Administration communale (tant les affiches papier que les formats numériques), et relayé les informations locales.

Projets spéciaux

1^{er} août 2022

Les festivités de la Fête nationale à la Place du Port de Pully, y compris le feu d'artifice, ont pu faire leur grand retour en 2022.

La manifestation est organisée par le Bureau de la Communication, en collaboration avec l'Amicale des sapeurs-pompiers, et avec l'aide des services de la Ville pour les infrastructures.

Nouveauté cette année, une 3^e soirée a eu lieu le samedi 30 juillet, en plus du bal des pompiers le dimanche 31 juillet et de la Fête nationale le lundi 1^{er} août. Cette soirée-concert, gratuite, a proposé des petits concerts de musique classique et jazz, de 20h à 23h, dans une ambiance chic mais détendue (transats et bar à champagne).

Trois bars et cinq foodtrucks ont sustentés les visiteurs durant les trois soirées.

Le feu d'artifice musical (qui a eu un très grand succès), l'atelier lampions, les prestations des jodleurs et de la fanfare ont ravi tout le public présent. La diane dans les rues de Pully a eu lieu comme à l'accoutumée dès 5h.

Relais personnalisé de campagnes de communication

En 2022, diverses campagnes cantonales ou nationales ont été relayées à Pully, comme notamment «Lunch attitude» qui incite tout à chacun à acheter son repas de midi dans les commerces de Pully en amenant son propre tupperware afin de générer moins de déchets. Cette campagne a été officiellement lancée le 10 mai en présence du Conseiller municipal Marc Zolliker, Mme Coryne Eckert, Chargée de communication chez GastroVaud, et Mme Amélie Orthlieb, représentante du Canton (DGE-GEODE) section déchets.

Communication numérique

Intranet communal

L'Intranet est un site exclusivement visible par les collaboratrices et collaborateurs de la Ville. Il est régulièrement mis à jour en fonction des informations à publier et des documents internes à intégrer. En 2022, 143'168 pages ont été vues pour une durée moyenne de 3 min 52 par visite.

Site internet communal www.pully.ch

Vecteur principal de communication numérique de la Ville, ce support est modulable et extrêmement réactif (informations actualisées quotidiennement).

Les statistiques de fréquentation sont en diminution. Le nombre de pages consultées est de 421'524 pages (642'054 en 2021), pour une durée moyenne de 1 min 13 par visite. Les pages les plus visitées sont toujours les piscines de Pully, les offres d'emploi et l'Office de la population.

Site internet dédié aux projets smart city (smart.pully.ch)

Site internet dédié aux projets «smart city» de la Ville depuis 2018, il est mis à jour dès qu'un nouveau projet est finalisé ou en voie de l'être. Actuellement, une vingtaine de projets contribuant à rendre la Commune plus efficiente, pratique et conviviale y sont présentés. Le site s'adresse à tous les publics intéressés par les thématiques de la ville et du numérique: habitants et collaborateurs bien sûr, mais aussi chercheurs, cantons, communes, etc.

Les statistiques de fréquentation du site smart.pully.ch sont malheureusement indisponibles au moment de la rédaction de ce rapport.

Site internet dédié aux grands projets urbanistiques (projets.pully.ch)

Ce site a pour objectif de communiquer sur les différents grands projets pulliérans et leur état d'avancement. Regroupés en quatre catégories, les grands projets et travaux concernent des espaces ou des bâtiments publics, des quartiers ou des axes routiers. Il est géré et mis à jour par la Communication.

Les utilisateurs peuvent réagir et poster des questions sur l'un ou l'autre des projets au moyen d'un formulaire de contact intégré sur chaque page. En 2022, la Communication a traité 5 formulaires de contact (5 en 2021) envoyés par des internautes.

Les statistiques de fréquentation sont: 9'135 pages (10'006 en 2021) ont été consultées. Le temps moyen passé par visite est de 1 min 48.

Page Facebook «Ville de Pully, Suisse»

La page «Ville de Pully» arrive à un total de 3'950 mentions «J'aime» (3'623 en 2021). 119 contenus (tous types confondus) ont été publiés durant l'année (130 en 2021), dont 14 publications sponsorisées (payées) pour atteindre une plus grande portée. Les publications ont généré un total de 246'436 vues.

Page Facebook « Cave de Pully »

La page compte 531 abonnés (502 en 2021). Les photos et vidéos sont publiées par l'un des vigneron depuis le profil Instagram de la Cave.

En 2022, il y a eu 26 publications tout type de contenu confondu (42 en 2021), dont 1 publication sponsorisée. Les publications ont généré un total de 9'630 vues.

Instagram @villedepully

La page Instagram a été lancée en mai 2018 et compte 1'566 abonnés. 18 photos et vidéos ont été publiées en 2022. Des stories (vidéos ou publications éphémères de 24 heures) sont aussi régulièrement publiées.

Autres comptes Instagram

D'autres entités de la Ville possèdent un compte Instagram, notamment la Bibliothèque de Pully, les colonies de Pully, la Cave, etc. La Communication suit ces comptes et offre conseil et soutien si besoin, mais leur gestion est entièrement confiée aux entités.

Écrans d'information

La Communication exploite depuis 2019 ce média, qui n'a servi pendant longtemps qu'à indiquer l'occupation des salles. Désormais et selon des modèles créés pour ce faire, on peut y promouvoir des événements, communiquer des informations, etc.

Actuellement, huit écrans sont gérés par la Communication et repartis sur les sites suivants :

- 1 au collège des Alpes
- 1 au collège de Mallieu
- 1 à l'église de Chantemerle
- 1 à la Maison Pulliérane
- 1 à la salle omnisports de l'Arnold Reymond
- 1 à la piscine couverte
- 2 à la Damataire

En 2022, ce canal a notamment été utilisé pour annoncer des manifestations telles les ouvertures printanières de la Cave, la Fête de la nature, le 1^{er} août et le bal des pompiers ou encore Les Féeries de Pully.

Écrans d'information dans les bus tl

La Communication exploite ce vecteur digital, en collaboration avec les tl et APG-SGA, depuis novembre 2015. La Ville de Pully peut communiquer gratuitement sur les écrans de tous les bus traversant son territoire. La Communication se charge de sélectionner et produire les visuels ainsi que de planifier la diffusion avec APG-SGA. L'attrait toujours grandissant pour ce vecteur de la part des « annonceurs payant » a fortement réduit les créneaux disponibles gratuitement pour les Villes.

3 campagnes ont été publiées en 2022 pendant 6 semaines au total.

Action de relations publiques

Elles permettent de marquer la présence de la Municipalité sur le terrain. En font partie les manifestations que la Municipalité organise, celles auxquelles elle participe et qu'elle soutient, de même que les séances d'information à la population pulliérane et au Conseil communal. Les relations publiques sont, d'une façon générale, l'ensemble des efforts organisés et suivis destinés à créer, maintenir et développer un climat de compréhension et de confiance mutuelles à l'interne, mais aussi dans l'opinion publique et parmi les publics directement ou indirectement concernés.

Journée de la mobilité

Organisé en collaboration avec la DTSI, elle n'a pas eu lieu cette année.

Fête du 1^{er} août

Voir « Projets spéciaux ».

Pully en Fête

Cet événement a pu reprendre en 2022. Cependant, son organisation a été entièrement remise aux mains de Pully-Passion et de PPB. Le Bureau de la Communication a toutefois soutenu la manifestation, renommée «Les féeries de Pully», en créant l’affiche et en rédigeant un publi-reportage paru dans le journal Le Courrier Lavaux-Oron.

Reportages photo et vidéo

La Communication est régulièrement sollicitée pour couvrir tous types d’événements (soirée du personnel, bouquets de chantiers, vernissages, photos officielles, prises de vues au drone, etc.). Elle gère ensuite, si besoin, la publication du contenu sur les réseaux sociaux et l’envoi des photos à la presse. Elle profite également de ces reportages pour créer des contenus publiés sur Instagram et Facebook (stories), pour son propre compte ou pour des événements liés à la Ville.

SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES

La Ville de Pully comprend quatre institutions culturelles, placées sous la responsabilité du Service des affaires culturelles : la Bibliothèque de Pully, les Musées de Pully (Musée d’art et ArchéoLab - Villa romaine), le Café-Théâtre de la Voirie et L’Octogone - Théâtre de Pully.

Les responsables de ces quatre institutions, le secrétaire municipal et la déléguée à la communication ont poursuivi leurs démarches pour développer les synergies entre ces institutions et renforcer le positionnement de la Ville de Pully en matière culturelle.

À fin 2019, une identité graphique spécifique aux institutions culturelles de la Ville a été élaborée. Un événement dévoilant cette nouvelle identité et réunissant les quatre institutions culturelles de la Ville de Pully était prévu en mai 2020, mais il a malheureusement dû être reporté en raison de la situation sanitaire. Il a été reprogrammé en juin 2023.

BIBLIOTHÈQUE MÉDIATHÈQUE COMMUNALE

Avec l’allègement considérable des mesures sanitaires au printemps, la Bibliothèque a pu à nouveau accueillir son public avec un minimum de restrictions. Dans les semaines qui ont suivi, une diminution de la fréquentation a été constatée et cela, jusqu’à l’arrivée de l’été.

Toutefois, jusqu’alors restreintes aux personnes de plus de 16 ans disposant d’un certificat COVID, les animations et événements culturels de l’institution ont pu à nouveau être proposés sans conditions. Ceux-ci ont rencontré un large succès.

L’équipe de la Bibliothèque s’est donné comme objectif de mener une réflexion autour de l’accueil des publics au regard de l’accessibilité et de l’inclusivité. Cette réflexion, en cours, a mené à une refonte du guide/règlement de la Bibliothèque ainsi qu’à l’élaboration d’une charte d’accueil des publics.

Avec pour objectif de faire de la Bibliothèque un lieu d’accueil et d’échange important, deux projets de type participatif ont été mis en place. Il s’agit d’un travail, en cours depuis le printemps, avec un groupe d’adolescent-e-s concernant la création d’un espace dédié dans les murs de l’institution. Deuxièmement, un groupe adulte a pu collaborer autour de l’organisation de l’événement «2030, imaginez-vous un futur» (détaillé plus bas).

Service au public

Durant l’année, 1’797 livres, 524 numéros de revue, 157 CD et 558 DVD ont été équipés, indexés, catalogués et mis en service. À fin décembre 2022, 37’974 livres, 8’622 CD, 8’238 DVD et 1’640 fascicules de revues étaient à disposition des usagers, soit un total de 56’472 documents.

Le service eBibliomedia, qui comptait 284 personnes inscrites à fin décembre, semble toutefois de moins en moins sollicité, bien qu’étant toujours apprécié. Rappelons que cette prestation a pour but de compléter l’offre physique de documents.

Statistique des prêts (2020-2022)

Année	Jours ouvr.	Prêts			Moyenne par jour			Total	Total par jour
		Adultes	Médiath.	Jeunesse	Adultes	Médiath.	Jeunesse		
2020	202	22'588	15'924	72'080	112	79	357	110'592	547
2021	242	24'237	16'765	92'191	100	69	381	133'193	550
2022	245	21'896	13'318	84'895	89	54	347	120'109	490

Nb de prêts CD: 3'029 (- 1'070)

Nb de prêts DVD: 10'469 (- 1'771)

Nb de prêts eBooks: 1'322 (- 515)

Durant l'été 2020, en raison de la situation sanitaire, la Bibliothèque avait décidé d'élargir son offre en restant ouverte une semaine de plus, décision qui a été désormais pérennisée. Rappelons que pour des raisons de limite de personnel, la Bibliothèque demeure fermée au public durant les vacances scolaires et quatre semaines en été.

Une baisse significative du volume de prêt de documents peut être constatée par rapport à 2021. Comme indiqué précédemment, la fréquentation de la Bibliothèque a passablement diminué à l'issue de la levée des mesures de restriction d'accès liées à la situation sanitaire. De nombreuses autres activités étant à nouveau accessibles, il est imaginable que celles-ci aient été préférées.

En constante baisse depuis des années, le prêt de CD audio atteint un chiffre extrêmement bas. Ce type de documents pourrait être prochainement retiré de l'offre documentaire.

Pour 2022, la Bibliothèque a compté 2'099 emprunteurs actifs, contre 2'691 en 2021 et 1'930 en 2020. Cette importante variation doit être vue au regard de la situation atypique de l'année 2021.

Dans de nombreux cas, les couples ou les familles utilisent un même compte pour emprunter des documents. Ces chiffres ne témoignent donc pas de la fréquentation effective de l'institution qui est inconnue. La part de la population pulliérane représente plus de 60% des usagers et usagères de la Bibliothèque (1'374 comptes).

Programme culturel & médiation

Le programme d'activités culturelles et la médiation culturelle participent à définir l'un des axes essentiels de la Bibliothèque. Véritables compléments aux services liés aux collections documentaires, ces prestations s'inscrivent dans l'offre culturelle proposée par les institutions de la Ville de Pully.

Durant l'année, la Bibliothèque a pu proposer une quarantaine d'événements et d'activités, permettant de retrouver les habituels moments de rencontre autour de la lecture (chouette bébé lit, les Groupies littéraires, le mercredi des petits, etc.).



Conte indien par F. Devi

Le format de rencontres littéraires « à deux » s'est généralisé avec l'accueil des auteurs Thomas Flahaut et Bruno Pellegrino le 24 mars, des illustratrices Adrienne Barmann et Hélène Becquelin le 15 septembre, puis des éditeur-ice-s Alexandre Grandjean et Isabelle Henchoz le 10 novembre.

Le 19 janvier, l'autrice Christine Pompéi est venue animer un atelier autour des ses célèbres personnages, Maëlys et Lucien. Le 25 janvier, la Bibliothèque a accueilli le projet « Bang Bang Bang » du musicien et compositeur Raphaël Noir à l'occasion d'un concert haut en couleurs.

« Les auteurs qui n'existent pas » ont été évoqués par la cie Dobromir le 5 mai, suivi de près par la Journée de la lecture à voix haute, animée par Lauriane Gilliéron et Jean-Marc Richard, le 18 mai.

L'illustratrice Lisa Voisard a animé, durant deux mercredis après-midi, un atelier à la découverte des arbres, tandis que l'illustrateur Julien Cordebart a, comme à l'accoutumée, tenu deux ateliers d'initiation au dessin manga.

Dès janvier, la musicienne Liz Moscarola a proposé des ateliers d'éveil musical aux tout-petits. Un atelier de création de couronne de l'avent a été proposé le 29 novembre. Le 9 mai, dans le cadre des semaines de la citoyenneté, la Bibliothèque a accueilli un atelier philosophique, animé par la cie Kaleidos.

Résultat d'un projet participatif, l'événement « 2030, imaginez-vous un futur » a eu lieu le 24 septembre. Durant cette journée, des ateliers, conférences et expositions, créés et animés par les participant-e-s ont pu être proposés au public. La journée s'est terminée sur un concert du Pichette klezmer band.

Le 18 novembre, la Bibliothèque a accueilli la jeune musicienne Maria2 pour un concert, tandis que le 14 décembre, c'est la danseuse de tradition indienne-odissi Flora Devi qui a présenté un conte indien lors de l'habituelle fête de fin d'année.

Rappelons que, durant la belle saison, des livres sont mis à disposition en self-service à la piscine de Pully-Plage et à la buvette de La Générale dans le cadre de l'opération « LirOlac ».



Rencontre littéraire avec T. Flahaut et B. Pellegrino



Concert du Pichette klezmer band

MUSÉES DE PULLY

Le Musée d'art

LA BELLE ÉPOQUE DE L'ART NOUVEAU. AU TEMPS DE BONNARD ET MUCHA

Du 28 janvier au 19 juin 2022

Au Musée d'art, l'année 2022 a démarré avec une exposition intitulée *La Belle Époque de l'Art nouveau* qui présentait au travers d'une sélection d'œuvres issues d'une prestigieuse collection privée suisse, plusieurs aspects d'un mouvement artistique majeur qui a façonné le visage de l'Europe entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle.

Entre la fin du XIX^e siècle et la Première Guerre mondiale, l'Europe a connu des années de paix qui ont favorisé la prospérité économique ainsi que le développement de nombreux progrès scientifiques et humains. Les artistes ont pleinement participé au renouveau de la société, à Paris bien sûr, mais aussi à Vienne, à Munich ou à Bruxelles. Né des bouleversements engendrés par les révolutions industrielles, l'Art nouveau a rejeté les formes du passé et a su contester la culture classique en proposant une nouvelle manière de percevoir et de ressentir le monde dans la beauté et l'unité de l'art et de la vie.

Le Musée d'art a ainsi présenté l'Art nouveau comme un phénomène culturel, social et un mouvement artistique novateur qui a marqué profondément l'entrée dans le XX^e siècle. Diffusé largement grâce à ses supports populaires privilégiés tels que les affiches, les revues et les estampes, l'exposition proposait de traverser les changements culturels et esthétiques grâce à des œuvres d'artistes acteurs et témoin de cette révolution tels que Jules Chéret, Edvard Munch, mais aussi Pierre Bonnard, Alphonse Mucha, Gustav Klimt ou encore parmi d'autres, Oskar Kokoschka et Lyonel Feininger.

À l'occasion de cette exposition, le Musée d'art de Pully a poursuivi sa série de publications consacrées tant aux expositions qu'aux collections de l'institution. Ce deuxième catalogue publie un ensemble de contributions dues à un historien, des historiens de l'art, des historiens de la littérature, un historien des sciences. Ces auteurs issus de différents domaines portent des regards différents et complémentaires sur l'Art nouveau et la prestigieuse collection privée que le Musée a eu l'occasion d'exposer.

Affiche de l'exposition « La Belle Époque de l'Art nouveau.
Au temps de Bonnard et Mucha »



MATTHIEU GAFSOU. LE VOILE DU RÉEL. UN PARCOURS PHOTOGRAPHIQUE **Du 16 septembre au 11 décembre 2022**

Sous le titre *Le voile du réel*, le Musée d'art de Pully a organisé une exposition consacrée au photographe suisse Matthieu Gafsou. La manifestation s'est articulée en deux volets, composée d'une part des séries phares de l'artiste, des images de commande, ainsi que des prises de vues inédites, et d'autre part de la série *Vivants*, achevée au printemps 2022. Fruit d'une étroite collaboration avec le photographe, l'exposition a retracé le parcours de Matthieu Gafsou, de ses débuts en tant qu'étudiant jusqu'aux travaux les plus récents.

Né à Lausanne en 1981, Matthieu Gafsou a étudié la philosophie, la littérature ainsi que l'histoire et l'esthétique du cinéma à l'Université de Lausanne, avant de poursuivre sa formation en photographie à l'École des arts appliqués de Vevey. Dès 2006, Matthieu Gafsou participe à de nombreuses expositions collectives et individuelles qui présentent alors ses premières séries inscrites dans la tradition documentaire de paysage (*Surfaces*, 2006-2008, *Terres compromises*, 2010, *Alpes*, 2009-2012). Ses travaux suivants (*Sacré*, 2011-2012, *Only God Can Judge Me*, 2012-2014, *H+*, 2015-2018) s'éloignent du paysage et abordent des sujets sociaux comme la scène de la drogue lausannoise et le transhumanisme.

La dernière série de l'artiste qui a été présentée pour la première fois *in extenso* au Musée d'art de Pully s'inscrit dans la lignée des travaux précédents avec une thématique sociétale majeure, le réchauffement climatique. À l'inverse de ses dernières séries, l'artiste a franchi le pas pour parler désormais de ses inquiétudes grandissantes face à la crise écologique. Élaborée sur près de quatre ans, *Vivants* apparaît comme une œuvre complexe, d'une narrativité foisonnante et d'une grande liberté, qui introduit pour la première fois la famille et les proches de l'artiste. Comme une ode à la vie, mais aussi un cri du cœur, cette série que le Musée a pu accompagner dès les premières images semble annoncer une nouvelle direction dans la production de l'artiste.

À l'occasion de cette exposition, le Musée d'art de Pully a publié un double catalogue comportant près de 450 images, *Matthieu Gafsou. Le voile du réel. Vivants*. (2022), dans lequel Delphine Rivier, directrice des Musées de Pully, a rédigé une préface, Victoria Muhlig, conservatrice au Musée d'art, un article et Caroline Stevan, journaliste culturelle a mené un entretien avec l'artiste. Le producteur et DJ lausannois, Raphaël Gros, plus connu sous le nom de Ripperton y présente un album de 14 pistes qui accompagnent le projet *Vivants* disponible gratuitement grâce à un code QR.

L'exposition de Matthieu Gafsou a reçu une grande visibilité dans la presse et sur la scène photographique nationale et internationale. La série *Vivants* a été montrée en partie à Paris Photo en novembre 2022 et voyagera en France et en Belgique en 2023. Le catalogue de la série sera également republié par les Editions Xavier Barral à Paris pour un tirage de 1'500 exemplaires à l'automne 2023.

Affiche de l'exposition « Matthieu Gafsou. Le voile du réel »



L'ArchéoLab

LA MALÉDICTION D'HÉCATE – LA MAGIE À L'ÉPOQUE ROMAINE

Du 28 septembre 2022 au 17 décembre 2023

La nouvelle expo-aventure de l'ArchéoLab est conçue comme un parcours interactif et ludique, proposant aux jeunes publics (8-12 ans en priorité), familles et écoles de s'approprier nos connaissances des objets et pratiques magiques à l'époque romaine, par le biais de l'expérimentation.

La malédiction d'Hécate invite les visiteurs à suivre Luna Griffin, une jeune fille fascinée par la magie, à la recherche de sa mère archéologue, spécialiste du sujet, qui a mystérieusement disparu. En récoltant des indices sur la piste de Miss Griffin, les visiteurs se trouvent envoyés à l'époque romaine par une déesse Hécate très en colère. Ils découvrent alors un monde où la magie est omniprésente, un monde peuplé de dieux et de déesses, d'objets et de pratiques utilisés par les Romains pour interroger le destin, et le soumettre à leur volonté.

Cette nouvelle exposition comprend de nombreuses reproductions manipulables d'objets archéologiques liés à la magie antique, réalisés par des artisans locaux d'après des techniques d'archéologie expérimentale. Elle est également agrémentée de contenus multimédias spécialement créés pour l'occasion (vidéos, audios), ainsi que de dispositifs d'expérimentation ludiques.

Présentée en avant-première lors de la Nuit des Musées le 24 septembre 2022, l'exposition rencontre depuis lors un très vif succès et continuera d'accueillir les publics durant toute l'année 2023 dans une version rafraîchie en vue d'améliorer encore l'expérience de visite pour tous.

Acquisitions et donations

L'année 2022 a été riche en donations. L'Association des Amis des Musées de Pully (AMP) a fait don au Musée d'art des œuvres lauréates de l'édition 2022 de son concours, dues à Malgorzata Stankiewicz, Maya RoCHAT et Jessica Russ. Des particuliers ont offert des œuvres de Violette Milliquet, artiste pulliérane, ainsi que de Rodolphe-Théophile Bosshard, Charles Clément et René Auberjonois, artistes vaudois de premier plan. L'artiste Suzanne Kasser a par ailleurs offert un ensemble de sept peintures de sa main.

En outre, la Ville de Pully a fait l'acquisition pour les collections du Musée d'art de six éditions publiées par Locus Solus et réalisées par Josse Bailly, Aloïis Godinat, Grégoire Bolay, Gina Proenza, Elise Gagnebin-de Bons et Alexandre Bianchini, ainsi que de dix photographies de la série *Vivants* de Matthieu Gafsou suite à l'exposition *Matthieu Gafsou. Le voile du réel* (16.09-11.12.22).

Communication au Musée d'art

Musée d'art

Presse

Les retombées presse ont été importantes pour les deux expositions présentées au Musée d'art de Pully en 2022. En début d'année, l'exposition *La Belle Époque de l'Art nouveau. Au temps de Bonnard et Mucha* a bénéficié d'une forte couverture médiatique dans la presse quotidienne et hebdomadaire (24 heures, Le Temps, la RTS, La Liberté, Le Courrier, La Côte, etc.), ainsi que dans la presse spécialisée (Artpassions, Scènes Magazine, etc.), avec environ 45 publications. En deuxième partie d'année, l'exposition *Matthieu Gafsou. Le voile du réel. Un parcours photographique* a été mise en avant dans plus de 40 publications dans la presse écrite et digitale ainsi que dans plusieurs émissions de radios. Les critiques des expositions du Musée d'art de Pully dans la presse majoritairement positives démontrent que l'institution propose des expositions de grande qualité et qu'il est un acteur incontournable de la scène artistique régionale.

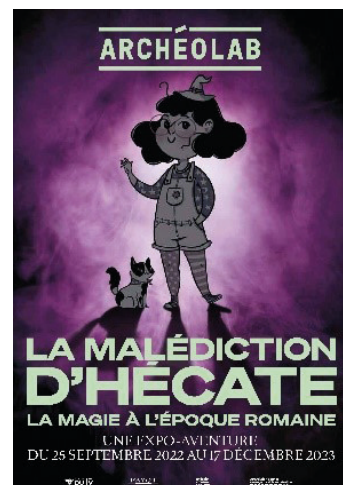
Site internet - www.museedartdepully.ch

En 2022, le site internet du Musée d'art de Pully a accueilli 41'471 visiteurs, soit une augmentation de 22% face à 2021 (33'810 visiteurs).

Réseaux sociaux

Instagram - @museeartpully

La présence sur Instagram continue à se renforcer et se diversifier. Avec 5'346 abonnés (1'800 de plus qu'en 2021), la page réunit la plus importante communauté des réseaux sociaux du Musée d'art de Pully. La stratégie de communication vise toujours à augmenter la présence et la visibilité sur ce réseau social et à fidéliser les abonnés en leur proposant de nouveaux contenus.



Affiches de l'exposition
« La malédiction d'Hécate »

En 2022, 88 publications ont été postées. Le nombre d'impressions (c'est-à-dire le nombre total de fois que le contenu de la page a été vu - posts, stories, posts sponsorisés) a atteint 1'758'943 (+143,03% face à 2021). Le taux d'engagement moyen par publication (likes, commentaires, partages ou encore enregistrements) est quant à lui de 2,31%, ce qui est considéré comme un bon taux.

Facebook - @museeartpully

La page Facebook du Musée d'art de Pully regroupe toujours une communauté importante avec 3'700 abonnés (c'est-à-dire les personnes qui suivent la page dont les actualités et les publications du Musée apparaissent dans leur fil d'actualité).

Le nombre total de fois que le contenu de la page a été vu s'élève à 1'771'434 (impressions) et plus de 31'900 personnes ont interagi avec la page et/ou les publications (119 au total).

Échange de visibilité

Cette année encore, le Musée d'art de Pully a réalisé un partenariat avec le magazine Générations, ainsi qu'avec la plateforme d'offres culturelles de l'EPFL, qui ont permis une promotion de ses deux expositions. Les concours organisés par ces deux médias permettent de mettre en avant le Musée au travers de leurs réseaux respectifs et d'élargir la visibilité des expositions.

Le partenariat avec le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), donnant accès au Musée d'art de Pully au personnel du centre pour un prix préférentiel, tout en offrant une visibilité au Musée via la plateforme intranet « H-Oxygene » du CHUV était toujours actif en 2022.

En octobre 2022, l'implication des Musées de Pully au Forum MuseumXTD à l'HEIG-VD d'Yverdon a permis de développer la notoriété de nos institutions dans le milieu scientifique et muséal régional.

Les publications collaboratives faites avec Matthieu Gafsou ainsi qu'avec le département photographie du CEPV de Vevey, couplées avec un excellent relais de near., association suisse pour la photographie contemporaine, tout du long de l'exposition *Matthieu Gafsou. Le voile du réel*, ont permis également de développer la visibilité du Musée d'art en dehors de notre communauté digitale de base.

ArchéoLab

Presse

L'exposition *La Malédiction d'Hécate. La magie à l'époque romaine. Une expo-aventure* a attiré un large public dès son ouverture et a fait l'objet de nombreux articles notamment dans Le Temps, La Liberté et Le Courrier. L'ArchéoLab bénéficie régulièrement d'une importante représentation dans la presse de loisirs et est référencé dans plusieurs agendas en ligne (Léman 4 Kids, L'Agenda, Lausanne Cités, Museums.ch, Loisirs.ch, The Lausanner, etc.).

Site internet - www.archeolab.ch :

En 2022, le site internet de l'ArchéoLab a accueilli 12'297 visiteurs, soit une diminution de 29% face à 2021 (17'351 visiteurs).

Réseaux sociaux

Instagram - @archeolabpully :

L'activité de la page Instagram de l'ArchéoLab a nettement augmenté. Elle regroupe désormais une communauté de 1'212 personnes, dont presque 300 nouveaux abonnés. 25 publications ont été postées. Le nombre d'impressions (c'est-à-dire le nombre total de fois que le contenu a été vu - posts, stories, posts sponsorisés) est de 99'989 et le taux d'engagement moyen par publication (likes, commentaires, partages ou encore enregistrements) de 6,41% (+35,36% face à 2021).

Facebook - @archeolabpully :

La page Facebook de l'ArchéoLab regroupe 1'300 abonnés (personnes qui suivent la page dont les actualités et les publications de l'ArchéoLab apparaissent dans leur fil d'actualité).

Le nombre total de fois que le contenu de la page a été vu s'élève à 78'172 (impressions) et plus de 1'700 personnes ont interagi avec la page et/ou les posts (32 au total).

Échange de visibilité :

Les collaborations établies, premièrement dans le cadre de l'exposition *Crime à la romaine*, avec la page @myfamilypass ainsi qu'avec l'illustratrice Emilie Theillard dans le cadre de l'exposition *La malédiction d'Hécate*, ont permis à l'ArchéoLab de jouir d'une visibilité supplémentaire en dehors de ses canaux de communications habituels.

L'implication de l'ArchéoLab lors des journées vaudoises d'archéologie, avec la mise en place d'un atelier représentant la Villa romaine dans le célèbre jeu vidéo Minecraft, a permis de développer la notoriété de l'institution dans le milieu scientifique régional.

La collaboration avec le cinéma CityClub Pully, dans le cadre d'une projection du film *Le Voyage de Chihiro* suivie d'un atelier de médiation exclusif, a donné également une visibilité hors du réseau habituel de l'ArchéoLab.

Recherches de fonds et partenariats

Afin de mener à bien leurs projets, les Musées mettent en place chaque année une importante campagne de recherche de fonds.

Musée d'art

La Loterie romande et la Fondation philanthropique Famille Sandoz ont reconduit leur soutien au Musée d'art de Pully pour ses expositions et son programme d'activités culturelles 2022. Le partenariat avec la Banque Piguet Galland & Cie SA, qui a été prolongé jusqu'en 2023, continue d'amener de nouveaux publics grâce aux échanges de visibilités ainsi qu'aux événements privés organisés à Pully pour la banque.

Dans le cadre de l'exposition *Matthieu Gafsou. Le voile du réel*, le Musée d'art de Pully a édité un double catalogue qui présente un état des lieux du travail prolifique du photographe. Cette publication a été généreusement soutenue par le Canton de Vaud.

ArchéoLab

L'ArchéoBus, projet de musée mobile de l'ArchéoLab qui se déplacera dans les écoles et les institutions spécialisées dès le mois de septembre 2023, a fait l'objet d'une importante campagne de recherche de fonds. Il est généreusement soutenu par les Amis des Musées de Pully, la Fondation Casino Barrière, la Fondation Centre Patronal, la Fondation Juchum, la Fondation Philanthropique Famille Sandoz, la Fondation UBS pour la culture, le SERAC – Fonds de médiation culturelle Vaud, l'organe de répartition vaudois de la Loterie romande, la BCV et Pro Infirmis.

La Muette

À ce jour, pour la mise sur pied du projet scientifique, artistique et culturel, La Muette est soutenue par la Loterie Romande, la Fondation Ernst Göhner, la Fondation UBS pour la culture, la Fondation Sophie und Karl Binding, la Fondation Jan Michalski pour l'écriture et la littérature, et la Fondation Pro Scientia et Arte. La campagne de recherche de fonds se poursuivra en 2023 selon les besoins du projet.

Culture Inclusive

Le Musée d'art de Pully propose des activités adaptées aux envies et aux besoins des seniors et des personnes ayant des handicaps dus à l'âge. Ce programme lancé en 2022 est soutenu avec une grande générosité par la Fondation Leenaards et la Stiftung für Kunst Kultur und Geschichte (SKKG).

Fréquentation 2022

Fréquentation	ArchéoLab	Musée d'art
Enfants	4'303	3'517
Adultes	1'322	19'126
Total	5'625	22'643

Médiation

L'année 2022 a marqué la reprise du rythme habituel avant COVID, tant au niveau du programme de médiation et des activités proposées au public qu'au niveau des demandes de réservation de la part du public. En plus de participer aux traditionnels événements tels que Pâkomuzé, Passeport vacances ou encore la Nuit des musées dans leur format habituel, il a été possible de relancer la programmation usuelle d'ateliers pour les enfants, de soirées et d'événements au musée ou encore de visites guidées. Le public a répondu présent à chacune de ces offres. Les Musées ont reçu un nombre conséquent de demandes d'anniversaires et de visites scolaires tout au long de l'année, et particulièrement élevé dès l'ouverture de l'exposition *La malédiction d'Hécate* à l'ArchéoLab.

Du côté de l'ArchéoLab, les ateliers Minecraft ont été lancés officiellement et ont rencontré un grand succès. En proposant aux jeunes visiteurs de se balader dans la Villa romaine, ces ateliers leur permettent de s'immerger dans la villa et de mieux prendre conscience de l'importance historique de ce patrimoine. Ils seront planifiés à

nouveau lors de divers événements en 2023. L'ArchéoLab a par ailleurs participé aux Journées vaudoises de l'archéologie à Avenches, en présentant ce même projet Minecraft avec toutefois un ajout majeur pour les adultes : une adaptation de la visite de la villa en réalité virtuelle. Les adultes, parfois moins attirés par les jeux vidéo, ont pu ainsi également se balader dans la Villa romaine de Pully à l'aide d'un casque de réalité virtuelle et en apprendre plus sur son architecture et son contexte.

Enfin, un partenariat a été créé avec le cinéma CityClub de Pully en lien avec l'exposition *La malédiction d'Hécate*. Il s'agit de la diffusion de films en lien avec le thème de la magie. Destinés aux familles, ces diffusions sont accompagnées d'une présentation et d'un quizz par l'équipe de médiation, puis d'un moment convivial autour d'un goûter. Le cycle a commencé avec la présentation du film *Le voyage de Chihiro* et a comptabilisé 154 entrées (81 enfants, 62 adultes et 11 invitations). Ce partenariat se poursuivra en 2023 avec la diffusion de trois films.

Au Musée d'art, l'exposition *La Belle Époque de l'Art nouveau. Au temps de Bonnard et Mucha* a été l'occasion de tester une nouvelle formule de médiation au sein même de l'exposition. Une introduction et une conclusion sous formes de vidéos ont été proposées aux visiteurs. À cette occasion, des historiens de l'art, un sociologue, une historienne de la mode et un journaliste ont été interrogés pour présenter les enjeux présents dans l'exposition en introduction, puis pour ouvrir le champ de réflexion lors de la conclusion. Par ailleurs, des capsules vidéo étaient distillées dans certaines salles de l'exposition, permettant d'approfondir une thématique choisie. Ces vidéos ont été bien appréciées par le public.

Lors de l'exposition *Matthieu Gafsou. Le voile du réel*, les carnets découverte pour les enfants dès 6 ans ont été relancés, sous une nouvelle forme désormais intitulée «Le petit + ». Destinés à accompagner de manière ludique les enfants dans leur visite du musée, ils seront proposés lors de chaque exposition du Musée d'art. Les Musées ont eu des retours enthousiastes des parents. Grâce au réseau de Matthieu Gafsou, entre autres, cette exposition a permis de toucher plus particulièrement le public des écoles d'art, comme le Centre d'Enseignement Professionnel de Vevey (CEPV) et l'ECAL.

Enfin, la collaboration avec l'UNIL se poursuit pour la quatrième année consécutive, avec le cours de médiation culturelle en master. Les deux cours ont eu lieu en présentiel et le workshop s'est déroulé au Musée d'art de Pully, où les étudiants et étudiantes ont présenté un projet de médiation culturelle en lien avec le numérique. Suite à ces présentations, il est prévu d'accueillir une étudiante pour un stage en médiation culturelle en 2023, afin qu'elle puisse concrétiser son projet.

Culture Inclusive

Le programme de culture inclusive a pour but de développer la participation des personnes en situation de handicap en menant des actions dans des domaines tels que l'accessibilité architecturale, l'accessibilité aux contenus, la communication et les ressources humaines notamment. Les Musées de Pully se sont principalement investis pour deux groupes de besoins : les enfants en situation de handicap mental et les personnes ayant un handicap dû à l'âge.

Les activités

Le programme d'activité pour le premier groupe a été conçu de manière à être le plus adapté possible aux différentes sensibilités des enfants en situation de handicap mental. Cette offre se pérennise progressivement depuis 2018 et les sollicitations régulières des institutions spécialisées en 2022 (école pour enfants atteints d'autisme Nyon et Lausanne, Fondation Perceval, Fondation Delafontaine, Fondation de Vernand, Fondation Cap Loisirs, GRAAP) prouvent l'intérêt d'un tel programme. Un peu plus d'une quinzaine d'activités ont ainsi pu être réalisées en 2022 dont des tests pilotes de réalité virtuelle auprès d'enfants ayant un trouble de l'autisme.

En 2022, le Musée d'art de Pully s'est principalement investi pour les seniors et les personnes ayant des handicaps dus à l'âge. Les soutiens financiers de la Fondation Leenaards et de la Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte (SKKG), ont ainsi permis de réaliser un programme de médiation innovant constitué de trois volets :

- 1) des visites du musée co-construites avec les membres des associations de de Pully (au total plus d'une dizaine de séances avec des membres de la Mosaïque de Pully Nord et du Kaléidoscope de Pully Sud) ;
- 2) deux cycles d'activités hors les murs autour du prêt de trois œuvres des collections du Musée d'art de Pully (activités quasi hebdomadaires durant la durée des prêts entre mai et septembre avec les EMS Le Marronnier à Lutry et Clair-Soleil à Ecublens) ;
- 3) un cycle d'activités créé en collaboration avec Matthieu Gafsou autour de la photographie (activités quasi hebdomadaires entre septembre et décembre à l'EMS Clair-Soleil à Ecublens).

Cette année 2022 a aussi été marquée par le renouvellement de la collaboration avec l'association l'Art d'inclure, qui œuvre à rendre la culture accessible aux personnes en situation de handicap visuel. Les visites tactiles et descriptives réalisées cette année ont été saluées via les réseaux sociaux par des internautes et institutions particulièrement intéressés par la démarche.

Publication

Le travail d'adaptation des contenus de l'exposition *Crime à la romaine* pour les personnes ayant des troubles de la compréhension écrite ou orale réalisé en collaboration avec le Bureau Langage simplifié (BLS – offre de Pro Infirmis Fribourg), fera l'objet d'une publication en 2023. L'article rédigé cette année par Catherine Charpié (BLS) et Jeremy Gafas (Musées de Pully) sera publié dans l'ouvrage collectif « Co-Création de documents en langage Facile à Lire et à Comprendre (FALC) » publié par les éditions SZH/CSPS et qui sera remis au Centre suisse de Pédagogie spécialisée (CSPS).

Stage et emploi à but social

Le cœur de l'inclusion sociale et culturelle demeure les offres d'emploi et de stage. En 2022, Les Musées de Pully ont accueilli un stagiaire ayant une singularité intellectuelle durant 3 mois entre janvier et avril 2022, en qualité de stagiaire vidéo polyvalent au taux de 40%.

L'année 2022 a également vu l'arrivée d'une nouvelle collaboratrice au sein de l'équipe des Musées, grâce au programme InsertH de Pro Infirmis. Elle est engagée à un taux de 30% pour une durée indéterminée depuis janvier 2022.

La Mulette

Dès janvier 2022, La Mulette était partenaire du projet-pilote de recherche appliquée MuseumXTD, mis sur pied par la société Concilio en collaboration avec la HEIG-VD. La Mulette a constitué le cas d'étude de ce projet de transformation soutenu par le Service des affaires culturelles du Canton de Vaud et par l'Office fédéral de la culture, avec pour objectif de démontrer, par un exemple concret, la pertinence et les conditions de réussite de dispositifs numériques au sein d'une institution muséale. Un symposium a réuni musées et experts du domaine de la numérisation des petits et moyens musées suisses et étrangers, les 12 et 13 octobre 2022 à l'Aula de la HEIG-VD d'Yverdon-les-Bains, auquel La Mulette a participé par une intervention et par la mise à disposition de sa recherche sur la plateforme en ligne museumxtd.ch.

En parallèle, suite à des études de marketing, communication et positionnement, l'identité institutionnelle de La Mulette a été affinée. La conception du site internet a également été finalisée et l'identité visuelle développée par le studio de design BIG-GAME.

La reprise du projet architectural par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement de la Ville de Pully (DUE) a permis de poursuivre le développement du projet. Les travaux de l'espace muséal ont démarré en octobre 2022. L'ouverture est prévue à l'automne 2023.

L'OCTOGONE - THÉÂTRE DE PULLY

Après un démarrage timide en janvier 2022, les effets de la crise du COVID-19 se faisant encore sentir, L'Octogone a renoué avec le succès depuis la rentrée théâtrale du mois de septembre.

La saison 2022-2023 a démarré en fanfare avec l'accueil de la Cérémonie de remise des Prix suisses de musique 2022 organisé par l'Office fédéral de la culture en présence de sa directrice, Mme Carine Bachmann, et du conseiller fédéral, M. Alain Berset. L'événement s'est déroulé à l'entière satisfaction des participants qui n'ont pas tari d'éloges au sujet du professionnalisme de l'équipe du théâtre.

Pendant les premiers mois de l'année, la fréquentation a été croissante avec une préférence marquée pour les pièces grand public (enquête policière / aventure) au détriment de formes plus intimistes ou de projets particuliers. Il est à parier que cette tendance à privilégier le divertissement est appelée à durer, un réflexe bien humain pour lutter contre la morosité ambiante générée par la guerre en Ukraine et les inquiétudes quant à l'environnement et au changement climatique. Preuve en est, le secteur de l'humour connaît un développement exponentiel au niveau national.

La billetterie a émis 21'632 billets tous spectacles confondus, un chiffre très encourageant comparable à celui d'avant la période du COVID-19. Le taux de fréquentation de la saison officielle de l'Octogone a atteint 75%. Le théâtre a accueilli 71 manifestations réparties entre accueils artistiques, projections de films documentaires avec conférenciers (Exploration du Monde), concerts classiques (Pour l'Art), spectacles scolaires et autres, rassemblant un total de 93 représentations. À noter que la 13^e édition du festival Pully à l'heure du Québec (reportée à deux reprises) a pu se tenir du 5 au 11 juin 2022 avec la présence de Lynda Lemay, Robert Charlebois, Cœur de Pirate et autres « habitués » du festival. Malheureusement, ces têtes d'affiche n'ont pas réussi à booster une fréquentation décevante à imputer aux conséquences de la crise sanitaire de l'avis des organisateurs.

Saison officielle

- *Grief & Beauty* (en remplacement du spectacle « Toi » initialement prévu) est le fruit d'une collaboration réussie avec le théâtre de Vidy-Lausanne.
- *L'Invention de nos vies* a su montrer la beauté mais aussi les difficultés des parcours de vies, grâce à une troupe de comédiens et de comédiennes expérimentés.
- *Cosmos*, une création de la Compagnie Linga, a été reprise sur la scène de L'Octogone pour deux performances exceptionnelles, et cette fois-ci sans jauge limitée.
- *Les Crapauds Fous*, ou comment revisiter l'histoire dans un tourbillon de rires et d'émotions.
- *Simone Veil – les combats d'une effrontée*, c'est le talent inouï d'une grande actrice, Cristiana Reali, qui rencontre le parcours immense d'une grande femme de l'Histoire.
- *CHERS* est une des dernières créations de la talentueuse chorégraphe Kaori Ito. L'artiste revisite grâce à sa troupe de danseurs.ses et comédienne le thème de la perte d'un proche.
- *AKZAK*, un kaléidoscope de talents aussi bien en danse qu'en musique pour présenter le monde sous toutes ses facettes.
- *La Maison du Loup* a entraîné le public dans une semi-fiction rocambolesque, avec notamment Jack London à travers l'écriture de Benoit Solès.
- *Les Voyageurs du crime*, c'est la comédie policière de la saison avec une ribambelle d'interprètes et de personnages mystérieux.
- *The Tree (Fragments of poetics on fire)* a permis de retrouver, pour la dernière fois, le talent de la chorégraphe Carolyn Carlson, et sa poésie du mouvement.
- *Steely Dan « Aja »* a su montrer au public de Pully les futurs talents de la section musique actuelle de l'HEMU via leurs reprises des légendaire Steely Dan.
- La saison 21/22 s'est terminée avec de la danse et la création 8 de la compagnie La Ronde dans le cadre du Steps Dance Festival.
- La rentrée de L'Octogone s'est faite avec la création de la compagnie de danse résidente la Compagnie Linga et leur spectacle *Line Up*.
- *Le Visiteur* a ensuite sonné la rentrée théâtrale avec les mots savants et justes d'Eric-emmanuel Schmitt.
- *Mythologies* a permis de dévoiler tout en douceur les contes et beauté du duo de chorégraphes Marie-Claude Pietragalla et Julien Derouault.
- Déjeuner en l'air, c'est l'épanouissement artistique de Daniel Auteuil qui a fait découvrir au public ses talents de chanteur.
- *La Course de Géants* a permis d'étendre les rêves spatiaux et humains grâce à l'écriture intelligente de Mélody Mourey.
- Le ciné-concert de *Ma Vie de Courgette*, performé par Sophie Hunger, a fait vibrer en émotions les plus petits et les plus grands.
- *Contemporary Dance 2.0*, Hofesh Shechter tout en splendeur et en force pour ce spectacle attendu par les fervents admirateurs de danse et du chorégraphe.
- *Drôle de genre* c'est l'humour qui fait loi, avec notamment l'exaltante Victoria Abril.
- Place au rock doux, avec *Peter Doherty et Frédéric Lo*, un duo de poésie et de musicalité sur la scène de L'Octogone.
- *Dominique A* a été le grand rendez-vous de la musique francophone avec la sortie de son nouvel album, une performance inoubliable.



1



2



3



4



5



6

1 AKZAK @Laurent Philippe

2 Grief and Beauty @Michiel Devijver

3 Simone Veil - les combats d'une effrontée @ABACA

4 Déjeuner en l'air @Yann Orphan

5 Mythologies @Pascal Elliott

6 La Course des géants @Svend Andersen

Communication

L'année 2022 a été celle de la renaissance après une année 2021 pleine d'embûches due au COVID-19. En 2022, l'un des principaux buts était de rester présent, et surtout de retrouver le public, le rassurer, via les outils de communication imprimés et digitaux (site internet, newsletters, réseaux sociaux, mailings, annonces). Il s'est agi de rester prudent toutefois, en s'adaptant à divers imprévus comme des annulations (concert de Superpoze) ou des reports de dates (concert Peter Doherty et Frédéric Lo) pour cause de changement dans les calendriers de tournée.

Communication visuelle/graphisme

L'Octogone a continué sa collaboration fructueuse avec l'Atelier Cocchi pour sa communication visuelle, en s'interrogeant notamment sur la meilleure manière d'innover et de capter l'attention des passants tout en restant fidèle à sa ligne esthétique. C'est ainsi que les affiches de saison ont été imaginées autour de la photo charismatique de Peter Doherty et Frédéric Lo, figures de proue de la rentrée artistique, au lieu de la traditionnelle affiche de saison déclinant les noms des spectacles.

Communication digitale/réseaux sociaux

La présence de L'Octogone sur Facebook et Instagram continue encore de se développer et de se diversifier. Le nombre de followers et de partages de posts sont en constante augmentation : plus de 3'600 followers sur Facebook (3'500 en 2021) et 1'211 sur Instagram (913 en 2021). La stratégie de communication vise à augmenter la présence et la visibilité sur les réseaux sociaux, à fidéliser les abonné.e.s en mettant à jour de manière régulière les actualités du théâtre et de la programmation, et à toujours soutenir une réflexion ludique pour renforcer le lien et les interactions entre le public et la salle.

Les newsletters sont aussi un outil très efficace pour communiquer avec le public de L'Octogone. En effet, au niveau des audiences du théâtre, celle de Mailchimp compte plus de 7'520 abonné.e.s. Le taux d'ouverture montre également une progression depuis 2021 qui se chiffre entre 49 à 53% (selon la campagne), avec même un nombre de clics allant jusqu'à 19,6% pour le lancement de saison.

Presse

En 2022, L'Octogone a su montrer sa présence dans les médias environnants, aussi bien dans la presse écrite qu'à la radio ou sur le web. Les retombées presse ont été variées et montrent à chaque fois la pluralité du lieu grâce à une programmation mêlant théâtre, danse et musique. La collaboration continue à se solidifier avec les médias et journalistes de la région, surtout au niveau de la presse tv avec plusieurs mentions ou reportages au sein du lieu.

Partenaires culturelles/échanges visibilité

Cette année a montré une continuité avec les nouvelles collaborations et échanges entre entités mises en place en 2021, notamment Payot, dont l'échange de visibilité a pu contribuer à une large diffusion des informations de certains spectacles choisis.

Médiation/Concours

Cette année a permis à L'Octogone de confirmer les nouvelles stratégies d'approche et d'accueil du public, notamment en multipliant les collaborations de concours avec des entités connues (EPFL, Lausanne Cités) et des récentes (Pass Culture, Le Vestiaire). L'objectif est de fidéliser son public mais aussi de l'agrandir.

La médiation constitue toujours un autre objectif à développer au sein des activités du théâtre, en continuant à créer des nouvelles collaborations comme pour Le Vestiaire et à développer le lien avec les écoles dans les environs de Pully et Lausanne.

Les partenaires du théâtre

Compagnie Linga

Le bilan de cette année de sortie de la crise pandémique est très positif, avec 33 spectacles, 17 tournées en Suisse, Italie, France, Allemagne, Finlande et Croatie avec 4 productions différentes, 1 création et plusieurs performances sur des sites spécifiques.

Point d'orgue de l'année, la Compagnie Linga a fêté ses 30 ans d'activité le 24 septembre avec une soirée événement honorée par les discours de la directrice du théâtre Mme Yasmine Char, de M. le Syndic Gil Reichen, de Mme la Conseillère d'État Nuria Gorrite et devant une salle comble de public et d'amis. Une pléiade de compagnies invitées s'est jointe à la Cie Linga dans une grande fête baptisée « Line Up » qui a donné la parole à la danse, et à la relève de la danse. Au programme, notamment, deux pièces de Katarzyna Gdaniec et Marco Cantalupo, dont une création (High Season). Bouquet final, une pièce participative pour 30 danseurs et danseuses du milieu de la danse locale, performant chacun et chacune dans son style de danse.

Pour l'Art (Association de musique de chambre)

À l'occasion de sa 70^e saison, l'Association Pour l'Art a accueilli tous les ensembles dont les concerts avaient dû être annulés en raison de la pandémie. Trois nouvelles formations ont été découvertes dont un trio féminin qui a proposé un programme entièrement dédié à des compositrices. Les spectateurs ont eu le plaisir de réentendre des quatuors à la réputation confirmée, à commencer par le Quatuor Sine Nomine. Au final, ce ne sont pas moins de huit concerts qui ont été accueillis par le théâtre de l'Octogone en 2022.

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA VOIRIE

L'année 2022 a été pleine d'émotions, de rires et d'applaudissements pour le Café-Théâtre de la Voirie qui a pu ravir ses spectateurs avec des représentations musicales, théâtrales, de danse, de comédie et bien d'autres. Avec 35 spectacles différents présentés au cours de 116 séances, le théâtre a permis à de nombreux artistes d'horizons variés de se produire à moindre coût. La salle poursuit ainsi sa vocation d'offrir la possibilité à tous de pouvoir exprimer leur art sur scène, sans grands moyens initiaux. Le total de représentations a permis de reverser un montant de CHF 82'000.00 aux artistes, les soutenant dans leurs activités et permettant à la culture de perdurer. Ce montant a été pratiquement doublé par rapport à l'année précédente, qui a toutefois été marquée par les restrictions sanitaires en raison de la pandémie de COVID.

Parmi les moments forts de l'année, nous pouvons citer :

- **Derborence - Voyage dans les Alpes**

Inspirées du roman *Derborence* de Charles-Ferdinand Ramuz, deux comédiennes (Delphine Ayrton et Lydia Weyrich) ont raconté la rencontre de l'écrivain avec Thérèse, jeune femme légendaire d'un village de la région, alternant langue minérale, conte et chants polyphoniques.

- **La Parade du Lion**

Un seul en scène de et par Boris Hirt, jeune comédien originaire de la région lausannoise. Boris Hirt a commencé en 2016 à Paris une formation d'art dramatique au sein des Cours Florent. En 2020, il participe au Prix Olga Horstig où il rencontre la metteuse en scène Julie Recoing et travaille avec elle aussi bien en tant qu'acteur qu'en tant qu'assistant metteur en scène du spectacle « Les Putains Meurtrières » au théâtre des Plateaux Sauvages en 2021. Il a créé son premier seul en scène en janvier 2020 à L'Octogone-Théâtre de Pully.

- **Au Café du Thétâtret**

Une création mêlant projection et jeu sur scène a été interprétée par la troupe amateur du théâtre de la Tournelle. Dans un univers burlesque et décalé, sept des membres de la troupe ont expérimenté les joies et les vicissitudes d'un tournage cinématographique.

- **Le Mentaliste fait son Best Of !**

Le mentaliste Gabriel Tornay a réuni les meilleurs moments de ses trois premiers spectacles. Entendez par meilleurs moments : les moments les plus bluffants, les plus drôles, les plus touchants, probablement ceux qui ont le plus marqué l'esprit des spectateurs. Une succession d'expériences défiant toute rationalité. Gabriel Tornay a joué avec nos esprits et stimulé notre imaginaire grâce à son mentalisme soigneusement agrémenté d'humour et de poésie.

- **Tout sur rien et rien sur tout**

Après le succès de «Deux Messieurs bien mis», duo comique visant à rendre la poésie divertissante, Steeve Riccard et Olivier Lambelet nous ont présenté leur nouveau spectacle, sur l'écriture théâtrale cette fois. Entre extraits de pièces du répertoire classique et du théâtre contemporain, les deux protagonistes ont joué tous les rôles.

Tout sur rien et rien sur tout sur la scène du Café-Théâtre



- **Megnolya en concert**

Un show étincelant qui a mis en lumière l'univers intime de la chanteuse Hanna Gorani, entre berceuses électroveloutées et rythmes dansants. En répondant à l'appel impulsif de la scène et à la volonté d'y partager sa musique, cette chanteuse et compositrice a formé et mené le trio électrique d'art-pop Megnolya, entourée de la batterie d'Arnaud Grousse et des sons astraux des claviers et guitares de Cyprien.

AUTRES SOUTIENS

La Ville de Pully soutient également de nombreuses activités, proposant ainsi à la population pulliérane une offre culturelle très diversifiée. Parmi celles-ci, on peut notamment citer le Cinéma CityClub et le Théâtre des Jeunes de Pully (TJP).

Cinéma CityClub Pully

L'année 2022 représente 36 films projetés en séances régulières (424 séances), 37 rencontres avec des cinéastes et personnalités du monde culturel, 76 projections du P'tit CityClub organisées pour les enfants de 2 à 12 ans, 19 séances pour les seniors et 12 soirées « Film et concert » et événements. Plus de 25 films suisses ont été projetés durant l'année, souvent en présence de leur auteur, affirmant la volonté du CityClub de soutenir la création de notre pays.

Plus de 50 séances scolaires ou pédagogiques ont également eu lieu au CityClub, attirant 3'767 spectatrices et spectateurs.

Le Cinéma CityClub a par ailleurs maintenu son ancrage pulliérane en collaborant notamment avec les établissements scolaires, les structures d'accueil extra-scolaires et plusieurs commerces et associations de la ville.

La fréquentation en salle a atteint 24'810 spectatrices et spectateurs, en augmentation par rapport à l'année 2019, avant la période du COVID (21'834). Le Cinéma CityClub poursuit donc son développement, en amplifiant son offre et en cherchant en permanence à toucher de nouveaux publics. La salle a par ailleurs été mise à disposition de 38 associations, entreprises ou institutions de la région, attirant 2'828 spectatrices et spectateurs.

Enfin, le Cinéma CityClub a également accueilli plusieurs festivals, à l'instar des Rencontres 7^e Art, du Festival Cinéma Jeune Public, du Toussaint'S Festival et du Printemps de la poésie.

Théâtre des Jeunes de Pully (TJP)

Créé il y a plus de 40 ans, le TJP est soutenu depuis sa création par la Ville de Pully.

Les cours de théâtre et comédie musicale pour les enfants et les adultes ont repris en 2022 comme avant la pandémie de COVID-19. Le TJP a entrepris une campagne de publicité numérique en juillet et août afin d'augmenter la fréquentation de ses cours. Cette démarche a porté ses fruits: le nombre d'élèves a augmenté de 25% à la rentrée 2022 (160) par rapport à celle de 2021 (125).

Le spectacle «Tais-toi! Et rame!» de «L'atelier théâtre» des élèves adultes a été présenté au Café-Théâtre de la Voirie au mois de mars. Il a fait salles combles les six soirs de représentation.

Le samedi 21 mai, les trois groupes adultes ont joué sur la scène de la Maison Pulliérane, et tous les élèves de 5 à 17 ans de l'école (80 enfants) s'y sont produits le lendemain à l'occasion d'un grand spectacle.

À partir de septembre, la Compagnie TJP a repris le chemin des répétitions de «Frou-Frou les Bains» de Patrick Haudecœur avec des comédiens et comédiennes dont plus de la moitié ont été formés par le TJP. Une tournée de 33 dates est prévue en 2023.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Personnel fixe au 31 décembre 2022		Nombre
Contrat à durée indéterminée		203
Apprentis		26
Stagiaires MPC		2
Stagiaires (HES et Pré-HES)		9
Total		240

Auxiliaires ayant travaillé en 2022		Nombre
DAGF	Auxiliaires expositions et vernissages - Musées	43
DAGF	Bibliothèque	4
DAGF	Café-théâtre de la Voirie	5
DAGF	Secrétariat municipal et OPO	2
DAGF	Service informatique	1
DAGF	Service des ressources humaines	4
DAGF	Techniciens et personnel d'accueil – Théâtre de l'Octogone	28
DDGS	Auxiliaires mensualisés et à l'heure pour nettoyage des bâtiments	34
DDGS	Nettoyage des collèges (été)	28
DDGS	Organistes et remplaçants	10
DDGS	Piscines	21
DDGS	Vignes et forêt	2
DJAS	Accueillantes en milieu familial	17
DJAS	Colonies des Mosses et des Monts-de-Pully	24
DJAS	Gestion de l'économat	4
DJAS	Etudes surveillées	17
DJAS	Réfectoires scolaires	21
DJAS	Secrétariat	1
DJAS	Service médical et dentaire	3
DUE	Parcs et Promenades	2
DUE	Urbanisme	6
DTSI	Service technique	1
DTSI	Voirie	1
DUE/DTSI	Civilistes	2
Engagements sociaux	IPT, AI, LIFT, ADNV (CGPI), Pro Infirmis, Casexpert	8
Total		289

TRAITEMENTS DU PERSONNEL

L'indice des prix à la consommation (IPC) du mois d'octobre 2021 était de 102.5 alors que l'échelle des salaires en vigueur était indexée à hauteur de 102.1. Il y avait donc lieu d'attribuer une indexation de 0.4%. Néanmoins, compte tenu de la situation des finances communales, il a été décidé de ne pas indexer la grille salariale pour 2022.

ÉVÉNEMENTS ET COMMUNICATION

Durant l'année 2022, trois éditions du journal « Persinfo », journal interne destiné au personnel, ont été publiées.

Au niveau des événements :

- 19 collaborateurs ont assisté à 4 matinées d'accueil, certaines sous une forme réduite et sans visite à l'extérieur en raison de la crise COVID. De plus, 1 matinée d'accueil a été organisée en août pour l'arrivée de 8 nouveaux apprentis et stagiaires ;
- 281 collaborateurs ont fait leur choix de cadeau, entre une bouteille de vin de la Ville de Pully ou deux entrées à la piscine, en remplacement de la soirée du personnel qui a été annulée à cause du COVID (janvier 2022) ;
- 206 collaborateurs se sont retrouvés lors d'une soirée conviviale pour la « Barbecue Party » à la piscine de Pully-Plage le 29 juin 2022 ;
- 8 enfants ou enfants proches de collaborateurs, dont 2 enfants pulliérans, ont découvert les métiers de géomaticien-ne, menuisier-ère et agent-e d'exploitation lors de la Journée « Oser tous les Métiers » qui a eu lieu le 10 novembre 2022 ;
- 46 retraités de la Commune ont été invités au restaurant du Port de Pully le 18 novembre 2022 pour le repas annuel des retraités ;
- 35 enfants accompagnés de leurs parents ont accueilli le Père Noël et ont reçu un cadeau au refuge des Quatre Vents de Pully dans le cadre de l'événement du Noël des enfants des collaborateurs qui a eu lieu le 7 décembre 2022.

RÉALISATIONS 2022

Une année de normalisation après la période COVID pour le Service des ressources humaines avec la reprise des activités du service, et notamment un gros effort de rattrapage des formations obligatoires et certifiantes. La reprise progressive des événements habituels organisés par le service ainsi que le démarrage de quelques projets ont occupé les collaborateurs de manière intense. Le support à la commune de Belmont-sur-Lausanne, notamment pour la gestion des salaires, la gestion des conflits et certains recrutements, a occasionné une surcharge de travail importante. De plus, dès le milieu de l'année, nous avons constaté une rotation du personnel plus importante que d'habitude, phénomène constaté de manière générale dans tout le pays ainsi qu'une difficulté plus importante à trouver les profils recherchés. En effet, la pénurie de personnel généralisée impacte aussi le secteur public, toujours moins attractif en période de plein emploi. Cela montre que des efforts pour fidéliser et attirer le personnel seront à déployer dans les années à venir.

Les activités réalisées ont été les suivantes :

Gestion du service

- Gestion d'environ 200 collaborateurs fixes et de 300 auxiliaires (de quelques jours à deux ans) au niveau administratif, rémunération et assurances ;
- Engagement de 44 postes (fixes et auxiliaires), représentant environ 1'100 dossiers à traiter, dont environ 300 candidatures spontanées ;
- Etablissement d'une quarantaine de conventions de télétravail ;
- Amélioration de la structure et de l'organisation du service (validations, signatures, processus).

Projets

- Finalisation de l'étude sur l'égalité salariale et adhésion à la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public ;
- Projet sur l'évaluation de la performance d'équipe avec la participation de quatre nouvelles équipes pour une deuxième phase test ;
- Remplacement du matériel jetable dans les cafétérias et salles de conférence par des verres et carafes en verre et distribution de gourdes à tout le personnel (projet mené conjointement avec la DDGS) ;
- Révision et mise à jour de la classification de fonctions selon la méthode ABAKABA ;
- Amélioration du processus d'arrivée et d'accueil des nouveaux collaborateurs ;
- Organisation d'une soirée grillades à la piscine en lieu et place de la soirée du personnel annulée à cause du COVID ;
- Démarrage d'un projet sur l'inclusion, la diversité et la promotion des femmes au sein de l'Administration.

Support à d'autres entités

- Finalisation du nouveau règlement du personnel communal de Belmont-sur-Lausanne et de leur classification de fonctions (mandat facturé);
- Poursuite d'une partie des RH (salaires, gestion de conflits et conseils) de Belmont-sur-Lausanne durant toute l'année 2022 (mandat facturé);
- Recrutement du secrétaire municipal de la Commune de Belmont-sur-Lausanne (mandat facturé);
- Aide à des entités externes sur certains sujets (Paroisse, École de Musique de Pully);

FORMATION

L'année 2022 a été riche en formations, surtout destinées aux responsables, afin de rattraper celles qui n'ont pas pu avoir lieu en 2020 et 2021 en raison du COVID. Par ailleurs, certains collaborateurs ont rattrapé des formations continues qui avaient également été annulées durant les deux dernières années.

Les formations suivantes ont été organisées :

- Diverses formations internes destinées aux apprentis;
- 3 formations ont été données aux responsables de la Ville de Pully:
 - Une formation destinée aux personnes amenées à réaliser des entretiens d'évaluations a eu lieu lors de 2 sessions en octobre 2022 pour un total de 12 collaborateurs;
 - Un rappel sur le contenu de la formation PACT (Programme d'absence et de climat de travail) a eu lieu lors de 3 sessions en juin 2022 pour un total de 41 collaborateurs qui avaient été formés sur ce programme depuis 2015;
 - Une formation sur le programme PACT (Programme Absences et Climat de Travail) a eu lieu lors de 3 sessions en automne 2022 pour un total de 26 nouveaux responsables;
 - Une formation intitulée « Manager-coach » a eu lieu sur un total de 3,5 jours complets en septembre et décembre pour 9 cadres intermédiaires.
- La poursuite de certaines formations certifiantes par des collaborateurs qui avaient débuté un brevet fédéral, un diplôme, un MAS ou un DAS.

APPRENTI(E)S

La Ville de Pully a formé 26 apprentis et 2 MPC dans les métiers suivants : 8 employé-e-s de commerce, 2 maturités professionnelles 3+1, 1 agente en information documentaire, 2 horticulteur-trice-s-paysagistes, 2 viticulteurs-cavistes, 4 agent-e-s d'exploitation conciergerie, 1 agent d'exploitation voirie, 3 forestier-bûcherons, 1 techniscéniste, 1 géomaticien, 1 peintre.



Apprenti-e-s et stagiaires ayant réussi leur CFC en 2022 (une apprentie absente de la photo)

La Commune accueille également des stagiaires réalisant un bachelor en emploi: 6 stagiaires en économie d'entreprise à la HEIG-VD d'Yverdon-les-bains et 1 stagiaire en droit économique à la HE-Arc à Neuchâtel. De plus, la Commune emploie 3 pré-stagiaires se préparant également à leur entrée en Haute École. Enfin, la DUE propose chaque année quelques stages « premier emploi » pour les détenteurs de master EPFL ou universitaires.

Plusieurs collaborateurs de l'Administration dispensent également des cours ou sont experts aux examens de leurs branches respectives.

INSERTION

La Ville de Pully favorise l'insertion des personnes sans travail en collaborant avec les organismes d'insertion suivants:

- LIFT: une personne en fin de parcours scolaire est venue faire des après-midis découvertes sur une durée d'environ 3 mois par le biais de ce programme, dans le domaine de la conciergerie et de l'intendance;
- ADNV (anciennement CGPI): une personne a réalisé un stage de 6 mois au sein de l'équipe des artisans; une personne a réalisé un stage de 6 mois dans le domaine de la conciergerie et de l'intendance; une personne a réalisé un stage de 3 mois dans l'entité Parcs et Promenades et une autre personne a réalisé un stage d'un mois dans la même entité;
- AI: une personne a réalisé un stage durant toute l'année en qualité de gérant d'immeubles;
- IPT: une personne a réalisé un stage de 10 jours en qualité de jardinier;
- Pro Infirmis: 4 personnes ont bénéficié durant toute l'année d'une mesure d'insertion (Insert H) dans le Service des ressources humaines ainsi que dans les entités de la conciergerie et de l'intendance, des Musées et de Parcs et Promenades. Ces mesures se poursuivront durant l'année 2023.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Santé

Plusieurs actions de promotion de la santé ont été poursuivies et menées en 2022:

- La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière (21 vaccins par injection et 24 vaccins homéopathiques);
- La poursuite de l'organisation des massages assis;
- Le renouvellement des cours de Pilates pendant la pause de midi (les lundis et jeudis midi) qui réunit 15 participants dans la salle de gymnastique du collège Mallieu;
- La réalisation de 6 analyses ergonomiques sur poste de travail bureautique de nouveaux collaborateurs le souhaitant avec aménagement de poste selon les besoins par le chargé de santé et sécurité;
- L'animation du cours « Ready for life » par la Ligue pulmonaire vaudoise destinée aux nouveaux apprentis, dans le cadre de la prévention du tabagisme (12 apprentis);
- La prise en charge de 3 mammographies pour des collaboratrices âgées de moins de 50 ans (n'étant donc pas concernées par le programme cantonal de dépistage);
- La mise à jour de l'ensemble du contenu des trousse de secours (90 env.) pour les collaborateurs à l'aide des répondants sécurité;
- La mise en place d'un partenariat avec un cabinet spécialisé en santé et médecine au travail en remplacement des activités du médecin conseil. Prestataire avec qui une campagne de vaccination suivant les risques professionnels pour les collaborateurs effectuant un travail en extérieur a été réfléchi et sera menée courant 2023;
- Le commencement d'une réflexion pour la gestion des risques professionnels engendrés par le travail en période de fortes chaleurs pour les collaborateurs de terrain (procédure qui sera finalisée et communiquée en 2023);
- La formation de 5 collaborateurs de la Ville de Pully pour proposer un soutien psychosocial d'urgence en cas de crise (décès dans l'entreprise ou événement grave).

Gestion de la crise COVID-19

Deux actions ont été menées en 2022 sur cette thématique:

- La finalisation du questionnaire concernant la gestion de la crise du COVID-19 au sein de la Ville de Pully et destiné aux collaborateurs. Il a été envoyé à l'ensemble de collaborateurs et les conclusions ont été présentées à la Commission de Sécurité du 7 mars 2022 et publiées dans le PersInfo du mois de mars 2022;
- La constitution d'un stock de sécurité d'équipements de protection individuelle (2'500 masques chirurgicaux, 500 masques FFP2 et 50 boîtes de gants).

Sécurité au travail

Le concept de sécurité de la Ville de Pully a continué d'être développé en 2022 au moyen de plusieurs actions:

- Le déploiement des plans d'actions, ayant pour but d'améliorer la maîtrise des risques professionnels, constitués à la suite des visites avec le chargé de santé et sécurité et les répondants sécurité ou chefs d'exploitation;
- La participation à plusieurs réunions de travail du chargé de santé et sécurité pour des projets d'aménagement afin d'aborder les problématiques en lien avec la santé et la sécurité au travail (ex. réfection du Home-École des Mosses);

- La poursuite de la campagne « Apprentissage en toute sécurité » de la Suva pour les nouveaux apprentis des services techniques (3 apprentis) ;
- La sensibilisation à la santé-sécurité pour les nouveaux collaborateurs et apprentis lors des matinées d'accueil ;
- La réalisation d'un plan de formation avec des cours de secourisme, de travaux en hauteur, pour la conduite à vélo en sécurité, sur les risques spécifiques aux chantiers, pour le travail dans des puits-canalisation-fosses, sur les risques chimiques, pour les permis machinistes, etc.

Sécurité incendie - évacuation

- Déploiement du concept d'évacuation pour le théâtre de l'Octogone, l'Espace Jeunes et le Café-théâtre de la Voirie ;
- Organisation de cours feu animés par l'ECA pour les nouveaux collaborateurs.

SERVICE DES FINANCES

Au-delà des tâches traditionnelles, l'année 2021 a été marquée par les travaux suivants :

BOUCLEMENT DES COMPTES 2021

Les comptes communaux 2021, présentant un excédent de charges d'environ CHF 1.0 mio, ont été adoptés par le Conseil communal dans sa séance du 22 juin 2022.

Tout comme en 2019 et 2020, le résultat relatif à l'exercice 2021 se solde par un excédent de charges (déficit), à hauteur cette fois-ci de CHF 974'976.53.

Ainsi, la marge d'autofinancement réalisée durant l'année 2021 est positive et a donc permis de financer plus du 22% du total des investissements consentis durant l'année écoulée. Par conséquent, l'endettement communal a légèrement diminué de CHF 0.6 mio et se situe, au 31 décembre 2021, à hauteur de CHF 134.4 mios.

Le résultat réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2021 est nettement moins mauvais que ce que prévoyait le budget 2021 modifié des demandes de crédits supplémentaires. Néanmoins, il est important de préciser que le décompte final 2020 des péréquations est favorable à la Ville de l'ordre de CHF 4.9 mios. En plus, l'exercice 2021 a été également marqué par des recettes fiscales très importantes, notamment celles concernant l'impôt sur le bénéfice des personnes morales.

Par conséquent, sans ces deux éléments mentionnés ci-dessus, le résultat final du bouclage des comptes 2021 aurait été un déficit de l'ordre de CHF 13.0 mios, soit à un niveau bien plus proche de celui prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2021.

Il à noter que les conditions du marché des emprunts sont nettement moins favorables qu'auparavant. En effet, les événements mondiaux actuels exigent beaucoup de l'économie et rendent la situation sur les marchés financiers très difficile. Ainsi, les taux d'inflation sont élevés. La pression inflationniste croissante est également ressentie par les banques centrales, engendrant ainsi une hausse importante des taux d'intérêts.

BOUCLEMENT DES COMPTES 2022

Comme chaque année, les comptes ne sont pas encore bouclés au moment de l'établissement du rapport de gestion. Ils feront l'objet d'une publication détaillée.

BUDGET 2023

Le budget de l'année 2023 présente un important excédent de charges (déficit) de CHF 14'438'500.00. Les difficultés financières que traverse actuellement la Commune ne sont pas le fait d'une quelconque mauvaise utilisation des moyens mis à disposition, mais plutôt de facteurs extérieurs échappant à tout contrôle de la part de la Municipalité.

L'estimation de la marge d'autofinancement est négative d'environ CHF 6.8 mios. Ceci veut dire que, si cette prévision se réalise, la Ville de Pully ne devrait pas être en mesure de financer l'entier de son ménage courant par des revenus. De plus, l'entier des dépenses d'investissements devra être financé par le biais de l'emprunt.

Dans ces conditions, la dette devrait progresser rapidement et se situer aux alentours de CHF 170.0 mios au 31 décembre 2022, soit une progression de l'ordre de CHF 20.0 mios rien que pour l'année 2023.

Actuellement, le niveau des taux d'intérêts a beaucoup augmenté. En effet, au cours des neuf derniers mois, il a été constaté une progression très forte des taux d'intérêts de base en raison de l'adaptation par la Banque Nationale

Suisse (BNS) des taux directeurs. Ainsi, à l'heure actuelle, les taux sont à peu près au même niveau que ceux constatés lors de l'année 2011. Ainsi, la période où il était possible de se financer de manière presque gratuite, voire même avec des taux d'intérêts négatifs, semble révolue. La conséquence d'une progression rapide de l'endettement provoquera une forte augmentation des intérêts passifs, prétéritant encore plus la situation financière de la Ville.

L'examen complet et détaillé du plan des investissements pour la période 2022 à 2026 montre que la Ville de Pully n'aura pas d'autre choix que de consentir à d'importants investissements, liés à des obligations légales (besoins scolaires ou structures d'accueil de l'enfance par exemple), ou qui s'imposent par des impératifs de vétusté des infrastructures communales (réseaux, entretien du patrimoine, infrastructures de transport public).

Dans ces conditions, il sera nécessaire à l'avenir, d'être en mesure de financer une partie des investissements nets, et à moyen terme, d'être en mesure de rembourser une partie de la dette.

Afin d'y parvenir, la Municipalité continue de faire entendre sa voix auprès des autorités cantonales. En effet, après le rejet de son recours auprès de la CDAP contre les décomptes finaux des péréquations pour les années 2019, 2020 et 2021, la Municipalité a fait recours auprès du TF, dont l'arrêt est attendu dans les mois prochains. De plus, après l'aboutissement de l'initiative « SOS communes », le Conseil d'État a choisi d'élaborer un contre-projet à l'initiative en partenariat avec les associations de communes (UCV et AdCV), dans le délai d'une année. La Municipalité cherchera à être associée à l'élaboration de ce contre-projet, afin que la situation de la Ville de Pully soit entendue et prise en considération au mieux.

Les traditionnelles séances d'information sur le budget 2023 aux collaborateurs ainsi qu'aux Conseillers communaux ont eu lieu, respectivement, les 16 et 23 novembre 2022.

Le budget de l'année 2023 a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 7 décembre 2022.

PLAN DES INVESTISSEMENTS 2022-2026

Depuis 2011, la Municipalité présente son plan des investissements (ci-après PI) par le biais d'un préavis d'intention, permettant ainsi le débat au sein du Conseil communal, mais sans vote.

Redimensionné depuis 2003, dans le cadre des mesures d'économies, le PI ne présente que des dépenses d'entretien.

Si la mise en chantier de certains travaux doit tenir compte de la réalité du moment, un PI doit être l'inventaire objectif des besoins en équipement à moyen et longs termes d'une ville en expansion.

L'examen complet et détaillé du plan des investissements pour la période 2022 à 2026 montre qu'il n'y aura pas d'autre choix que de consentir à d'importants investissements, liés à des obligations légales ou qui s'imposent par des impératifs de vétusté des infrastructures communales.

Le financement des projets importants ne se fera pas uniquement au moyen de fonds propres et/ou au moyen d'un recours accru à l'emprunt. En effet, le développement de la Ville de Pully devrait augmenter de manière non négligeable l'assiette fiscale (accroissement de la population et nouvelles entreprises venant s'établir sur le territoire communal). Ce développement ne doit pas être uniquement envisagé en termes de charges financières, mais aussi du point de vue d'une progression possible des recettes fiscales et de la marge d'autofinancement, permettant un meilleur financement par des fonds propres.

IMPÔTS

La facturation et la perception des impôts communaux sont assurées par l'Office d'impôt des districts de Lausanne et Ouest lausannois, hormis l'impôt foncier facturé par la Ville. Les liquidités courantes sont régulièrement alimentées par des versements de l'Office, limitant ainsi l'utilisation des comptes de crédits bancaires et reportant d'autant la souscription de nouveaux emprunts.

ARRÊTÉ D'IMPOSITION

L'arrêté d'imposition pour l'année 2023 a été voté par le Conseil communal lors de la séance du 2 novembre 2022. Le taux d'imposition a été maintenu au même niveau que celui en vigueur lors de l'exercice 2021, soit 61.0. Les autres éléments de l'arrêté d'imposition restent inchangés.

GESTION DU SYSTÈME DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

À l'instar d'une grande majorité des villes vaudoises, la Municipalité a introduit, au 1^{er} janvier 2009, un système de crédits supplémentaires pour tout dépassement budgétaire supérieur à CHF 5'000.00.

2022 est donc la 14^e année où cette procédure est appliquée. Les deux préavis ci-dessous ont été présentés au Conseil communal :

Préavis N° 07-2022 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2022, première série/Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 25 mai 2022 :

	Montants en CHF
Crédits supplémentaires, préavis N° 07-2022 – Augmentation des charges	102'000.00
Crédits supplémentaires, préavis N° 07-2022 – Augmentation des revenus	-40'000.00
Total crédits supplémentaires demandés, première série	62'000.00

Préavis N° 18-2022 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2022, deuxième série/Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 23 novembre 2022 :

	Montants en CHF
Crédits supplémentaires, préavis N° 18-2022 – Augmentation des charges	1'118'800.00
Crédits supplémentaires, préavis N° 18-2022 – Augmentation des revenus	-99'100.00
Crédits supplémentaires, préavis N° 18-2022 – Diminution des charges	-230'000.00
Total crédits supplémentaires demandés, deuxième série	789'700.00

Les demandes de crédits supplémentaires relatives à l'exercice 2022 représentent une augmentation des charges de CHF 990'800.00 et une augmentation des revenus de CHF 139'100.00.

COMMISSION DES FINANCES

En 2021, la Commission des finances a siégé six fois sous la présidence du Conseiller communal M. J.-D. Briod, pour examiner les comptes, le PI, le budget, les demandes de crédits supplémentaires, l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 ainsi que les préavis municipaux requérant l'approbation de ladite Commission, conformément à l'art. 50 du Règlement du Conseil communal.

À l'occasion du traitement du budget 2023, la Commission des finances s'est constituée en cinq sous-commissions qui se sont partagées l'analyse des cinq directions municipales.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE PULLY – RÉPONSE À LA MOTION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL P. EPERON « FAIRE FACE À LA RÉCESSION : COORDONNER LES AUTORITÉS PULLIÉRANNES DANS LE CADRE D'UNE DÉLÉGATION ÉCONOMIQUE »

Le Service des finances a été chargé de rédiger un préavis en vue de répondre à la Motion de M. le Conseiller communal P. Eperon.

Dans sa séance du 23 novembre 2022, le Conseil communal a décidé :

- de renoncer à la création d'une Commission des affaires économiques de Pully ;
- de considérer que le préavis répond à la motion du 25 juin 2020 de Monsieur le Conseiller Patrick Eperon ;
- formaliser une vision du développement économique de Pully sur la base notamment des rapports et études mentionnés dans le préavis, puis actualiser cette vision sur la base de données actualisées ;
- rendre compte au Conseil communal des actions de promotion économique concernant la Ville de Pully, sous la forme d'un point ad hoc dans chaque rapport de gestion annuel (bilan intermédiaire), sur la base d'indicateurs pertinents.

AUTORISATIONS GÉNÉRALES ET COMPÉTENCES FINANCIÈRES ACCORDÉES À LA MUNICIPALITÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026 – INTRODUCTION D'UNE CLAUSE DE CÉLÉRITÉ DANS LE CADRE DE L'AUTORISATION RELATIVE À L'ACQUISITION D'IMMEUBLES, DE DROITS RÉELS IMMOBILIERS, D'ACTIONS OU DE PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Afin de permettre à la Municipalité de réaliser des acquisitions immobilières stratégiques dans les délais légaux contraignants et aux meilleures conditions possibles, d'une part pour le développement des infrastructures communales et d'autre part pour faire valoir le droit de préemption de la Commune dans le respect des délais exigés par la LPPPL, il est nécessaire de mettre en place un processus décisionnel réactif et efficace.

À cet effet, la Municipalité propose d'introduire, dans le cadre de l'autorisation relative à l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers, actions ou parts de sociétés immobilières, une clause de célérité pour des acquisitions en fixant une limite à CHF 5.0 mio pour toute la durée de la législature (une ou plusieurs fois), avec le préavis favorable de la Commission des finances, aux conditions et critères suivants :

- le montant dépensé doit servir uniquement et strictement à l'acquisition de bien-fonds immobiliers (terrains, immeuble, droits réels immobiliers, actions ou parts de sociétés immobilières) ;
- l'acquisition doit permettre d'acheter à temps et aux meilleures conditions possibles des terrains ou immeubles dont la propriété est jugée intéressante, soit en vue d'un aménagement futur du territoire, pour répondre aux besoins de la population et/ou la création d'infrastructures communales, soit pour la constitution d'un patrimoine communal de réserve. En particulier, pour répondre aux exigences fixées aux articles 31 à 38 de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif – LPPPL, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

L'introduction d'une clause de célérité a été approuvée par le Conseil communal dans sa séance du 25 mai 2022.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR ET D'ALIÉNER DES IMMEUBLES, DES DROITS RÉELS IMMOBILIERS, DES ACTIONS OU DES PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en application de l'art. 4, chiffre 6 de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'art. 16, chiffre 5 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 1'000'000.00.

Au 31 décembre 2022, cette autorisation générale n'a pas été utilisée.

De plus, la clause de célérité, au 31 décembre 2022, n'a pas été utilisée.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en application de l'art. 4, chiffre 6 bis de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'art. 16, chiffre 5 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, de statuer sur les acquisitions de participations dans des sociétés commerciales dont la valeur n'excède pas CHF 10'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 50'000.00.

Au 31 décembre 2022, cette autorisation générale n'a pas été utilisée.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ENGAGER DES DÉPENSES IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES

Dans sa séance du 6 octobre 2021, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas, charges éventuelles comprises, conformément aux dispositions de l'art. 11 du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et de l'art. 102 du Règlement du Conseil communal.

COMPÉTENCES FINANCIÈRES DANS LE BUT D'ENGAGER DES CRÉDITS D'ÉTUDES POUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Dans sa séance du 6 octobre 2021, le Conseil communal a autorisé la Municipalité à ouvrir et engager des crédits d'études relatifs au patrimoine administratif qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 maximum par cas, avec obligation d'informer immédiatement la Commission des finances et le Conseil communal et ce jusqu'à la fin de la législature 2021-2026. La Commission des finances ainsi que le Conseil communal sont informés par voie de communication dès lors que le bouclage d'un crédit d'étude ne fait pas l'objet d'un préavis.

Description	Communication au Conseil communal	Montant prévu (en CHF)	Montant dépensé au 31.12.2022 (en CHF, avant bouclage définitif)	Clôture durant l'année 2022
Villa romaine – Conservation des vestiges, travaux d'investigation	03-2012	70'000.00	47'984.45	
Église et collège de Chantemerle – Mise en séparatif	02-2016	59'000.00	17'673.55	
Besoins en matière de locaux scolaires et parascolaires – Élaboration d'un Masterplan	08-2017	97'000.00	85'649.70	
Politique du logement + Horizon 2030	13-2018	95'853.00	58'353.00	
Embouchure du cours d'eau de la Vuachère	20-2018	50'000.00	49'481.35	
Maison Pulliérane – Mise en conformité et optimisation du bâtiment	21-2018	86'000.00	84'308.60	
Adoption plan de quartier « Roches-Rochettaz » et renouvellement infrastructures impasse des Roches	07-2020	50'000.00	3'500.00	
Révision plan directeur communal et PGA	10-2022	97'000.00	12'246.80	
Etude déplacement Data Center	11-2022	60'000.00	3'015.60	
Installation d'un bâtiment scolaire provisoire sur le site de Chantemerle	12-2022	98'100.00	57'192.50	
Totaux		665'953.00	419'405.55	

Au 31 décembre 2022, c'est la somme totale de CHF 419'405.55 qui a été dépensée dans le cadre de l'autorisation générale octroyée par le Conseil communal relative à des crédits d'études pour les dépenses d'investissements du patrimoine administratif. Ce montant a été calculé avant le bouclage final des comptes 2022, qui n'était pas encore terminé au moment de l'élaboration du rapport de gestion 2022.

AUTORISATION GÉNÉRALE POUR LE PLACEMENT DE CAPITAUX ET DE LIQUIDITÉS

Dans sa séance du 6 octobre 2021, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, de placer les disponibilités de la Commune auprès d'établissements bancaires, de compagnie d'assurances, de collectivités publiques, ou d'entreprises suisses et offrant de solides garanties financières.

AUTORISATION GÉNÉRALE POUR L'ACCEPTATION DE LEGS, DE DONATIONS ET DE SUCCESSIONS

Dans sa séance du 6 octobre 2021, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, pour l'acceptation de legs, de donations et de successions dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas.

Cette autorisation générale figure dans la Loi sur les communes du 28 février 1956, révisée en 2013. Ainsi, cette autorisation générale figure au nombre des attributions du Conseil communal énumérées à l'art. 4 de cette même loi.

IMPLÉMENTATION DU PLAN COMPTABLE HARMONISÉ (MCH2) DANS LES COMMUNES VAUDOISES

En collaboration avec l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association des Communes Vaudoises (AdCV), le Canton est en charge de l'implémentation du nouveau plan comptable harmonisé (MCH2) dans les communes vaudoises. Dans ce cadre, trois communes pilotes ont été désignées. La Ville de Pully a été choisie comme l'une d'elles.

Par conséquent, un groupe de travail a été créé et, en tant que commune pilote, le chef du service des finances de la Ville de Pully participe aux travaux dudit groupe de travail. Après avoir passé en revue l'ensemble des recommandations, le projet a été transmis au groupe politique restreint qui a été chargé de l'examiner et, le cas échéant, de le valider. Ce dernier a décidé de mandater l'UCV afin de poursuivre les travaux de mise en place de ce nouveau plan comptable harmonisé.

Ainsi, au printemps 2022, le groupe de travail MCH2 a transmis un projet de manuel comptable à l'intention du Conseil d'État vaudois. L'État de Vaud a donc repris le dossier de la mise en place dans les communes vaudoises du plan comptable harmonisé (MCH2).

Le Canton de Vaud a décidé d'accélérer le processus de mise en place de MCH2 dans les communes pilotes. En effet, il est prévu que ces dernières passent au modèle MCH2 dès l'élaboration du budget 2024. Ce délai n'est malheureusement pas tenable pour Pully. En effet, une telle mise en place demande énormément de travaux préparatoires et le Service des finances ne dispose pas assez de ressources afin de pouvoir respecter ce délai extrêmement court. De plus, le prestataire informatique n'est pas en mesure de pouvoir fournir les prestations nécessaires afin de passer au modèle MCH2 pour le budget 2024. Dans ces conditions, la Ville de Pully a décidé de sortir des communes pilotes et de passer ainsi au modèle MCH2 dès le budget 2027 et ce, en accord avec le prestataire informatique.

SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Le service a déménagé au début de l'année 2022 dans des bureaux plus adaptés situés à l'av. du Prieuré 1.

Dès le 1^{er} juillet 2022, la Municipalité a décidé de rattacher l'entité des Archives communales au Service informatique en raison de la forte interaction de leurs activités respectives dans le cadre des projets de numérisation. C'est dans ce contexte que le service se nomme désormais Service des Systèmes d'information (SSI) afin de correspondre d'avantage au périmètre des activités assurées tant sur le plan informatique que sur le plan documentaire et archivistique.

En matière de gestion électronique des documents (GED) (préavis N° 23-2015), le projet s'est terminé au cours de l'automne avec la bascule de la Direction des travaux et des services industriels sur cette plateforme. Le préavis a ainsi pu être fermé.

En ce qui concerne le préavis N° 21-2018 relatif au renouvellement de matériel informatique et à l'extension du réseau fibres optiques, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 21 novembre 2018, le SSI a poursuivi les travaux d'extension du réseau administratif fibres optiques de la Ville de Pully, notamment au niveau du tronçon Ramuz-Joliette.

Le projet lié au préavis N° 13-2019 – Renouvellement du logiciel pour la gestion du cadastre électrique et du réseau fibre optique a également été finalisé et le préavis a pu être clôturé.

Le préavis N° 01-2022 concernant le renouvellement des équipements Wifi a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 23 mars 2022. Le nouveau contrôleur Wifi est opérationnel et une partie des antennes a déjà été remplacée.

Le Conseil communal s'est également doté d'un système de vote électronique dans le cadre du préavis N° 05-2022. Ce matériel est en fonction et le préavis a été bouclé.

Un effort important a été consacré à l'évolution des outils et équipements informatiques. Il s'agit notamment de :

- la mise à jour de l'infrastructure de virtualisation des serveurs ainsi que des postes de travail et l'industrialisation de certaines tâches de gestion liées ;
- la réorganisation du réseau et le remplacement de son concentrateur principal ;
- le doublement du serveur de messagerie permettant d'assurer un équilibre de charge ;
- la réinstallation de plusieurs serveurs dont le système d'exploitation arrivait en fin de vie ;
- la mise à jour de tous les équipements de sécurité ;

- le renforcement de l'infrastructure de sauvegardes des données ;
- la mise à jour de l'ensemble de l'infrastructure téléphonique ;
- la mise à jour de l'outil de gestion des postes de travail et de déploiement des applications ;
- la mise à jour du système d'exploitation des postes de travail utilisateurs ;
- le remplacement de tous les appareils de paiements par cartes bancaires.

L'ensemble de ces opérations ont pour buts de garantir un service de qualité et d'assurer la protection des systèmes de la Ville. En effet, la sécurité est une préoccupation majeure du SSI. Une veille technologique est assurée afin de prendre rapidement les mesures adéquates et mettre en place les correctifs lors d'annonces de vulnérabilités par les éditeurs de logiciels et les fabricants de matériel. Des audits externes sont entrepris afin d'évaluer la sécurité mise en place.

Parallèlement, l'équipe technique du SSI assure les activités courantes de gestion ainsi que de maintenance et assiste les utilisateurs de façon quotidienne.

Le SSI a initié un projet de mise en conformité de la Ville en matière de protection des données. Il est conduit de façon collaborative avec la Ville d'Yverdon-les-Bains afin de mutualiser l'effort nécessaire à sa réalisation. Une politique interne en matière de protection des données a ainsi été adoptée par la Municipalité et le projet va se poursuivre en 2023.

Plus généralement, le SSI contribue régulièrement à différents projets initiés par d'autres entités, notamment dans le cadre des constructions scolaires ou de l'accueil de la petite enfance.

Au cours de l'automne, le risque de pénurie énergétique a également mobilisé les forces du SSI afin de mettre en place les plans de gestion de crises nécessaires pour répondre à cette éventualité. L'achat et la mise en place de deux serveurs supplémentaires ont été réalisés pour satisfaire aux besoins qui ont été identifiés.

Conformément à ce qui a été annoncé au Conseil communal dans la réponse au postulat « Pully 2.0 – pour un guichet virtuel », des échanges se sont poursuivis afin d'initier un projet commun pour la cyberadministration regroupant différentes communes ainsi que des partenaires privés. Néanmoins, le projet n'a que peu évolué en raison de la volonté du groupe d'attendre une détermination du Canton de Vaud sur sa stratégie en la matière qui est en cours de révision. En effet, la position prise par le Canton aura un fort impact sur ce projet, notamment au niveau financier. Cette orientation devrait être connue dans le courant 2023. De plus, le projet initié par le Canton pour la mise en place du E-déménagement, comme cela existe déjà dans 17 cantons suisses, n'est toujours pas opérationnel mais devrait l'être courant 2023, selon les dernières informations reçues.

Le nouvel outil de « service-desk » unifié a été mis en production au début février et sur les onze mois d'exploitation de l'année 2022, le SSI a reçu et traité 2'100 tickets (demandes et incidents).

En matière de géodonnées, le guichet cartographique sigip.ch a été enrichi de plusieurs couches d'informations comme les chantiers portés au plan des investissements, les servitudes de passage ainsi que le réseau d'eau potable de Lutry pour les besoins du SDIS Ouest-Lavaux. L'accès à ces trois thématiques est sécurisé et elles ne sont pas accessibles de manière publique sans un compte d'accès approprié.

L'ensemble des commandes de géodonnées et plans réseaux diffusés par la Ville de Pully passe par un extracteur automatique depuis déjà deux ans. Cette solution éprouvée a également été mise en production à la commune de Belmont-sur-Lausanne en 2022 et c'est un gain de temps non négligeable qui a pu être réalisé.

La plupart des projets énumérés et des activités réalisées concernent l'ensemble des partenaires de la Ville de Pully hébergés de façon mutualisée dans l'infrastructure informatique. Il s'agit des entités suivantes : Belmont-sur-Lausanne, Police Est Lausannois, Fondation de l'enfance et de la jeunesse, Fondation Pré-Pariset ainsi que l'École de Musique de Pully.

Le web est traité dans le chapitre relatif à la Communication, le webmaster restant rattaché au Service des Systèmes d'Information pour 50 % de son activité.

ARCHIVES

Après le départ du responsable des archives communales à la fin 2021, le poste a été repourvu le 1^{er} juillet 2022 en la personne de M. Sébastien Vérolet. Compte-tenu de la vacance, le présent rapport reflète essentiellement l'activité aux archives durant le 2^e semestre 2022.

Mise à jour des inventaires et récolement

Grâce au logiciel de gestion des archives physiques, Ligeo gestion, en exploitation depuis le second semestre 2020, les inventaires sont progressivement rassemblés, uniformisés et actualisés. Cette opération de mise à jour est également l'opportunité d'effectuer un récolement et de vérifier la présence des pièces dans les collections. De ce

fait, plusieurs reprises des fonds ont déjà été effectuées, notamment pour les archives anciennes datant d'avant 1803, pour celles concernant l'incendie du Prieuré de 2001, ainsi qu'une partie de celles concernant les bâtiments administratifs et scolaires de la Commune.

Entrées

Le fonds des archives communales s'est accru de 3 m linéaires supplémentaires par les versements du Greffe municipal et du Service de la jeunesse et des affaires sociales. Le Théâtre de l'Octogone a également versé 81 affiches de ses spectacles. À cela s'ajoutent le versement aux archives intermédiaires de 22 mètres linéaires, en provenance du Greffe municipal et du Service des finances.

L'École de Musique de Pully, dont les plus anciennes archives se trouvent déjà aux archives communales, a effectué un nouveau versement pour enrichir le fonds privé qui lui est destiné.

Sorties

En 2022, 137 mètres linéaires d'archives concernant l'ensemble des directions de la Ville de Pully ont été détruits. Ce chiffre exceptionnel s'explique par l'élimination des archives AIAS/ACAS des années 1960 à 2007 qui occupait à elles-seules trois compactus entiers.

Recherches

Au total, 53 demandes de recherches ont été faites auprès des archives communales, 19 internes et 34 externes pour lesquelles environ une centaine d'heures ont été investies. On remarque plusieurs demandes de plans pour des projets de rénovation thermiques des bâtiments qui, à cause de la durée de fouille dans les boîtes de parcelles et au scanning des plans, représentent à elles-seules près de la moitié du temps de traitement total des recherches. Du côté historique, on relève la présence des daims au parc du Guillemin depuis 1966.

Valorisation historique

L'Histoire de Pully et l'intérêt de ses archives ont pu être mise en valeur lors de l'émission de la RTS « Gare à vous », qui s'est intéressé aux chemins de fer et aux gares pulliéranses, le 24 septembre 2022.

Collaboration externe

Dans la continuité du travail effectué précédemment, le nouvel archiviste a poursuivi la collaboration avec la Commune de Belmont-sur-Lausanne. Il a notamment rendu un état des lieux des archives physiques de celle-ci et proposé des pistes pour une plus étroite collaboration. Le souhait de poursuivre l'implémentation de la GED dans ses services a également été formulé par les représentants de Belmont-sur-Lausanne.

DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Face aux difficultés financières de notre Ville, tous les dicastères doivent trouver comment faire des économies et revoir les investissements pour opérer les meilleurs choix. Forcément, les tensions croissent sur les choix de ces économies et la volonté très résistante d'augmenter les impôts.

L'exploitation des vignes qui génère annuellement des pertes revient subrepticement et inexorablement dans le collimateur. Mais, depuis longtemps déjà, lorsque les pertes entachaient gravement les comptes de la Commune, la Municipalité, suivie du Conseil communal, a considéré que les vignes pulliérans font partie de l'histoire de Pully. Il a été écrit qu'il est important que cet héritage de nos ancêtres soit conservé. L'attachement de Pully à ses vignes et les armoiries communales en font un véritable symbole (préavis N° 9-2006, p. 51). Ces dernières années ont été péjorées par le COVID et la récolte 2021 très réduite en raison de la météo. 2022 est une meilleure année dont les répercussions financières tomberont sur 2023. En tous les cas, des études de nouvelles pistes d'économie initiées en 2022 sont en cours dans un but perpétuel d'arriver à un équilibre budgétaire.

Dans ce contexte d'économie, il faut éviter le risque d'une limitation des rénovations qui peut conduire à une dévalorisation de notre patrimoine ainsi qu'à une renonciation financièrement et énergiquement dommageable à long terme. On sait que les immeubles anciens non rénovés sont une source importante d'émissions polluantes. Pour prioriser les économies d'énergie, nous avons poursuivi les rénovations en 2022 avec des régulateurs de consommations et la préparation de mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments de la Commune. Mais faute de moyens et de ressources, l'effort de 2022 n'a certes pas été suffisant. Il doit être poursuivi.

Nos ventes de bois ont été excellentes avec une augmentation de 41.5% du chiffre d'affaires, grâce à notre mise en place de commandes en ligne.

La piscine de Pully-Plage, qui constitue l'une des prestations les plus importantes avec une fréquentation de 155'776 entrées en 2022 sur la seule période estivale, a besoin d'une rénovation depuis plusieurs années. Devant l'urgence de la situation, la Municipalité et le Conseil communal ont donné leur accord pour entreprendre cette rénovation. Ce projet a largement progressé durant 2022, dans sa phase initiale et complexe. Les questions foncières ont été négociées de manière efficiente avec le Canton, de sorte que nous pourrions bientôt soumettre un projet au Conseil communal. En 2022, le projet a amplement progressé, même s'il reste tortueux par tous les problèmes procéduraux qu'il génère.

La gérance des appartements est scrupuleusement suivie pour assurer le meilleur rendement, avec un strict respect du droit du bail. Les droits de superficie ont été dûment augmentés et nous avons pu, pour la première fois, encaisser une redevance complète sur le terrain des Boverattes de CHF 556'000.00.

2022 fut dans son ensemble une année de bon travail et d'avancement dans un but perpétuel d'assurer les meilleures prestations pour notre population et l'environnement malgré les limitations financières qui nous frappent.

Lydia Masméjan

DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

ORGANISATION

La Direction des domaines, gérances et sports (DDGS) exploite les vignes, les forêts, les piscines et le port de plaisance. Elle se charge de la gestion courante des immeubles locatifs, administratifs, scolaires, les infrastructures sportives, les églises et les terrains propriétés de la Ville de Pully. Elle est aussi composée de l'Office du logement ainsi que du bureau des sports.

Après que la pandémie du COVID-19 a considérablement bousculé les activités de la DDGS, l'année 2022 aurait dû coïncider avec une forme de retour à la normale. Malheureusement, la DDGS a dû rapidement faire face à un incident à Pully-Plage. Victime d'un grave malaise, le responsable d'exploitation des piscines et du port a été absent durant l'entier de la saison d'été, ce qui a nécessité la mise en œuvre urgente d'une nouvelle organisation. Grâce à l'engagement remarquable de l'ensemble du personnel de Pully-Plage, la saison s'est bien déroulée.

L'exploitation forestière a également été réorganisée suite au départ de son chef d'exploitation, M. Grandjean. M. Pidoux, collaborateur fidèle et compétent depuis plus de 15 ans au service forestier, a été promu à cette nouvelle fonction. L'exploitation forestière se porte très bien et le projet de self-service et d'e-shop, initié en 2021, est un franc succès.

La location des salles et refuges est à nouveau à la hausse alors que nous sortons de deux années où les mesures de lutte contre la pandémie du COVID-19 avaient passablement impacté les chiffres d'affaires de cette activité.

Quant à la gestion immobilière du patrimoine communal, les activités de gestion technique, locative et administrative ont été très soutenues en raison, notamment, de l'obsolescence des infrastructures. Des mesures immédiates et non prévisibles ont dû être entreprises, ce qui nécessite une importante souplesse organisationnelle et une grande agilité des collaborateurs.

L'exploitation conciergerie et intendance a été frappée de nombreuses mutations en raison de l'absence successive, pour des raisons de maladie, de quelques collaborateurs. Toutes les tâches ont néanmoins été assumées grâce à un excellent état d'esprit entre collègues.

L'exploitation des artisans a aussi été réorganisée suite au départ à la retraite de son chef d'exploitation, M. Minesi. Une nouvelle exploitation « Facility Management », réunissant les activités des concierges et des artisans, sera constituée dès le 1^{er} janvier 2023.

Quant à l'Office du logement et au bureau des sports, aucun changement organisationnel n'est intervenu durant l'année écoulée.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Bâtiments locatifs

Bâtiments locatifs	16 bâtiments
Bâtiments mixtes	8 bâtiments
Bâtiments en PPE	2 appartements

Bâtiments administratifs

Bâtiments administratifs	29 bâtiments	Bâtiments infrastructures sportives	5 bâtiments
Bâtiments mixtes	3 bâtiments	WC publics	11 bâtiments
Théâtres	2 bâtiments	Abris tl	4 bâtiments
Refuges	3 bâtiments	Fontaines	4 fontaines
Églises	4 bâtiments		

Bâtiments scolaires

Bâtiments scolaires	11 bâtiments
---------------------	--------------

Divers

Terrains	14 sites
Places de parc	8 sites
Jardins	3 sites

Infrastructures sportives

Courts de tennis	7 courts	Places d'amarrage pour bateau	1 site
Fitness urbain	1 site	Stand de tir à 25 m.	1 site
Piscine couverte	1 site	Terrain de football en herbe	1 site
Piscine en plein air	1 site	Terrain de football synthétique	1 site
Piste de rink hockey	1 site	Terrain de pétanque	1 site
Piste Vita	1 site		

PRÉAVIS

Préavis en cours

- Préavis N° 20-2018 – Réponse au postulat pour des vignes saines et du vin sans glyphosate – Crédit demandé CHF 80'000.00;
- Préavis N° 05-2019 – Entretien du patrimoine construit 2019-2022 – Crédit demandé CHF 3'008'990.00;
- Préavis N° 06-2020 – Rénovation des infrastructures de Pully-Plage - Demande de crédit d'étude – Crédit demandé CHF 1'350'000.00;
- Préavis N° 03-2021 – Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2021 à 2023 – Crédit demandé CHF 1'710'000.00 (préavis DAGF - finances contenant des véhicules pour la DDGS).

Préavis bouclés

- Préavis N° 17-2017 – Ch. du Préau, Osches, C.-F. Ramuz, Collèges - Collèges Principal, Jules Loth et Pierre d'Arvel – Crédit demandé CHF 4'711'000.00 (préavis DTSI en collaboration avec la DUE - DDGS);

DIVISION GÉRANCE

Gestion technique - entretien des bâtiments

En plus de l'entretien courant des propriétés immobilières communales, la DDGS a représenté le maître d'ouvrage, la Ville de Pully, dans la gestion de nombreux chantiers de diverses importances en assurant la conduite et la coordination de ceux-ci.

De plus, en complément de ses travaux d'entretien courant ainsi que de ceux portés à son budget annuel, la DDGS a réalisé les travaux liés à son préavis « Entretien du patrimoine 2019-2022 ».

En collaboration avec la DUE et la société GITCAD, la division gérance a continué son processus de centralisation de l'ensemble des plans des bâtiments communaux par digitalisation.

La DDGS a également dû mener des réflexions urgentes lorsque le risque d'une pénurie d'électricité a été révélé au moins d'août. Un important mandat d'analyse des bâtiments « gros consommateurs » a été réalisé et de nombreuses mesures ont été appliquées dans l'ensemble du parc immobiliers propriétés de la Ville.

Concrètement, de nombreux travaux ont été entrepris sur l'ensemble de l'année, tels que :

- Prieuré 4 : réfection complète des nouveaux locaux de la DJAS (1);
- Prieuré 4 : remplacement de l'ensemble des fenêtres;
- Croset 1 : remplacement de l'ensemble des fenêtres (2);
- Tilleuls 3 : réfection de l'étanchéité de la sous-station;
- Damataire 11-13 : création d'un vestiaire femme au 1^{er} sous-sol (3);
- Anciens-Moulins 6A : réfection de la ferblanterie de la toiture;
- Anciens-Moulins 6B : réfection de la couverture et de la ferblanterie de la toiture;
- Temple 1 : réhabilitation des locaux précédemment occupé par le SSI;
- Maison Pulliérane : réfection complète des peintures de la Grande salle (4);
- Pré-de-la-Tour 11 : travaux dans le parking en collaboration avec la construction du CO de Swiss4net;
- Stand 3 : remplacement des sols des couloirs du 1^{er} et du 2^e étage;
- Église du Coteau : installation de radiateurs supplémentaires dans les bureaux;
- Église de Chantemerle : étude dans le cadre de la réfection du toit et des façades en béton;
- Grand'Rue 1-3 : assainissement du monobloc de refroidissement;

- Collège de Chantemerle : réfection de la salle des maîtres et de la cuisine ;
- Collège de Fontanettaz : réfection des peintures des halls ;
- Collège de Fontanettaz : rénovation de la laverie (5) ;
- Collège de Mallieu : remplacement de l'éclairage de la piste de rink-hockey par du LED (6) ;
- Plateires 25-27/Jardin des Grives : pose d'une nouvelle conduite d'alimentation d'eau des jardins ;
- Sites divers : mise à jour et établissement de plans.



Si les montants des travaux restent relativement stables, le volume des travaux effectués par les ouvriers professionnels de la DDGS et les entreprises locales spécialisées a augmenté de manière significative.

L'ensemble des prestations s'élève à un montant arrondi global de CHF 2'485'000.00 selon la répartition figurant ci-dessous :

	2022 (en CHF)	2021 (en CHF)
Bâtiments administratifs	614'000.00	623'000.00
Bâtiments locatifs	630'000.00	633'000.00
Écoles	753'000.00	1'047'000.00
Infrastructures sportives	192'000.00	182'000.00
Total	2'189'000.00	2'485'000.00

Principaux travaux réalisés par l'exploitation des artisans professionnels de la DDGS

En plus des menus travaux de réparation et d'entretien de plâtrerie-peinture, de menuiserie, d'ébénisterie et de serrurerie, les artisans de la DDGS effectuent, à la demande des Directions et Services de la Ville, des travaux de rénovation de plus grande ampleur. Ils participent également aux transports d'œuvres d'art, à l'affichage public, à des petits déménagements et divers aménagements.

Les interventions suivantes ont été, notamment, effectuées en 2022 :

- Gare 1/Place Neuve : réfection de la peinture des escalators (7) ;
- Collège des Alpes : réfection de la peinture du hall du 38 (8) ;
- Collège de Chantemerle : fabrication de la nouvelle cuisine pour la salle des maîtres (9) ;
- Collège de Jules-Loth : réfection de la peinture du hall ;
- Collège des Alpes : réalisation d'un podium ;
- Guillemin 5 : création d'une porte pour le bâtiment des jardiniers (10) ;
- 4 Vents : création d'une armoire (11) ;
- Davel 2 : de nombreux travaux dans le cadre des nouvelles expositions du Musée d'art ;
- Sites divers : nettoyage des graffitis.



Principaux travaux réalisés par l'exploitation conciergerie et intendance de la DDGS

Hormis les tâches courantes de nettoyage, de contrôles d'installations techniques et de surveillance, les concierges ont réalisé de nombreux travaux. Ils ont également participé régulièrement au contrôle et suivi des différents travaux réalisés dans les collèges par des entreprises externes, contribuant ainsi à la bonne coordination avec les usagers.

Dans le suivi de projets, ils ont principalement favorisé et contribué à la bonne réalisation des travaux suivant :

- Collège des Alpes : réfection du sol de la salle des maîtres ;
- Collège des Alpes : remplacement de l'éclairage de la salle de gym par du LED (10) ;
- Collège Arnold Reymond : organisation et suivi dans le cadre de l'ébouage des conduites de chauffage ;
- Davel 2 : rénovation de la salle des mariages ;
- Collège de Chamblandes : rénovation des parquets de trois classes (11) ;
- Collège Principal : remplacement de l'éclairage des salles de classes par du LED ;
- Collège de Mallieu : remplacement de l'éclairage de la salle de gym par du LED ;
- Complexe Arnold Reymond : réalisation d'un local pour le rink-hockey (12).



Gestion locative

La gestion locative comprend la mise en location des salles de conférences, des refuges et des appartements et des surfaces commerciales.

La fréquentation des refuges reste soutenue les vendredis, samedis et dimanches et plus particulièrement de mai à septembre.

Refuges	Jours d'utilisation	Colonies Sorties scolaires	Sessions de tir	Total
Bois-du-Moulin	70	135		205
Quatre Vents	136	21		157
Stand de Volson	70		71	141

La Grande salle de la Maison Pulliérane a été utilisée 85 fois dont 42 fois par des sociétés locales de Pully, 12 fois pour des client externes et 10 fois pour des événements politiques (Conseil communal notamment).

Le Foyer a été utilisé 150 fois dont 47 fois par des sociétés locales de Pully et 19 fois pour des événements politiques (conférences et débats, Conseil communal, réunions de partis et votations).

Les trois salles du 1^{er} étage ont été utilisées 750 fois, dont 670 fois pour des réservations internes et 80 fois pour des assemblées de copropriétés.

Salle de projection du collège Arnold Reymond

En dehors des horaires scolaires, la salle a été utilisée 63 fois dont 55 fois par les sociétés locales et partis politiques.

Mutations dans les appartements

7 mutations ont eu lieu, soit :

- 1 appartement de 3 pièces au ch. du Liaudoz 30 ;
- 1 villa de 5 pièces à la route d'Oron 8 ;
- 2 appartements de 1.5 pièces à la place Neuve 4 ;
- 1 appartements de 2.5 pièces à la place Neuve 4 ;
- 1 appartements de 3 pièces à l'av. des Alpes 16 ;
- 1 appartements de 4 pièces à l'av. de Belmont 4.

Les baux des appartements de la place Neuve ont été prolongés pour une durée déterminée jusqu'en août 2024, afin de ne pas mettre en péril la faisabilité du projet d'agrandissement de l'EMS.

OFFICE DU LOGEMENT

Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'aliénation ou la demande de travaux concernant un appartement jusqu'alors loué est en principe soumise à l'autorisation de la Division logement de la Direction du territoire et du logement (DGTL), en vertu de la Loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL). Cette loi a remplacé les deux lois précédentes qui régissaient la matière, à savoir la Loi du 11 décembre 1989 concernant l'aliénation d'appartements loués (LAAL) et la Loi du 4 mars 1985 concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR). La loi exclut cependant certains logements de son champ d'application. Ainsi, par exemple, les immeubles d'habitation ne comprenant que deux logements ne sont pas soumis à la LPPPL (art. 3 LPPPL) :

- Les aliénations d'appartements loués sont admises si l'objet n'entre pas dans la catégorie de logements dits « à pénurie », s'il s'agit d'une PPE datant d'avant 1989 ou d'une PPE avant construction, ou si le locataire ou un proche parent se porte acquéreur de l'appartement. D'autres circonstances peuvent justifier l'autorisation de la vente mais la loi reste vague à ce sujet. La LPPPL étant encore récente, la casuistique fait également défaut pour définir clairement ces « autres circonstances justifiant une autorisation ».
- Les travaux dans des appartements loués sont admis si l'objet n'entre pas dans la catégorie de logements dits « à pénurie », s'ils sont jugés indispensables au vu de l'intérêt général, d'un besoin de sécurité ou de salubrité, ou lorsqu'ils permettent de favoriser les économies d'énergie. La notion « d'intérêt général » demeure également très large et nécessitera une interprétation fondée sur les futurs cas pratiques. À noter que le simple changement d'affectation du logement est également soumis à autorisation, malgré l'absence de travaux.

À Pully, le taux de vacance des logements demeure inférieur aux 1,5% fixé par la LPPPL. Ce taux se situe autour des 0,31% au 1^{er} juin 2022, alors qu'au niveau vaudois, ce même taux se situe à 1,11% (et 1.02% pour le district Lavaux-Oron). La LPPPL s'applique donc pleinement à Pully. Une baisse du taux de vacance a été constatée entre 2021 et 2022 (0.57% en 2021).

Ainsi, l'Office communal du logement est tenu d'émettre un préavis sur les autorisations relatives au territoire pulliéran (art. 8 de la LPPPL), préavis qu'il soumet à la Municipalité, puis à la DGTL. La décision finale quant à l'autorisation revient au Canton, qui avise l'Office communal du logement de sa décision.

Il existe des cas de procédure simplifiée, au sens de l'art. 6 al. 2 LPPPL, pour lesquels le préavis communal n'est pas nécessaire. Il s'agit de rénovations d'un maximum de deux appartements isolés dans un immeuble locatif. Dans ce cas, la DGTL statue directement.

Le principe de l'autorisation trouve sa justification dans le besoin de maintenir des logements correspondant aux besoins de la majorité de la population sur le territoire communal, puisque le taux de vacance y est déjà très bas. Dans cette même idée, si une demande d'aliénation ou de travaux venait à apparaître comme un cas limite, l'Office communal du logement pourrait suggérer au Canton d'assortir l'autorisation de conditions, tel que le contrôle du loyer sur une certaine durée ou la fixation d'une limite de loyer durant une certaine période.

Demandes d'autorisation d'aliénation d'appartements loués traitées à Pully

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Taux
Nombre de demandes traitées	12	18	21	17	18	26	16	23	19.8/an

Demandes d'autorisation de travaux dans des appartements loués traitées à Pully

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Taux
Nombre de demandes traitées	7	5	4	3	4	8	8	6	5.4/an

LOI SUR LA PRÉSERVATION ET LA PROMOTION DU PARC LOCATIF (LPPPL) – DROIT DE PRÉEMPTION

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la LPPPL permet également aux communes de favoriser la création de logements d'utilité publique (LUP) par le biais d'un droit de préemption (art. 31 ss. LPPPL). Ce droit ne peut toutefois être invoqué que si plusieurs conditions cumulatives sont respectées, à savoir: l'achat du terrain doit viser la création de LUP, répondre à une pénurie au sens de l'art. 2 LPPPL dans le district et concerner une parcelle dont la surface doit être d'au moins 1'500 m², sauf si elle se trouve dans un périmètre compact d'agglomération ou dans un centre cantonal reconnu par le plan directeur cantonal, ou si elle est attenante à un terrain propriété de la Commune. De plus, ce droit ne peut être invoqué en cas de vente aux descendants, aux pères et mères, aux frères et sœurs, aux demi-frères et demi-sœurs, au conjoint, au partenaire enregistré ou au concubin du vendeur.

En 2022, l'Office communal du logement a traité 28 demandes liées à l'exercice du droit de préemption prévu par la LPPPL.

L'année 2022 marque une évolution dans l'analyse des dossiers de droit de préemption LPPPL. Si jusqu'alors, toutes les demandes devaient être rejetées en raison des faibles moyens dont disposait la Municipalité pour statuer dans le délai légal, cet état de fait pourrait toutefois changer. En effet, suite à l'acceptation d'une clause de célérité le 25 mai 2022 par le Conseil communal, la Municipalité dispose d'une autorisation générale pour la législature 2021-2026 afin de statuer sur l'acquisition d'immeubles à concurrence de CHF 5'000'000.00, avec le préavis de la Commission des finances.

Demandes liées au droit de préemption LPPPL traitées à Pully

	2022	2021	2020	Taux
Nombre de demandes traitées	28	21	31	26/an

RÈGLEMENT COMMUNAL SUR L'AIDE INDIVIDUELLE AU LOGEMENT (AIL)

La Ville de Pully octroie, depuis le 1^{er} janvier 2015, une aide individuelle au logement aux ménages avec enfant(s) disposant d'une capacité financière suffisante pour subvenir à leurs besoins, mais devant supporter une charge locative trop importante par rapport à leurs revenus.

L'AIL représente une aide purement financière permettant d'alléger la charge que représente le loyer du logement actuel du ménage. Ainsi, cette aide ne constitue pas un soutien dans la recherche d'un appartement.

Pour pouvoir bénéficier de l'AIL, les demandeurs doivent remplir diverses conditions. Ainsi, l'AIL n'est octroyée qu'aux ménages (avec enfants) qui occupent leur logement depuis au moins 1 an et sont légalement domiciliés à Pully depuis 3 ans consécutifs. De plus, les demandeurs doivent être de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis d'établissement (C) et ne pas être dépendants de l'aide sociale. Finalement, le revenu du ménage doit correspondre au barème fixé par le Canton de Vaud. Ces conditions sont fixées par le règlement communal sur l'AIL, ainsi que par le règlement cantonal sur l'AIL (RAIL).

La compétence en matière d'AIL revient à l'Office communal du logement, qui examine si les conditions d'octroi sont respectées. Après examen du dossier, l'Office communal du logement avise le demandeur de sa décision. Celle-ci peut faire l'objet d'un recours auprès de la Municipalité.

Bien que la compétence pour octroyer ou non l'AIL soit strictement communale, le financement de cette aide est réparti entre le Canton de Vaud et la Commune, qui assument respectivement 50% de cette charge.

En 2022, l'Office communal du logement a traité 37 demandes, dont 17 ont abouti à l'octroi d'une aide.

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Taux
Nombre de demandes traitées	37	26	27	34	26	49	31	15	30/an

DIVISION DOMAINES : PISCINES, PORT DE PLAISANCE, VIGNES ET FORÊTS

SITE INTERNET DÉDIÉ AUX PISCINES DE PULLY

Un nouveau site internet dédié aux piscines de Pully a été mis en ligne en septembre. Ce site permet à la clientèle de prendre connaissance des dernières actualités et de commander les différents types d'abonnement en ligne.

L'URL du site internet est le suivant : <https://piscines.pully.ch>

CENTRE AQUATIQUE DE LA VAUDOISE ARENA

Depuis 1999, la ville de Pully propose un abonnement annuel commun avec les piscines publiques de Lausanne, Prilly et Renens. Or, le nouveau centre aquatique de la Vaudoise Arena a souhaité rejoindre la communauté des piscines régionales. Dès lors, un nouvel abonnement annuel intégrant cette installation est disponible au prix de :

- Adulte : CHF 360.00/an
- AVS/AI/étudiants/apprentis CHF 275.00/an
- Enfant : CHF 180.00/an

PULLY-PLAGE

Conditions météorologiques

La piscine de Pully-Plage a ouvert ses portes le 8 mai pour les refermer le 19 septembre (week-end du Jeûne fédéral). Elle a connu son deuxième été le plus chaud depuis son inauguration en 1976. Cette saison restera dans les mémoires comme une année exceptionnelle ponctuée par des records de température, trois vagues de chaleur et un manque important de précipitations. Dès le mois de mai, les températures maximales journalières ont souvent atteint 25°C ou plus, seuil qui définit une journée estivale. Ces conditions ont également concerné les mois de juillet et août. Les précipitations sont restées nettement inférieures à la moyenne tandis que l'on a mesuré l'un des mois d'août les plus ensoleillés de ces 60 dernières années. Finalement, septembre s'est montré chaud mais orageux jusqu'à la fermeture de Pully-Plage. Ces conditions météorologiques exceptionnelles ont influencé le nombre d'entrées et les recettes.

Évolution du nombre d'entrées

Le nombre d'entrées démontrent le mauvais temps constaté en juillet et en août. La moyenne d'entrées des quatre dernières années est plus élevée que la saison 2021.

	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Mai	25'898	10'256	0	6'092	8'541	14'046
Juin	35'657	31'868	15'194	40'357	31'717	34'992
Juillet	47'720	26'657	40'934	41'039	46'699	29'492
Août	37'348	29'664	34'948	31'821	39'359	32'500
Septembre	9'153	13'704	17'457	9'249	11'216	3'713
Total	155'776	112'149	108'533	128'558	138'532	114'743

Comparatif sur les 5 dernières années

	2022	Moyenne sur 4 ans	Évolution (environ)
Mai	25'898	6'222	+ 316%
Juin	35'657	29'784	+ 20%
Juillet	47'720	38'833	+ 23%
Août	37'348	33'948	+ 10%
Septembre	9'153	12'907	- 29%
Total	155'776	121'943	+ 27%

PISCINE COUVERTE

Au printemps 2022, la levée des dernières restrictions de lutte contre la pandémie de COVID-19 a permis de reprendre une activité normale de la piscine couverte.

Une évolution positive du nombre d'entrée a été constatée, sans toutefois parvenir aux chiffres des années avant COVID. Cette baisse de fréquentation est liée à l'ouverture, le 1^{er} septembre 2022, du centre aquatique de la Vaudoise Arena dont l'effet de nouveauté a certainement attiré une part de la clientèle.

Cette baisse provisoire de fréquentation permet de relâcher un peu la pression sur l'occupation intensive du bassin de natation par le public et permet d'améliorer le confort des utilisateurs.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'entrées	16'024	18'043	18'483	18'993	20'428	19'666	8'792	5'463	13'251

PORT DE PLAISANCE

En 2022, 17 places ont été attribuées : 9 places à l'eau, 3 places à terre, 4 places à la bouée, 1 place paddle alors que 3 rocades ont été effectuées. Malgré cela, la liste d'attente reste extrêmement longue, laissant parfois peu d'espoir d'obtenir une place dans un délai raisonnable.

Dans ce contexte, la DDGS, soutenue par la Municipalité, a décidé de durcir l'application (déjà restrictive) du règlement du port. À titre d'exemple, le règlement permet d'attribuer exceptionnellement une place, à l'un des héritiers du titulaire de l'autorisation. Si cela reste une possibilité offerte par le règlement, cette pratique est incompatible avec la lente progression des listes d'attente. Par une interprétation restrictive, la DDGS espère dynamiser la progression des listes d'attente, et offrir à tous l'occasion de naviguer et de profiter pleinement du lac Léman.

Les conditions météorologiques exceptionnelles de 2022 ont permis aux navigateurs de profiter pleinement des infrastructures nautiques de la Ville de Pully. La fréquentation des places visiteurs (places à occupation limitées dans le temps et mises à disposition contre rémunération) ont été prise d'assaut.

VIGNES

Saison viticole

La Suisse a connu son quatrième printemps le plus doux, le plus ensoleillé et le moins arrosé depuis le début des mesures en 1864. Les mois de mars et de mai ont été particulièrement secs et ensoleillés. L'été a débuté par de fortes chaleurs, inhabituelles pour le mois de juin, qui ont perduré durant les mois de juillet et août. Trois vagues de chaleur particulièrement marquées ont engendré un manque massif de pluie pendant une longue période.

Vendanges

Les vendanges se sont déroulées du 29 août au 20 septembre 2022. De mémoire de vigne, les vendanges 2022 n'ont jamais été aussi précoces et ceci sur l'ensemble du vignoble suisse. Le dérèglement climatique constaté ces dernières années est certainement lié à ce phénomène. Les vendanges se sont déroulées dans des conditions optimales (chaleur et peu de pluie). Toutefois, le déficit hydrique du printemps et de l'été a permis de produire un raisin de qualité, mais avec peu de rendement. Le millésime 2022 sera de très bonne qualité, puissant, tannique, riche en complexité et aromatique.

Toutefois, cette situation reste inquiétante, car elle impacte significativement les comptes de l'exploitation alors que de nombreux efforts sont réalisés afin de favoriser une viticulture durable et responsable qui nécessite des moyens supplémentaires. Ainsi, produire du vin coûte plus cher alors que la quantité de raisin baisse en raison du climat.

Dans ce contexte très défavorable, d'importantes réflexions ont été initiées durant l'été afin d'analyser la situation économique de l'exploitation viticole et de développer les aspects marketing.

Production

Ci-dessous, le tableau comparatif des litres bruts encavés ainsi que les sondages.

Dénomination	2022		2021	
	Litres bruts	Degrés	Litres bruts	Degrés
Cépages blancs				
Chasselas	6'700	82	4'800	77
Chardonnay	1'400	95	880	87
Doral	500	96	320	87
Sylvaner	350	98	0	
Divona	700	101	880	97
Total blancs	9'650		6'880	
Cépages rouges				
Garanoir	1'700	98	1'440	90
Diolinoir	600	95	440	87
Gamaret	1'100	96	760	92
Pinot noir	1'500	100	1'920	88
Gamay	500	94	560	85
Galotta	1'300	97	960	93
Mara	1'100	99	1'040	88
Total rouges	7'800		7'120	
Total	17'450		14'000	

Manifestations et commercialisation

La Cave de Pully a pu rouvrir sans restriction les jeudis soir et a également pu reconduire, pour la 3^e année consécutive, l'ouverture de la terrasse éphémère sur l'esplanade du Prieuré. Les portes ouvertes printanières se sont déroulées début mai et ont permis de dégager un chiffre d'affaire important. Ces manifestations ont retrouvé leur clientèle tout en favorisant les liens sociaux intergénérationnels. Malheureusement, en raison du faible stock de vin à disposition dû aux faibles vendanges en 2021, les ouvertures automnales n'ont pas pu être organisées.

FORÊTS

Martelage

L'été a été marqué par une forte sécheresse, ce qui a eu comme conséquence d'affaiblir de nombreux arbres. Ces derniers ont sacrifié leur feuillage afin de se préserver. Malheureusement, certains sujets, trop affaiblis, ont fini par sécher et seront abattus pour des raisons de sécurité. Le changement climatique observé depuis plusieurs années met à l'épreuve les forêts de Pully et les arbres dépérissent tout au long de l'année, alors que d'autres, affaiblis, subissent des attaques de scolytes.

Liste des coupes

Lieu-dit	Interventions	Total tiges	Volume total
Route des Monts-Lavaux	Mise en lumière	81	187 m ³
Refuge de Chenaulaz	Réalisation	24	62 m ³
Bois du Moulin	Eclaircie de perchis	92	77 m ³
Ligne CFF+SIL	Réalisation	10	6 m ³
Autoroute Chandelar	Mise en lumière	90	116 m ³
Chemin du Stand	Mise en lumière	125	180 m ³
Dépôt forestier	Mise en lumière	58	117 m ³
Piste Vita anneaux	Réalisation	15	22 m ³
Route d'Oron	Réalisation	12	32 m ³
Hangar	Châblis	11	18 m ³
Bois du Moulin	Châblis	23	61 m ³
Total		541	878 m³

Glissement de terrain

Des chutes de pierres et différents glissements de terrains ont causé de nombreuses difficultés dans les forêts. Ces derniers ont engendré la fermeture de certains sentiers, notamment celui des gorges de la Chandelar. Les travaux préliminaires permettant la création d'un ouvrage pour garantir la sécurité des usagers sont terminés. Le chantier devrait être entrepris durant le premier semestre 2023 permettant la réouverture du sentier. Un glissement de terrain a également eu lieu en aval du chemin de Bois-Treppay, sous les viaducs de l'autoroute. Un projet est en cours afin de réaliser un ouvrage de soutènement en bois rond.

Sylviculture

Une surface d'environ 3'000 m² a été traitée en forêts dites de protection et environ 4'500 m² hors forêts de protection. Le but de ces interventions est de garantir la pérennité des forêts de Pully en favorisant certaines espèces adaptées à la fonction locale de la forêt (protection, sociale, biodiversité, production). Tous les 5 ans, selon l'accroissement du peuplement, des soins sont prodigués à la jeune forêt (de la graine jusqu'aux troncs de 10 cm de diamètre). Les tiges coupées restent au sol, leur décomposition profite à la biodiversité des insectes et champignons.

Biodiversité

La commune de Pully est confrontée à la problématique de mortalité routière d'une espèce menacée, la salamandre tachetée, sur le chemin du Stand. Ce tracé est parcouru par des véhicules motorisés et la mobilité douce (accueil du public en forêt, utilisateurs du stand de tir, transit de mobilité douce entre Pully et Belmont). La stratégie de préservation repose sur trois étapes :

1. Limitation du trafic par une interdiction de circulation de nuit (mesure immédiate déjà réalisée). Puis monitoring des populations de salamandres (étape 2) en vue de la réalisation d'une mesure définitive (étape 3) permettant de concilier l'utilisation des infrastructures et la protection de cette espèce protégée.
2. « Monitoring de la population » : cette étape a débuté en octobre 2022 par la mise en place d'une barrière amovible permettant le recensement des individus. 2 premières semaines de relevés ont eu lieu du 11 au 17 octobre et du 8 au 14 novembre, elles seront suivies de 6 autres semaines de relevés en 2023. Sur les 14 jours de relevés, 102 observations ont été effectuées. Ces dernières ont permis d'identifier 88 individus sur la base de leurs taches dorsales, 9 ont été recapturées au moins une fois. Les données indiquent clairement les secteurs où les salamandres se concentrent pour traverser la route. Ces informations permettront de définir une stratégie appropriée dans le but de protéger à long terme cette espèce menacée.



Monitoring des salamandres

Produits forestiers

L'énergie du bois est, après la force hydraulique, la deuxième source d'énergie indigène en Suisse. Avec la crise actuelle, la demande en bois de feu a fortement augmenté. Cette dernière étant plus forte que l'offre, le stock a rapidement diminué. Le point de vente en self-service a cependant pu être alimenté en cartons de bois permettant au plus de personnes possibles de se fournir en bois. Un ajustement des tarifs a eu lieu en raison de la forte inflation afin de maintenir des prix cohérents avec les autres producteurs régionaux. La totalité du bois abattu durant l'année est valorisé directement par le service forestier grâce aux différents produits transformés (plaquettes forestières, sciage à façon et constructions diverses, bois de feu).

Vulgarisation

L'accueil des classes d'écoles dans les forêts de Pully a continué de prendre de l'ampleur. Environ 15 classes ont participé à des activités en compagnie du service forestier de la Ville, représentant environ 200 élèves. Les activités proposées comprennent, entre autres, la visite du sentier didactique, la présentation de l'apiculture, la construction d'hôtels à insectes et la présentation du métier de forestier-bûcheron. Le service forestier a également participé à la fête de la nature le 21 mai. Durant cette activité, une quarantaine de personnes ont pu découvrir les différents reptiles, amphibiens et araignées qui vivent dans nos forêts ainsi que les différentes actions en faveur de la biodiversité accomplies par les forestiers-bûcherons de la Ville, à savoir :

- Lutte contre les néophytes envahissants ;
- Aménagement et créations d'étangs ;
- Aménagement et création d'une zone favorable à la couleuvre d'esculape et au lucane cerf-volant ;
- Actions de protection de la salamandre tachetée.

Tracteur forestier

Le remplacement du tracteur forestier permet aux forestiers-bûcherons de compter sur un outil de travail performant, fiable et présentant toutes les garanties de sécurité. Il s'agit d'un outil de travail indispensable pour mener à bien les tâches qui incombent aux collaborateurs du service. Ce véhicule permet de remplir les fonctions suivantes :

- Coupes forestières ;
- Débardages ;
- Transports de bois ;
- Manutentions des bois ;
- Livraisons des copeaux au collège des Alpes et au refuge forestier ;
- Interventions d'urgence en forêt.



Intervention d'urgence le 17 août 2022

BUREAU DES SPORTS

Sociétés sportives pulliérales

Outre l'entretien des infrastructures sportives, la DDGS coordonne et gère le planning de mise à disposition des installations aux différentes sociétés sportives pulliérales. Si certains clubs sportifs, de par leur nature, bénéficient d'une relative exclusivité des installations (football et tennis), d'autres (gymnastique, basket, rink-hockey) doivent se partager des salles sportives également utilisées par les écoles. Ces salles sont fortement exploitées en dehors des périodes scolaires. En 2022, les sociétés sportives concernées les ont utilisées durant environ 10'600 heures.

Subsides par société sportive

Conformément à la directive fixant les conditions d'octroi des subventions en faveur des sociétés sportives, un montant de CHF 148'095.00 a été versé aux sociétés sportives pulliérales selon le détail ci-après :

Société	Nombre d'actifs	Nombre de juniors	Subsides 2022 en CHF
Association Prieuré Sports	37	1	1'260
Budokwai Pully	8	137	10'890
Bushido Pully	19	60	5'595
Club de tennis de table de Pully	18	24	2'890
Club nautique de Pully	224	193	14'195
Espérance sportive Pully Basketball	53	123	14'915
Fédération suisse de gymnastique	114	243	14'965
Gymnastique féminine et volleyball - L'Ondine	79	0	895
Pétanque de Pully	64	1	1'395
Pully Football	133	369	16'260
Pully Lausanne Foxes Basketball	71	167	18'780
Pully Natation	194	283	16'135
Pully Rink-Hockey Club	21	45	7'480
Seniors en mouvement	56	0	780
Société de gymnastique féminine	22	0	610
Société de tir du Volson	90	1	1'525
Société Internationale de Sauvetage	42	2	1'360
Tennis Club Pully	456	317	17'615
Volleyball club Pully	10	0	550
TOTAL	1'711	1'966	148'095

Il est à noter qu'environ 40% des membres des sociétés sportives pulliérans sont domiciliés à Pully.

La Commune verse annuellement un montant de CHF 50.00 aux clubs sportifs d'autres communes lorsque ces clubs accueillent un participant pulliérant qui ne peut pas pratiquer son sport à Pully. Elle a versé un montant total de CHF 3'850.00 à ce titre.

Divers subsides extraordinaires ont été distribués aux sportifs d'élite, pour les soutenir à des compétitions internationales et à leur participation aux prochains Jeux Olympiques.

Urban Training

L'Urban Training s'est déroulé à Pully du 9 mai au 12 septembre 2022 avec une moyenne de 25 participants par session (18 sessions au total). C'est une manière inédite de faire du sport et de (re)découvrir sa ville sur le principe du sport en groupe, ouvert à toutes et à tous, et avec l'accompagnement d'un coach professionnel. Un choix varié de parcours urbains est proposé, combinant marche rapide et exercices musculaires, réalisés à l'aide du mobilier urbain (bancs, escaliers, quais, murets, etc.), les phases de marche favorisant le contact social. Tous les cours, d'une durée de 1 heure, sont gratuits et adaptés à toutes et tous, quels que soient l'âge et la condition physique. En complément, l'application « Runnin'City » pour smartphone propose un parcours sportif tout en visitant Pully.

Aqua Training

L'Aqua Training s'est déroulé du 17 juin au 16 septembre 2022 dans le bassin moyen de la piscine de Pully-Plage, avec une moyenne de 75 participants inscrits par session (14 sessions au total), sans compter le public (présent sur le moment dans la limite de la capacité). C'est une activité physique complète qui allie plaisir, détente, travail musculaire et cardio-vasculaire pour jeunes ou moins jeunes, sportifs ou non, nageurs ou non-nageurs. L'activité est prise en charge par la Commune.

Yoga Training

Le Yoga Training s'est déroulé du 19 juin au 18 septembre 2022 dans les espaces verts de Pully-Plage, avec une moyenne de 25 participants inscrits par session (14 sessions au total). Le yoga est la pratique d'un ensemble de postures et d'exercices de respiration qui vise à apporter un bien-être physique et mental. L'activité est prise en charge par la Commune.

Tournus estival yoga, pilates, tai chi, zumba Training

Le tournus estival yoga, pilates, tai chi, zumba Training s'est déroulé du 7 juillet au 18 août 2022, avec une moyenne de 12 participants inscrits par session (14 sessions au total).

MÉRITES SPORTIFS

La cérémonie de remise des mérites sportifs s'est tenue le 8 juin 2022 à la Maison Pulliérane. La Municipalité de Pully a décoré les sportifs et sportives suivants pour leurs magnifiques succès réalisés en 2021 :

- Budokwai Pully, Morgane Farin, Judo, championne vaudoise en écolière A, vice-championne romande et championne suisse écolière A F15 par équipe avec la sélection vaudoise ;
- Pully-Football, Equipe Junior C1, Football, champion Coupe Vaudoise et promotion en catégorie « Youth League » ;
- Pully Lausanne Basketball Club, Equipe Junior U15 CPE, Basketball, champion Suisse ;
- Tennis Club Pully, Equipe LNC, Tennis, promotion en 1ère ligue en LNC ;
- Club Nautique Pully, Martin Verhulst, Voile, champion Suisse ILCA 6 ;
- FSG Pully, TeamGym, Gymnastique, champion vaudois et vice-champion Suisse.

DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS

MESSAGE DU CONSEILLERMUNICIPAL

L'année 2022 a signifié la fin de la crise sanitaire avec, dans le courant du printemps, la levée des dernières mesures restrictives. Malheureusement, la sortie de cette crise n'a pas été synonyme d'un retour à la normalité pour nos concitoyens, guettés par la menace d'une pénurie énergétique.

L'approvisionnement en énergie des ménages pulliérans étant une des missions de notre Direction, ce nouvel épisode troublé a fortement influencé notre travail durant l'année écoulée: établissement de nouveaux plans de continuité, évaluation de l'impact d'éventuelles coupures d'électricité sur le fonctionnement des infrastructures vitales de notre ville, etc.

S'il fallait encore en faire la preuve, les évènements de 2022 ont démontré la pertinence des mesures déjà prises et des réflexions entamées par la Municipalité: maintien des infrastructures en vue d'éviter des pertes, réduction de la consommation de l'éclairage public, reprise des études concernant la construction d'un chauffage à distance (CAD) alimenté par l'eau du lac, avant-projet de réhabilitation de la station d'épuration (STEP) productrice d'énergie et fixation d'objectifs ambitieux dans notre planification énergétique.

Notre ville semble d'ailleurs être sur la bonne voie puisque la politique ambitieuse et pragmatique adoptée par la Municipalité en matière d'énergie et de climat a été récompensée par une forte progression lors de la re labellisation « Cité de l'Énergie », le pourcentage de mise en œuvre des mesures étant passé de 57.4% en 2017 à 67.8% en 2022. Le Label Gold (score de 75.0%) est maintenant en point de mire.

Le travail pour atteindre les objectifs fédéraux, cantonaux et communaux en matière de politique énergétique est toutefois colossal. Il devra se traduire dans différents domaines tels que la rénovation énergétique des bâtiments communaux ou encore la mise en œuvre d'une politique de la mobilité ambitieuse. Dans ce sens, il est nécessaire de prendre conscience que l'atteinte de ces objectifs engendrera des moyens financiers et humains conséquents.

Dans le contexte actuel, être proactif plutôt que réactif face aux nombreux défis que notre collectivité doit relever est plus que jamais nécessaire ! Une fois de plus, l'engagement de l'ensemble du personnel de la Direction a été exemplaire en 2022. Je tiens à les en remercier vivement ici.

Marc Zolliker

CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire du COVID-19 n'a pour ainsi dire plus eu d'influence sur les activités de la DTSI en 2022, celles-ci ayant repris leur cours habituel. En particulier, les manifestations, dont la plupart avaient été annulées en 2020 et 2021, ont mobilisé le personnel de la voirie et du service électrique comme lors d'une année normale. La crise a toutefois laissé deux marques durables, avec une hausse importante du télétravail conventionné d'une part, et une augmentation, parfois importante, des prix et des délais de livraison de certains biens et services d'autre part, problème que la crise ukrainienne, et la crise énergétique qui s'en est suivie, n'ont fait que renforcer.

CRISE ÉNERGÉTIQUE

En étroite collaboration avec les autres dicastères communaux, la DTSI a mené un travail important au cours du second semestre 2022 pour préparer la Commune aux conséquences d'une possible pénurie d'énergie. Le risque qu'une telle crise advienne à la fin de l'hiver 2022-2023 a en effet été pointé par les pouvoirs publics comme étant élevé du fait des tensions que différents facteurs (déclenchement de la guerre en Ukraine le 24 février, indisponibilité pour cause de maintenance d'une grande partie du parc nucléaire français, forte activité économique en Europe, faible taux de remplissage des lacs de retenue en raison d'un été particulièrement sec) ont influencé l'équilibre entre l'offre et la demande sur le marché de l'énergie dès la fin du printemps 2022.

Les mesures prises au sein de l'Administration communale et dans la ville sont détaillées dans le chapitre «Municipalité» (p. 10).

DOMAINES TRANSVERSAUX

CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION FTTH AVEC SWISS4NET

La Municipalité a signé en 2020 un accord avec la société Swiss4net par lequel celle-ci s'est engagée à déployer à Pully un réseau de télécommunication à fibre optique de type FTTH (fiber to the home) qui équipera chaque foyer et entreprise, au terme de travaux d'une durée de 5 ans environ.



En 2021, Swiss4net a créé la filiale «Pully4net», sise à Pully, en charge du déploiement du réseau, et a démarré la phase d'acquisition des contrats de raccordement à la fibre optique avec les propriétaires. De plus, une phase test du projet a été lancée dans le but d'équiper un premier quartier et de valider ainsi les processus de déploiement qui seront appliqués ultérieurement de façon systématique sur l'ensemble de la Ville de Pully.

En 2022, Pully4net a finalisé l'envoi de proposition de contrats aux propriétaires de la Ville de Pully. Cette phase, dite d'«acquisition», se poursuit en 2023 avec la signature des contrats ainsi que les visites techniques sur site pour déterminer le passage des fibres optiques dans les bâtiments. Pully4net a également terminé la construction du «Central office», autrement dit les locaux nécessaires à la connexion du réseau de fibre optique pullièran avec le réseau national. Toutefois, la phase test n'a pas pu être achevée comme planifié en 2022, le démarrage du projet par Pully4net s'étant avéré plus compliqué que prévu. Un retard d'au moins une année sur le planning initial pour les premiers clients raccordés est ainsi à prévoir.

GESTION DU PATRIMOINE ET PLAN DES INVESTISSEMENTS

Le patrimoine géré par la DTSI est évalué tous les 6 ans. Ainsi, après les études de 2016 et de 2020, la valeur des différents réseaux de services publics appartenant à la Ville de Pully a été remise à jour en 2022. L'inventaire des réseaux se précise et les méthodes d'estimation des valeurs de remplacement ainsi que les durées de vie de certains objets ont été revues.

Patrimoine de la Ville de Pully géré par la DTSI – Valeur et état des infrastructures

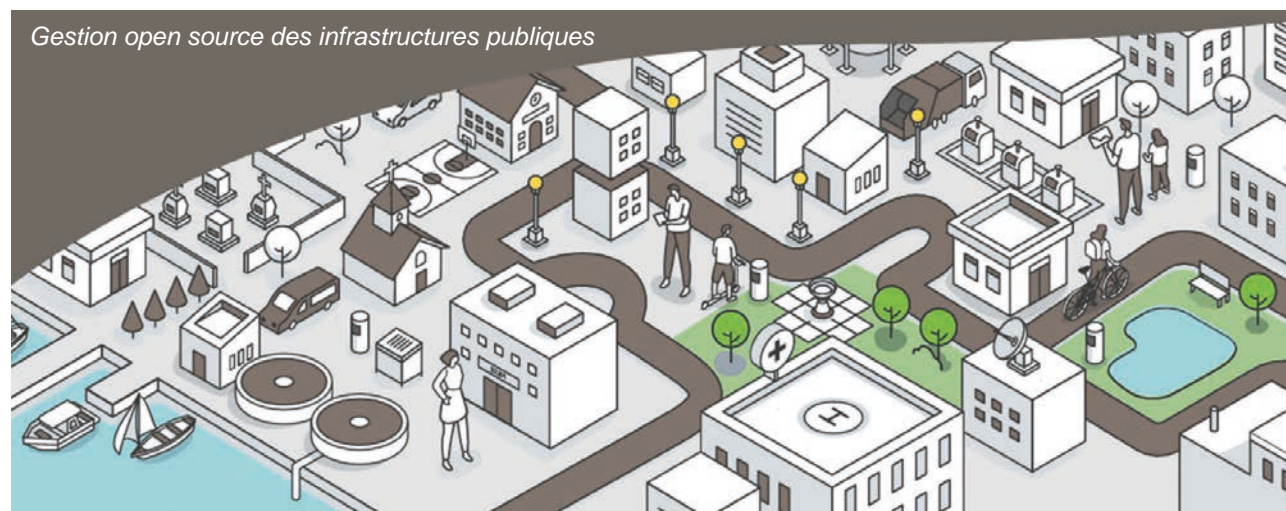
CHF	Valeur de remplacement	Dépréciation annuelle*	Investissements moyens 2000-2022	Investissements 2022
Routes	157'000'000.00	2'260'000.00	2'640'000.00	3'650'000.00
Canalisations et STEP	169'000'000.00	2'550'000.00	2'080'000.00	2'560'000.00
Eclairage public	6'000'000.00	150'000.00	70'000.00	15'000.00
Service des eaux	67'000'000.00	1'210'000.00	890'000.00	885'000.00
Service de l'électricité	33'000'000.00	620'000.00	620'000.00	710'000.00
TOTAL TTC	432'000'000.00	6'790'000.00	6'300'000.00	7'820'000.00

* Fondée sur une espérance de vie moyenne théorique des installations de 70 ans pour le réseau routier, 65 ans pour les canalisations et la STEP, 55 ans pour les réseaux d'eau potable et d'électricité et 40 ans pour le réseau d'éclairage public.

Le remplacement des différents réseaux gérés par la DTSI atteint une valeur à neuf de plus de CHF 430 mios. Avec quelques chantiers importants, notamment à la rue de la Poste - av. Samson Reymondin et dans le quartier des Boverattes, les investissements consentis dans les réseaux en 2022 sont de l'ordre de CHF 7.8 mios et compensent la dépréciation annuelle théorique de 6.8 mios. Ils permettent également le développement du réseau d'assainissement par la mise en place progressive d'un nouveau réseau afin de séparer les eaux usées et les eaux claires (mise en séparatif).

Le plan des investissements présenté au Conseil communal le 7 décembre 2022 prévoit des investissements d'environ CHF 13 mios par an d'ici à 2026. Plus probablement, les forces en présence permettront d'atteindre 75% de ce montant, soit environ CHF 9.5 mios par an, ce qui rend possible l'objectif du maintien de la valeur et de modernisation des réseaux.

RENOUVELLEMENT DES LOGICIELS POUR LA GESTION DES RÉSEAUX SOUTERRAINS



La DTSI, en étroite collaboration avec le SSI, a terminé le projet de mise à jour des logiciels de gestion des réseaux souterrains. Développés en partenariat avec les Villes de Lausanne et Morges, ainsi qu'avec le Service Intercommunal de Gestion (SIGE) de la région de Vevey-Montreux, le langage de programmation à code ouvert (open source) a permis de mutualiser les coûts de développement et de partager les efforts en termes de ressources humaines.

À la suite de la mise en service de deux modules professionnels pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, une réflexion a été engagée afin de pérenniser ces développements à moyen et à long terme. À cet effet, le 25 mai 2022, l'association à but non lucratif « TEKSI » a vu le jour avec pour mission de rassembler la communauté des contributeurs, d'initier un partenariat public-privé, de partager un savoir-faire à l'échelle nationale ainsi que de mutualiser les coûts de maintenance et de développement de nouveaux modules dédiés aux infrastructures publiques.



Forte d'une trentaine de membres regroupant des villes, des bureaux privés, des développeurs et le secteur académique, actifs sur l'ensemble du territoire national, l'association TEKSI est présidée par un collaborateur de l'Administration pulliérane et s'appuie sur le site Internet www.teksi.ch pour diffuser l'information et donner un cadre clair à l'organisation.

ÉNERGIE

Processus Cité de l'énergie

Distinguée «Cité de l'énergie» en 2017 avec un score de 57.4%, la Ville de Pully a brillamment renouvelé sa labellisation en septembre 2022 en atteignant 67.8%. Cette distinction récompense la politique ambitieuse et pragmatique en matière d'énergie et de climat menée par la Municipalité. Les principales mesures ayant conduit à ce succès sont la création d'un fonds d'encouragement pour l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables, la révision de la planification énergétique territoriale visant un approvisionnement du territoire fortement décarboné ainsi que le projet de déploiement d'un chauffage à distance alimenté par l'eau du lac dans le sud de la commune. Pour rappel, le label Cité de l'énergie est obtenu dès que 50% des mesures préconisées par l'Association Cité de l'énergie sont réalisées. Le label Cité de l'énergie Gold, la plus haute distinction accordée par l'Association, qui constitue le nouvel objectif de la Municipalité, est quant à lui obtenu à partir de 75%.

Évolution 2021-2022 des indicateurs de suivi de la politique énergétique communale

Afin de suivre l'évolution de la politique énergétique communale, un système d'indicateurs a été mis en place (cf. tableau ci-après). Il porte, d'une part, sur l'activité de l'Administration communale et, d'autre part, sur l'ensemble du territoire communal (propriétaires, gérances immobilières, entreprises, population, etc.). L'année de référence 2015 correspond à l'entrée en vigueur du Concept énergétique communal de la Ville de Pully (CEVP).

Indicateurs pour l'Administration communale

Indicateur	Unité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021-22
Indice de consommation de chaleur des bâtiments communaux suivis énergétiquement	MWh/m ² SRE/an	127	134	142	129	133	137	133	-2.9%
Indice de consommation d'électricité des bâtiments communaux suivis énergétiquement	MWh/m ² SRE/an	34	35	33	35	30	30	30	0.0%
Indice de consommation d'eau des bâtiments communaux suivis énergétiquement	m ³ /m ² SRE/an	530	491	555	576	480	512	560	9.4%
Indice de consommation de l'éclairage public	MWh/km/an	9.7	9.2	8.7	8.9	8.4	8.4	6.60	-21.2%
Part d'électricité renouvelable certifiée par rapport à la consommation totale d'électricité	%	100	100	100	100	100	100	100	0.0%
Production d'électricité photovoltaïque	kWh/hab/an	171	183	185	187	193	190	221	16.4%
Emission de CO ₂ due au chauffage et à la consommation électrique des bâtiments communaux	tCO ₂ /an	2'651	2'839	2'920	2'762	2'510	2'668	2'626	-1.6%

Indicateurs pour le territoire communal

Indicateur	Unité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021-22
Consommation totale d'électricité par habitant	kWh/hab/an	2838	2738	2682	2599	2548	2524	2401	-4.3%
Consommation totale d'eau par habitant	L/hab/jour	220	211	224	208	224	212	221	4.8%
Part d'électricité renouvelable par rapport à la consommation totale d'électricité	%	59.2%	59.8%	59.8%	66.7%	69.1%	98.7%	99.6%	0.9%
Puissance de panneaux photovoltaïques installés par habitant	W/hab	26.6	32.6	40.0	51.0	62.5	79.2	84.3	7.1%
Part de la production d'énergie électrique renouvelable locale (photovoltaïque) par rapport à la consommation électrique totale	%	0.86	1.09	1.38	1.81	2.25	3.56	3.85	8.2%
Quantité de déchets par habitant	kg/hab/an	433	410	408	401	395	389	364	-5.4%
Part des déchets recyclés sur la quantité totale de déchets produits	%	65.7%	63.3%	62.9%	64.9%	63.6%	64%	63.4%	-1.4%

ACTIONS ENTREPRISES EN 2022

Ecowatt – subventions

Depuis la première édition du programme (2019), ce sont, entre autres, la création de 39 centrales solaires photovoltaïques et thermiques, la réalisation de 44 diagnostics énergétiques de bâtiments, l'achat de 760 vélos électriques ou encore l'installation de 39 bornes de recharge pour véhicules électriques qui ont été soutenus.

2022 affiche toutefois un succès mitigé. Le nombre de demandes pour l'habitat est en fort recul. Seules 5 demandes de subvention pour des installations photovoltaïques sont parvenues en 2022 contre 14 en 2021. Quant à l'isolation des bâtiments, seules 2 demandes ont été déposées en 2022 contre 5 en 2021. Ces différences sont difficiles à expliquer. Le contexte de pénurie d'énergie devrait favoriser le recours aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie. À la suite de la levée des restrictions associées au COVID-19, les investissements dans le domaine des loisirs ont peut-être été favorisés. La forte inflation de 2022 a peut-être aussi constitué un frein à l'investissement pour la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables.

La bonne nouvelle est que les disponibilités du fonds pour 2023 seront supérieures à celles attendues, grâce aux non dépenses de 2022. Pour rappel, le programme Ecowatt est financé par une taxe spécifique de 0.25 ct prélevée sur chaque kWh d'électricité consommé sur le territoire communal.

Renovo

Ce projet pilote, vainqueur du Climathon de Lausanne de février 2021, a pour but d'accélérer la rénovation des bâtiments situés sur le territoire pullièran. Il vise à faciliter la démarche de rénovation pour les propriétaires tout en la rendant financièrement plus intéressante. La méthodologie proposée consiste à regrouper les besoins des propriétaires et à les mutualiser dans le cadre d'appels d'offres communs dans une logique d'économie d'échelle. Les propriétaires sont également accompagnés à toutes les étapes de la démarche de rénovation, jusqu'à la finalisation des travaux.

Une séance d'information a été organisée le 11 mai 2022 au Cinéma CityClub à Pully et parmi la cinquantaine de propriétaires présents, 18 ont confirmé leur participation à la démarche. La première phase consistant à établir le diagnostic énergétique des objets inscrits devrait se terminer fin février 2023.

Ma commune et moi

Lancé en collaboration avec Romande Energie, ce projet pilote vise à réduire l'empreinte carbone des ménages grâce à un accompagnement personnalisé de 3 mois. Un coach et une plateforme en ligne interactive permettent aux ménages volontaires de découvrir de façon ludique des alternatives durables sur les trois thèmes les plus impactants au niveau de l'empreinte carbone : le logement, la mobilité et l'alimentation.

En raison d'un faible taux de participation, l'action devant débiter en juin 2022 a été repoussée à l'automne 2022. Grâce à un changement de communication et à un financement désormais pris en charge en intégralité par le programme Ecowatt, 56 ménages se sont inscrits. Parmi ceux-ci, 25 ménages ont été tirés au sort pour participer à la session d'automne 2022 qui se terminera fin février 2023. Une nouvelle session sera lancée dès avril 2023.

Étude de faisabilité d'un chauffage à distance

Réalisée par le bureau CSD Ingénieurs SA, la mise à jour de l'étude de faisabilité du développement d'un chauffage à distance (CAD) à Pully a démontré la faisabilité technico-financière d'utiliser l'eau du lac ainsi que les rejets de la station d'épuration (ci-après STEP) comme ressources renouvelables pour alimenter un réseau thermique couvrant le périmètre de la commune situé principalement au sud de la ligne CFF de Berne.

Toutefois, la réalisation de ce projet demande un gros investissement financier que la Commune ne peut supporter seule, et des incertitudes concernant sa viabilité financière demeurent. Des discussions ont lieu actuellement avec un éventuel futur partenaire afin d'étudier la pertinence d'une collaboration de développement.

Mise à jour de la planification énergétique territoriale

La Ville de Pully a mandaté la société Navitas Concilium SA pour réviser sa planification énergétique territoriale (ci-après PET) datant de 2015. Cette révision permet d'intégrer :

- les modifications introduites depuis 2015 aux échelons supérieurs de la politique énergétique suisse (les Perspectives 2050+ de la Confédération, la Conception de l'énergie du Canton de Vaud, la stratégie énergétique du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (ci-après PALM) ainsi que les nouveaux objectifs globaux de la Société à 2000W, qui sert toujours de cadre de référence pour guider la politique énergétique communale) ;
- les dernières connaissances en matière de potentiel de ressources énergétiques et de besoins en énergie sur le territoire communal ;
- le thème de la mobilité qui n'était pas inclus dans le périmètre du bilan énergétique de la PET de 2015.

Quatre objectifs spécifiques sont proposés à l'horizon 2035 par rapport aux valeurs de 2020 :

1. réduire de 30 % la consommation d'énergie primaire par habitant pour le parc bâti ;
2. réduire de 55 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant pour le parc bâti ;
3. atteindre 70 % d'énergie finale renouvelable pour l'approvisionnement en chaleur du parc bâti ;
4. atteindre 100 % d'énergie finale renouvelable pour l'approvisionnement en électricité du parc bâti.

Un catalogue de 35 mesures touchant à la chaleur, l'électricité et la mobilité est également proposé afin d'atteindre ces objectifs ambitieux. En outre, les mesures proposées sont cohérentes avec celles prévues par la planification énergétique du PALM.

Cependant, la mise en œuvre de ces mesures et l'atteinte des objectifs fixés dépendront des moyens à disposition, humains et financiers.

Partenariat romand pour la décarbonation

Créé fin 2021 par la Ville de Pully, la Commune de Belmont-sur-Lausanne et Romande Energie, ce partenariat a pour but de favoriser les collaborations entre les communes romandes afin de faciliter la décarbonation de leur territoire. Plusieurs communes ont participé à cette plateforme en 2022 (Épalinges, Echallens, Le Mont-sur-Lausanne, La Tour-de-Peilz, Montreux, Ecublens, Vevey et Daillens).

À l'issue d'un premier atelier visant à faire émerger des mesures phares souhaitées par la plupart des participants, deux projets sont sortis du lot. Le premier vise à faciliter la mise en place d'appels d'offres groupés régionaux pour le photovoltaïque, et le second à développer un axe de communication sur l'énergie vulgarisé, factuel et ludique. Des sous-groupes ont été désignés pour élaborer des maquettes de ces deux projets, qui seront présentées en 2023 et développées sous forme de solutions à disposition des communes en cas d'intérêt des membres de la plateforme.

RÉSEAUX (ASSAINISSEMENT, STEP, EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTES)

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT (ÉVACUATION DES EAUX)

En 2022, conformément aux directives du Plan général d'évacuation des eaux (ci-après PGEE), les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement se sont poursuivis dans le secteur Poste – Samson-Reymondin. Actuellement, le taux de séparatif « effectif », soit la proportion de parcelles dont les eaux usées et les eaux claires sont séparées jusqu'à la STEP, se situe à environ 59%.

État de la mise en séparatif

Bâtiments	>	Collecteurs	Nombre	Total
Séparés	>	séparatif	900	1'470
Séparés	>	séparatif dormant*	335	
Séparés	>	unitaire	235	
Unitaires	>	séparatif	117	405
Unitaires	>	séparatif dormant*	63	
Unitaires	>	unitaire	225	
Pas de raccordement/inconnu/fosse septique			463	463
			Total	2'338

* *Séparatif dormant* = le réseau est en séparatif là où le bâtiment est raccordé mais encore en unitaire plus en aval

Les études menées dans le cadre du PGEE ont mis en évidence la nécessité de renforcer les mesures de contrôle et d'entretien du réseau d'assainissement, tant sur le domaine public que privé.

En ce qui concerne le réseau communal, c'est le programme « court » qui a été effectué. Portant sur environ 7'500 m de collecteurs particulièrement sensibles, la campagne comprend le curage des canalisations des ch. de Champittet, de Beau-Soleil, de Miremont, des Anciens-Moulins, de la Damataire, de Chamblandes, des Bains, des Marguerites, des Graminées ainsi que des av. de Bellevue, de Belmont, des Collèges, C. F. Ramuz, Général Guisan, de la rue de la Gare, des Monts-de-Pully et des rives du lac. En outre, conformément au PGEE, 4'500 m de collecteurs supplémentaires ont été curés et inspectés par caméra vidéo.

Les dépotoirs de routes, servant à l'évacuation des eaux pluviales de la chaussée, doivent être vidangés une fois par année. Un appel d'offres pour ces prestations a été rédigé en 2018 et les travaux effectués annuellement dès 2019. De plus, une partie importante des dépotoirs ne sont plus étanches et ne remplissent plus leur fonction. Un bilan de l'état de ces installations a été réalisé et des mesures d'entretien ont pu être planifiées pour ces prochaines années.

Les équipements privés d'évacuation des eaux de 27 biens-fonds ont été inspectés dans le cadre des chantiers en cours (av. de Lavaux, ch. de la Clergère, av. de Rochettaz et ch. du Pré de la Tour). Mal entretenus, ils se trouvent souvent dans un état de délabrement avancé et portent atteinte à la qualité des eaux et du sol. Les mesures exigées au terme des contrôles permettent de mettre les équipements en conformité et d'accompagner la mise en séparatif du réseau communal.

Selon une procédure désormais bien établie, le service de l'assainissement vérifie en outre la conformité des équipements d'évacuation des eaux de tous les bâtiments neufs ou transformés (20 bâtiments inspectés en 2022).

Le service de l'assainissement profite des contrôles qu'il effectue chez les particuliers pour mettre à jour les données relatives à l'imperméabilisation du sol et fiabiliser ainsi les modèles hydrauliques qu'il utilise pour la conception du réseau public. Ce travail conduit de cas en cas à un ajustement de la taxe annuelle pour les eaux claires, celle-ci étant calculée depuis 2010, par bien-fonds, en fonction de la surface imperméable raccordée au réseau public. Selon les connaissances actuelles, sur un total d'environ 1.39 mio de m² de surfaces imperméables (la surface totale de la commune est de 5.85 mios de m²), 1.14 mio de m² est actuellement raccordé sur le réseau communal.

STATION D'ÉPURATION DE PULLY (STEP)

La STEP de Pully traite les eaux provenant des Communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne. Le tableau ci-après présente les chiffres-clés. L'unité utilisée pour la comptabilisation de la population raccordée à une STEP est l'« équivalent-habitant » (EH) qui correspond à un résident permanent, 3 lits d'hôtel, 3 emplois ou 4 places de café-restaurant.

Population raccordée en équivalents-habitants (EH)	31.12.21	31.12.22
Belmont-sur-Lausanne*	3'901	4'133
Paudex	2'005	2'069
Pully**	20'250	20'557
Total	26'156	26'759
* y compris 64 EH sis sur la commune de Lutry		
** y compris 63 EH sis sur la commune de Lausanne. À noter que 1'614 habitants de Pully sont raccordés sur le bassin versant de la Vuachère, relié à la STEP de Vidy		
Données statistiques	2021	2022
Pluviométrie (mm)	1'426	971
Eaux traitées biologiquement (m ³)	2'400'272	1'722'036
Eaux non traitées (déversement après décantation) (m ³)	120'746 (555 heures)	117'742 (285 heures)
Part des eaux non traitées biologiquement (%)	7.9	11.1
Nombre de contrôles analytiques de l'eau	Env. 10'000	Env. 10'000
Rendement épuratif (part des matières organiques abattues) (%)	94	96
Boues déshydratées évacuées pour l'incinération (tonne de MS)	254	260
Sables évacués à la STEP de Lausanne (tonne)	8.8	12.7
Déchets de grille incinérés à TRIDEL (tonne)	53	52
Electricité totale consommée (kWh)	705'100	669'098
Electricité fournie par le couplage chaleur force (kWh)	327'310	263'375
Rapport production consommation électrique (%)	48	46

Avec une pluviométrie de 971 mm, l'année 2022 a été relativement sèche. Les eaux ont été peu déversées avant le traitement biologique (285 heures, soit légèrement plus de 3.2% du temps). Les normes légales sont respectées et le rendement épuratif est toujours bon, avec notamment un taux d'abattement des matières organiques de 96%.

Les principaux travaux réalisés en 2022 se présentent comme suit :

- remplacement de roulements sur deux soufflantes ;
- remplacement du distillateur du laboratoire ;
- remplacement du rotor et du stator de la pompe de la grille d'égouttage ;
- remplacement de la membrane du gazomètre ;
- remplacement du couplage chaleur force (préavis N° 02-2022) ;
- remplacement de la conduite d'eau potable à la station de relevage des eaux N° 3.

AVENIR DE LA STEP DE PULLY

Les études d'avant-projet de la STEP de Pully se sont achevées fin 2022. Elles ont permis de fixer les bases de dimensionnement, choisir les procédés de traitement, définir le concept énergétique, dessiner dans les grandes lignes le futur bâtiment, prévoir un phasage des travaux et calculer le devis. Cet avant-projet a été présenté aux Municipalités de Pully, Paudex et Belmont sur-Lausanne et transmis en parallèle à la Direction générale de l'environnement (DGE) du Canton de Vaud pour remarques. Par la suite, un appel d'offres permettra de sélectionner les mandataires qui réaliseront les études de projet. Le Conseil communal sera invité à se prononcer fin 2023 sur une demande de crédit pour ces études. En parallèle à la réhabilitation de la STEP, une mise à jour du partenariat entre Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne pour le financement et l'exploitation de la future STEP est nécessaire. Le partenariat actuel repose sur une simple entente intercommunale et une convention de 1975 dont certains éléments

sont caducs ou inexistants. Une comparaison de plusieurs modèles de gouvernance a été étudiée et présentée aux trois Municipalités qui se sont prononcées en faveur d'une association intercommunale. Les principaux éléments de cette association seront discutés courant 2023 avant d'être soumis aux Conseils communaux respectifs. La mise à jour du plan d'affectation englobant la STEP fait également partie des prérequis aux travaux. Le programme du plan a été dégrossi courant 2022, en particulier les affectations et droits à bâtir. L'élaboration du plan est prévue pour 2023.

RÉSEAU D'EAU POTABLE

En 2022, la consommation d'eau, de 1'535'715 m³, a connu une augmentation par rapport à celle de 2021 (+5.4%), probablement à cause d'un été particulièrement sec. Le nombre de fuites a légèrement diminué par rapport à 2021 (34 fuites en 2022 contre 37 en 2021), certainement grâce aux diverses mesures prises par le service des eaux, notamment le renouvellement de tronçons vétustes ainsi que la mise en place du système de détection permanente des fuites. En effet, en offrant une détection précoce des fuites, ce système permet de réduire leur importance mais aussi le coût de leur réparation. À noter que le taux de fuites en 2022 est anormalement élevé (environ 14%), alors qu'il était particulièrement bas en 2021 (environ 1%). Cela ne traduit pas une perte d'eau « physique » plus importante en 2022 mais provient d'un décalage des relevés en 2021 (une partie des relevés de 2021 a été réalisée tardivement, provoquant une surévaluation des volumes d'eau facturés en 2021 et une sous-estimation en 2022). Il est donc préférable de considérer le taux moyen de perte de 2021 et 2022 (soit environ 7.5%).

Gestion du réseau d'eau potable	Unité	2021	2022	Différence
Bilan hydrique				
Nombre d'abonnés		2'123	2'130	+0.3%
Volume introduit sur le réseau	m ³	1'457'027	1'535'715	+5.4%
Volume facturé (assimilé à la consommation)	m ³	1'443'166	1'319'475	-8.6%
Volume non facturé (assimilé aux pertes)	m ³	13'861	216'240	+1460.1%
Part du volume non facturé (pertes)		1.0%	14.1%	
Indice linéaire de perte (ILP)	m ³ /km/j	0.8	10.0	
Consommation par habitant	l/hab/j	208.7	190.8	-8.6%
Sources communales de Montpreveyres				
Production des sources de Montpreveyres	m ³	160'196	116'444	-27.3%
Volume restitué par l'AIEJ	m ³	147'760	139'821	-5.4%
Ruptures de conduites et travaux d'urgence				
Nombre de fuites réseau		15	17	
Nombre de fuites branchements		16	11	
Nombre de fuites sur la conduite des sources		6	6	
Nombre total de fuites		37	34	
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		16	13	
Extension et renouvellement du réseau				
Longueur du réseau principal de distribution	km	48.5	59.4	
Renouvellement et extension du réseau (*)	m	1'372	1'226	
Taux de renouvellement du réseau		2.83%	2.06%	
* En 2022, principaux axes renouvelés : Samson Reymondin, Verney Sud et Villardiez				
Réseau de défense incendie				
Nombre de bornes hydrantes		383	389	

La longueur du réseau d'eau est passée de 48.5 km en 2021 à 59.4 km en 2022. Il s'agit d'une mise à jour de la base de données géographique qui intègre désormais le patrimoine des sources communales (bras de captage et conduite de transport), ainsi que le réseau « Dailles » cédé à Pully par la Ville de Lausanne en 2021.

En 2022, le taux de renouvellement du réseau d'eau potable a atteint 2.06%, notamment grâce à l'avancement de grands chantiers communaux tel que le projet Poste - Samson Reymondin. Plusieurs tronçons particulièrement vétustes ont par ailleurs pu être remplacés ou réparés (partie sud du ch. Verney, ch. de Villardiez, etc.). Plusieurs

mesures prévues au Plan directeur de distribution de l'eau (PDDE) se sont poursuivies avec la sectorisation de la zone de pression dite de Montétan, ce qui a permis d'y abaisser la pression dans la partie inférieure et de l'augmenter dans la zone supérieure. Par ailleurs, le projet de mise en place d'une micro-turbine s'est poursuivi mais a toutefois été retardé en raison du report de sa livraison. Cette installation à but expérimental, qui a pour objectif de produire de l'électricité en turbinant l'eau du réseau entre deux étages de pression, sera mise en service dans le courant du 1^{er} semestre 2023.

Comme chaque année, le service des eaux s'est impliqué dans de nombreux raccordements des bâtiments privés au réseau communal (renouvellement, nouveau branchement, provisoire pour chantiers, etc.).

En raison d'un été particulièrement sec, les sources communales ont produit une quantité d'eau relativement modeste. La quantité d'eau restituée par l'Association intercommunale des eaux du Jorat (ci-après AIEJ) dans le cadre des échanges d'eau est toutefois restée relativement stable grâce à une production importante des sources de l'AIEJ pendant les mois d'hiver. Les discussions avec l'AIEJ et la Commune de Montpreveyres se sont poursuivies et le projet de modification de la valorisation de l'eau des sources a abouti, ce qui permettra d'entreprendre les travaux correspondants en 2023.

RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au total, 45'930'792 kWh ont été facturés en 2022, ce qui représente une diminution de près de 3.4% de la consommation par rapport à 2021. Cette réduction ayant été particulièrement marquée au cours des trois derniers mois de l'année, elle est probablement liée aux conditions hivernales particulièrement douces à cette période, ainsi qu'à des efforts de réduction de la consommation de la population et des entreprises pour palier de potentielles pénuries d'électricité. Comme pour la consommation d'eau potable, une partie de cette diminution est par ailleurs liée au décalage de certains relevés annuels en 2021 (une partie des relevés de 2021 a été réalisée tardivement, provoquant une surévaluation des volumes d'eau facturés en 2021 et une sous-estimation en 2022).

Le nombre de coupures de courant non planifiées (pannes survenues pendant les heures de travail) a été faible en 2022 (18 coupures) et les interventions d'urgence sont restées limitées comme cela avait été constaté en 2021 à la suite de la mise en place d'un service de piquet commun entre Pully et Lausanne.

Gestion du réseau d'électricité	Unité	2021	2022	Différence
Bilan électrique				
Nombre d'abonnements		11'756	11'835	+0.7%
Energie introduite sur le réseau	kWh	49'064'813	46'896'199	-4.4%
dont production photovoltaïque injectée sur le réseau	kWh	981'593	1'168'232	+19.0%
Energie facturée	kWh	47'546'117	45'930'792	-3.4%
Energie non facturée (pertes)	kWh	1'518'696	965'407	-36.4%
Consommation par habitant	kWh/hab/an	2'510	2'424	-3.4%
Coupures non planifiées et interventions d'urgence				
Nombre de coupures - réseau moyenne tension		2	7	
Nombre de coupures - réseau basse tension		11	11	
Nombre total de coupures		13	18	
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		9	8	
Extension et renouvellement du réseau				
Longueur du réseau (principal et secondaire)	km	174.6	175.5	
Renouvellement et extension du réseau (*)	m	1'432	1'192	
Taux de renouvellement		0.82%	0.68%	
* En 2022, principaux axes renouvelés: Vignes Sud, Ramuz Ouest, Chamblandes parc émilienne (partiel), Verney direction lac, pl. Verdaine, rue de la Poste + passage 6-11kV des postes de transformation + PD 729, 730, 731, 732, 564, 446, 596, 431				
Réseau d'éclairage public souterrain				
Longueur du réseau (au 1 ^{er} janvier)	km	106.8	107.5	
Renouvellement et extension du réseau	m	1'125	507	
Taux de renouvellement		1.05%	0.47%	

Comme chaque année, le service électrique a été impliqué dans de nombreux raccordements, que ce soit pour les manifestations (raccordements provisoires) ou pour les bâtiments privés (renouvellement, nouveau branchement, provisoire pour chantier, etc.). Un nombre important de demandes concerne de nouvelles installations photovoltaïques ou des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Les prestations fournies par la DTSI à la Commune de Paudex sont restées très importantes en 2022.

L'entrée en vigueur en 2018 de la révision de plusieurs bases légales liées à la Stratégie énergétique 2050 provoque d'importants changements dans le domaine de l'électricité. En particulier, 80 % des compteurs d'électricité devront être remplacés par des compteurs intelligents d'ici fin 2027. En 2022, des études ont été confiées à la société Akinoa afin de définir la stratégie de déploiement et d'exploitation la plus adaptée (infrastructure informatique, technologie de télécommunication, exploitation des compteurs et de leurs données, etc.). Au vu de la complexité de la gestion des compteurs intelligents, il est probable qu'un partenariat avec d'autres acteurs de la branche soit nécessaire et judicieux.

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La consommation de l'éclairage public a diminué de manière importante en 2022 (-18%) et se situe à environ 473'000 kWh. Avec une consommation électrique annuelle de seulement 6.8 MWh/km de voies éclairées, l'éclairage public de Pully est considéré comme particulièrement efficient selon les critères établis par l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (S.A.F.E.). À noter que le nombre de points de fourniture a passablement diminué en 2022. Cette différence est liée à une nouvelle méthode de calcul et non pas à une importante diminution du nombre de luminaires installés.

Gestion de l'éclairage public	Unité	2021	2022	Différence
Longueur de voies éclairées	km	69.2	69.2	
Nombre de points de fourniture		2'488	2'223	
Consommation d'énergie	kWh	577'276	473'234	-18%
Energie consommée par longueur de voies éclairées	MWh/km	8.3	6.8	
Nombre de luminaires renouvelés		44	31	

En 2022, plusieurs installations d'éclairage public ont été modernisées par la pose de matériel plus performant, ce qui a permis de réduire la consommation d'énergie (notamment la partie est du bd de la Forêt, le carrefour Alpes/Rennier, le passage pour piétons à la rte de Vevey 42 et le rond-point de la pl. de la Gare). Certaines zones modernisées ont également été équipées d'un éclairage dynamique avec des détecteurs de mouvements : le ch. du Liaudoz, l'accès aux anciennes teintureries (av. Général Guisan 85) et le ch. des Graminées.

Quatre éclairages publics obsolètes ont été supprimés aux ch. de la Source 14, des Ecureuils 3, du Pré de la Tour 5 et à l'av. du Prieuré 19.

En octobre 2022, la Municipalité a annoncé des mesures d'économie d'énergie afin de prévenir une éventuelle pénurie d'électricité cet hiver. Parmi ces mesures, on retrouve l'extinction des monuments et bâtiments (Prieuré, Théâtre de l'Octogone, église de Chantemerle, musées, sculptures et fontaine du quai Milliquet, etc.) ainsi que de certains parcs et cheminements.

En plus du renouvellement des luminaires, le service électrique a effectué de nombreuses tâches courantes d'exploitation, comprenant notamment le contrôle de la stabilité des mâts d'éclairage public, les vérifications du fonctionnement électrique des installations (contrôles OIBT) et le remplacement des sources lumineuses obsolètes.

VOIRIE, GESTION DES DÉCHETS ET ROUTES

COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS

La quantité totale de déchets collectés en 2022 a diminué par rapport à 2021 (-390 tonnes, soit -5.3%). Le taux de tri est, quant à lui, resté relativement stable (57.3% en 2022 contre 58.7% en 2021). L'année 2022 est marquée par une diminution relativement importante des quantités de déchets verts (-147 tonnes, soit -10%), probablement en lien avec les conditions estivales particulièrement sèches. La plupart des autres catégories de déchets sont également concernées par une réduction des quantités produites sur le territoire communal, ce qui peut être lié à la reprise des habitudes de vie « post COVID-19 » (reprise des activités de loisirs à l'étranger) ou à une diminution du pouvoir d'achat.

Le vide-greniers communal, qui aurait dû se tenir en juin 2021 sur le parking Pré-de-la-Cure, n'a pas été reconduit en 2022 en raison des importants travaux d'aménagement de la rue de Poste et de l'av. Samson Reymondin.

Matière	Déchèterie		Ramassage		Total		Différence poids	Différence +/-
	2021	2022	2021	2022	2021	2022		
Ordures ménagères (OM)	0	0	2'760'270	2'665'100	2'760'270	2'665'100	-95'170	-3.45%
Déchets encombrants (OMV)	262'552	295'068	27'380	27'100	289'932	322'168	32'236	11.12%
Verre	36'320	42'340	771'770	700'500	808'090	742'840	-65'250	-8.07%
Papier + carton	63'640	62'720	1'330'420	1'261'940	1'394'060	1'324'660	-69'400	-4.98%
Ferraille	109'930	103'660	6'980	6'020	116'910	109'680	-7'230	-6.18%
Déchets végétaux	9'410	7'770	1'406'040	1'260'070	1'415'450	1'267'840	-147'610	-10.43%
PET	12'380	13'180	71'490	71'530	83'870	84'710	840	1.00%
Aluminium + fer-blanc	5'730	2'950	44'790	43'630	50'520	46'580	-3'940	-7.80%
Piles/batteries	660	560	363	292	1'023	852	-171	-16.72%
Déchets spéciaux	0	0	4'738	4354	4'738	4'534	-204	-4.31%
Textiles	0	0	59'621	62'026	59'621	62'026	2'405	4.03%
Autres déchets triés*	400'342	364'554	0	0	400'342	364'554	-35'788	-8.94%
Total	900'964	892'802	6'483'862	6'102'562	7'384'826	6'995'364	-389'462	-5.27%
Dont tri sélectif **	638'412	597'734	3'696'212	3'410'362	4'334'624	4'008'096	-326'528	-7.53%
Part du tri sélectif sur total (%)	70.9%	67.0%	57.0%	55.9%	58.7%	57.3%		

* plastique, néons, peinture, électroménager, etc.

** total sauf ordures ménagères et déchets encombrants

En 2022, 51 nouveaux conteneurs destinés à la collecte porte-à-porte des déchets végétaux ont été installés, portant leur nombre à 2'183 sur le territoire communal.

Quantité des principaux déchets produits par habitant :

Déchets (en kg/habitant/an)	Pully 2021 (base : 18'881 habitants)	Pully 2022 (base : 18'946 habitants)	Vaud 2021
Ordures ménagères	146.19	140.67	137.3
Déchets encombrants	15.36	17.00	27.3
Verre	42.80	39.22	44.1
Papier	73.83	69.92	65.9
Déchets végétaux	74.97	66.92	94.3

NETTOYAGE DE L'ESPACE PUBLIC

Afin de compléter le travail effectué par les conducteurs de deux balayeuses mécaniques, deux équipes mobiles, composées chacune de deux employés et d'un véhicule électrique, assurent le nettoyage des secteurs Nord et Sud, délimités par l'av. de Lavaux, aux endroits qui ne peuvent être accessibles mécaniquement. Le nettoyage et le balayage des arrêts de bus, places et trottoirs sont prioritaires. Selon les endroits, le programme de travail prévoit un passage quotidien ou hebdomadaire. La zone du village et les rives du lac sont nettoyées par des collaborateurs à pied. De plus, une dernière équipe s'occupe quotidiennement du contrôle et du nettoyage des bennes à verre et des conteneurs à PET, à aluminium et à déchets organiques ménagers (27 écopoints répartis sur l'ensemble du territoire). Un service d'entretien est assuré tous les samedis, dimanches et jours fériés, de 7h à 10h, garantissant la propreté du centre-ville, des rives du lac et des principaux points de collecte des déchets.

SERVICE HIVERNAL ET AUTRES TRAVAUX SPÉCIAUX

La voirie, secondée par Parcs et Promenades (DUE), est intervenue à douze reprises pour des alarmes neige ou gel en dehors ou pendant les heures de travail. Le temps consacré au service hivernal s'est élevé à plus de 832 heures pendant l'année 2022.

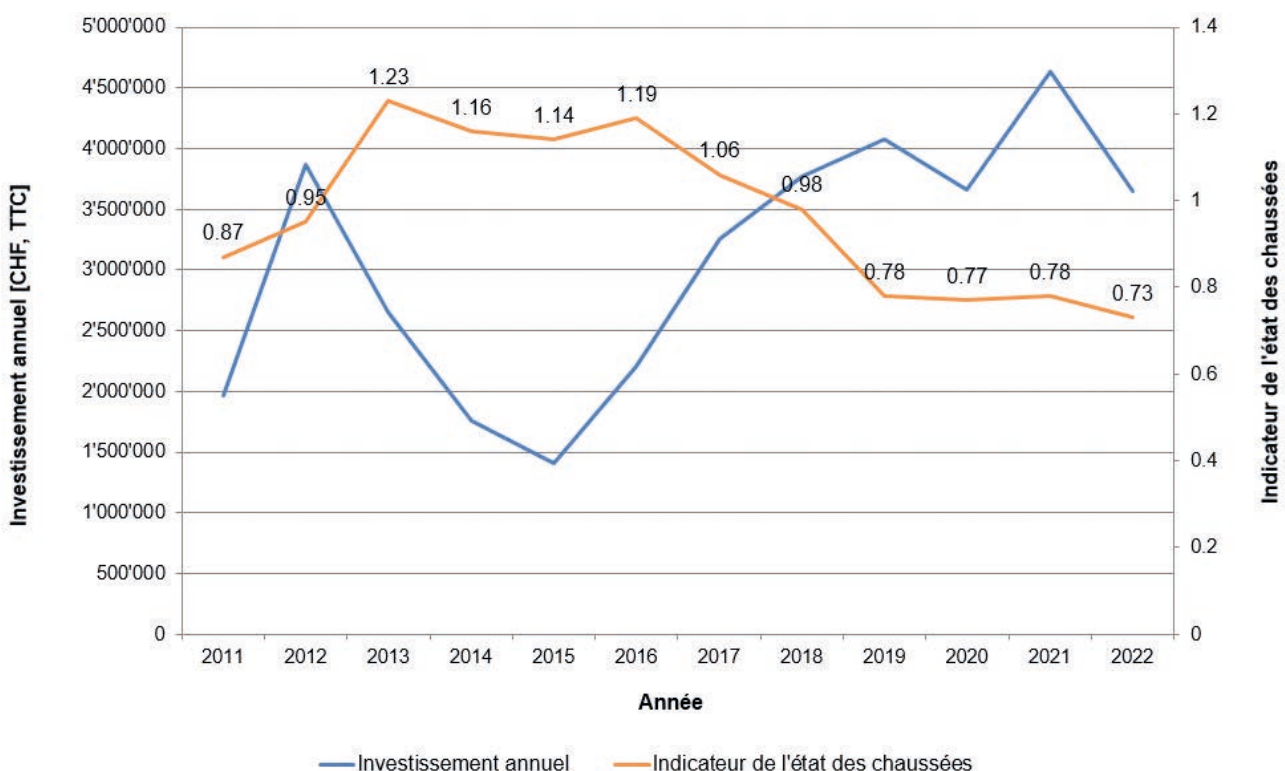
La voirie effectue les tâches suivantes, indispensables au bon fonctionnement de la Commune :

- travaux pour les manifestations publiques (mise en place, transport de bancs et de barrières, etc.): après la crise liée au COVID-19, la majorité des manifestations a repris. Plus de 910 heures ont été effectuées pour ces prestations contre seulement 318 en 2021 ;
- travaux pour les autres services communaux (vendanges, transport de matériel pour le Musée d'art, dépose et repose des barrières en début et fin de saison estivale pour l'accès direct au lac depuis la piscine, relevé des compteurs d'eau et d'électricité, etc.): 485 heures ;
- petits travaux d'entretien et de réfection des routes et des trottoirs ;
- suivi du débit de la Paudèze et évacuation de bois le long des rives du lac ainsi que dans les dégrilleurs Nord et Sud ;
- entretien et remplacement de bancs publics, travaux de maçonnerie pour la fabrication de socles de bancs publics ou de corbeilles, ainsi que réfection de petits murs de soutien et travaux divers ;
- nettoyage des cuves des conteneurs enterrés en collaboration avec une société externe ;
- nettoyage des sacs de route avec l'appui d'une société externe ;
- divers autres travaux tels que le fauchage de talus et le désherbage mécanique sans pesticide des bords de routes et trottoirs ;
- pose et dépose d'environ 1'500 m de barrières à neige et de piquets en bord de route aux Monts-de-Pully, en collaboration avec la Commune de Belmont-sur-Lausanne.

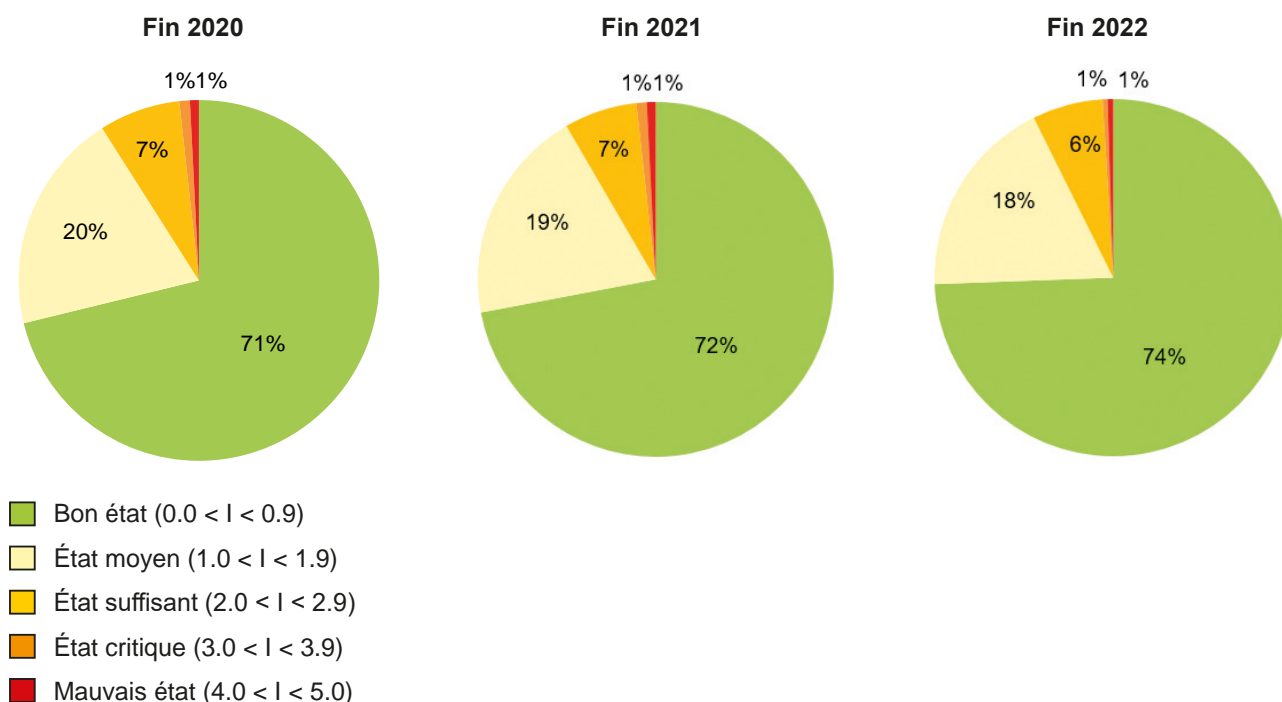
RÉSEAU ROUTIER

Le réseau routier compte 44.5 km de routes (dont 5.1 km de routes cantonales en traversée de localité), 4.8 km de sentiers piétonniers, 55 ouvrages d'art routiers et piétons, 18 parkings et 78 arrêts de bus. Sa valeur à neuf est estimée à plus de CHF 150 mios.

Chaque année, un relevé d'environ un tiers du réseau routier communal est effectué afin de suivre l'évolution de son état. Les mesures montrent que les investissements réalisés ces dernières années permettent de stabiliser l'état de la chaussée.



Évolution de l'indice moyen de l'état des 44.5 km de chaussées du réseau routier



Afin de sélectionner les tronçons prioritaires à remplacer en fonction de l'enveloppe budgétaire à disposition, la DTSI s'est appuyée sur les relevés susmentionnés pour garantir le confort et la sécurité, mais aussi protéger les couches inférieures de la route d'une trop rapide dégradation. En 2022, les travaux de renouvellement de la couche de roulement ont concerné le tronçon situé entre le giratoire de Val-Vert à l'entrée de la forêt au bd de la Forêt et le trottoir le long de la rte des Monts-de-Lavaux. À cela, il convient d'ajouter la réfection ponctuelle de chaussées.

Depuis plusieurs années, la DTSI étudie l'opportunité d'améliorer la mobilité piétonne lors de nouvelles constructions, ce qui se traduit par la réalisation de trottoirs. Ainsi, 16 m de nouveaux trottoirs à l'av. de Chantemerle, 55 m au

ch. Jean Pavillard et 35 m au ch. du Coteau ont été réalisés. D'autres tronçons sont en cours de négociation avec des propriétaires fonciers pour des aménagements ultérieurs, comme aux av. C.F. Ramuz et de Lavaux. Il est également à mentionner différents abaissements de trottoirs au ch. des Bains et aux abords de la piscine afin de faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite.

Le réseau routier de la Ville de Pully compte également 55 ouvrages d'art qu'elle a le devoir d'entretenir afin d'en garantir la sécurité, la pérennité et la conformité. Le préavis N° 09-2021 « Entretien des ouvrages d'art - période 2021 - 2024 » a été présenté au Conseil communal afin de demander un 3^e crédit de CHF 963'000.00 TTC destiné à réaliser des études et des travaux d'entretien prioritaires sur une série d'ouvrages. Des travaux de réfection ont été réalisés en 2022 sur le pont de Rochettaz et sur le mur de soutènement situé le long du pont de Rennier.

La collaboration avec la Ville de Lausanne s'est poursuivie afin d'avancer dans l'étude d'une nouvelle passerelle piétonne à l'embouchure de la Vuachère, qui doit remplacer la passerelle provisoire mise en place à la suite des intempéries survenues en juin 2018. Le projet, comprenant un volet de renaturation, a été redimensionné par Lausanne en 2021 et présenté à Pully en 2022. Une nouvelle organisation a été mise en place pour le développement de ce projet intercommunal. Dans l'attente de ces travaux, une passerelle provisoire permet le passage des piétons entre Lausanne et Pully.

Finalement, un premier inventaire des murs de soutènement situés le long des routes communales a été réalisé, accompagné d'un relevé sommaire de leurs caractéristiques principales et de leur état. Toutes ces données sont recensées sur le Système d'information géographique intercommunal de Pully et Belmont-sur-Lausanne (SIGIP) et permettront de prioriser l'entretien de ces ouvrages ces prochaines années. Avant tous travaux, la propriété de ces ouvrages, souvent situés à la limite entre le domaine public et le domaine privé, devra être déterminée avec soin. Leur valeur s'élève à CHF 80 millions, ce qui est considérable.

BUREAU TECHNIQUE - CADASTRE-SIT

Les prestations de l'entité Cadastre-SIT couvrent un large spectre de tâches dans les domaines de la coordination des procédures à incidences spatiales, du droit foncier, des mensurations officielles et techniques, du cadastre des conduites souterraines et du traitement et de la publication de géodonnées informatiques.

DROIT FONCIER ET GÉOMATIQUE

Le Cadastre-SIT a participé à plusieurs démarches foncières liées aux parcelles et infrastructures communales, permettant généralement de trouver des solutions à l'amiable. Ces interventions concernent notamment le projet de réaménagement routier de la RC 780 (av. de Lavaux à Pully - Projet partiel 8).

De plus, le Cadastre-SIT assure le suivi d'une cinquantaine de conventions signées en relation avec des projets en cours de réalisation.

PERMIS DE CONSTRUIRE, CONTROLES DES MUTATIONS FONCIÈRES, TRAITEMENT DES MENTIONS DE DROIT PUBLIC AU REGISTRE FONCIER

Le Cadastre-SIT analyse toutes les demandes d'autorisation de construire, de transformer et de démolir, principalement les différents aspects géométriques, de propriété et de droit foncier (servitudes et mentions). Conformément à la loi et au règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RLATC), le Cadastre-SIT valide l'ensemble des mutations foncières sur la Ville de Pully de manière à ce qu'elles ne provoquent pas de dérogation au Plan général d'affectation (PGA) et aux différents plans d'affectation communaux. En outre, le Cadastre-SIT traite les différentes mentions de droit public au registre foncier pour la Ville de Pully.

CADASTRE DES CONDUITES

Dans le cadre du suivi des chantiers et à la demande des services gestionnaires, le Cadastre-SIT relève en fouille ouverte toutes les conduites et canalisations visibles (nouvelles et en service) de la Ville et des réseaux tiers (gaz et eau Lausanne, opérateurs de télécommunication, etc.) sur le domaine public, dans les propriétés communales ainsi que sur les parcelles privées. Ces relevés s'étendent également sur la Commune de Belmont-sur-Lausanne. À ce titre, ce sont 707 interventions des équipes de terrain qui ont permis de déterminer 5'600 points en planimétrie et en altimétrie.

TRAITEMENT ET PUBLICATION DE GÉODONNÉES INFORMATIQUES

Les différentes bases de données (en particulier celles du cadastre des conduites souterraines) sont continuellement mises à jour au gré des mutations, relevés des constructions et aménagements nouveaux, mises en vigueur des nouveaux plans d'affectation et autres. Ces informations sont à disposition de tous les services communaux sous forme numérique, notamment au travers des systèmes d'information SIGIP, AutoCad et QGIS. Elles sont également diffusées sur support informatique et sur papier aux particuliers et aux bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes et d'aménagistes menant des études ou des projets sur le territoire communal.

La mise en production de l'application EXTRACT (développement opensource mutualisé avec d'autres partenaires communaux du Canton) en 2021 a permis d'automatiser l'extraction de données géographiques numériques pour répondre aux 480 commandes en ligne de clients internes et externes passées au travers de la plateforme www.viageo.ch.

À noter également l'implication du Cadastre-SIT et l'importance des ressources affectées à la migration des données du réseau d'électricité et d'éclairage public et à la mise en production du nouveau logiciel SchemaSuite en remplacement du système Topobase.

MENSURATIONS TECHNIQUES

Le Cadastre-SIT réalise des relevés techniques particuliers pour les projets communaux ou pour des ouvrages existants (implantations de constructions, levés de détails, états d'abornement avant travaux et contrôles de stabilité d'ouvrages). Durant l'année sous revue, quelques opérations particulières peuvent être citées à titre d'exemple, telles que :

- l'implantation de références altimétriques et planimétriques sur le chantier de la rue de la Poste ;
- le contrôle de stabilité de la piscine ;
- la mise en place et le contrôle de stabilité d'un mur de soutènement ;
- les divers relevés des vignes, murs et jardins familiaux.

BUREAU TECHNIQUE – CHANTIERS

PRINCIPAUX CHANTIERS EN COURS OU TERMINÉS

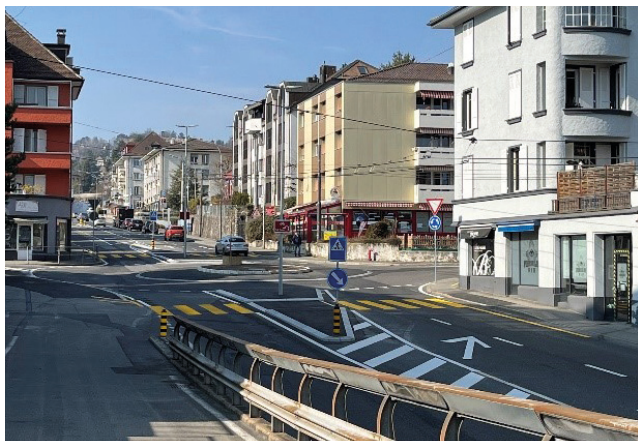
Sécurisation des piétons le long du ch. de Rennier

La Ville de Pully a eu l'opportunité d'améliorer significativement la sécurité routière et piétonne au ch. de Rennier, entre l'av. des Alpes et celle de l'Avenir. En effet, les propriétaires des parcelles, situées respectivement à l'av. de Senalèche 1 et à l'av. de l'Avenir 1, ont sollicité la Municipalité afin de construire de nouveaux bâtiments. À l'occasion de cette demande, la Municipalité a négocié deux cessions de terrain pour réaliser un nouveau trottoir. Ces travaux ont fait l'objet d'une demande de crédit de CHF 1'130'000.00 TTC auprès du Conseil communal (préavis N° 19-2021). En 2022, une première étape des travaux a été réalisée entre les av. de Senalèche et de l'Avenir.



Pérennisation d'un giratoire expérimental

L'arrivée des beaux jours au mois d'avril a permis de finaliser cet ouvrage avec la végétalisation de la pastille centrale et la réalisation des marquages définitifs. La communication concernant le bouclément du préavis N° 08-2021 a été présentée au Conseil communal lors de sa séance du 13 avril 2022.



Ch. des Vignes

À la suite de l'acceptation du préavis N° 02-2019 et de son crédit de CHF 4'793'000.00, le chantier a débuté le 17 septembre 2019 pour une durée planifiée de 32 mois. Il porte sur le renouvellement des conduites industrielles, la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux, la modernisation de l'écopoint, le réaménagement urbain et la réfection de la chaussée aux ch. des Vignes et de Mallieu. Les travaux se sont achevés au mois de septembre 2022 avec la pose des revêtements finaux.



Renouvellement des infrastructures à la rue de la Poste et à l'av. Samson Reymondin

À la suite de l'acceptation du préavis N° 11-2020 et de son crédit de CHF 9'370'000.00, ce chantier a débuté le 15 mars 2021. Pour rappel, le projet prévoit une refonte complète du centre-ville de Pully pour renforcer son attractivité, sa convivialité et améliorer la qualité de ses espaces publics. Après 24 mois de travaux, la partie ouest du projet, entre le giratoire de la gare et la rue Verdaine, ainsi que la rue de la Gare et la partie nord de l'av. Samson Reymondin ont été réalisées avec succès. La majorité des travaux souterrains sont à ce jour terminés, sauf à la rue du Nord où la mise en séparatif sera effectuée début 2023. Selon la planification prévisionnelle, le chantier se poursuivra jusqu'au mois de décembre 2023 et les revêtements finaux seront posés en 2024. Le projet comprend également une étape au sentier du Lycée avec le renouvellement du réseau séparatif, de la conduite d'eau potable et des escaliers menant jusqu'à l'av. des Désertes. L'ensemble des travaux de ce secteur a été réalisé, hormis les revêtements finaux qui seront posés en 2023. L'avancement du chantier est conforme à la planification.

Chantier « TrustStone – Ruisselet »

Débutées fin 2021, les fouilles pour le renouvellement des infrastructures souterraines au ch. du Ruisselet ont été réalisées jusqu'au mois de juillet. Cette première phase de travaux étant terminée, la construction de l'immeuble Ruisselet 14 a pu démarrer. La seconde phase de travaux pour le chantier communal, comprenant des aménagements routiers et de la pose du revêtement final, sera planifiée en coordination avec le chantier privé.

Édicules au Quai Milliquet

La Municipalité a approuvé le 7 septembre 2022 l'emplacement de deux nouveaux édicules pour « La Générale » et « Poisson Léman » au Quai Milliquet ainsi que leur raccordement pérenne aux réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'électricité basse tension. Ces travaux ont débuté en novembre 2022 et seront achevés au premier trimestre 2023.

Petits projets liés à l'amélioration de la mobilité

Plusieurs petits projets d'entretien et d'amélioration de la mobilité ont été réalisés. On peut notamment citer :

- la création d'un passage pour piétons au ch. de Carvalho afin de sécuriser les déplacements des enfants entre les bâtiments scolaires de Chamblandes ;
- la construction d'îlots pour sécuriser un passage pour piétons situé à la rte de Vevey, au droit du N° 42 ;
- la reprise des bords de chaussée afin d'améliorer la visibilité et de sécuriser le passage pour piétons situé au débouché du ch. du Ruisselet sur l'av. de Rochettaz ;
- le déplacement du passage pour piétons situé au droit de la gare de Pully Nord afin d'améliorer la visibilité sur les piétons arrivant du nord ;
- la mise en zone 30 du ch. du Riolet sur toute sa longueur, soit les parties lausannoises et pulliérans.

PRÉAVIS BOUCLÉS EN 2022

La DTSI a bouclé les préavis suivants :

- N° 06-2018 – Chemins de la Métairie et du Pont-du-Diable, mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles et réaménagements routiers et urbains. Le coût total des travaux s'est élevé à CHF 3'324'079.46, soit avec une non-dépense de CHF 263'920.54 par rapport au crédit de CHF 3'588'000.00 alloué pour ce chantier. Le bouclage de ce préavis a fait l'objet de la communication N° 14-2022 au Conseil communal du 23 novembre 2022.
- N° 03-2019 – Quartier des Boverattes - Chemins de Rennier, des Boverattes, de Leisis, de la Reine Berthe, de Clair Matin, du Viaduc et du Caudoz – Renouvellement et renforcement des infrastructures de la Ville de Pully, mise en séparatif et aménagements routiers. Le coût total des travaux s'est élevé à CHF 3'258'579.54 TTC, ce qui représente une non-dépense de CHF 171'420.46 par rapport au crédit de CHF 3'430'000.00 alloué pour ce chantier. Le bouclage de ce préavis a fait l'objet de la communication N° 23-2022 au Conseil communal du 7 décembre 2022.
- N° 10-2019 – Travaux d'urgence aux avenues Général Guisan et de la Tour Haldimand - Remplacement complet du réseau d'assainissement, renouvellement du réseau d'eau potable, renforcement du réseau électrique basse tension et assainissement du bruit routier. Le coût total des travaux s'est élevé à CHF 1'212'618.43, soit avec une non-dépense de CHF 114'381.57 par rapport au crédit de CHF 1'327'000.00 alloué pour ce chantier. Le bouclage de ce préavis a fait l'objet de la communication N° 15-2022 au Conseil communal du 23 novembre 2022.

- N° 17-2017 – Chemins du Préau et des Osches, avenues C. F. Ramuz et des Collèges - Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles et réaménagements routiers et urbains. Collèges Principal, Jules Loth et Pierre d'Arvel - Mise en conformité des installations d'évacuation des eaux claires et des eaux usées. Le coût total des travaux s'est élevé à CHF 3'893'577.01, ce qui représente une non-dépense de CHF 817'422.99 par rapport au crédit de CHF 4'711'000.00 alloué pour ce chantier. Le bouclage de ce préavis a fait l'objet de la communication N° 03-2022 au Conseil communal du 23 mars 2022.
- N° 08-2021 – Construction d'un giratoire à l'intersection entre l'av. de Lavaux et le ch. des Roches. Le coût total des travaux s'est élevé à CHF 169'945.65, ce qui représente une non-dépense de CHF 5'054.35 par rapport au crédit de CHF 175'000.00 alloué pour ce chantier. Le bouclage de ce préavis a fait l'objet de la communication N° 08 2022 au Conseil communal du 13 avril 2022.

ÉTUDES EN COURS OU TERMINÉES

PALM - Axes forts - PP7 « Lutry - Carrefour Damataire Nord »

Le réaménagement de la RC 780 entre Pully-Damataire et Lutry-Corniche s'inscrit dans le projet de ligne de bus à haut niveau de service T2 entre Bussigny et Lutry. Sur le territoire pulliéran, ce projet comprend principalement la modification de l'aménagement et du schéma de circulation du carrefour « Lavaux - Damataire - Anciens-Moulins » ainsi que la réfection des réseaux souterrains dans le périmètre de ces travaux.

Si le projet de réaménagement routier a été adopté à Pully fin 2021, il a été refusé par le Conseil communal de Paudex, engendrant pour Lutry le retrait de son préavis.

Devant la nécessité de revoir le projet qu'elles avaient mis à l'enquête ensemble en 2019, les Communes de Pully, Paudex et Lutry se sont entendues sur une nouvelle organisation et un nouveau calendrier, en accord avec le Canton et les TI, tout en conservant les objectifs initiaux, à savoir : réfectionner des infrastructures vieillissantes et améliorer les conditions de circulation, en particulier pour les transports publics et la mobilité douce.

Ces objectifs seront toutefois ajustés en fonction des contraintes propres à chaque commune au sein de trois projets partiels coordonnés à travers une structure rattachée au Schéma directeur de l'Est lausannois (ci-après SDEL), mais désormais indépendants.

Le nouveau calendrier prévu pour la réalisation de ces aménagements est le suivant :

- Pully : études 2023-2024 ; travaux 2026-2027, en coordination avec ceux du Projet partiel 8 (ci-après PP8).
- Paudex : calendrier encore à préciser (dans l'attente des travaux définitifs, la Commune procédera aux adaptations mineures nécessaires à la bonne continuité des aménagements de part et d'autre de son territoire).
- Lutry : études 2023-2025 ; travaux 2026-2027.

PALM - Axes forts - PP8 entre Damataire et Perraudettaz

Le réaménagement de l'av. de Lavaux en vue de la mise en service d'un BHNS dans le cadre du projet d'axes forts de transports publics urbains (AFTPU), également appelé PP8, est l'un des projets phares pour le SDEL et le centre-ville de Pully.

Il prévoit notamment la mise à double sens de l'av. du Tirage et le remplacement du carrefour à feux de la Clergère par un giratoire oblong percé d'un arrêt central pour les bus. Les bus 47, 49 et le futur BHNS (ligne 9) bénéficieront dès lors d'un aménagement de qualité ainsi que d'une priorisation par rapport au trafic individuel motorisé.

À la suite du vote d'un crédit d'étude par le Conseil communal en 2019, le groupement pluridisciplinaire « IciLavaux » a été engagé pour prendre en charge la maîtrise d'œuvre, tant pour les phases d'étude que pour les phases d'exécution.

Cette année 2022 a été dévolue au traitement des 35 oppositions recensées à la suite de la mise à l'enquête publique du projet effectuée à fin 2021. Plusieurs séances de conciliation ont été organisées et une première série de courriers a été adressée aux opposants en septembre 2022. Le début d'année 2023 sera consacré au traitement du solde des oppositions. Ce projet a également fait l'objet d'un audit de sécurité routière par la société Swisstraffic.

Étude « Réaménagement du carrefour Damataire »

À la suite de l'abandon du Projet partiel 7 (PP7), cette étude a été lancée au mois de décembre 2022 afin d'étendre le réaménagement de l'av. de Lavaux issu du PP8 jusqu'à la limite communale avec Paudex. Le périmètre d'étude comprend le carrefour Lavaux/Damataire/Anciens-Moulins ainsi que l'ouvrage d'art surplombant la Paudèze. Les études qui démarreront début 2023 doivent amener le projet jusqu'à sa validation par la Municipalité à l'horizon septembre 2023.

Étude « Assainissement du bruit routier »

Le dossier d'assainissement du bruit routier a été validé par le Canton à fin 2018.

En août 2019, le Canton de Vaud a intégré le 30 km/h de nuit entre 22h et 6h du matin comme mesure pouvant être incluse par les communes vaudoises dans leurs plans d'assainissement du bruit routier. La Municipalité a approuvé le principe de la mise en œuvre de cette mesure, mais reporté son application jusqu'à ce que le dossier relatif aux déplacements d'urgence des services de secours et de sécurité publique (« feux bleus ») et aux mesures répressives du programme d'action de la Confédération, Via Sicura, auxquelles ils sont également soumis, ait été traité et classé par le Parlement.

Dès lors, le dossier a dû être adapté en conséquence et a fait l'objet d'un nouvel addenda qui a été validé par le Canton fin 2021. Les décisions d'allègement ont été publiées début 2022. Les oppositions sont en cours de traitement.

Finalement, le PP8 du réseau des axes forts de transports publics sur l'av. de Lavaux a également nécessité une adaptation du projet d'assainissement dans le périmètre de l'étude. Un addenda spécifique au PP8 a été validé par le Canton en 2021 et les décisions d'allègement ont fait l'objet d'une publication dans le cadre de l'enquête publique de ce projet. Les oppositions sont également en cours de traitement.

Étude « Impasse du ch. des Roches »

Le préavis N° 09-2019 relatif à l'adoption du plan d'affectation « Roches-Rochettaz » et au renouvellement des infrastructures de l'impasse du ch. des Roches a été accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 25 septembre 2019.

Durant cette séance, le Conseil communal a également soutenu un amendement proposé par la Commission permanente d'urbanisme (CPU), rendant obligatoire l'aménagement d'un cheminement piétonnier public Nord-Sud à travers le périmètre du plan. Ce projet complémentaire a été étudié par la DTSI en collaboration avec la DUE.

Le projet prévoit le réaménagement de ce cheminement afin de garantir une largeur constante d'au minimum 1.6 m. Pour ce faire, plusieurs emprises sont nécessaires sur les parcelles situées au nord du cheminement. La DTSI a mené une première séance d'information avec les propriétaires concernés en novembre 2021.

À la suite de l'enquête publique qui a eu lieu du 31 mai au 1^{er} juillet 2022, cinq oppositions ont été déposées. Plusieurs séances de conciliation organisées par la DUE et la DTSI se sont succédées en novembre 2022. Une dernière séance est planifiée pour début 2023.

Étude « Infrastructures du plan d'affectation Vers-les-Moulins »

Le préavis positif obtenu du Canton concernant la dernière version du dossier d'examen préalable est parvenu à la DTSI début 2022. Le projet est actuellement en cours de finalisation en vue de sa mise à l'enquête publique prévue en 2023. Un dossier de défrichement qui sera intégré au dossier d'enquête a été déposé auprès de la Direction générale de l'environnement (DGE) pour validation.

Étude « Grillon Nord - Coquelicots - Peupliers Est »

Après avoir été suspendu pendant 17 mois en raison des mesures sanitaires ne permettant pas la tenue d'une séance publique, ce projet de mise en séparatif et de renouvellement d'infrastructures a repris au mois d'octobre 2022 à l'occasion d'une séance participative. Environ 50 propriétaires et riverains ont pris part à la sélection de deux variantes d'aménagements routiers que la DTSI s'est engagée à développer dans la suite de l'étude du projet. Une seconde séance publique aura lieu le 1^{er} février 2023 pour présenter l'avancement des réflexions et identifier la variante à finaliser en vue de la mise à l'enquête du projet, tant au niveau des infrastructures souterraines que des aménagements routiers.

Étude « Chenaule Sud et trottoirs Monts-de-Lavaux Ouest »

Ce projet, dont l'objectif principal est de réfectionner la chaussée de la rte de Chenaule, a fait l'objet d'un examen préalable qui a été soumis pour consultation auprès des différents services et divisions du Canton en juillet 2022. Leur détermination est parvenue à fin 2022 sous la forme d'un préavis positif. La mise à l'enquête publique aura lieu en 2023.

Étude « Av. de Rochettaz et ch. du Vigneron »

Plusieurs fuites sur le réseau d'eau potable ainsi que la vétusté des autres réseaux (assainissement, électricité, gaz et routier) présents dans ce périmètre ont donné lieu au lancement d'un projet inscrit au plan des investissements (ci-après PI) 2022-2026. Essentiellement infrastructurel, ce projet présente peu d'enjeux du point de vue des

aménagements extérieurs et n'engendrera que des interventions mineures en surface. Il contribuera cependant à maintenir les infrastructures de la Ville dans un état de fonctionnement satisfaisant et à compenser leur dépréciation.

Étude « Ch. de la Bruyère, des Daillettes et des Bouvreuils »

Plusieurs fuites sur le réseau d'eau potable, la mise en séparatif du réseau d'assainissement et l'état général du réseau routier dans ce périmètre ont donné lieu au lancement d'un projet inscrit au PI 2022-2026.

En outre, les autres réseaux (électricité, gaz et éclairage public) présents dans le périmètre du projet sont en mauvais état. Essentiellement infrastructurel, ce projet inclut ponctuellement quelques aménagements extérieurs. De façon similaire au projet précédent, il contribuera à maintenir les infrastructures de la Ville dans un état de fonctionnement satisfaisant et à compenser leur dépréciation.

Étude « Ch. de Tourronde »

L'état défectueux de la conduite d'eau potable, la dégradation prononcée de la chaussée ainsi que la mise en séparatif du réseau d'assainissement ont donné lieu au lancement d'un projet inscrit au PI 2022-2026. Les travaux sont prévus pour le 2^e semestre 2023.

Étude « Ch. de Chamblandes, Champittet, Manoir »

L'état défectueux de la conduite existante d'eau potable et du réseau unitaire d'assainissement situés sous la chaussée des ch. de Chamblandes N-S et de Champittet est le principal élément déclencheur de cette étude. Ces deux réseaux ont d'ailleurs fait l'objet de plusieurs réparations au cours de ces dernières années.

La DTSI a étudié le projet courant 2022 et les intentions des réseaux ont démontré qu'il était également nécessaire de réaliser des travaux sur le ch. de Chamblandes Ouest-est et sur le ch. du Manoir.

Le projet, inscrit au PI 2022-2026, prévoit une mise en séparatif des collecteurs sur l'ensemble du périmètre, des renouvellements de conduite d'eau potable, des renforcements du réseau électrique et la modification de l'aménagement routier qui permettra d'intégrer la mobilité douce dans ce secteur et de sécuriser les usagers. Cette extension de projet fera l'objet d'un examen préalable prévu en été 2023 et d'un préavis au 1^{er} trimestre 2024. Des aménagements paysagers en collaboration avec la DUE sont également prévus.

MOBILITÉ

Étude de faisabilité pour la construction d'une passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz

Dans le cadre du SDEL, une étude de faisabilité a été menée afin d'identifier les variantes possibles et le coût d'un ouvrage permettant de franchir le vallon de la Paudèze. Cette passerelle, inscrite dans le PALM en 2007, permettrait de relier à niveau le secteur Caudoz - Pully-Nord et la zone de développement Corsy-Conversion. Avec cette étude à l'appui, et dans le but d'assurer la faisabilité technique tout en recherchant des synergies de projets, la Ville de Pully, en coordination avec les autres communes du SDEL, a fait opposition au projet de rénovation du viaduc mené par les CFF.

Étude « Amélioration de l'itinéraire cyclable le long de la RC 777 »

Un itinéraire cyclable structurant pour les déplacements quotidiens et de loisirs passe par la route cantonale du bord du lac (av. Général Guisan, av. des Désertes et rte de Vevey). Une étude a été menée pour en améliorer la sécurité. Une première mesure impliquant la suppression du stationnement situé à cheval entre le trottoir et la route a été identifiée. Elle permettra d'améliorer la trajectoire des cycles, de limiter les risques liés aux manœuvres et « coups de portière » et de mettre en conformité les accès riverains du point de vue de la visibilité. Les mesures de signalisation nécessaires ont été publiées en juin 2022 et ont suscité un recours dont le traitement par le Tribunal cantonal est attendu en 2023.

Étude « Amélioration de la signalisation pour les vélos »

Des évolutions légales sont intervenues durant les dix dernières années et reflètent des changements au niveau des besoins et attentes des usagers de la route. En particulier, l'arsenal réglementaire disponible pour favoriser la mobilité douce est devenu plus large. Des inventaires et analyses sur l'ensemble du territoire communal ont été réalisés. Cette étude débouchera sur l'adaptation des signaux « impasse » afin d'indiquer les exceptions pour cycles et/ou piétons, des signaux « sens interdit » afin de permettre le passage des cycles (contresens cyclables), ainsi que l'ajout des signaux autorisant les cycles à tourner à droite lorsque le feu est au rouge.

Étude « Parkings relais dans le district de Lavaux-Oron »

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la stratégie cantonale des interfaces de transport et a été menée par la Commission intercommunale de Lavaux (CIL) à l'échelle du district. Dans l'ensemble, la Ville de Pully est peu concernée par la construction de parking relais mais est confirmée dans sa fonction de ville et de destination. Le développement de ce type d'infrastructure est projeté avant tout dans les communes plus rurales et contribuera à contenir le trafic de transit de pendulaires rejoignant Lausanne.

Étude « Stationnement dans le secteur des rives du lac »

Dans le cadre des travaux de réfection de la piscine et de la STEP, deux plans d'affectation à proximité des rives du lac, comprenant d'importants parkings publics, doivent être mis à jour. À la demande de la Direction générale de la mobilité et des routes (ci-après DGMR), une étude de stationnement a été finalisée courant 2022. Sur cette base, des discussions ont été menées avec la DGMR afin de fixer un plafond de stationnement pour l'ensemble du secteur et chaque plan d'affectation. En parallèle, une analyse préalable pour la mise en œuvre d'une tarification et d'une durée limitée du stationnement dans le secteur des rives a été réalisée. Cette mesure doit accompagner la future réduction du nombre de places qui sera imposée par le Canton et l'entrée en vigueur des futurs plans d'affectation.

Étude « Amélioration de la sécurité de la traversée du hameau des Trois Chasseurs »

À la suite de plusieurs accidents spectaculaires, une pétition de riverains demandant la sécurisation de l'épingle des Trois Chasseurs a été déposée. Une inspection de sécurité a été réalisée en collaboration avec le Canton et la Police afin d'identifier les déficits de sécurité et les améliorations possibles. Ce projet, qui consiste principalement à mettre en conformité les glissières et à renforcer le balisage de la courbe, permettra d'améliorer la sécurité routière.

Vélos en libre-service (VLS) à Pully

La mise à disposition de VLS figure comme mesure du PALM. Durant le printemps, un sondage a été mis en ligne par l'intermédiaire du SDEL et a permis de nourrir les réflexions autour de cette thématique et de la ligne directrice communale en la matière. Des discussions ont été amorcées, notamment avec l'exploitant du réseau lausannois et les CFF et ont permis d'identifier les lieux à équiper en priorité.

Transports publics

Le réseau de transports publics a été passablement remanié durant l'année 2022 en raison des travaux ayant nécessité la fermeture du Grand-Pont à Lausanne. La plupart des lignes ont circulé selon de nouveaux tracés et avec de nouveaux numéros. En particulier, la ligne circulant sur la RC 777, initialement N° 8 remplacée par la N° 21 en février 2022, a été déviée par la gare de Lausanne. Ce tracé ayant donné satisfaction, il va être pérennisé.

Depuis décembre 2022, la gare de Pully bénéficie d'une cadence de quatre trains par heure et par sens et la gare de Pully-Nord est à nouveau desservie par deux lignes traversantes, permettant ainsi de poursuivre vers Renens sans changement. En vue de ces nouvelles offres, la Municipalité a également fait part au Canton de son souhait que les correspondances à Lausanne soient améliorées vers le réseau « Grandes Lignes ».

L'agence CFF située à la gare de Pully Centre a fermé à fin juin 2022 et l'intervention de la Municipalité, mise devant le fait accompli sans discussion ni recherche d'une alternative de la part des CFF, est malheureusement restée sans résultat.

DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

La rédaction du rapport de gestion est une occasion régulière mais somme toute assez rare de revenir sur le passé récent, sur l'année écoulée, alors que toute l'activité politique et administrative d'une collectivité pousse à regarder en avant, à plus ou moins long terme selon les projets en cours.

C'est l'occasion d'apprécier à sa juste valeur tout le travail, souvent dans l'ombre, pour certains sur le terrain, effectué par les différentes entités d'un service, cinq en ce qui concerne la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (ci-après DUE) : architecture, urbanisme, police des constructions, Parcs et Promenades et le secrétariat, transversal à toutes les entités. Que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs concernés soient ici chaleureusement remerciés pour le travail effectué alors qu'il n'en manque pas et que certaines circonstances ont nécessité des réorganisations d'urgence dont aucun projet n'a pâti.

Les arbres - qui ont passablement occupé la DUE - pourraient symboliser l'année écoulée, mais il ne faut pas y voir là une préoccupation passagère. La problématique, au sens large, de la place des arbres en milieu urbain va probablement rester d'actualité encore longtemps, l'opinion publique et la société civile qui se manifestent régulièrement en faveur de la préservation du patrimoine arboré sont là, si nécessaire, pour nous le rappeler.

Plusieurs mesures en faveur des arbres ont été prises cette année, à commencer par le Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré adopté par le Conseil communal qui a, au passage, significativement amélioré la protection des arbres. Parallèlement, une subvention sur les plantations sur fonds privés, financée par les taxes d'abattage dudit règlement permet à la Ville d'inciter les privés à faire leur part en faveur de la biodiversité.

Sur le terrain, de nombreux arbres ont été plantés, dans les parcs et en avenue, dans le cadre des travaux de la rue de la Poste-Samson Reymondin et un biotope a été aménagé au ch. du Pré des Clos. Si l'on peut s'en réjouir, ces réalisations ne sont que les premiers exemples d'un effort à long terme qui doit faire de Pully une ville prête à affronter - sur cette thématique - le réchauffement climatique.

L'autre sujet, inattendu dans son ampleur, qui a beaucoup occupé la DUE en 2022 et qui, là aussi, perdurera encore plusieurs années, est toute la question des besoins scolaires et plus concrètement des locaux devant être mis à disposition des écoles primaires et secondaires à des échéances plus proches qu'imaginées. Si l'extension du collège principal était planifiée de longue date, les véritables besoins scolaires ont été révélés en cours d'année par l'étude de CBRE, précédés dès l'hiver 2021 par quelques signaux annonciateurs et alarmants.

La réponse a été vigoureuse et coordonnée entre plusieurs Directions, afin que les rentrées 2023-2024 (programme de rocades dans les bâtiments existants), puis 2024-2025 (nouveau bâtiment scolaire à Chantemerle) et enfin 2027-2028 (extension du collège principal et d'Arnold Raymond) se passent avec le nombre de classes suffisantes. Cela demande un effort conséquent pour mener plusieurs chantiers sur des sites, des temporalités, des procédures et des types très différents.

Enfin, parmi les nombreux projets traités l'année dernière, je souhaite mettre l'accent sur l'établissement horticole. Après une cinquantaine d'années à produire les fleurs et plantes qui ornent certains espaces publics, il a été décidé de fermer cet établissement à la fin de l'année, ce qui coïncide avec le départ à la retraite des personnes en charge de son exploitation. Dans l'attente d'un éventuel développement de ces parcelles, il a été décidé d'une affectation transitoire du site en ferme urbaine. Dès 2023 et suite à un appel d'offres, le site sera exploité par l'association Pully Pousse, composée de différentes associations et entités. Entre production de plantons bio, expérimentations et formation autour de l'agriculture urbaine, rencontres intergénérationnelles sur le thème de l'alimentation et réinsertion professionnelle, la ferme urbaine des Boverattes est une opportunité pour amener une belle dynamique dans le quartier et la commune.

Une thématique transversale et de longue haleine, des réponses pragmatiques et rapides à une problématique importante pour l'éducation de nos enfants et un projet de valorisation différente d'un site pour apporter autre chose à la Ville : trois angles très différents de l'année écoulée de la DUE mais qui sont tous trois appelés à se prolonger en 2023 et au-delà.

Lucas Girardet

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PLAN D’AFFECTATION « CLERGÈRE NORD »

Les discussions et négociations avec les propriétaires du secteur relatives aux aspects fonciers, ainsi qu’aux équipements se sont poursuivies durant l’année. Elles devraient aboutir en 2023 à la signature de conventions, puis au dépôt du dossier à l’enquête publique.

Parallèlement, la Municipalité a travaillé plus spécifiquement sur les parcelles communales comprises dans le périmètre du plan d’affectation (ci-après PA), afin de préciser leur destination ainsi que leur mode de développement.

PLAN D’AFFECTATION « CLERGÈRE-GARE »

Le PA Clergère-Gare a été déposé à l’enquête publique entre le 11 mai et le 9 juin 2022. Il a fait l’objet de quatre oppositions. Conformément à la procédure légale, la DUE a rencontré les opposants lors de séances de conciliation dans le courant de l’automne.

Une étude relative au développement de la parcelle communale N° 11 a été initiée. Elle doit permettre d’identifier le programme du futur bâtiment qui prendra place sur le site et définir la meilleure stratégie de développement.

Le dossier sera soumis au Conseil communal pour adoption en 2023.

PLAN D’AFFECTATION « COLLÈGE PRINCIPAL II »

L’élaboration du PA s’est poursuivie en étroite coordination avec le développement du projet d’architecture. Les études techniques de mobilité et de l’environnement ont été mises à jour, en vue de l’enquête publique du dossier, qui aura lieu début 2023.

PLAN D’AFFECTATION « LES GAIS-COTTAGES II » (STEP)

L’élaboration du PA s’est poursuivie en étroite coordination avec l’avancement de l’avant-projet de la STEP, piloté par la DTSl. Des études de faisabilité sont en cours, afin de déterminer les potentiels à bâtir et l’affectation des parcelles privées situées dans le périmètre du projet.

PLAN D’AFFECTATION « VERS-LES-MOULINS »

Les discussions et négociations avec les propriétaires du secteur relatives aux aspects fonciers, ainsi qu’aux équipements se sont poursuivies durant l’année. Elles devraient aboutir courant 2023 à la signature de conventions, puis au dépôt du dossier à l’enquête publique.

PLAN D’AFFECTATION « CHAMBLANDES-DESSOUS »

Entre les mois de février et mars, la DUE a mené plusieurs séances de conciliation avec les personnes ayant formé opposition lors de l’enquête publique du PA qui a eu lieu fin 2021.

Le 25 mai 2022, le PA a été soumis au Conseil communal (préavis N°06-2022), qui l’a adopté avec plusieurs amendements. Le dossier amendé a été transmis au Département le 6 décembre pour approbation.

PLAN D’AFFECTATION « ROCHES-ROCHETTAZ »

Les amendements apportés par le Conseil communal lors de l’adoption du PA en 2019 et les modifications demandées par le Canton lors de l’examen préalable complémentaire ont nécessité une nouvelle mise à l’enquête publique, qui s’est déroulée entre le 31 mai et le 1^{er} juillet 2022.

Cinq oppositions ont été formées à cette occasion. Dans le courant du mois de novembre, la DUE a rencontré une majorité des opposants dans le cadre de séances de conciliation. Une dernière séance de conciliation est prévue début 2023.

PLAN D’AFFECTATION « LA ROSERAIE II »

Le dossier du PA a été finalisé dans le courant de l’année, puis présenté aux locataires des bâtiments concernés et à la population lors de séances d’information qui se sont déroulées respectivement les 10 et 15 novembre 2022.

Le PA a ensuite été déposé à l’enquête publique du 23 novembre au 22 décembre.

PLAN D'AFFECTATION « CLAIRE-FONTAINE II »

Le PA a été transmis à l'examen préalable le 18 février 2022. La procédure d'examen a été suspendue dans l'attente de certains compléments demandés par le Canton.

Le dossier a été présenté à la Commission consultative d'urbanisme pour préavis le 14 octobre 2022.

PLAN D'AFFECTATION « ROUTE DU PORT II »

L'examen préliminaire a été mené entre mai et septembre 2022. Dans ce cadre, une coordination avec plusieurs services cantonaux a été proposée avant l'élaboration du dossier d'examen préalable.

PLAN D'AFFECTATION « PRIEURÉ-VILLA ROMAINE »

Le PA a été suspendu à la suite du refus du Conseil communal le 25 mai 2022 d'adopter le préavis N°09-2022 concernant les crédits d'ouvrage pour la rénovation et la transformation des bâtiments du Prieuré 2 et 2a.

Le délai légal pour l'adoption du dossier ayant été dépassé, le PA est désormais considéré caduc.

PLAN D'AFFECTATION « PULLY-PLAGE »

Le projet de rénovation de la piscine de Pully-Plage, piloté par la DDGS, nécessite l'élaboration d'un nouveau PA. Le 15 mars 2022, une séance de coordination avec les services cantonaux a été organisée, afin de clarifier la situation foncière et l'affectation du sol en vue de son élaboration. L'examen préalable du projet de plan est prévu dans le courant 2023.

CARTOGRAPHIE DES DANGERS NATURELS

Une étude pour préciser les mesures de protections mobiles à mettre en place sur les secteurs Haldimand et Guisan a été initiée par le Canton. Les résultats sont attendus courant 2023.

PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI

La révision du recensement architectural cantonal initiée en 2021 s'est poursuivie en 2022. La grande majorité des bâtiments déjà recensés ont été réévalués. Les objets restants seront étudiés au début de l'année 2023 et le tout sera validé dans le courant de l'année.

RÉVISION DES OUTILS D'AMÉNAGEMENT COMMUNAUX (PDCOM – PACOM)

La Municipalité a décidé de donner une suite favorable à la révision du PDCom et du PACom. Un compte de crédit d'études d'un montant de CHF 97'000.00 a été ouvert (Communication N° 10-2022), afin d'organiser un appel d'offres pour un groupement de mandataires et réaliser des études préalables concernant l'état de la biodiversité sur le territoire.

Ces travaux, qui ont débuté au mois de novembre 2022, sont en cours et un préavis sera présenté au Conseil communal courant 2023, afin de solliciter les montants nécessaires à la poursuite de ces travaux.

RÉAFFECTATION DE L'ÉTABLISSEMENT HORTICOLE DES BOVERATTES

Afin d'anticiper la fermeture de l'établissement prévue pour fin décembre 2022, un appel à projet a été mené pour identifier un acteur capable de valoriser les installations existantes. L'association Pully Pousse, composée des associations La Motte, l'Eveil, Jardin en jeu, TeraSol et de Mme L. Masson, maraîchère en agroécologie, a été retenue par la Municipalité.

Dès 2023, et pour une durée initiale de 5 ans, l'établissement horticole des Boverattes entamera sa mue en ferme urbaine, avec comme objectif d'en faire un lieu de production, d'expérimentation, de partage de compétences et de formation autour de l'agriculture urbaine. Elle produira, entre autres, des plantons bio à destination de la population (marché aux plantons) et de petites structures maraîchères du Canton, des fruits et légumes en permaculture. Elle proposera des rencontres intergénérationnelles sur le thème de l'alimentation et de l'agriculture et elle servira de lieu d'expérimentation pour des personnes en réinsertion professionnelle et de centre de compétences sur la revalorisation du sol.

PROJET D'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES (PALM)

Le PALM a pour but de coordonner le développement de l'agglomération Lausanne-Morges dans les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, du paysage, ainsi que de l'environnement et de l'énergie. En 2022, la DUE a été impliquée dans l'élaboration ou le suivi des études et projets suivants :

Système de gestion des zones d'activités

L'Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire conditionne la création de nouvelles zones d'activités, à la mise en place d'un système de gestion garantissant globalement leur utilisation rationnelle. Il s'agit en particulier de promouvoir un développement des zones d'activités cohérent et parcimonieux, qui tient compte à la fois des intérêts de l'aménagement du territoire et de la promotion économique.

Pour l'agglomération lausannoise, la stratégie régionale est élaborée et mise en œuvre par les instances du PALM. Le Canton assure un accompagnement technique de la démarche. Une participation des communes est garantie aux différentes phases du processus d'élaboration. La DUE a été sollicitée par l'intermédiaire du SDEL dans le cadre d'une consultation technique du dossier.

SCHÉMA DIRECTEUR DE L'EST LAUSANNOIS (SDEL)

Le SDEL est une structure intercommunale composée d'acteurs politiques et techniques qui gèrent la mise en œuvre des projets de mobilité et d'urbanisation du secteur Est. Cette structure est composée de trois organes : un comité de pilotage (ci-après COPIL), un groupe technique (GT) et un bureau technique qui en assure la mise en œuvre.

Présidé par M. G. Reichen, le COPIL est l'organe décisionnel du SDEL. Il est composé d'un à deux représentants de l'exécutif par commune membre et de trois représentants du Canton (SDT, DGMR et Service de promotion économique, ainsi que la Police du commerce). Le COPIL prend toutes les décisions, assure la responsabilité et le pilotage du Schéma directeur. Au cours de leur processus d'élaboration, tous les documents résultant des études stratégiques et de projets lui sont soumis pour validation. En 2022, le COPIL s'est réuni à deux reprises.

Le GT, présidé par Mme P. Seghin, cheffe de projet du SDEL, rassemble des représentants techniques des communes, des transports lausannois (ci-après tl) et du Canton. Le GT pilote les études et prépare les objets soumis au COPIL pour adoption. En 2022, le GT s'est réuni à trois reprises. Il a notamment travaillé sur les projets suivants :

- la mise en place d'un réseau de vélos en libre-service (VLS) à l'échelle du SDEL ;
- l'étude de faisabilité d'une passerelle de mobilité douce le long du viaduc ferroviaire de Rochettaz ;
- le suivi de la stratégie régionale de gestion des zones d'activité du PALM ;
- le suivi de l'élaboration de la planification énergétique territoriale (PET) du PALM.

En 2022, la DUE a été plus particulièrement impliquée dans l'élaboration ou le suivi des études du projet suivant :

GUIDE POUR SE PERDRE

Réalisé en 2020, sous la supervision du bureau du SDEL, le guide des balades du SDEL a été complété par un « guide pour se perdre » paru en 2022 et réalisé en partenariat avec le Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV). Les étudiants en photographie du centre professionnel ont parcouru les balades pour donner leur vision du territoire.

AMÉNAGEMENTS URBAINS

CH. DES VIGNES

Les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, modernisation de l'écopoint et réaménagement urbain prévus dans le préavis N° 02-2019, pilotés par la DTSI, ont démarré en automne 2019 pour se poursuivre jusqu'en 2021. Dans le cadre de ce chantier, la DUE s'est chargée du suivi des travaux relatifs au réaménagement urbain, comprenant, entre autres, la requalification de l'entrée du collège de Mallieu. Cet espace compte désormais un écopoint, un abri pour vélos et trottinettes, une fontaine, des nouvelles plantations, ainsi qu'un revêtement drainant. En 2021, les travaux de génie civil de la partie haute du ch. des Vignes et du Sentier des Lutins permettant notamment le renforcement des murs de soutènement se sont poursuivis. Ces travaux initiés par la DTSI se sont achevés au mois de septembre 2022 avec la pose des revêtements finaux.

RUE DE LA POSTE

Les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, ainsi que le renouvellement et le renforcement des infrastructures prévus dans le préavis N° 11-2020, ont démarré en mars 2021. En étroite collaboration avec la DTSI, qui conduit les travaux de mise en séparatif ainsi que le renouvellement et le renforcement des infrastructures, la DUE est en charge du suivi de l'exécution des travaux d'aménagements urbains et paysagers.

En novembre 2022, les travaux de jardinage ont débuté avec la mise en place du réseau d'arrosage intégré et de la première phase des plantations. Les travaux d'aménagement vont se succéder depuis la rue de la Poste, à l'Ouest jusqu'à leur conclusion au rond-point faisant la jonction entre l'av. Samson Reymondin et l'av. de Lavaux, à l'est. La réception globale des travaux d'aménagement extérieur est programmée durant le 1^{er} trimestre 2024.

AV. DE LAVAUX

La DUE fait partie du « Groupe de Travail aménagements » (ci-après GT) du projet de réaménagement de l'av. de Lavaux, appelé également « projet partiel 8 » ou « PP8 ». Il s'agit d'un des projets phares pour le SDEL.

Cette année 2022 a été en partie consacrée au traitement des 35 oppositions recensées à la suite de la mise à l'enquête publique du projet effectuée à la fin de l'année 2021. Des premières séances de conciliation ont été organisées en septembre 2022 et le reste des oppositions sera traité en début d'année 2023.

À la suite de l'abandon du projet partiel 7 (PP7), le périmètre du PP8 a été étendu pour inclure le carrefour Lavaux/Damataire/Anciens-Moulins ainsi que le pont surplombant la Paudèze. Les études relatives à ce périmètre étendu démarreront début 2023 pour amener le projet jusqu'à sa validation par la Municipalité à l'horizon de septembre 2023 (échéance similaire pour la validation du PP8 et la levée des oppositions par l'adoption d'un préavis par le Conseil communal).

CHANTEMERLE - MISE EN CONFORMITÉ DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT ET DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Le système d'évacuation des eaux du complexe scolaire et paroissial de Chantemerle doit être mis en conformité. Un avant-projet a été réalisé comprenant la mise en séparatif du bâtiment scolaire et de la salle de paroisse ainsi que l'accessibilité aux entrées de bâtiment pour les personnes à mobilité réduite (PMR). À l'occasion de ces travaux, la cour de récréation sera réorganisée et quelques commodités seront ajoutées (préau couvert, parking à vélos couvert, espace pour les containers). Ce projet, dont le crédit d'études a été voté par le Conseil communal en septembre 2022, permettra de réaliser les appels d'offres en vue d'un préavis de crédit d'ouvrage en 2024.

RÉAMÉNAGEMENT ET MISE EN CONFORMITÉ DES PLACES DE JEUX

Le préavis N° 16-2018 comprend trois projets de mise en conformité et de réaménagement de places de jeux, ainsi que la création du nouveau parc sportif et de loisirs qui a été inauguré en juin 2021. Ce parc comprend désormais des engins de fitness et des terrains de pétanque accompagnés d'espaces de repos et de pique-nique, ainsi qu'un terrain de beach-volley en sable et un espace de pratique de la slackline (jeux d'équilibre sur sangle tendue). En 2022, la végétalisation du talus de l'escalier situé à l'est du site, ainsi qu'une modification succincte de la zone d'impact du toboggan à l'ouest, ont été effectuées. Le préavis sera bouclé en 2023.

QUARTIER DES BOVERATTES

En collaboration avec la DTSI, la DUE a suivi les travaux relatifs aux aménagements urbains et paysagers qui accompagnent le projet routier. Les plantations qui achèvent le chantier ont été réalisées au printemps 2022.

QUARTIER VERS-LES-MOULINS

Parallèlement à l'élaboration du PA, la DUE a étudié un avant-projet urbain et paysager pour l'aménagement des rues de desserte.

Ce dernier est étroitement coordonné avec le projet de renouvellement et renforcement des conduites industrielles, piloté par la DTSI.

En 2021, le dossier a été envoyé pour consultation aux services cantonaux. Le préavis du Canton est parvenu à la DTSI au début de l'année 2022 et a entraîné quelques adaptations.

CHAMBLANDES – CHAMPITTET

Dans le cadre des futurs travaux de mise en séparatif des collecteurs du réseau d'assainissement, pilotés par la DTSI, sur les ch. du Manoir et de Chamblandes O-e, la DUE étudie la requalification des espaces verts. Ces études se prolongeront sur l'année 2023 et feront l'objet, à l'initiative de la DTSI, d'un préavis au 1^{er} trimestre 2024.

GRILLON – COQUELICOTS – PEUPLIERS

Suspendue par la DTSI pendant 17 mois du fait des mesures sanitaires appliquées pour la bonne tenue des séances publiques, ce projet n'a repris qu'en octobre 2022. Concernant les espaces verts à intégrer au projet, la DUE travaille en transversalité avec la DTSI sur deux variantes d'aménagements routiers. Celles-ci feront l'objet d'une seconde séance publique le 1^{er} février 2023.

ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION

AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

En 2022, le nombre de demandes d'autorisation de construire ainsi que le nombre de permis de construire sont restés élevés, mais comparables à 2021.

176 demandes d'autorisation de construire ont été déposées (160 en 2021) et 91 permis de construire ont été délivrés (93 en 2021 et 57 en 2020). Le nombre de projets soumis à une procédure d'enquête s'est élevé à 42 (61 en 2021 et 44 en 2020).

Le nombre de dossiers de dispense d'enquête publique, a, quant à lui, fortement augmenté, passant de 7 en 2021 à 31 en 2022, principalement en raison de très nombreux dossiers relatifs à la pose de capteurs photovoltaïques ou à des changements de système de chauffage au profit des pompes à chaleur.

Les dossiers restants sont en cours de traitement ou ont fait l'objet d'une procédure simplifiée, n'étant pas assujettis à autorisation.

Toutes catégories confondues, la masse financière représentée par les autorisations de construire délivrées s'élève à CHF 73 mios d'investissements (111 mios en 2021, 60 mios en 2020, 41 mios en 2019).

En outre, 33 permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés.

De nombreux projets font l'objet de recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (ci-après CDAP). En 2022, 8 recours ont été déposés contre 22 en 2021 et 10 en 2020.

- 1 recours a été déclaré irrecevable par la Tribunal fédéral (ci-après TF).
- 3 recours ont été rejetés par la CDAP et le TF.
- 3 recours ont été retirés.
- 11 recours sont actuellement en traitement soit par la CDAP soit par le TF.

Par ailleurs, à l'instar des années précédentes, de nombreux projets ont bénéficié de l'accompagnement de la DUE. Cette aide au projet continue de porter ses fruits et reste très appréciée de la plupart des bureaux d'architectes, ainsi que des propriétaires.

INSPECTORAT DES CHANTIERS - PRÉVENTION DES ACCIDENTS

55 visites de chantiers ont été effectuées. 44 d'entre elles sont liées à des travaux relatifs à la construction ou à la transformation de bâtiments et 11 sont en rapport avec des travaux routiers ou d'infrastructures techniques. Par ailleurs, l'inspecteur a procédé à l'inspection spécifique de 16 grues ou engins de levage et de 21 installations d'échafaudages fixes ou mobiles.

Ces contrôles portent également sur des aspects tels que les accès et le parcage de véhicules d'entreprise, le nettoyage du domaine public, la diminution des nuisances (bruit, poussière, vibration), les travaux de fouilles et terrassements, le respect des plans d'enquête, ainsi que la conformité des travaux à la législation en vigueur.

TRANSFORMATIONS ET RÉNOVATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

REQUALIFICATION DU SITE DU PRIEURÉ

La Ville de Pully a lancé en février 2017, dans le cadre du préavis N° 22-2014, un concours international de projets d'architecture et d'ingénierie et, conjointement, un concours d'idées en procédure sélective. Le concours de projets portait sur la création d'un Hôtel de Ville ainsi que sur la conservation et la mise en valeur des vestiges romains de la Villa romaine.

L'équipe lauréate du concours d'architecture est composée des bureaux d'architectes Garcés – de Seta – Bonet Arquitectes (Barcelone) et FAZ Architectes (Genève), associés à des paysagistes et à des ingénieurs spécialisés.

Le préavis N° 12-2018 pour demander un crédit d'investissement de CHF 2'200'000.00 destiné à financer la poursuite des études relatives au projet de l'Hôtel de Ville et de l'espace muséal de la Villa romaine a permis de développer pour l'Hôtel de Ville un projet comprenant deux parties :

- Bâtiment administratif sis à l'av. du Prieuré 2 : démolition de l'immeuble administratif vétuste et reconstruction d'un bâtiment neuf.
- Bâtiment sis à l'av. du Prieuré 2a : rénovation du monument historique du Prieuré.

Une demande de crédit d'investissement pour le Prieuré 2 et 2a a été refusée par le Conseil communal en mai 2022. La Municipalité a mandaté l'équipe lauréate pour des études de faisabilité visant à identifier un nouveau programme pour le bâtiment, en vue d'une demande de crédit d'étude au Conseil communal, en mars 2023.

MISE EN CONFORMITÉ ET HOMOLOGATION DU TERRAIN (A) EN GAZON DE FOOTBALL DE ROCHETTAZ

Pour permettre la réalisation de travaux d'entretien et d'amélioration du centre sportif de Rochettaz, le Conseil communal a alloué, lors de sa séance du 26 avril 2017, un crédit d'investissement de CHF 3'420'000.00 (préavis N° 06-2017). Le dossier de demande d'autorisation de construire a été mis à l'enquête publique fin 2017.

Deux oppositions de voisins présentant de multiples griefs contre la réalisation du terrain de football ont été déposées. Les Municipalités de Pully et de Paudex ont levé les oppositions et délivré les permis de construire le 1^{er} juin 2018.

Les permis délivrés ont fait l'objet d'un recours des voisins, opposés au projet de transformation du terrain naturel existant en terrain synthétique. Le 4 août 2018, la CDAP a suspendu les permis de construire des communes de Pully et Paudex.

Une convention d'utilisation a alors été négociée avec les voisins, afin de conduire les opposants à retirer leurs recours autorisant ainsi l'exécution des travaux.

Au vu de la convention signée, la CDAP en a pris acte, le 4 mai 2022 et a rayé la cause du rôle. Dès lors, le permis est entré en force.

Les adjudications des travaux aux entreprises ont été approuvées par la Municipalité lors de sa séance du 21 décembre 2022, en vue de réaliser les travaux en 2023.

MISE EN CONFORMITÉ ET HOMOLOGATION DU TERRAIN (B) DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE DE ROCHETTAZ

Les résultats des tests d'homologation, demandés par l'Association Suisse de Football sur le terrain de football synthétique, ont démontré que le terrain était en fin de vie. Celui-ci nécessitait un renouvellement complet de la surface de jeux et de ses abords.

Pour permettre la réalisation des travaux d'entretien, ainsi que les améliorations du centre sportif de Rochettaz, le Conseil communal a alloué, lors de sa séance du 24 juin 2020, un crédit d'investissement de CHF 2'150'000.00 (préavis N° 09-2020).

Le bureau Sportfloor technologies SA a établi une procédure ouverte de marché public concernant les travaux de construction. La procédure a été publiée le 23 juillet 2020 et a permis d'attribuer la réalisation des travaux à l'entreprise Realsport SA à Rossens, qui a remporté l'appel d'offres.

Les travaux ont ainsi été adjugés et le contrat a été passé conformément à la loi sur les marchés publics. Les travaux ont débuté le 19 octobre 2020 et se sont achevés début 2021. Le terrain a été homologué ; il est en cours d'exploitation par le Pully Football.

HOME-ÉCOLE DES MOSSÉS

Lors de sa séance du 3 juin 2020 (préavis N° 04-2020), un crédit d'investissement de CHF 5'665'000.00 TTC a été alloué par le Conseil communal pour la mise en conformité et la rénovation du bâtiment.

Le Home-École des Mossés doit répondre aux directives du Service de la protection de la jeunesse (SPJ) relatives à la sécurité, la prévention feu, les mesures d'hygiène et l'accès pour les personnes à mobilité réduite, dans le but de recevoir les accréditations qui permettront de poursuivre son exploitation.

Le projet répond aussi à une volonté d'accroître l'offre et de permettre l'exploitation des lieux toute l'année. En effet, il est envisagé de mettre ce lieu à disposition de tiers (sociétés sportives, associations culturelles, etc.), afin d'obtenir un rendement locatif lorsque le Home-École n'est pas occupé par les écoles. Le bâtiment sera également rénové dans le but d'une utilisation rationnelle et économique de l'énergie. Il répondra au standard Minergie® rénovation.

Le permis de construire a été délivré en décembre 2020 et les travaux ont débuté au printemps 2021. Le projet se trouve en phase d'exécution.

Le conflit en Ukraine et ses conséquences, notamment sur l'approvisionnement des matériaux de construction, a provoqué le report de la remise de l'ouvrage, initialement prévue le 31 octobre 2022, à fin mai 2023.

SITE DU COLLÈGE PRINCIPAL, CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOCAUX SCOLAIRES, D'UNE BIBLIOTHÈQUE ET D'UNE SALLE OMNISPORTS DOUBLE VD5

Le Conseil communal a validé le principe de la révision du plan d'extension partiel « Collège Principal » et l'organisation d'un concours de projets d'architecture dans sa séance du 20 novembre 2019 (préavis N° 15-2019) en octroyant un crédit de CHF 900'000.00.

Le concours d'architecture s'est déroulé en 2021 avec un programme comprenant 20 salles d'enseignement, soit 10 salles de classe et 10 salles polyvalentes. Le programme d'enseignement était assorti de locaux administratifs et parascolaires, ainsi que d'une bibliothèque scolaire et d'une salle de gymnastique double destinée aux écoles et aux associations sportives pulliéranses.

Le projet retenu, celui du bureau d'architecture Itten & Brechbühl et des ingénieurs civils Boss & associés, ainsi que les huit autres projets distingués ont été présentés à la population à l'occasion d'une exposition publique organisée du 28 mars au 3 avril 2022 à la Grande salle de la Maison Pulliérane.

Le concours d'architecture portait sur la construction des nouveaux bâtiments. D'autres interventions nécessaires à différents niveaux sur les bâtiments existants de l'av. des Collèges (collège principal, Annexe Ouest, collège Jules Loth et collège Pierre d'Arvel) ont été intégrées dans le périmètre d'intervention et dans le projet d'exécution.

Lors de sa séance du 22 juin 2022 (préavis N° 10-2022), un crédit d'investissement de CHF 5'257'000.00 TTC a été alloué par le Conseil communal pour effectuer les études qui permettront la réalisation du projet de l'ensemble du site.

Lorsque ces études seront abouties, la Municipalité sera en mesure d'adresser au Conseil communal une demande de crédit d'investissement, au deuxième semestre 2024.

BESOINS SCOLAIRES POUR LE SECONDAIRE, LE PRIMAIRE ET LE PARASCOLAIRE

La loi sur l'enseignement obligatoire (ci-après LEO) définit les obligations conjointes des communes et de l'État relatives à l'école obligatoire : « Les communes, d'entente avec l'autorité cantonale et les directions d'établissement, planifient et mettent à disposition des établissements les locaux, installations, espaces, équipements et mobiliers nécessaires à l'accomplissement de leur mission ».

Le Règlement cantonal sur les constructions scolaires primaires et secondaires (RCSPS) prévoit un processus lié à l'évaluation des besoins et à la planification scolaire visant à anticiper l'arrivée de nouveaux jeunes citoyens/élèves et l'évolution démographique, en prévoyant et planifiant l'adaptation des structures scolaires : « Les autorités adoptent un plan de développement à l'échelle des aires de recrutement des établissements concernés au sens de l'article 18 LEO, par lequel elles planifient à moyen et à long terme les sites scolaires, les locaux et les installations scolaires ».

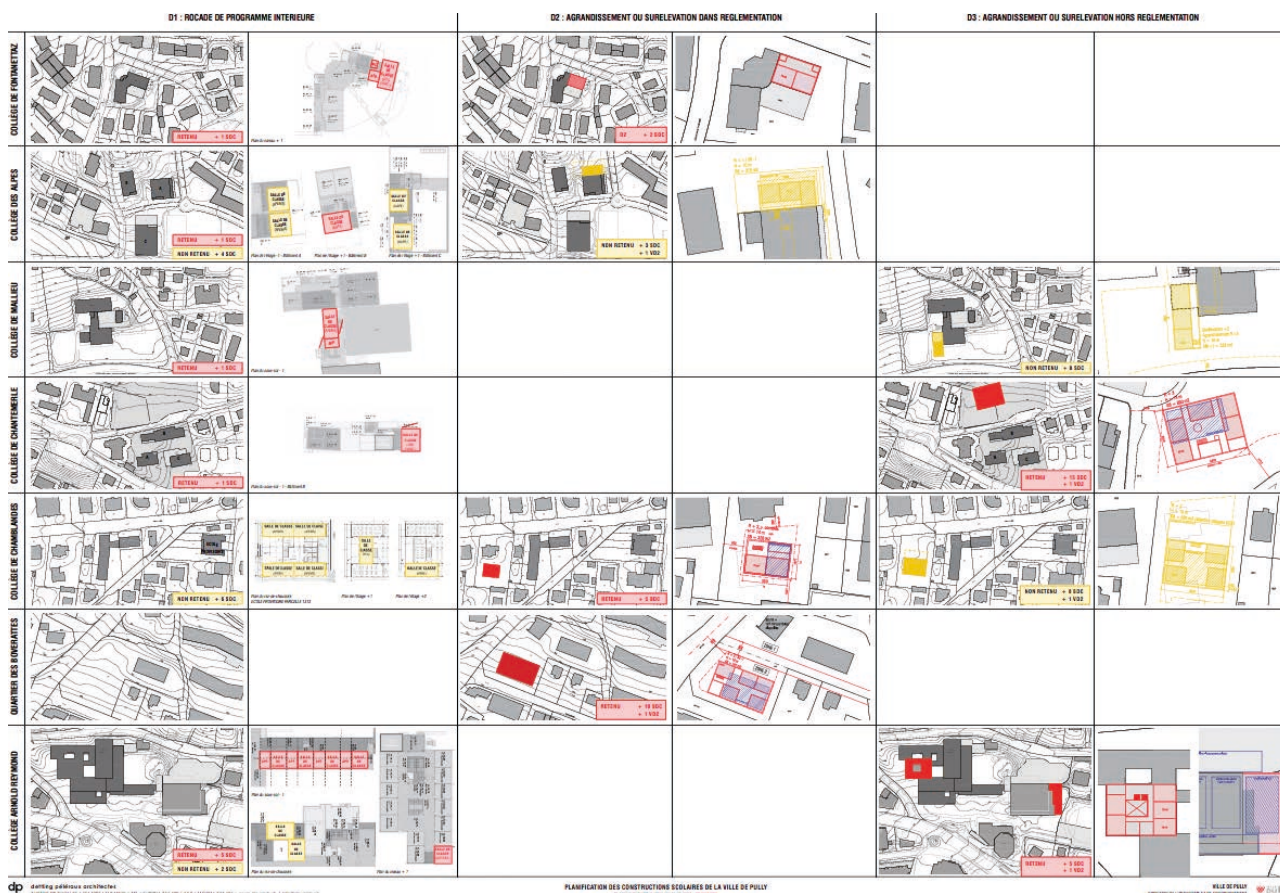
Le plan de développement, réexaminé au début de chaque législature, définit les besoins en locaux et installations scolaires, en prenant notamment en compte les critères suivants :

- L'évolution de la population scolaire concernée.
- L'accueil de jour des enfants au sens de la Loi sur l'accueil de jour des enfants.
- Les perspectives et enjeux des développements régionaux et communaux.

En 2022, la Municipalité a mandaté le bureau CBRE, Research & Consulting Suisse (ci-après CBRE) pour mener une réflexion sur le développement du bâti scolaire en amont de la construction du nouveau collège sur le site du collège Principal, dont l'ouverture est prévue en 2027.

Le Masterplan a été mis à jour en 2022. Des scénarios d'interventions ont été précisés pour les sites qui offraient le meilleur potentiel de développement.

Les temporalités à court et moyen long terme ont été précisées. Le tableau ci-dessous fait la synthèse de ces développements.



Dans son rapport, CBRE relève qu'entre la situation actuelle et 2029-2030, la population scolaire va croître et les besoins en salles de classe augmenter. Sans intervention ou construction de nouvelles infrastructures scolaires, provisoires ou définitives, le nombre de salles de classe à disposition ne suffira plus dès la rentrée 2023-2024.

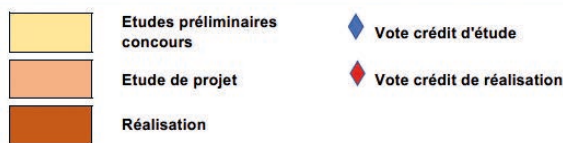
La DUE, d'entente avec la Direction de la jeunesse et des affaires sociales (DJAS), la Direction de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont (EP-PPB), ainsi qu'avec la Direction des domaines, gérances et sports (DDGS), a mené des réflexions sur les sites pouvant accueillir potentiellement des bâtiments scolaires.

La planification scolaire a été mise à jour dans un processus à long terme qui est le suivant :



Pully - planification scolaire

Projets	2022 / 2023				2023 / 2024				2024 / 2025				2025 / 2026				2026 / 2027				2027 / 2028				2028 / 2029				2029 / 2030				2030 / 2031			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
PHASE I : Rocades + travaux																																				
Ramuz 43																																				
Arnold Reymond																																				
Ramuz 73a																																				
Chamblandes 2																																				
PHASE II																																				
Bâtiment modulaire à Chantemerle																																				
Transformations Alpes																																				
PHASE III																																				
Extension Arnold Reymond																																				
Collège principal																																				
PHASE IV																																				
Bâtiment scolaire complémentaire																																				
Reconstruction C.F. Ramuz 73a																																				



Phase I

Les travaux et roclades engagés dans les bâtiments de Chamblandes 2, de C.F. Ramuz 73a, de C.F. Ramuz 43 et de l'Arnold Reymond permettront de répondre en priorité aux besoins scolaires du primaire et du secondaire pour la rentrée 2023-2024 acceptés par le Conseil communal le 7 décembre 2022 (préavis N°23-2022).

Phase II

La construction d'un bâtiment scolaire à Chantemerle pour le primaire est nécessaire pour la rentrée 2024-2025. Elle permettra également de libérer le collège des Alpes et de le mettre à disposition pour les besoins scolaires du secondaire.

Phase III

Des études ont été lancées en 2022 pour la construction d'une extension du collège Arnold Reymond pour le secondaire, ainsi qu'une nouvelle salle de gymnastique pour la rentrée 2027-2028.

Le nouveau bâtiment scolaire du site du collège Principal sera mis en service pour la rentrée 2027-2028.

Phase IV

La construction d'un bâtiment scolaire, dont l'emplacement reste à définir, sera réexaminée en 2024. Un point de situation sur les besoins scolaires permettra de confirmer ce projet.

La planification scolaire et sa mise en œuvre rapide ont engendré d'importantes études et travaux durant toute l'année 2022.

LOCAUX SCOLAIRES PROVISOIRES

Lors de sa séance du 7 décembre 2022, le Conseil communal a décidé d'allouer un crédit d'investissement de CHF 1'924'000.00 (préavis N° 23-2022) destiné à financer l'aménagement des locaux scolaires provisoires à l'av. C.F. Ramuz 43 et 73a, ainsi qu'à réaffecter des locaux scolaires du collège Arnold Reymond et du collège provisoire de Chamblandes 2.

La création de quatre salles d'enseignement dans le bâtiment provisoire de Chamblandes 2 pour les écoles primaires à la rentrée scolaire 2024 est rendue possible par le déménagement de l'UAPE « La Bulle » qui occupe actuellement des surfaces scolaires à Chamblandes 2.

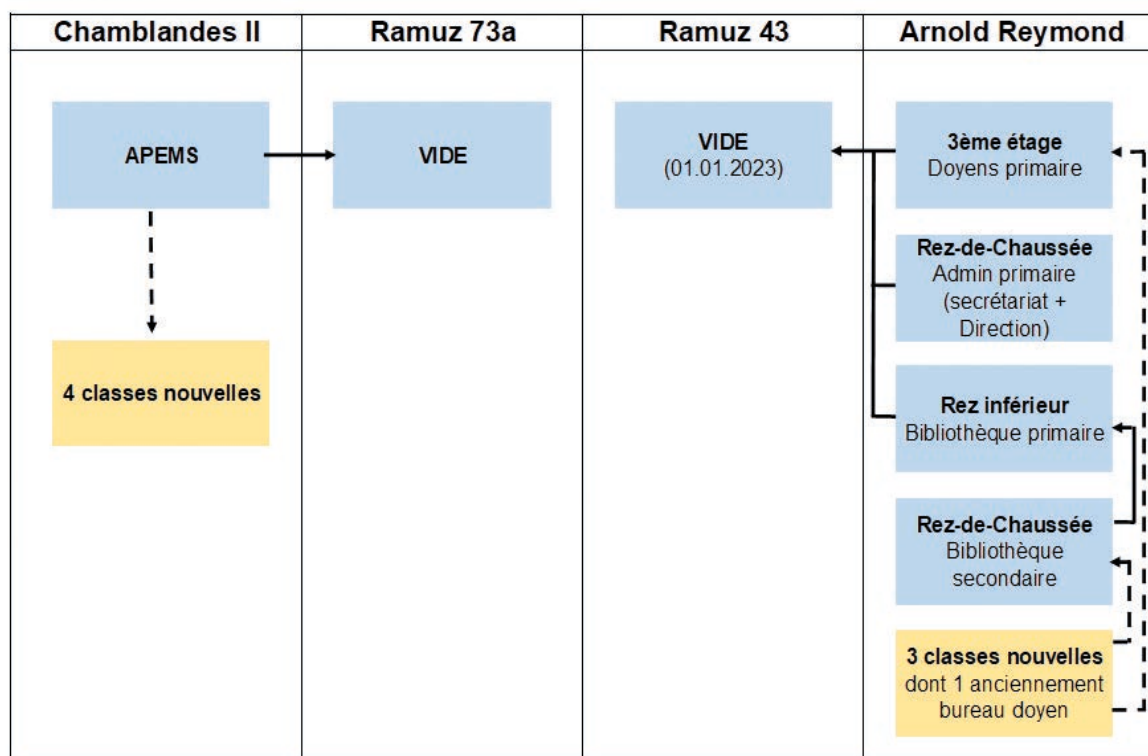
Cette UAPE sera relocalisée dans le bâtiment de C. F. Ramuz 73a, actuellement inoccupé. Il profitera de la proximité de l'UAPE « Les Copains d'abord » située à l'av. C. F. Ramuz 73. Cette opération, outre le fait qu'elle libère des surfaces de classes conformément à leur destination d'origine, a le mérite de séparer les programmes scolaires et parascolaires.

La création de trois salles d'enseignement dans le bâtiment Arnold Reymond pour les écoles secondaires à la rentrée scolaire 2024 est rendue possible par le déménagement de l'administration des écoles primaires à C. F. Ramuz 43 et par la relocalisation sur site de la bibliothèque des écoles secondaires, à la place de la bibliothèque des écoles primaires qui déménage également à C. F. Ramuz 43.

Cette opération, selon le schéma d'intervention suivant, outre le fait qu'elle libère des surfaces de classes conformément à leur destination d'origine, permet de séparer les programmes primaires et secondaires.



Pully - schéma des interventions



Les travaux vont démarrer au tout début de 2023 pour être achevés pour la rentrée scolaire 2023-2024.

SITE DE CHANTEMERLE, CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE MODULAIRE EN BOIS

Les réflexions sur les besoins scolaires et parascolaires ont mis en évidence la nécessité de construire un nouveau bâtiment à Chantemerle pour 2024, pour répondre aux besoins en matière scolaire pour les prochaines années et, en corollaire, des besoins induits en matière d'accueil parascolaire.

La construction d'un bâtiment scolaire à Chantemerle pour la rentrée 2024-2025 permet également de libérer onze salles d'enseignement et de couture du collège des Alpes et de les mettre à disposition pour les besoins scolaires du secondaire.

Cette opération, outre le fait qu'elle permet de répondre aux besoins scolaires des écoles, a le mérite de ne pas trop éloigner les classes secondaires du collège Arnold Reymond en attendant l'extension de ce dernier, prévue pour la rentrée 2027-2028.

En 2020 déjà, il avait été envisagé une construction provisoire au nord des parcelles de Chantemerle, propriétés de la Ville de Pully. Aujourd'hui, avec son implantation sur le front sud des parcelles, le long de l'av. de Belmont, en face de l'actuelle école de Chantemerle, toutes les mesures sont prises pour permettre l'accueil et la bonne intégration de nouveaux écoliers dans ce quartier.

Une procédure de demande d'autorisation est en cours ; le projet a été déposé à l'enquête publique fin 2022. Le début des travaux est planifié pour l'été 2023. Les travaux doivent être achevés pour la rentrée scolaire 2024-2025. Pour cela, une procédure d'appel d'offres en entreprise totale à coût forfaitaire, au sens de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) a été lancée fin 2022.

Une demande de crédit d'investissement sera présentée au Conseil communal en mars 2023.

PP8 - RÉAMÉNAGEMENT DE L'AV. DE LAVAUX - CONSTRUCTION DE L'ABRIBUS DE LA PLACE DE LA CLERGÈRE

Le réaménagement de l'av. de Lavaux (ci-après PP8) a pour but l'adaptation de la chaussée pour assurer la bonne circulation des bus à haut niveau de service (BHNS) ainsi que la création des aménagements paysagers destinés à requalifier l'espace public. Dans ce projet, la place de la Clergère constitue un enjeu majeur. En effet, la place, dans sa configuration actuelle, n'est pas satisfaisante et fait peu de cas du piéton et de l'habitant.

Le projet y prévoit la construction de deux abribus, dans les sens ascendant et descendant de l'av. de Lavaux à Pully. Leur finalité est la création d'une infrastructure fonctionnelle et performante pour abriter les usagers des transports publics. Conjointement, il s'agit également de contribuer à la création d'une place, d'un repère, d'un lieu emblématique pour les habitants de Pully.

La planification des étapes du projet de l'abribus est étroitement liée au déroulement du projet PP8 dans son ensemble. Le projet d'abribus a été déposé à l'enquête en même temps que le projet routier du PP8. Cette année 2022 a été en partie consacrée au traitement des 35 oppositions recensées à la suite de la mise à l'enquête publique du projet effectué à la fin de l'année 2021. Des premières séances de conciliation ont été organisées en septembre 2022 et le reste des oppositions sera traité en début d'année 2023.

PASSERELLE VERDAINE - PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA PASSERELLE, DE L'ESCALIER ET DE L'ASCENSEUR

La passerelle Verdaine est située en continuité de la rue Verdaine et permet de franchir les voies CFF et de rejoindre la place de la Clergère, au nord. Elle permet, par ailleurs, de relier le quai Nord au quai Sud à l'est de la gare.

Dans un état fortement dégradé, cet ouvrage est sous la surveillance conjointe de la DTSI et des CFF depuis plusieurs années. La structure métallique principale présente localement des zones de corrosion significative sur les sections d'acier. La dernière inspection réalisée cette année a relevé une dégradation de la passerelle plus importante que prévue et il n'est pas exclu que l'ouvrage existant doive être démonté avant le délai annoncé pour des raisons de sécurité. D'ici là, cet ouvrage situé sur les voies CFF continuera d'être régulièrement suivi par les services communaux, ainsi qu'un bureau d'ingénieurs spécialisés.

La Ville de Pully a conscience que le nombre d'usagers sera amené à évoluer en fonction de son développement, de celui des infrastructures de mobilité douce et de l'introduction des BHNS à la Clergère. De plus, le développement urbanistique et les nouveaux quartiers à venir dans le secteur Clergère Nord rendent indispensable le maintien de ce passage.

Une étude de renforcement provisoire de la passerelle a donc été menée par la DTSI. Un nouveau projet de rénovation ou de remplacement basé sur la configuration de la passerelle existante, ainsi que la tour de l'ascenseur est en cours.

CRÉATION D'UN ESPACE MUSÉAL C. F. RAMUZ À LA MUETTE ET D'UN ACCUEIL MUTUALISÉ

Lors de la séance du 21 juin 2017, le Conseil communal a décidé d'allouer un crédit d'investissement de CHF 1'181'000.00 (préavis N° 13-2017) destiné à réaliser un espace muséal consacré à Charles Ferdinand Ramuz dans la maison « La Muette » et créer la Fondation « La Muette ».

La création de l'espace muséal dédié à l'écrivain est réalisée dans le cadre de la rénovation de la maison dite « La Muette », dans laquelle vécut C. F. Ramuz de 1930 à 1947. Le cadre financier et juridique pour la mise à disposition de divers locaux, dont le bureau de l'écrivain, a fait l'objet d'une convention entre la propriétaire de « La Muette » et la Ville de Pully.

Une enquête complémentaire a été déposée en automne 2021 pour modifier la production de chaleur et installer des sondes géothermiques.

Dû aux retards et à l'incapacité du bureau mandataire de répondre aux enjeux du projet, la Municipalité a décidé de résilier son contrat avec effet immédiat lors de sa séance du 19 janvier 2022 et de charger la DUE de réaliser les prestations d'architecte.

Pendant les études du projet, la DUE a conclu que l'emplacement d'une réception à l'intérieur de l'espace muséal n'était pas réalisable. Pour ces raisons et au vu des économies d'exploitation possibles, décision a été prise de mutualiser les accueils du Musée d'art de Pully et de l'espace d'exposition « La Mulette » au ch. Davel 2.

Lors de la séance du 12 octobre 2022, la Municipalité a adjugé les travaux nécessaires pour réaliser l'espace muséal « La Mulette ». Les travaux d'architecture seront terminés fin mars 2023, suivis de ceux de scénographie. La réalisation des travaux de l'accueil mutualisé est prévue entre janvier et avril 2023. L'espace muséal sera ouvert au public en septembre 2023.

MAISON DE L'ENFANCE AU PARC GUILLEMIN

Une étude de faisabilité a été initiée à l'av. de Guillemain 9-11 dans l'hypothèse d'y établir une crèche-garderie en lieu et place de deux appartements existants. Des surfaces importantes inoccupées laissaient penser que le bâtiment pourrait être optimisé au moyen d'un programme associé au préscolaire plus en adéquation avec le site du parc Guillemain.

Des études ont été menées sur le bâtiment Guillemain 9-11, ainsi que sur la garderie de Guillemain 7, pour évaluer les capacités d'accueil et les éventuelles variantes constructives. La solution retenue est de réhabiliter Guillemain 9-11 pour accueillir des enfants et de réaliser une mise en conformité du bâtiment de Guillemain 7.

Les deux procédures distinctes ont permis d'attribuer le mandat du bâtiment av. Etienne-Guillemain 9-11 au bureau NB Architectes, à Lausanne, qui a remporté l'appel d'offres sur invitation et celui concernant le bâtiment sis à l'av. Etienne-Guillemain 7 au bureau Diserens-Maurel, à Lausanne, à l'issue d'une procédure de gré à gré, conformément à la Loi sur les marchés publics.

Les études des deux projets sont actuellement en cours et le Conseil communal a alloué, lors de sa séance du 3 novembre 2021, un préavis crédit d'études N° 16-2021, d'un montant de CHF 490'000.00 TTC pour permettre de financer la suite des études.

Les études des mandataires ont permis d'élaborer les plans de projet pour le bâtiment Guillemain 9-11 et la garderie de Guillemain 7.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME (CPU)

La Commission permanente d'urbanisme, placée sous la présidence de M. R. Kuonen, Conseiller communal, s'est réunie à deux reprises :

- le 28 avril : adoption du PA « Chamblandes-Dessous » et information relative à l'extension du Collège principal ;
- le 12 mai : adoption du PA « Chamblandes-Dessous » (2^e séance).

COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME (CCU)

Présidée par M. le Conseiller municipal L. Girardet depuis le 1^{er} juillet 2021, cette commission s'est réunie le 14 octobre 2022 afin de préavisier le projet de PA « Claire-Fontaine II » ainsi que divers dossiers d'autorisation de construire.

COMMISSION DE SALUBRITÉ

Présidée par M. le Conseiller municipal L. Girardet depuis le 1^{er} juillet 2021, la Commission s'est réunie à 32 reprises pour examiner et préavisier 54 demandes d'autorisation de construire. Elle a inspecté 32 réalisations en vue de l'octroi du permis d'habiter ou d'utiliser. Elle a été interpellée à 14 reprises par des locataires et des propriétaires confrontés à/ou divisés par des problèmes de sécurité et d'hygiène qui se sont finalement résolus.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES CIMETIÈRES

PARCS ET PROMENADES

Le nombre de collaborateurs de Parcs et Promenades s'élève actuellement à 10 personnes et 2 apprentis horticulteurs-paysagistes. Ils ont pu compter sur l'aide de 3 auxiliaires et stagiaires totalisant près de 1'630 heures de travail.

PATRIMOINE ARBORÉ

Le nouveau Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré et plan de classement – améliorant significativement la protection des arbres – a été adopté en deux fois par le Conseil Communal les 13 avril et 7 décembre 2022 (préavis N° 22-2022) et transmis, en fin d'année, au chef du département pour approbation. Son entrée en vigueur est attendue au premier semestre 2023.

Le nombre de procédures d'autorisation d'abattage ou d'élagage d'arbres est en très légère hausse et le nombre d'arbres concernés également, avec 61 dossiers pour 90 arbres en 2022 contre 58 dossiers pour 87 arbres en 2021. 16 demandes soumises ont été refusées en 2022 contre 15 en 2021.

En 2022, 5 demandes concernent des élagages. Sur 41 autorisations d'abattage (pour 51 arbres) délivrées, 36 l'ont été pour des raisons sanitaires ou un risque de chute avéré et 4 pour des projets de construction ou de réaménagement de jardin. 51 arbres de compensation ont été exigés.

Le contrôle et l'entretien des arbres de la ville se poursuivent afin de garantir la sécurité des usagers de l'espace public et un patrimoine arboré de qualité. Des travaux d'entretien, tel que du toilettage haubanages et mise en place de mulch ont été entrepris sur de nombreux arbres des parcelles communales.

- 2 expertises d'arbres ont été réalisées par des entreprises spécialisées en soins aux arbres.
- 9 arbres protégés ont été abattus pour des raisons sanitaires et de sécurité.
- 20 arbres ont été plantés afin de renouveler le patrimoine arboré et 47 afin de l'augmenter.

Un programme de subventions pour soutenir financièrement les plantations visant à améliorer écologiquement les espaces verts privés sur le territoire communal a été mis en place en juin 2022. Dans ce cadre, 4 demandes de subventions ont été accordées pour un montant global d'environ CHF 14'000.00.

À partir de novembre 2022 et pour une durée de trois ans au minimum, trois arbres ont été équipés de boîtiers non-intrusifs permettant de mesurer en temps réel et en continu la vitalité et la statique des arbres pour prédire les chutes et anticiper les soins à apporter à ces arbres pour augmenter leur durée de vie.

ENTRETIEN DES SECTEURS

La division Parcs et Promenades a réalisé, avec le concours de plusieurs entreprises, de nombreux travaux d'aménagement et d'entretien paysagers. Plusieurs projets ont été mis en œuvre afin d'entretenir et améliorer la gestion des parcs et favoriser la biodiversité, par exemple :

- Réfection de la pelouse du terrain de sport du collège Arnold Raymond.
- Création et rénovation de massifs de plantes vivaces dans différents secteurs (place Verdaine, Osches-Villardin, Collège de Chamblandes 2).
- Remplacement de haies de lauriers et thuyas par des haies d'arbustes indigènes (rive du lac, cimetière).
- Plantation d'arbres et d'arbustes indigènes au quai Milliquet et au parc Guillemin.
- Création d'une zone favorable à la biodiversité au ch. du Pré des Clos.

L'utilisation de produits phytosanitaires se limite à la lutte contre les ravageurs pouvant engendrer de gros dégâts, notamment contre la pyrale du buis. Dans ce cas, les produits biologiques sont privilégiés.

L'été sec a engendré une augmentation de la consommation d'eau pour l'entretien des gazons et des nouvelles plantations. Le choix de végétaux résistant à la sécheresse et la mise en place de paillis ou mulch sont privilégiés, afin de limiter la consommation d'eau.

Les 149 tonnes de déchets verts générés par l'entretien des espaces verts ont été valorisés par la compostière de la Coulette à Belmont. Environ 5 tonnes de branches ont été transformées en BRF (Bois Raméal Fragmenté) et réutilisées directement pour le paillage des plantations.

Parcs et Promenades a également réalisé des prestations pour d'autres services (vendanges, déneigement, etc.).

CIMETIÈRES

L'équipe du cimetière a procédé à 113 inhumations et s'est investie à accompagner les familles et les proches dans le deuil. Les 20 inhumations de corps représentent 17.7% et les 93 incinérations 82.3% des défunts accueillis dans les cimetières de Pully.

Elle a également procédé à la désaffectation de 61 emplacements (tombes, caveaux ou concessions) venus à échéance au cimetière de Chamblandes.

Les mesures visant à améliorer la biodiversité dans les cimetières se poursuivent avec la plantation d'arbustes indigènes, la mise en place de prairie et de gazon fleuri ainsi que par la plantation de nouveaux arbres majeurs.

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE DE RENNIER 44

L'équipe de l'établissement horticole a réalisé plusieurs décorations florales pour agrémenter les événements (14) qui marquent la vie associative, sportive et culturelle de Pully.

Plantes cultivées	Quantité
Plantes pour massifs, bacs et vasques (décorations estivales)	16'415
Plantes pour massifs, bacs et vasques (décorations automnales et printanières) dont 1'300 bulbes de printemps	21'652
Plantes pour fleurs coupées 4'000 bulbes	4'433
Plantes diverses pour décorations et manifestations	2'000
Plantes diverses cultivées pour vente aux communes voisines (Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Crissier)	7'100
Plantes diverses cultivées pour vente aux institutions de Pully (Fondation Verte Rive et Collège Champittet)	2'100

Après le départ à la retraite du chef de culture, l'exploitation de l'établissement horticole par Parcs et Promenades a pris fin au 31 décembre 2022.

**DIRECTION DE LA JEUNESSE,
DES AFFAIRES SOCIALES ET
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

C'est toujours un plaisir de vous présenter le rapport de gestion de la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (ci-après DJAS). Notre équipe a une nouvelle fois travaillé sans relâche, dans un contexte particulier, pour répondre aux besoins de notre population.

Je terminais mon message du rapport de gestion 2021 par la citation de Simon Sinek: « Une petite équipe, engagée à une cause plus grande qu'elle, peut réaliser absolument tout ».

Fort de cette citation, l'année 2022 débutait avec l'espoir de se débarrasser, ou du moins essayer d'oublier, deux années de COVID-19.

Malheureusement, cet espoir a été douché par la guerre entre la Russie et l'Ukraine avec pour corolaire une crise mondiale multi-domaines. Qui pensait qu'une guerre dite conventionnelle pourrait se dérouler en Europe ?

Et de cette situation s'en est suivi une inévitable et indispensable prise en charge des conséquences pour les plus vulnérables, dans la mesure de nos moyens, car comme le dit Laurent Roman « Dans la guerre, il n'y a ni vainqueur, ni vaincu. Il n'y a que de la souffrance et du malheur ».

C'est donc dans un esprit de soutien et de service que la DJAS a travaillé, en étroite collaborations avec les autres directions de la Ville de Pully, avec les partenaires sécuritaires, de l'enfance et des seniors au profit de notre communauté.

Les différentes activités menées par la DJAS l'ont été dans un contexte particulier, celui de « crise énergétique » et de « crise humanitaire ». Nous avons pris des mesures pour réduire la consommation d'énergie et avons sensibilisé nos équipes aux enjeux environnementaux liés à l'énergie et à l'importance de la conservation de l'énergie. Nous avons également travaillé pour répondre aux besoins des personnes touchées par la crise humanitaire. Nous sommes conscients de la gravité et nous restons déterminés à apporter notre aide à ceux qui en ont besoin. C'est le meilleur moyen de garantir que notre communauté reste forte et solidaire face aux défis à venir.

Ce rapport est le fruit d'un travail d'équipe qui présente un échantillon des diverses activités réalisées par les collaboratrices et collaborateurs de la DJAS que je remercie pour leur dévouement. Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec nos partenaires pour répondre, dans la mesure de nos moyens, aux besoins de notre population.

J'espère que ce rapport de gestion vous sera utile. Bonne lecture.

Jean-Marc Chevallaz

PÔLES DE COMPÉTENCE DE LA DJAS

La Direction de la jeunesse et des affaires sociales (ci-après DJAS) fournit à la population pulliérane des prestations sociales impliquant une gestion de proximité et relevant du domaine de l'intégration au sens large du terme. Elle déploie ses activités autour des pôles des aides individuelles, de l'accueil de la petite enfance, des activités scolaires, parascolaires et extrascolaires liées à l'enfance et à la jeunesse ainsi que des prestations en faveur des seniors. Visant à la cohésion sociale, l'ensemble de ces prestations est assuré par :

- 13 collaborateurs·trices au sein du Service de la jeunesse et des affaires sociales, dont 2 stagiaires qui suivent également des cours dans une Haute école spécialisée (HES), 1 stagiaire pré-HES et 1 remplaçante au secrétariat général ;
- 4 collaborateurs·trices au Home-École des Mosses ;
- 3 collaborateurs·trices à Espace Jeunes ;
- 1 animateur en milieu scolaire ;
- 15 accueillantes en milieu familial ;
- divers auxiliaires (personnel de réfectoire, moniteurs d'Espace jeunes, moniteurs de camps et colonies, personnel pour les études surveillées, auxiliaire de bibliothèque, commissionnaire).

PROJETS

COMMUNE EN SANTÉ

Durant l'année 2019, la Ville de Pully, par le biais de la DJAS, s'est lancée dans une démarche de labellisation « Commune en santé ». Le label permet d'inventorier toutes les mesures de promotion de la santé existantes sur un territoire communal et de se faire conseiller pour agir davantage en faveur de la santé des habitant·e·s.

Dans cette démarche, la DJAS a poursuivi différents objectifs comme la valorisation des mesures favorables à la santé déjà présentes ou encore le renforcement des compétences de la Commune dans ce domaine.

Au terme d'un processus de près de trois ans, le projet de labellisation de la Ville de Pully en tant que « Commune en santé » est arrivé à son terme en août 2022, impliquant différentes Directions et piloté par la DJAS en collaboration avec Unisanté.

Au total, 31 mesures ont été valorisées dans les six domaines d'action suivants : les espaces publics, la politique communale, l'offre de loisirs, la famille et la solidarité, l'école ainsi que la santé au travail et ont permis à la Commune d'obtenir la note de 3 étoiles, soit le maximum possible.

Parmi ces dernières, on retrouve par exemple, le soutien à la mobilité douce, Open Sunday, l'aménagement de l'espace public favorisant le bien-être de la population ou encore le soutien de la Commune aux projets de promotion de la santé dans les milieux scolaires.

CONCEPT PÉDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

La structure d'accueil familial de jour (ci-après AFJ) a débuté le projet d'élaboration du concept pédagogique qui doit être délivré au 31 décembre 2023, conformément à la révision des directives et des mesures de subventionnement du Canton. Ce projet a été pensé et organisé dans une visée participative des accueillantes en milieu familial (ci-après AMF). Les ateliers de co-production du concept pédagogique sont planifiés en 2023 et donneront lieu à un document qui présentera au public l'accueil familial de jour et ses pratiques éducatives. Il s'agit également d'un projet fédérateur centré sur la qualité de l'accueil proposé aux enfants et reposant sur une grande implication des AMF.

PROJET « REFORTE DE L'AFJ »

Le lancement du projet Refonte de l'AFJ a eu lieu en février 2022 et son développement va se poursuivre en 2023. Ce projet vise l'analyse et la révision des conditions d'emploi des AMF, des contrats proposés aux parents et à l'optimisation de la gestion administrative. Il répond à la valorisation des conditions de travail des AMF demandée par le Canton en matière d'accueil familial de jour.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFJ

Une révision du plan de développement 2020-2025 de la Structure AFJ a également été effectuée et livrée fin 2022, conformément à la directive de subventionnement de l'accueil familial de jour de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (ci-après FAJE) du 15 septembre 2021, art.VI « conditions de financement de la masse salariale des accueillant-e-s ».

ÉTUDE BESOINS DES JEUNES

Amorcée en septembre 2021, en collaboration avec l'équipe de « jaiunprojet.ch », l'analyse des besoins repose sur une enquête par questionnaire qui avait pour but de dresser un état des lieux du contexte de vie des jeunes et de leurs besoins, attentes et intérêts.

Un questionnaire a été envoyé durant la première semaine du mois de février 2022 par voie postale à chaque jeune de Pully de 13 à 18 ans. Une campagne de communication sur les réseaux sociaux réalisée par le Bureau de communication a accompagné cet envoi. 286 jeunes ont répondu au questionnaire. Le taux de participation, avoisinant les 25 %, a permis de rendre les résultats de l'analyse exploitables et de dégager des tendances générales.

Plusieurs thématiques seront reprises, à partir de 2023, par la nouvelle équipe d'Espace Jeunes pour répondre aux besoins exprimés par les jeunes à travers cette analyse.

TRANSFERT DE PRESTATIONS ENTRE LA FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE ET LA DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES AFFAIRES SOCIALES DE LA VILLE DE PULLY

La création d'un nouveau secteur « Animations et jeunesse » en automne 2021 avait pour but de centraliser l'ensemble des offres et des activités extra-scolaires destinées aux jeunes afin d'en optimiser la coordination générale par le délégué à la jeunesse communal.

Dans cette réflexion, il a paru nécessaire et opportun d'inclure dans ce secteur deux entités rattachées jusqu'à présent à la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (ci-après FEJ), à savoir, Espace Jeunes et l'animation en milieu scolaire. Afin de réaliser ce transfert en cours d'exercice budgétaire, un préavis a été soumis au Conseil communal le 13 avril 2022 pour validation de l'opération comptable permettant le transfert de la gestion de ces deux prestations et l'engagement d'une nouvelle équipe dès le 1er septembre 2022.

Comptablement, ce transfert s'est opéré par le biais de sections et de comptes déjà existants dans la comptabilité communale. Les montants nécessaires au fonctionnement d'Espace Jeunes du 1er septembre au 31 décembre 2022 ont été demandés dans le cadre de la procédure de crédits supplémentaires au budget 2022. Ces montants ont été déduits de la couverture de déficit accordée à la FEJ en 2022.

Outre la reprise de la gestion de ces deux prestations, le préavis visait l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 180'600.00 destiné à financer les coûts liés à la réfection et à la remise en conformité des locaux de cette structure.

Ce projet a bénéficié du soutien de différentes directions et services de la Ville de Pully (Ressources humaines, Direction des domaines, gérances et sports, Service des systèmes d'informations, Bureau de la communication) pour être mené à bien. Celui-ci sera finalisé en 2023 avec l'aménagement des locaux par l'équipe d'Espace Jeunes en collaboration avec les jeunes.

BESOINS SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES

Le partenariat entre la DJAS et les directions des établissements scolaires reste fort au fil des ans et les discussions sont fréquentes. Dans ce contexte, des besoins en matière de locaux scolaires à court terme, soit, trois nouvelles classes primaires et une classe secondaire pour la rentrée du mois d'août, ont été identifiés. Afin de réactualiser les résultats en matière d'effectifs scolaires issus des analyses précédentes et d'évaluer l'évolution de ceux-ci à plus long terme, une étude pouvant servir de référence pour les développements futur a été mandatée. Celle-ci fait notamment le constat que la Ville de Pully compte chaque année plus d'habitant-e-s et d'un rajeunissement de la population. Dans ce contexte, des groupes de travail ont été mis sur pied avec pour mission de travailler sur ces besoins en matière scolaire à court et à moyen terme.

Quatre phases ont vu le jour par le biais de la task force mise en place. Des structures de projet (équipes de projet, groupes de travail, comités de pilotage) adaptées et efficaces ont été mises en place pour chaque phase. La première phase vise à répondre aux besoins identifiés pour la rentrée scolaire 2023. La deuxième phase concerne la rentrée d'août 2024 avec l'ouverture d'un bâtiment modulaire en bois sur le site de Chantemerle et d'une solution d'accueil parascolaire sur le même site. La troisième phase prévoit l'agrandissement du collège Arnold Reymond en vue de la rentrée 2027 et finalement, la quatrième phase implique des solutions potentielles à mettre en place

à l'horizon 2030. La préparation des préavis relatifs à ces phases a débuté en 2022. La présentation de ceux-ci au Conseil communal a commencé dès le dernier trimestre. Celle-ci se poursuivra sur l'année 2023 avec les préavis relatifs aux phases suivantes.

AFFICHAGE NUMÉRIQUE FRONTAL

L'école est amenée à se numériser selon le souhait du Canton de Vaud et son projet « école numérique » a été lancé en 2021. Ce dernier charge les communes d'équiper l'entier de leurs classes avec des écrans de télévision tactiles de 86 pouces.

La Ville de Pully, par le biais de la DJAS et du SSI, a donc travaillé sur le projet afin de présenter un préavis au Conseil communal pour financer l'achat des 145 écrans répartis entre les 10 collèges que compte Pully. Le préavis, présenté le 2 novembre 2022, a été amendé de manière significative par le Conseil communal avec, d'une part, un financement accordé de CHF 590'000.00 en lieu et place de la demande initiale de CHF 1'130'000.00 et d'autre part, une mise en place autorisée uniquement pour les classes de 7P à 11S alors que le projet pédagogique du Canton propose une mise en œuvre commençant par le cycle 1 (1P-4P) et se terminant avec le secondaire.

La mise en place des écrans débutera en 2023 et la planification est en cours d'étude entre les différents acteurs impliqués.

REFECTOIRE PRIMAIRE

Le secteur de l'administration scolaire et parascolaire communale de la DJAS a mené une étude en avril pour identifier les besoins d'accueil sur le temps de midi pour les élèves de 3P à 6P sur le territoire communal. Suite à l'analyse des réponses, il a paru opportun d'ouvrir une nouvelle solution d'accueil à midi. Ainsi, un nouveau réfectoire primaire, « L'Entre-Deux », a vu le jour en août. Le lieu choisi se situe entre les collèges qu'il dessert, à savoir l'Annexe Ouest et Chamblandes. Le personnel nécessaire a été engagé pour assurer les prestations d'accueil et de gestion du site.

Le réfectoire de « L'Entre-Deux » a accueilli en fin d'année seize enfants et le nombre augmente au fur et à mesure que la prestation se fait connaître.

Autre nouveauté pour les deux réfectoires primaires, il est désormais possible pour les élèves de se faire servir des repas chauds et équilibrés sur inscription si la solution du pique-nique n'est pas souhaitée par les parents.

SECTEUR AFFAIRES SOCIALES

Courant 2022, l'équipe du secteur des affaires sociales (ci-après SAS) s'est vu étoffée par l'arrivée d'un 2^e stagiaire dont le temps partiel lui permet de suivre des cours à l'HEIG d'Yverdon-les-Bains.

Le SAS représente la Commune en différentes occasions, tant vis-à-vis du Canton dans le cadre de la mise en place de la politique d'intégration, que des associations qui constituent le tissu associatif pullièran.

Une réflexion transversale sur le positionnement de la Commune vis-à-vis d'une politique d'intégration « inclusive » visant à s'adresser non seulement aux personnes étrangères résidant sur le territoire communal, mais aussi à tous les membres de la vie publique, est désormais en cours. Le but étant de parvenir à maintenir et à développer une politique de cohésion sociale favorisant l'épanouissement de la population pullièrane, sans discrimination.

SOUTIEN AUX QUARTIERS SOLIDAIRES

La Ville de Pully soutient les deux quartiers solidaires, « La Mosaïque de Pully-Nord » et « Le Kaléidoscope de Pully-Sud », créés dans la commune. Ces deux associations de seniors se développent autour d'activités régulières (groupes de lecture, promenade, photographie, pétanque, spiritualité, etc.) ainsi que de certaines activités ponctuelles (table d'hôte, visites culturelles, etc.). La DJAS soutient leurs activités, notamment par un accompagnement régulier, une subvention annuelle, ainsi que la diffusion de documents informatifs tels que le journal d'information bimestriel, « l'Echo du Riolet », élaboré par la Mosaïque de Pully-Nord et le cahier d'activités du Kaléidoscope de Pully-Sud.

Le secteur « affaires sociales » est aussi à disposition pour un soutien logistique quant à la mise à disposition ou à la location des salles de la Commune à diverses fins : projection de photographies, assemblées, sont autant d'opportunités d'améliorer la cohésion sociale.

La crise sanitaire de ces deux dernières années a toutefois eu un impact important sur les activités dédiées aux seniors. Ces dernières ont pu petit à petit reprendre un rythme presque normal en 2022.

FÊTE DES VOISIN·E·S

La Fête des Voisin·e·s est une démarche européenne qui vise l'ensemble de la population afin de promouvoir les liens sociaux intergénérationnels et interculturels, la solidarité et la convivialité entre voisin·e·s. Cet événement, soutenu par la Ville et organisé par la population pulliérane elle-même, permet à cette dernière de partager un moment festif au pied d'un immeuble, dans un jardin, dans un parc ou encore une cour commune.

La cinquième édition de la Fête des voisin·e·s à Pully a pu se dérouler normalement le vendredi 20 mai 2022, sans changement de date inopiné lié à une situation sanitaire fluctuante.

Comme à l'accoutumée, la DJAS a distribué soixante « kits d'organisation » contenant des affiches, des cartons d'invitation, un bon pour les commerces locaux, des jus de fruits locaux et bios, des apéritifs ainsi qu'un sac taxé pour les déchets. En plus de son soutien logistique, la Ville de Pully a eu le plaisir d'agrémenter le kit d'organisation avec des entrées combinées pour le Musée d'Art et l'Archéolab ainsi qu'avec du vin issu des vignes communales.

COURS DE FRANÇAIS POUR MIGRANTS

Depuis 2014, les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry organisent, en collaboration avec l'association Français en jeu et avec le soutien du Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme, des cours de français pour personnes migrantes. En 2022, trois cours de français (un cours pour parents allophones et deux cours pour débutant·e·s) ont été organisés. Ces cours ont comptabilisé 21 personnes de Pully.

DEMANDES D'APPARTEMENTS

La Ville de Pully dispose de 34 logements dits à caractère social, au loyer contenu, qui sont gérés, à l'instar de l'aide individuelle au logement, par la DDGS.

Toutefois, la DJAS reçoit de nombreuses demandes de personnes domiciliées sur le territoire communal à la recherche d'un autre logement pour diverses raisons: changement de situation financière, maladie, rupture de colocation, ou encore agrandissement de la famille.

En 2022 s'est ajoutée la problématique d'un immeuble situé à l'av. de Lavaux qui est voué à la démolition. Le SAS a contacté tous les locataires seniors de cet immeuble et a mis en place une permanence informatique bimensuelle pour soutenir ces personnes dans la recherche d'un nouveau logement.

Un projet de 20 appartements à l'intention des seniors, le *Jardin des Désertes*, a également été annoncé comme à bout-touchant et de nombreuses personnes se sont adressées au service qui a pu les rediriger sur la gérance ad hoc.

Heureusement, certaines situations ont pu être débloquées: couple avec des problèmes de santé qui a pu être relogé dans un appartement adapté dans le quartier des Boverattes, personne seule habitant à l'av. de Lavaux qui a trouvé un appartement adéquat après des années de recherche, personne âgée dans une situation précaire qui a accepté de loger en EMS.

SUBVENTIONS DANS LES DOMAINES DU SOCIAL, DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE

Après 2 ans de pandémie, la crise en Ukraine, ainsi que l'inflation apparue par la suite ont provoqué un afflux de demandes auprès de nombreuses associations. En 2022, la DJAS a subventionné 36 associations à hauteur de CHF 64'870.00.0.

AIDES ET PRESTATIONS SOCIALES

La DJAS intervient également par des aides ponctuelles ou régulières, ciblées, auprès de la population pulliérane en situation financière précaire afin d'éviter l'exclusion sociale. Le détail est indiqué ci-après.

Aide sociale directe

Ces aides, conditionnées au remboursement du montant alloué pour tout ou partie, sont octroyées sous forme de secours financiers, de bons alimentaires ou de paiements de factures.

En 2022, dix dossiers ont été traités pour un montant total de dons de CHF 11'612.80 (CHF 12'450.35 en 2021) et quatre dossiers pour un montant total de prêts de CHF 6'338.30 (CHF 5'674.75.00 en 2021).

	Dons aide directe		Prêts aide directe	
	Dossiers traités	Montant total en CHF	Dossiers traités	Montant total en CHF
2020	7	6'890.80	4	2'052.35
2021	5	12'450.35	6	5'674.75
2022	10	11'612.80	4	6'338.30

Les demandes d'aides concernent généralement des dépenses imprévues qui mettent en péril le budget du ménage, une problématique qui touche tout type de population (jeunes adultes, personnes âgées, familles monoparentales). Une intervention coordonnée avec les organismes sociaux régionaux permet généralement de stabiliser la situation des requérant-e-s.

Les chiffres sont semblables à ceux de l'an dernier et une bonne partie des prêts sont liés à des coûts de logement suite à un incendie, heureusement sans blessé-e-s. La Commune se doit en effet parfois de prendre en charge des coûts de logement dans l'urgence et il est parfois nécessaire de transformer ces prêts en dons, suite à des situations particulièrement complexes.

Après un début d'année calme, les demandes de soutien ont repris un rythme habituel.

À constater qu'une partie de la population se retrouve face à des factures qu'elle n'arrive pas à payer en une seule fois, induisant un net accroissement des interventions sous forme de prêts/avance sur prestation.

Aide complémentaire communale

Destinée aux personnes bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI, l'aide complémentaire communale (ci-après ACC) est conçue comme une aide subsidiaire à l'aide cantonale. Elle se présente sous forme d'une allocation mensuelle de CHF 80.00 par ménage, à laquelle peuvent s'ajouter CHF 30.00 pour loyer élevé et CHF 47.00 pour chaque enfant à charge.

En 2022, 156 personnes ont obtenu une aide communale (150 en 2021). Un montant total de CHF 168'949.00 (CHF 158'604.00 en 2021) a ainsi été alloué.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires n'est pas linéaire en effet, elle conjugue sortie de l'ACC, déménagement, entrée en EMS, décès et nouvelles demandes. Au cours de 2022, 12 bénéficiaires sont sortis de l'ACC et 18 nouveaux dossiers ont été ouverts. Cette augmentation des mouvements s'explique par le vieillissement des bénéficiaires et par le fait que les organismes sociaux régionaux informent mieux leurs bénéficiaires et les accompagnent, si besoin, dans les démarches pour déposer une demande d'aide auprès de la DJAS.

Aide au transport pour les personnes à mobilité réduite

Par le biais de cette subvention, la Ville de Pully vise à assurer une égalité de traitement entre personnes valides et invalides, permettant à ces dernières d'effectuer des courses de loisirs au prix d'un billet de transports publics. En 2022, le prix de la course s'élève à CHF 3.70.

	Nombre de bénéficiaires THV - TMRL	Nombre d'utilisateurs THV - TMRL	Nombre de courses THV - TMRL
2019	286	180	5'037
2020	328	211	3'959
2021	364	235	4'236
2022	438	224	6'197

Les personnes à mobilité réduite attestée par le Centre médico-social, peuvent obtenir 96 bons de transports par an. Les courses sont organisées et gérées par « Transport à mobilité réduite Lausanne » (TMRL) et « Transport Handicap Vaud » (THV).

On constate que l'écart entre le nombre de bénéficiaires et le nombres d'utilisateurs et d'utilisatrices s'accroît, ce qui signifie que beaucoup de demandes sont traitées quand bien même 50 % des personnes ne vont pas utiliser la possibilité qui leur est donnée.

Quant aux personnes utilisant la prestation, celles-ci ont retrouvé exactement le niveau de mobilité pré-COVID, soit 28 courses/an par personne, ce chiffre étant tombé en dessous de la barre des 20 courses/an en 2020. En 2022, la participation de la Ville de Pully s'est montée à CHF 105'406.90 contre CHF 77'995.85 en 2021. Cette différence importante s'explique par un retour à la normale des courses effectuées après la pandémie de COVID-19.

Aide au transport pour les bénéficiaires des pc avs/ai

Cette aide se présente sous forme d'aide financière à l'acquisition d'un abonnement aux transports publics lausannois. En encourageant la mobilité des bénéficiaires, cette prestation contribue à améliorer leur qualité de vie et à lutter contre l'isolement social.

Au total en 2022, 45 bénéficiaires ont été recensés (49 en 2021) pour un montant de CHF 6'900.00 (CHF 7'260.00 en 2020). On observe une très légère baisse du nombre de bénéficiaires, qui ont pris leur abonnement pour une durée moyenne de 10.2 mois, soit la même durée qu'en 2021.

Afin de lutter contre le renchérissement du coût de la vie qui affecte particulièrement la part de population la moins aisée des habitants, la DJAS a proposé à la Municipalité de doubler cette aide mensuelle et cette mesure a été acceptée. Dès 2023, cette aide se montera à CHF 30.00 mensuels contre CHF 15.00 précédemment.

Taxe au sac – mesures sociales d'accompagnement

Afin d'alléger les charges des personnes particulièrement touchées par l'introduction de la taxe au sac, des mesures sociales d'accompagnement ont été mises en place par la Ville de Pully. Elles se présentent sous forme de dotation de sacs-poubelle (familles lors d'une naissance, personnes à faibles revenus, personnes souffrant d'incontinence), d'aide financière (EMS hébergeant des résidents incontinents) ou encore de collecte des déchets encombrants (personnes à mobilité réduite et à faibles revenus).

En 2022, 526 demandes de sacs taxés ont été traitées pour un total de 523 bénéficiaires. Un montant de CHF 87'763.97 (CHF 79'731.05 en 2021) a été alloué pour l'ensemble des mesures sociales d'accompagnement. Cette augmentation s'explique par une facture de 2021 pour des résident.e-s en EMS qui a dû être imputée sur les comptes de 2022.

Aides dentaires et orthodontiques

Sur la base d'une évaluation de la situation financière des parents, la Ville de Pully peut participer à la prise en charge de frais de traitement dentaire ou orthodontique des enfants en âge de scolarité obligatoire.

La baisse progressive globale du nombre d'aides au cours des dernières années s'explique notamment par le fait que les conditions d'octroi, datant de 1996, ne sont plus adaptées à la situation actuelle des familles. D'autre part, la complexité des démarches administratives et la multiplicité des intervenants découragent de nombreux parents, ce malgré les efforts fournis par la DJAS pour informer et accompagner les requérant.e-s.

Expulsions

Le rôle de la DJAS est d'informer la personne expulsée de son logement de ses droits et du déroulement de la procédure. À cela s'ajoutent un soutien psycho-social et une assistance durant la procédure.

En 2022, la DJAS a traité douze dossiers d'expulsion (trois en 2021) dont une expulsion forcée où le locataire a dû être relogé par la Commune en urgence. La pénurie de logements ne permet souvent pas aux personnes expulsées de poursuivre leur vie sur le territoire pullliéran.

Depuis le 1^{er} septembre 2018, suite à une modification de la Loi sur les communes, les frais d'enlèvement et de transport, de conservation, de vente ou de destruction depuis le trottoir, sont mis à la charge du locataire par la Commune qui doit en assumer, dans un premier temps, la prise en charge.

En 2022, la DJAS s'est retrouvée avec un montant de CHF 1'046.40, à basculer de prêt en don, concernant les factures relatives à l'enlèvement et au transport des biens depuis un logement jusqu'au garde-meuble communal.

Frais d'obsèques pour indigents

L'article 19 de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) stipule que: « Les communes assument les frais de sépulture des Vaudois indigents décédés sur leur territoire, sous réserve des conventions que l'État passe avec les communes où se trouve un hôpital ou un établissement médico-social ». En 2022, le SAS n'est exceptionnellement pas intervenu financièrement, mais a toutefois effectué un soutien administratif important dans deux situations distinctes.

SECTEUR ENFANCE 0-12 ANS

STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

La Structure d'accueil familial de jour (ci-après Structure AFJ) faisant partie du réseau regroupant les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry (ci-après réseau PPBL) est gérée par la Ville de Pully. Elle a pour but de proposer aux parents qui travaillent des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans au domicile d'accueillant-e-s en milieu familial (ci-après AMF). Les conditions d'exigence qui déterminent la qualité d'accueil sont définies dans la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et les directives cantonales pour l'accueil familial de jour.

L'ÉQUIPE

La Structure AFJ est conduite par une coordinatrice, employée à 50%, qui a pour mission principale de recruter et d'évaluer les candidat-e-s ainsi que de surveiller la qualité des lieux d'accueil. Elle encadre également les AMF, en assurant un soutien pédagogique et en proposant une formation continue adaptée à leurs besoins. Elle gère les demandes de placement des familles en liste d'attente et assure le suivi des placements en offrant un accompagnement aux parents qui le souhaitent.

Elle est épaulée par une collaboratrice administrative, employée à 80%, qui assure la gestion administrative de la Structure AFJ (contrats de prestations, décompte des heures d'accueil, facturation aux parents) et soutient les AMF sur le plan administratif.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Au 31 décembre 2022, la Structure AFJ comptait 15 accueillantes. Il n'y a pas eu de nouvel engagement. En ce qui concerne la fidélisation des AMF, il est à noter que la moyenne d'engagement en année (ancienneté) des 15 AMF est de 16 ans. Cette moyenne est de 7 ans pour l'ensemble du Canton de Vaud. 79 enfants sont accueillis et 87 enfants sont inscrits en liste d'attente.

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'AMF agréées	22	19	19	19	15
Nombre d'enfants au 31 décembre	110	106	91	82	79
Nombre d'heures d'accueil	106'657	104'912	99'548	88'113	82'841

Heures d'accueil des enfants en 2022		AMF agréées en 2022	
Lieu d'accueil	Nombre d'heures	Lieu de domicile	Nombre d'AMF
Pully	62'587	Pully	12
Paudex	0	Paudex	0
Lutry, La Croix	17'010	Lutry, La Croix	2
Belmont	3'244	Belmont	1
Total	82'841	Total	15

FORMATION CONTINUE

La formation obligatoire cantonale, organisée par la Communauté d'Intérêt pour l'accueil familial de jour (CIAFJ), comporte huit soirées (24 heures) durant la première année et demie d'engagement d'un-e AMF, puis d'une soirée par année.

En plus de cette offre, la structure de coordination a proposé aux AMF sept séances d'analyse de pratiques, une formation sur la communication et le partenariat avec les parents, répartie sur deux soirées, ainsi que le cours de premiers secours pédiatriques. Ces diverses formations, faites sur mesure, amènent des compétences et des outils pour accompagner les enfants et répondre aux attentes des parents. Elles rencontrent beaucoup de succès puisque l'équipe des AMF s'implique activement dans la formation.

Une bibliothèque a été mise en place pour les AMF avec des ouvrages liés au développement des enfants, à l'éducation et à la fonction d'AMF. En parallèle, une petite bibliothèque de livres pour enfants de qualité a également été mise sur pied afin d'enrichir les références des enfants en proposant de la variété directement au domicile des AMF lors des visites de la coordinatrice.

GESTION DES PLACEMENTS

Une amélioration de l'outil de gestion des demandes en liste d'attente a été effectuée ainsi qu'une révision du formulaire d'inscription à l'attention des parents. Le but de ces démarches est d'optimiser le traitement et l'orientation des enfants vers des places d'accueil familial de jour, en fonction des critères de priorité d'accès à l'offre. L'équipe de la Structure AFJ participe également au groupe de travail sur la liste d'attente centralisée du réseau PPBL qui permettra aux parents de s'inscrire via un portail et aux gestionnaires des placements en garderie, en UAPE et en accueil familial de jour, de mieux coordonner leurs actions au service des familles.

FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Voilà 16 ans déjà que la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (ci-après FEJ) remplit avec succès sa mission première qu'est la gestion des structures d'accueil de l'enfance créées par la Ville de Pully. L'année 2022 a été particulièrement riche en termes de planification de nouveaux projets. Qu'il s'agisse de projets liés au développement de l'offre d'accueil pour les familles de Pully ou de projets liés à des travaux de mise aux normes des structures, ce ne sont pas moins d'une quinzaine de projets qui ont pu être identifiés dans le cadre d'un plan de développement à l'horizon 2027. Les séances en groupes de travail ont été nombreuses afin d'ériger les premières fondations de ces projets d'avenir. Néanmoins, la FEJ ne s'est pas uniquement tournée vers le futur. Elle a également continué à répondre à la demande actuelle en développant l'offre parascolaire en période scolaire et durant les vacances. La difficulté d'accès à une place en préscolaire reste, quant à elle, d'actualité comme partout ailleurs (dans le canton). Bien que la FEJ mette tout en œuvre pour une utilisation efficiente et la plus complète possible des places disponibles, le nombre de familles en attente ne cesse de grandir. Au 31 décembre 2022, ce sont près de 400 familles qui étaient inscrites pour une demande de place.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

C'est sous la direction générale de la FEJ, conduite par Mme A. Corelli, avec le soutien du Conseil de Fondation, présidé par M. L. Chambour, que la FEJ se prépare au développement qui va se poursuivre dans les années à venir. Dans un environnement de plus en plus exigeant et en perpétuelle évolution, l'administration générale continue de consolider et de faire évoluer son modèle d'organisation tout en anticipant de manière efficace ses besoins structurels, la charge de travail et les ressources nécessaires. Les défis à venir restent nombreux. La mise en place des recommandations issues du diagnostic organisationnel se poursuit. Si le développement continu des structures sous gestion et l'évolution du nombre de collaborateurs et collaboratrices passent sans aucun doute par une adaptation des ressources organisationnelles, de nouveaux types de postes, identifiés dans le cadre de cette analyse, devront également voir le jour. Référent pédagogique, chargé de projets, chargé de sécurité ou chargé de formation, leur cahier des charges est déjà en cours de réflexion.

À l'instar des années précédentes, la Fondation a mené à bien différents projets s'inscrivant dans une perspective d'amélioration continue. C'est ainsi qu'en 2022, la FEJ a pu entre autres :

- mettre en place l'outil de gestion du temps et valider la phase test au sein de l'administration ;
- réaliser un appel d'offres afin de choisir un nouveau prestataire en matière d'assurances de personnes ;
- programmer deux journées de formation en neuro-leadership données par une intervenante externe, spécialiste dans ce domaine ;
- organiser une journée au vert pour l'administration et les directions sur le thème de la cohésion d'équipe ;
- créer un nouveau poste de référente pédagogique et chargée de projets ;
- relancer un colloque formateur au cours duquel l'équipe de formation de la FEJ a pu se retrouver pour un moment convivial et riche en échanges. L'écoute des expériences des uns et des autres permet d'en faire des forces et d'offrir ainsi un accompagnement professionnel et de qualité aux apprenti·e·s de la FEJ et étudiant·e·s en cours d'emploi ;
- présenter aux équipes les nouveaux outils RH à leur disposition, les perspectives à venir et continuer à tisser des liens lors de colloques « Spécial Ressources Humaines » dans les différentes structures de la FEJ ;
- analyser l'égalité salariale selon la Loi fédérale sur l'égalité des salaires entre femmes et hommes. Les résultats de cette analyse confirment que l'égalité des salaires est respectée au sein des institutions de la FEJ ;
- faire adopter par l'Administration cantonale des impôts son règlement de remboursement de frais professionnels ;
- intégrer le QR code dans les factures émises par le service facturation et améliorer l'outil de facturation KIBE ;
- transférer la gestion de la structure Espace Jeunes à la DJAS dès le 1^{er} septembre 2022 ;
- finaliser l'analyse de faisabilité en ce qui concerne la reprise de gestion des structures de Belmont ;

- poursuivre en collaboration avec la DJAS, les réflexions sur les projets de développement d'accueil collectif prévus ces prochaines années ;
- obtenir un don de CHF 190'000.00 auprès de la Loterie Romande pour entreprendre divers projets d'améliorations dans les structures.

AU SEIN DE LA STRUCTURE DE LA FEJ

Le travail accompli durant l'année 2022 au sein des différentes structures a été conséquent. La gestion de l'augmentation des coûts appliquée par les fournisseurs était un point préoccupant cette année pour les structures qui ont néanmoins su s'adapter et faire preuve de créativité. Outre ces aléas financiers, c'est bien la pénurie de personnel qui a une fois de plus été au cœur des préoccupations. Malgré les circonstances, les structures ont continué d'offrir un accueil de qualité et poursuivi de nombreux projets, tant au niveau de la formation continue que de l'accueil.

- La FEJ a contribué activement à la formation de la relève en accompagnant pas moins de sept apprenti-e-s en assistantat socio-éducatif jusqu'à la réussite de leurs examens finaux de CFC en 2022. Elle a également soutenu trois collaborateurs et collaboratrices dans l'obtention de leur diplôme fédéral décerné suite à la formation en école supérieure d'éducateur/éducatrice de l'enfance.
- Les visites inter-structures organisées pour et par les directions de la FEJ ont permis de poursuivre la découverte des fonctionnements et des pratiques mises en place au sein des autres structures de la FEJ. Grâce à des visites sur le terrain et à la présentation des projets institutionnels, les directions ont ainsi pu partager leur vision et s'enrichir mutuellement.
- Le concept des ateliers découverte de la nurserie de la Tourterelle a offert aux enfants l'opportunité de visiter des musées tout au long de l'année. À travers cette démarche pédagogique, les enfants développent leur créativité et découvrent des univers regorgeant de surprises pour leurs cinq sens.
- À la Garderie du Parc, les enfants ont pu participer à des exercices de sociabilisation canine (caresses, approche, jeux, brossage, déplacement). Cet atelier leur a permis d'acquérir ou de développer certaines compétences telles que verbaliser leurs émotions, prendre soin de l'autre, créer un lien avec un animal et être à l'écoute des besoins de chacun et de chacune. Pour clore cet atelier, les parents ont eu la chance de participer à une représentation au cours de laquelle leurs enfants ont pu présenter les nouvelles connaissances acquises durant cet atelier, avec beaucoup de fierté.
- Comme chaque année, les structures ont fêté le début de l'été et des vacances comme il se doit. Que ce soit à travers l'organisation d'activités particulières sur une semaine ou l'organisation d'une immense fête accompagnée de magnifiques buffets, les équipes éducatives ont démontré tout leur talent. Les parents ont été très reconnaissants de pouvoir partager avec les enfants et les équipes éducatives ces instants de convivialité qui leur avaient été refusés depuis 2 ans en raison de la situation sanitaire.
- La magie de Noël a coloré les structures de la FEJ de mille lumières et offert un moment d'émerveillement pour les enfants et leur famille. La créativité de chacun-e a participé à l'organisation d'animations permettant des moments d'échanges et de chaleur durant la période de l'Avent. Pour la première fête de Noël organisée par l'UAPE La Bulle, les parents ont eu la possibilité de prendre part à une œuvre caritative en achetant des billets de tombola. Au terme de cette belle initiative, plus de CHF 1'000.00 ont été récoltés au profit de l'Association Flavie qui soutient les victimes de brûlures graves. Du côté de l'UAPE des Alpes, les éducateurs et éducatrices ont rappelé aux enfants que donner pouvait procurer autant de plaisir que recevoir. À travers un voyage dans les rues de Pully, les enfants sont partis à la rencontre des partenaires qui contribuent à leur bien-être quotidien et qui restent trop souvent dans l'ombre pour leur adresser un immense merci. Que ce soit en offrant des biscuits ou en entonnant des chants de Noël, les enfants ont apporté beaucoup de bonheur et d'émotions aux différents prestataires de la FEJ.
- Depuis cette année, les enfants de Belmont ont pu être accueillis dans nos structures ouvertes durant les vacances scolaires.

Les équipes de la FEJ s'investissent quotidiennement pour que chaque enfant se sente épanoui et en sécurité. La FEJ propose des activités en fonction du développement des enfants afin de leur donner des outils pour développer leur autonomie. Bien que depuis plusieurs années déjà, les structures de la FEJ prennent en charge les enfants à besoins spécifiques, l'année 2022 comme en 2021 aura vu une importante augmentation du nombre d'enfants concernés. Face à ce constat, et afin de faciliter l'inclusion de ces enfants, une réflexion de fond a démarré dans le cadre d'un groupe de travail afin de développer une politique d'inclusion bienveillante et en accord avec la réalité du terrain.

Le financement du fonctionnement de la FEJ et de ses structures est pris en charge par :

- La participation des parents d'après leurs revenus : 43.8%
- Les subventions cantonales (FAJE) et fédérales (OFAS) : 21.6%
- Les revenus divers, tels que les dons et remboursements divers : 6.4%
- La subvention des communes à titre de couverture du déficit : 28.2%

Cette année encore, l'importance systématique des structures d'accueil pour la société et l'économie aura été mise en évidence. Essentielles à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, les structures n'auraient pas pu fonctionner sans la mobilisation et l'engagement des professionnels du secteur et le soutien financier communal.

Poursuivant son développement tout en faisant face avec réalisme aux défis et contraintes du quotidien, la FEJ est heureuse de pouvoir continuer à honorer la mission centrale qui lui a été confiée, à savoir le développement d'un accueil extra-familial de qualité pour les familles de Pully et de Paudex.

ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE

ÉCOLAGES ET DÉROGATIONS

Le suivi des enclassements et des fichiers des effectifs des élèves a contribué à l'établissement des coûts par élève, au contrôle des dérogations et des facturations d'écolages.

En effet, selon la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), les élèves sont scolarisés dans l'établissement scolaire correspondant à leur aire de recrutement. Cela peut faire l'objet de dérogations, notamment pour les classes de raccordement (ci-après RAC), de Sports-Arts-Études (ci-après SAE) ou pour des raisons d'équilibrage d'effectifs. Ces exceptions peuvent conduire à une facturation entre communes selon les tarifs fixés par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Celui-ci a édicté en décembre 2014 une directive fixant le montant des écolages facturables, à savoir CHF 1'300.00 ou CHF 4'000.00 par élève. En 2015, une convention portant sur l'entente intercommunale en matière scolaire des établissements primaires et secondaires de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne a été validée par le Conseil d'État. Cette convention fixe les refacturations des communes de l'Entente à hauteur de CHF 600.00 pour des écolages et CHF 4'360.00 pour des écolages incluant des frais liés aux bâtiments, soit l'hébergement de l'élève dans un bâtiment d'une commune tierce.

L'établissement primaire a accueilli, à la rentrée d'août, 412 élèves issus de 13 communes, dont 393 élèves de Paudex et Belmont-sur-Lausanne. De son côté, l'établissement secondaire a accueilli 212 élèves issus de 18 communes, dont 175 élèves de Paudex et Belmont-sur-Lausanne.

Un certain nombre d'enfants habitant Pully sont scolarisés dans des établissements d'autres communes pour des raisons pédagogiques (stabilité du processus d'apprentissage, raisons médicales, etc.) ou pour intégrer une structure spécifique (RAC, SAE, classe d'accueil, classe de certificat). Pour le primaire, cela concerne une dizaine d'enfants dans six communes pour un budget d'environ CHF 20'000.00. Au secondaire, il y a une quarantaine d'élèves pulliérans, dont la moitié en RAC, scolarisés dans huit communes. Le coût d'écolage pour ces enfants est d'environ CHF 65'500.00.

ASSURANCE ACCIDENT COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLÈVES

Seules trois déclarations ont été établies pour des élèves du secondaire à la suite d'un problème dans le processus de transmission repéré en fin d'année. 35 déclarations d'accident ont été établies et traitées (32 en primaire et 3 en secondaire) contre 51 en 2021.

Lieu d'accident	Nombre de cas
Gymnastique, piscine	(2 secondaires, 14 primaires)
Intérieur des bâtiments	(1 secondaire, 1 primaire)
Préaux	11 (ne concerne que le primaire)
Sur le chemin de l'école	0
Sorties scolaires	4 (ne concerne que le primaire)
Camps scolaires	2 (ne concerne que le primaire)
Colonies de vacances	0

LOCAUX, MOBILIER ET ÉQUIPEMENT

Un suivi des 188 salles de classe et locaux des onze collèges pulliérans a eu lieu comme chaque année, dans le but d'effectuer un relevé de l'état général du mobilier scolaire et d'en planifier le renouvellement prioritaire. L'entretien courant et la collaboration des concierges ainsi que des collaborateurs et collaboratrices de la DDGS permettent de maintenir l'ensemble du parc mobilier et immobilier scolaire en état et d'en maîtriser les coûts.

Pour les établissements primaires, environ CHF 98'000.00 ont été investis pour le remplacement de mobilier, de chaises, d'armoires, de vestiaires, de bancs, de matériel de sport, du matériel spécifique (travaux manuels, activités créatrices sur textiles, gymnastique, etc.) dans l'ensemble des collèges primaires. De plus, lors de la rentrée scolaire d'août, trois nouvelles classes ont été ouvertes dans les collèges de Chantemerle, de l'Annexe Ouest et de Chamblandes II. Elles ont été équipées avec du mobilier neuf. Cette année, un affichage numérique frontal (ci-après ANF) a notamment été installé dans la nouvelle classe de l'Annexe Ouest dans une optique de test.

Concernant les établissements secondaires, environ CHF 49'000.00 ont été consacrés au renouvellement de mobilier divers, ainsi que de matériel spécifique (travaux manuels, sport, musique, etc.). Un ANF a également été installé durant l'été.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le bus scolaire de la Ville de Pully, conduit par des chauffeurs d'une entreprise privée, a assuré pour les élèves du primaire :

- Les transports entre collèges pour les leçons de couture, de gymnastique et de natation pour les collèges de Chamblandes, Chantemerle et Fontanettaz ;
- Les déplacements spéciaux dans le cadre de projets pédagogiques ;
- Les déplacements des élèves de 6P et 7P à l'école à la montagne.

Les élèves du secondaire des Monts-de-Pully ont bénéficié du service de Taxibus des transports lausannois (tl) ainsi que d'un abonnement annuel Mobilis junior.

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES ABONNEMENTS DE BUS POUR JEUNES EN FORMATION

La Ville de Pully prend en charge les frais de transports de nombreux élèves en fonction de différents critères.

Critères	Montant de la subvention	Nombre remis	Montant dépensé
Elèves scolarisé·e·s à plus de 2.5 km (RAC, SAE, Monts-de-Pully compris)	de CHF 468.00 (abo. annuel 2 zones) jusqu'à CHF 1'341.00 (abo. annuel 7 zones)	27	CHF 19'008.00
Elèves de Pully scolarisé·e·s à plus de 1 km de leur domicile	CHF 448.00 (abo. annuel 2 zones moins CHF 20.00 de frais administratifs)	523 (dont 45 inutilisés)	CHF 214'144.00
Jeunes en formation	CHF 214.00 (50% abo. annuel 2 zones moins CHF 20.00 de frais administratifs)	50 (dont 5 inutilisés)	CHF 10'700.00

Le nombre d'abonnements remis chaque année augmente de manière constante. Toutefois, 9% de ces abonnements n'ont pas été retirés.

Les élèves en classe RAC bénéficient également, selon la réglementation cantonale, d'une prise en charge des frais de repas.

SERVICE MÉDICAL

Dans le cadre du Règlement cantonal sur la santé scolaire, les médecins scolaires supervisent l'activité des infirmières scolaires et sont membres des équipes de santé des établissements. Ils participent aux actions de prévention et de promotion de la santé en accord avec l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (ci-après Unité PSPS). Ils peuvent être appelés à examiner des élèves. Ils sont rémunérés à l'heure par la Commune selon un barème établi par le Département cantonal de la santé. La Commune n'intervient que pour l'engagement des médecins, le règlement de leurs honoraires et l'équipement adéquat des locaux.

Lors de la rentrée scolaire d'août, une nouvelle médecin scolaire pour le secondaire a été engagée par la Commune en la personne du Dre Hagemann Gysling. Elle remplace le Dr Cuttelod qui a pris sa retraite en mars.

SERVICE PSYCHOPÉDAGOGIQUE ET LOGOPÉDISTE

Ce service dépend de l'Office de psychologie scolaire. Il est rattaché au centre régional de Grandvaux, avec une participation financière des communes régionales liée à cette infrastructure. Ainsi, seuls les coûts des locaux et du mobilier sont à la charge de la Commune pour la douzaine de bureaux à disposition de l'équipe de Pully, ce qui représente une dépense d'environ CHF 19'000.00. Du mobilier a notamment été acheté cette année pour un peu moins de CHF 3'000.00.

VISITES DE DÉPISTAGE DENTAIRE ET PROPHYLAXIE

Les dépistages obligatoires, réalisés par les quatre dentistes scolaires de Pully et Paudex, se sont déroulés entre mars et avril pour la première fois depuis le début de la pandémie.

Les enfants de classes primaires de Pully ont bénéficié d'une à trois interventions de prophylaxie par une enseignante en hygiène dentaire, prestation également à la charge de la Commune.

ANIMATION ET PRÉVENTION SANTÉ

La Ville de Pully participe, avec un budget de CHF 17'500.00, aux programmes des établissements scolaires et de l'Unité cantonale PSPS. Cette année, les enfants ont été sensibilisés à diverses problématiques, notamment dans le cadre de cours donnés par la Fondation PROFA (3P, 6P et 8P) et par le théâtre Caméléon (9S, 10S, 11S) en lien avec l'éducation sexuelle, l'éducation à la vie et la prévention des abus sexuels. Les enfants ont également été sensibilisés à la prévention routière ainsi qu'à la prévention de la délinquance juvénile en évoquant notamment le harcèlement sur les réseaux. L'approche de la nature a également été abordée en continuant la gestion de « carrés potagers » initiée il y a maintenant plusieurs années.

En outre, un animateur en milieu scolaire intervient dans les classes des établissements primaires et secondaires dans un but préventif de socialisation. Ces interventions sont un outil important de sensibilisation des élèves aux relations sociales, ainsi qu'au développement de l'estime de soi. Depuis le 1^{er} septembre, l'animateur en milieu scolaire est rattaché à la DJAS.

SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Conformément à l'arrêt fédéral du 7 décembre 2017, le Règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire (RLEO) a été révisé. L'entier des charges liées aux sorties est dorénavant financé par la Ville de Pully à l'exception des frais de repas qui sont toujours demandés aux parents à hauteur d'un maximum de CHF 16.00 par jour.

FÊTES DES ÉCOLES ET PROMOTIONS

Ces deux manifestations sont organisées par les établissements scolaires et financées par la Commune. Après deux éditions particulières, ces événements ont pu se dérouler comme à l'accoutumée. Les prix décernés chaque année durant les promotions par les établissements scolaires à des élèves méritants sont financés par des fonds communaux et par des dons privés ou associatifs.

COURSES D'ÉCOLE ET DÉPLACEMENTS SPÉCIAUX

Des tickets collectifs de bus tl ont été délivrés par la DJAS aux élèves et accompagnants pour les déplacements « spéciaux » (spectacles, visites de musées, piscine, etc.), qui sont couverts par le budget communal des courses d'école et des déplacements. Le bus scolaire a également été mis à disposition des classes pour des projets pédagogiques et des sorties en forêt.

Depuis août 2020, un montant de CHF 20.00 par élève de la 1P à la 5P est accordé. Plus d'une trentaine de sorties ont été réalisées par ces classes durant l'année pour un budget de CHF 9'500.00. Les élèves de 6P à 8P bénéficient déjà de camps scolaires dans leur programme. Par conséquent, il n'y a plus de subvention prévue pour les sorties hors-cadre pour ces degrés scolaires.

VOYAGES HORS-CADRE

Suite à l'année 2021 et les restrictions liées au COVID-19 qui avaient fortement impacté les sorties de classe, l'année 2022 a vu les élèves pulliersans repartir, majoritairement en Suisse, en voyage sur une semaine complète. Les subsides communaux octroyés chaque année pour les voyages hors-cadre des élèves du secondaire se sont élevés à environ CHF 190'000.00. Le détail des dépenses effectuées se décompose comme suit :

- 12 classes 9S, dont 1 classe Ressources (ci-après RES), ont participé aux traditionnels camps de ski ainsi qu'à des sorties journalières en fin d'année pour certaines d'entre elles ;
- 7 classes de 10S ont effectué des séjours linguistiques. 2 d'entre elles sont parties en Allemagne (Fehmarn, Leipzig) alors que 5 autres ont, à travers le programme Movetia, fait un échange à Herisau au sein d'une école partenaire. En fin d'année, certaines classes ont fait des sorties journalières, réunissant souvent plusieurs classes ;
- 7 classes de 11S ont réalisé des voyages d'étude à travers la Suisse (Zürich, Winterthur, Lucerne, Vallée des Conches, Brienz) et 3 classes ont fait un camp sportif, dont un en France (Bellecin).

SPECTACLES ET CULTURE

Les classes du secondaire ont assisté à des représentations de cinéma, de théâtre, ainsi qu'à des animations théâtrales. Lorsque les activités ont lieu hors du temps scolaire, les subsides communaux s'élèvent à 50% du prix des places, le solde étant financé par les participants.

CARREFOUR-CHANSONS

Ce spectacle annuel est financé par la Commune. Les établissements scolaires mettent à contribution corps enseignant et enfants.

Les 17, 18 et 19 mai 2022, le traditionnel Carrefour-Chansons a eu lieu à l'Octogone. Le spectacle musical intitulé «Après de mon arbre» a été interprété par douze classes (environ 240 élèves) des collèges de Mallieu et de Paudex. Fil rouge théâtral : la Bonne Compagnie et l'Entraide familiale de Pully-Paudex-Belmont. Scénario et mise en scène sous la direction de M. M. Giaque, animateur en milieu scolaire, et de Mme H. Chaubert ; direction musicale assurée par M. F. Di Donato, accompagné de MM. J. Bevilacqua, T. Jüdt et B. Klaus, musiciens.

CAMPS SCOLAIRES AUX MOSES

L'épidémie de COVID-19 n'a impacté que les prestations du début d'année. L'interdiction d'organiser des camps en janvier et février a contraint à l'annulation de cinq camps scolaires destinés aux classes de 8P. Outre le contexte sanitaire, les camps scolaires pour les classes de 6P, 7P et 8P ont été impactés par les travaux de réhabilitation du Home-École.

De mi-février à fin mars, l'équipe du Home-École a organisé six camps de sports d'hiver pour les classes de 8P au sein des locaux de l'auberge de Château-d'Oex. Cette auberge a été louée dans le cadre des travaux de réhabilitation du Home-École afin d'assurer des prestations en lien avec l'initiation et la sensibilisation aux sports d'hiver pour les classes de 8P.

D'avril à juin, dix classes de 6P et quatre classes d'enseignement spécialisé ont pu se rendre au chalet du Bois-du-Moulin pour des sorties scolaires encadrées par le personnel du Home-École. Ces sorties ont permis à chacune des classes de profiter d'activités en extérieur sur deux journées.

De la rentrée d'août jusqu'à fin novembre, les dix nouvelles classes de 6P ainsi que deux classes d'enseignement spécialisé ont pu se rendre également au chalet du Bois-du-Moulin pour des sorties scolaires encadrées par le personnel du Home-École sur trois journées.

Conformément à l'arrêt fédéral du 7 décembre 2017 relatif aux contributions financières des parents pour les camps scolaires, la Commune a été contrainte de réduire la participation financière des parents qui s'élève désormais à CHF 80.00 par semaine. Ce montant correspond aux frais de repas de CHF 16.00 par jour à charge des parents. Le reste des dépenses engendrées par une semaine de camp ou pour les sorties scolaires est ainsi entièrement pris en charge par la Ville de Pully.

Les camps scolaires représentent la majeure partie de l'activité du Home-École durant l'année. Ces activités sont planifiées dans le but de répondre au mieux aux exigences du Plan d'Etudes Romand (PER).

Le personnel suit régulièrement les formations «Jeunesse et sport», permettant ainsi de bénéficier de subsides cantonaux annuels qui, cette année, ont été impactés par l'absence de camps en hiver 2022 et s'élèvent à environ CHF 11'500.00.

PRESTATIONS PARASCOLAIRES

RÉFECTOIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRE

En août, des changements majeurs ont eu lieu dans l'accueil parascolaire communal. La salle de pique-nique de Chantemerle, forte de plusieurs années d'existence a changé de nom pour devenir le réfectoire primaire *La Salamandre*.

Le réfectoire *La Salamandre* continue à accueillir les élèves de la 3^e à la 6^e année. Il propose désormais deux types d'accueil : pique-nique (les enfants amènent leur nourriture) et repas (un traiteur livre chaque jour des repas chauds et variés). De janvier à juin, 43 enfants y ont été accueillis, et 40 d'août à décembre.

Le réfectoire *L'Entre-Deux* a été créé pour accueillir les élèves de la 3^e à la 6^e année des collèges Annexe-Ouest et Chamblandes. Il se situe dans la salle de paroisse de l'église St.-Maurice et permet d'accueillir jusqu'à 30 enfants et propose, comme à La Salamandre, deux types d'accueil. Si dix enfants y ont été accueillis en août, ils étaient seize au mois de décembre, cela représente une augmentation de 60%.

Depuis fin février, le réfectoire secondaire, accessible aux élèves dès la 7^e année et jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, a repris ses horaires d'ouverture étendus. Plusieurs aménagements de l'offre et du mobilier ont eu lieu afin de rendre l'endroit plus attrayant

ÉTUDES SURVEILLÉES

Depuis la rentrée scolaire d'août, cinq classes d'études sont réparties dans les collèges Principal, des Alpes, de Chantemerle, du Pavillon de Chamblandes (ouverte à la rentrée) ainsi qu'au local d'accueil de l'av. du Prieuré 4A. Les études surveillées se déroulent les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 17h pour les 3P à 6P et de 15h30 à 17h50 pour les 7P et 8P.

Au total, 71 enfants ont été inscrits lors de la rentrée scolaire, soit une légère augmentation par rapport à 2021, mais toujours loin des chiffres de 2020 s'élevant à 106 enfants. De nombreuses modifications d'effectif (inscriptions, désinscriptions) ont lieu tout au long de l'année. La facturation aux parents, basée sur des forfaits semestriels pour 1, 2 ou 3 jours par semaine, représente annuellement environ CHF 11'500.00.

PÉDIBUS

Au vu de la baisse de fréquentation annuelle du pédibus, cette prestation a été reprise depuis la rentrée d'août 2021 par l'association Pédibus Vaud et n'est donc plus de compétence communale. La Commune de Pully continue de participer aux frais relatifs à l'entretien des panneaux de signalétique des lignes.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

CONTRÔLE DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Avec l'introduction de la LEO il y a 7 ans, le contrôle de la scolarité n'incombe plus aux communes, mais aux directions des écoles. En 2022, 852 enfants en âge de scolarité secondaire (11-15 ans) étaient inscrits à l'Office de la population.

	Nombre	Pourcentage
Enfants fréquentant l'établissement scolaire secondaire de Pully	688	80.75%
Enfants scolarisés dans un autre établissement public (dérogations)	16	1.90%
Enfants scolarisés dans une école privée	145	17%
Enfants suivant une scolarité à domicile	3	0.35%

Au 31 décembre, 2'023 enfants en âge de scolarité primaire (de 4 à 11 ans) étaient recensés par l'établissement scolaire primaire.

	Nombre	Pourcentage
Enfants fréquentant l'établissement scolaire primaire de Pully-Paudex-Belmont	1'702	84.13%
Enfants scolarisés dans un autre établissement public (dérogations)	15	0.74%
Enfants scolarisés dans une école privée	281	13.89%
Enfants suivant une scolarité à domicile	9	0.45%
Parapublic	11	0.54%
Inscription reportée	3	0.15%
Enfants scolarisés hors Vaud	2	0.1%

ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE DE PULLY-PAUDEX-BELMONT

L'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont, dirigé en intérim par Mme Borlat, compte 1'702 élèves, soit 90 classes réparties dans les collèges des trois communes.

Degré scolaire	Nombre de classes
1-2P	22
3-4P	21
5-6P	21
7-8P	22
7-8P/MO-CP (développement primaire)	1, collège Principal
CRPS (enseignement spécialisé)	2, pavillon de Chamblandes II
Accueil	1, pavillon de Chamblandes II

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE PULLY-LAVAUX

L'établissement secondaire de Pully, dirigé par M. S. Fague, accueille 688 élèves répartis en 35 classes.

Depuis le 21 août 2017, l'établissement secondaire de Pully est reconnu comme établissement « Sports-Arts-Études » pour les espoirs du basket vaudois. Ainsi, l'établissement accueille actuellement 24 élèves scolarisés en 9, 10 et 11S, soit : 18 garçons et 6 filles provenant de diverses communes du canton et sélectionnés par l'Association vaudoise de basket. Cette année, toutes les classes sont situées au Collège Arnold Reymond.

9 ^e degré	12 classes	(6 VG, 6 VP)	235 élèves
10 ^e degré	11 classes	(5 VG, 6 VP)	220 élèves
11 ^e degré	11 classes	(5 VG, 6 VP)	223 élèves
Classe « Ressources »	1 classe		10 élèves

La répartition structurelle des 688 élèves est de 56% en voie pré-gymnasiale (ci-après VP), 43% en voie générale (ci-après VG), et 1% en classe « Ressource ».

Pully	483	Belmont	137	Paudex	38	Lutry	6
Assens	1	Ballaigues	1	Blonay	1	Chavornay	1
Chexbres	2	Clarens	2	Crissier	1	Epalinges	1
Forel	1	Gland	1	Grandvaux	1	Lausanne	4
Mont-sur-Lausanne	1	Morges	1	Muttrux	1	Renens	1
St-Prex	1	Vevey	2				

CLASSE D'ORIENTATION ET D'ENSEIGNEMENT SPECIALISÉ

À l'instar des dernières années, l'organisation des transports et sa gestion financière ont été confiées à l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont-sur-Lausanne et au Service cantonal de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (ci-après SESAF). La Commune assure la mise à disposition des locaux avec facturation d'un loyer au SESAF.

COURS ET SPORT SCOLAIRE FACULTATIFS

Cours d'échecs, assuré par M. S. Fague (six élèves de 9 à 11S). Ce cours permet aux élèves issus de VP et de VG de découvrir et de progresser dans l'univers du jeu d'échecs. Tactiques et combinaisons, ouvertures et finales sont quelques thèmes qui ont été abordés de manière théorique et pratique. Le cours – prioritairement destiné aux débutant-e-s – a également permis de jouer de nombreuses parties sous la forme de tournois et de blitz (parties de 5 minutes).

Journal «Noir sur blanc», rédacteur en chef: M. B. de Rham (dix élèves). Ce cours est entièrement financé par l'État de Vaud. Le journal est vendu CHF 2.00 l'exemplaire, ce qui permet de couvrir les frais d'impression. En 2022-2023, dix élèves participent à l'élaboration du journal de l'école, de 24 pages, qui paraît quatre fois dans l'année scolaire et dont le tirage s'élève à 110 exemplaires. Lors des comités de rédaction, les sujets, qui reflètent les intérêts des élèves et accordent une place importante à la vie de l'établissement, sont discutés, retenus, précisés. Ensuite, chaque élève élabore et rédige son/ses article(s) puis le/les corrige le cas échéant d'après les indications de l'enseignant-e responsable qui se charge de la mise en page. Les journaux sont imprimés au Centre d'édition de l'État de Vaud.

Atelier de théâtre, assuré par Mmes C. Biermann et S. Gugler (douze élèves entre 13 et 14 ans). Ce cours est entièrement financé par l'État de Vaud. Le spectacle est élaboré à partir des improvisations des élèves et débouchera sur deux représentations auxquelles les parents des comédiens seront conviés au mois de mai 2023 au Théâtre de la Voirie.

Atelier Chanson, assuré par MM. G. Natterer et F. Di Donato (27 élèves entre 12 et 15 ans). Cette option facultative donne la possibilité aux élèves du collège Arnold Reymond de présenter un spectacle de chansons en anglais, en français ou dans une autre langue qu'ils ont choisie. Ce cours est entièrement financé par l'État de Vaud, mais aussi par la Ville de Pully qui prend à sa charge des frais liés aux représentations scolaires et publiques de l'Atelier-Chanson (sonorisation, captation vidéo), à l'achat de matériel et qui met à disposition le Théâtre de l'Octogone. Grâce à cette aide, les conditions de concerts, les intervenants (sonorisateur, éclairagiste, technicien de plateau), le matériel et le lieu sont comparables à des situations d'artistes professionnels.

Pour l'année 2022, les élèves ont pu choisir eux-mêmes les chansons à présenter en spectacle. Il en a résulté un choix très varié. Parmi les chansons, 4 étaient en français, 2 en allemand et 1 en roumain.

Les spectacles de l'Atelier Chanson ont pu, cette année, avoir lieu dans des conditions normales (sans restriction sanitaire): trois pour les classes et un pour le public des parents. L'Atelier Chanson s'est produit aussi fin juin, durant les cérémonies des promotions.

Cours Act-Top Mode, assuré par Mme D. Bach Depommier (onze élèves de 9 à 11S VG-VP). Ce cours propose des activités créatrices en lien avec la mode. Cette année, le cours accueille onze élèves, autant de garçons que de filles. Des projets toujours aussi variés sont au programme.

Sport scolaire facultatif, assuré par M. G. Saudan (127 élèves). Le Sport scolaire facultatif (SSF) rencontre un bon succès auprès des élèves, malgré une tendance à la baisse de l'engagement des élèves pour les cours facultatifs, malgré les efforts pour diversifier l'offre. Les salaires des moniteurs et monitrices sont payés par la Commune, mais remboursés à 80% par le Canton. Les moniteurs «Jeunesse et Sport» reçoivent une prime en supplément.

Cours organisés en 2021 et nombre de participants

Athlétisme	30	Parkour	15
Volleyball	16	Skateboard	16
Futsal	14	Basket	17
Natation Générale (6 à 8P)	9	Natation artistique	10

DIVERS

Conseil de délégués, il est entièrement financé par l'État de Vaud. Deux délégué·e·s de chaque classe sont élu·e·s par leurs camarades. Ils se réunissent par groupes de réflexion (une réunion par mois environ) dont les thématiques ont été choisies en séance plénière et sont encadrés par deux enseignants, Mme C. Maliev et M. Y. Nour.

Le Conseil des délégué·e·s est un chaînon essentiel de l'apprentissage concret de la citoyenneté par les élèves, qui ont l'occasion de prendre la parole, de proposer des projets concrets à réaliser dans le cadre scolaire, d'en débattre, de présenter les projets retenus et de les défendre devant le directeur, pour finalement, dans une large majorité des situations, les réaliser directement ou assister à leur réalisation.

Les délégué·e·s proposent des améliorations concrètes de la vie dans l'établissement, telles des journées à thèmes, la décoration du hall pour Noël, avec le concours de la Ville de Pully qui fournit le sapin et autres décorations de saison. Le nouveau logo du collège a été exploité pour la fabrication et la vente de t-shirts et de pulls imprimés dans une entreprise de la région. Après un essai très concluant avec la volée de 11^e années 2021-2022, l'édition d'un year-book pour tout le secondaire 1 va démarrer au printemps 2023. À la suite du succès de la première table de ping-pong, une deuxième sera ajoutée en janvier 2023. Divers aménagements, tels que des tables extérieures, sont en constante discussion et amélioration, sans oublier l'organisation du bal des 11^e année, l'un des points d'orgue de leur fin de scolarité.

Une délégation de trois délégué·e·s, accompagnés de leurs responsables, a rencontré le conseil d'établissement en date du 21 septembre 2022. Les différentes demandes formulées ont occasionné explications et échanges constructifs, permettant aux élèves de mieux comprendre les aspects à prendre en compte lors de décisions. Leurs suggestions ont de leur côté été relayées aux autorités et les réponses régulièrement favorables prouvent que l'assemblée des délégué·e·s est une instance utile qui participe concrètement à la vie de l'établissement.

Atelier slam, entre avril et juin 2022, dix classes de 9^e année ainsi que la classe RES ont participé à un atelier slam organisé par Narcisse, slameur romand. Guidés par l'artiste et par leurs enseignant·e·s de français, les élèves ont écrit des slams et appris à les déclamer. Cette activité s'est terminée par un concours de slam qui a eu lieu à l'Octogone et auquel ont assisté les classes de 9^e année concernées, M. Fague et des représentant·e·s des autorités communales. Les finalistes ont ensuite pu enregistrer avec Narcisse une vidéo de leur slam dans un studio professionnel. Ils ont également présenté leur slam à l'Octogone lors des cérémonies des promotions.

« Entre deux mondes », dans le cadre du Festival Cinéma Jeune Public, tous les élèves des classes de 11^e année ont assisté au CityClub Pully à la projection de sept courts-métrages de divers pays. Ce programme mélangeait les styles et les cultures pour aborder un sujet universel, l'adolescence.

Film « Animal », en décembre 2022, toutes les classes de 9^e année ont pu assister à l'Octogone à une projection du film de Cyril Dion « Animal » dont la thématique est en lien avec le changement climatique et l'extinction des espèces.

Spectacles, quelques classes ont assisté à des projections de films au CityClub Pully, à des spectacles dans les théâtres de la région ou visité des expositions.

Festisoupe, la traditionnelle Festisoupe, organisée dans le cadre de la « semaine du goût » a pu reprendre après deux années sans possibilité d'organisation, avec 150 participant·e·s. Cette année, la devise était de venir avec son bol ou son assiette et sa cuillère.

Cours d'éducation nutritionnelle, des cours d'éducation nutritionnelle ont été dispensés en anglais et en allemand aux classes de 11S (aussi pour les échanges linguistiques). Cette année, les élèves de la classe RES ont continué à s'occuper du jardin d'herbes et du jardin derrière les salles de sciences et cultiver quelques légumes.

SECTEUR ANIMATIONS ET JEUNESSE

Le secteur Animations et Jeunesse (SAJ) vise à coordonner l'ensemble des prestations et des activités extra-scolaires destinées aux enfants et aux jeunes (Colonies de vacances, Passeport Vacances, Open Sunday, etc.).

La seconde mission de ce secteur est de développer une politique de jeunesse, par le biais d'un panel d'activités répondant aux besoins des jeunes, en lien avec le plan directeur de la DJAS et le programme de législation en vigueur.

COLONIES ET ACTIVITÉS DE VACANCES

Compte-tenu des travaux de réhabilitation du Home-École, les colonies, d'ordinaire organisées aux Mosses, ont été mises en œuvre dans l'auberge de jeunesse de Château-d'Oex.

Les retours positifs de 2020 et 2021 ont poussé la DJAS à reconduire un accueil à la journée pour les enfants de 2P à la 6P au refuge du Bois du Moulin et à la salle de la Salamandre au refuge des 4 Vents. Cette formule a de nouveau rencontré un vif succès. Les travaux de mise en conformité pour le refuge du Bois-du-Moulin permettront d'organiser à nouveau des colonies avec hébergement en 2023.

Lieu	Dates	Durée	Nombre d'enfants	Âges
Colonie à Château-d'Oex	21.02 – 25.02.2022	5 jours	13 enfants	8 à 12 ans
Activités aux Monts-de-Pully	04.07 – 08.07.2022	5 jours	25 enfants	7 à 10 ans
	11.07 – 15.07.2022	5 jours	18 enfants	7 à 10 ans
	18.07 – 22.07.2022	5 jours	23 enfants	7 à 10 ans
Colonie à Château d'Oex	04.07 – 08.07.2022	5 jours	19 enfants	10 à 16 ans
	11.07 – 15.07.2022	5 jours	20 enfants	10 à 16 ans
	18.07 – 22.07.2022	5 jours	10 enfants	10 à 16 ans
	14.08 – 17.08.2022	4 jours	20 enfants	10 à 16 ans
Stage sportif à Pully	17.10 – 21.10.2022	5 jours	24 enfants	5 à 10 ans
Colonie à Château-d'Oex	21.10 – 25.10.2022	5 jours	25 enfants	10 à 16 ans

PASSEPORT VACANCES

Le Passeport Vacances offre aux jeunes de 9 à 15 ans révolus, durant deux semaines en juillet et deux semaines en août, de nombreuses activités proposées par une multitude de passionné-e-s dans les domaines de la santé, de la culture, des loisirs ou des sports.

La Commune de Pully fait partie de l'Association du Passeport vacances de la région lausannoise (ci-après APVRL). À ce titre, la DJAS, qui par ailleurs est représentée au comité de l'APVRL, propose et coordonne 210 places d'activités destinées aux enfants de Pully et de la région lausannoise.

En 2022, la Commune a vendu 103 Passeports Vacances contre 58 en 2021.

OPEN SUNDAY

En 2017, la DJAS et la DDGS ont pris l'initiative de démarrer un projet « OpenSunday » en collaboration avec la Fondation IdéeSport. Chaque dimanche après-midi de novembre à mars, l'OpenSunday Pully accueille les enfants de la 3P à la 8P dans la salle de l'Annexe Ouest.

Le concept est de permettre aux enfants de s'amuser dans un cadre sécurisé à travers une large palette d'activités sportives, culturelles et ludiques. Ce programme encourage les enfants à se dépenser physiquement par le jeu, les sensibilise à une alimentation saine, facilite les échanges, la non-compétitivité et l'intégration sociale.

La participation des enfants est gratuite. L'encadrement du projet est assuré par des adultes qualifiés et par une équipe de jeunes coachs habitant la région, tous formés par la Fondation IdéeSport. La Ville de Pully fait figure de pionnière, puisqu'elle est la première Ville romande à implémenter le programme « OpenSunday Inclusion ».

La cinquième saison de l'OpenSunday Pully s'est déroulée du 7 novembre 2021 au 3 avril 2022 dans la salle de sport de l'Annexe Ouest. Cette saison a été marquée par un fort engouement des familles et des enfants à la reprise, en novembre 2021. Cet élan a été brusquement freiné en fin d'année, lorsque la pandémie de COVID-19 s'est renforcée, touchant de nombreux enfants. Il a ensuite été délicat de proposer une promotion forte du projet, vu la situation sanitaire au sein des écoles de la région. Si le nombre de participant-e-s s'est réduit en cours de saison, la qualité de la relation entre les coachs et ces enfants s'est en revanche renforcée.

Données statistiques de la saison 2021-2022

Evènements	17
Nombre de participant-e-s	260
Nombre de visites enregistrées	549
Statistiques de la participation	Moyenne participation totale : 32.6 enfants Maximum : 80 enfants Minimum : 11 enfants

La Municipalité, consciente de l'importance d'une telle prestation pour les enfants surtout dans un contexte post-pandémique, a décidé de reconduire une nouvelle saison 2022-2023 qui a débuté le 6 novembre 2022.

ESPACE JEUNES

Espace Jeunes est un accueil libre pour les jeunes de 12 à 18 ans encadré par des professionnel-le-s. C'est un lieu de rencontres et d'activités ludiques, culturelles et sportives, ainsi qu'un espace de socialisation pour expérimenter la vie en collectivité. Les projets développés le sont de manière participative afin de permettre aux jeunes de se les approprier et d'acquérir de nouvelles compétences. Espace Jeunes vise à répondre aux besoins des jeunes de la ville de Pully et de leur offrir un lieu où ils se sentent bien. La prévention est aussi un axe important de son action, ainsi que le suivi socio-éducatif des jeunes qui en sont demandeurs.

Espace Jeunes a réouvert le 2 novembre 2022, après avoir été fermé au début de l'année 2020. Espace Jeunes se veut être un lieu accueillant et convivial, ouvert à toutes et à tous sans discrimination. L'accueil y est libre. Les jeunes s'inscrivent en début d'année et adhèrent par la même occasion à la charte et aux valeurs du lieu. La fréquentation quotidienne en décembre 2022 était de 40 à 50 jeunes.

POLICE EST LAUSANNOIS

C'est à titre informatif que les chiffres suivants figurent dans le rapport de gestion de la Ville de Pully. Police Est Lausannois, entité de l'Association de communes Sécurité Est Lausannois (ci-après ASEL), dispose de son propre rapport de gestion. Pour les détails de son activité, il y a donc lieu de se référer à cet écrit.

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

1'213 heures (1'150 en 2021) ont été consacrées à des tâches déléguées par la Ville de Pully, telles que délivrance des autorisations de stationnement et d'utilisation du domaine public, entretien des horodateurs et gestion de la monnaie, Police des déchets, etc.

	Pully	Paudex	Savigny	Belmont	Total des 4 communes
Dénonciations à :					
L'autorité communale :					
• Commission de police					2'486
• Loi sur les amendes d'ordre	23'947	3'567	11'657	3'173	42'344
La Préfecture (divers, circulation, police commerce, etc.)	288 (281)	45 (20)	436 (381)	63 (27)	825 (672)
Ministère public	136 (73)	40 (45)	63	6	146
Tribunal des mineurs	11	0	0	1	12
Interventions globales (sur demande ou spontanée)					2'734*
Personnes et véhicules contrôlés dont :					2'191*
• Personnes interpellées (flagrant délit ou recherchée par une instance)				149	
Rapport de renseignements divers					494
Enregistrements de plaintes					644
Exécutions de mandats et notifications diverses					1'506

*Dans les versions précédentes, ces deux chiffres étaient additionnés. Par gain de clarté, il a été décidé de les dissocier.

Dans le domaine préventif, les faits suivants peuvent être cités :

- 1'180 automobilistes (1'335 en 2021) et autres usagers ont fait l'objet d'un avertissement suite à diverses infractions ;
- 26 lettres d'avertissement (42) ont été adressées pour des infractions relatives au bruit, au comportement des chiens et dans le domaine de l'élagage des haies d'ornement ;
- 685 (861) présences aux entrées et sorties de classes de Pully ;
- 1'204 contrôles de circulation sur la commune de Pully (chiffres identiques en 2021) ;
- Plus de 5'468 patrouilles/présences préventives (6'888) ont été effectuées à Pully (patrouilles pédestre, cycliste et motorisée et autres présences préventives aux abords des écoles).

Circulation

Le Service de police a enregistré un total de 214 (251) accidents dont les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool. 92 (109) ont fait l'objet d'un rapport officiel et 123 (142) ont été arrangés à l'amiable entre les parties. Sur ce total, 142 (179) ont été dénombrés sur la commune de Pully. Dans le détail :

- 45 (50) avec dommages matériels ;
- 19 (25) avec lésions corporelles ;
- 77 (103) avec dommages matériels de peu d'importance ou bénins et sans faute grave (arrangement à l'amiable).

Par ailleurs, 68 (49) personnes ont été contrôlées en état d'ivresse au volant de leur véhicule. Sur ce nombre, 33 (37) se trouvaient en état d'ivresse qualifiée (taux égal ou supérieur à 0.40 mg/l).

Prévention-Proximité

Cette année, les policiers de la cellule ont agi dans de nombreux domaines, en particulier ceux touchant aux incivilités, aux infractions LCR et au Règlement général de police intercommunal, ainsi que dans le cadre de nuisances et autres conflits. Plus de 3'600 actions préventives (idem en 2021) ont été effectuées sur l'ensemble des quatre communes, notamment aux abords des écoles et lors de patrouilles pédestres. Dans le domaine de la circulation, les collaborateurs de la section ont procédé à 96 (87) contrôles, dont 74 dans le domaine de la « dissuasion » (52 contraventions). Les 22 autres contrôles étaient à but préventif dans le cadre de campagnes coordonnées avec les polices communales et la police cantonale. Lors de ces actions, de nombreux flyers et autres articles promotionnels ont été remis aux usagers.

Le personnel de la section a déployé son stand de prévention sur le territoire de l'ASEL à 9 reprises (14). À ces occasions d'échanges avec la population, près de 400 personnes (733) ont été rencontrées. Plus de 290 flyers préventifs ont été distribués, de même que des centaines d'articles promotionnels (stylos, sprays désinfectants, disques de stationnement, grattoirs, étuis empêchant la lecture inopinée des cartes de crédit, etc.) ont été offerts.

Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants

Dans le domaine de la lutte contre la consommation, la détention et le trafic de stupéfiants, 36 personnes (48) ont été interpellées en possession de produits stupéfiants. 5 personnes (3 majeurs et 2 mineurs) ont fait l'objet d'une dénonciation à l'Autorité compétente (MP et TM) et deux autres ont été mises au bénéfice de l'amende d'ordre. En outre, à 7 reprises (7) de la marchandise a été découverte sur la rue, sans qu'elle puisse être attribuée à un auteur.

Par ailleurs, 6 automobilistes (3) ont été interpellés alors qu'ils circulaient sous l'influence de produits stupéfiants.

Surveillance automatique du trafic (SAT)

7 carrefours (7) sont équipés d'installation de contrôle des feux rouges et de la vitesse, soit :

- Carrefour de la Damataire Sud (directions Vevey/Lausanne) ;
- Carrefour de la Clergère (direction Lausanne) ;
- Av. de Lavaux – av. du Tirage (directions Vevey/Lausanne) ;
- Av. des Désertes – rte du Port (directions Vevey/Lausanne) ;
- Av. C. F. Ramuz – ch. du Préau (directions Vevey/Lausanne) ;
- Av. C. F. Ramuz, hauteur du collège de Chamblandes (directions Vevey/Lausanne)
- Bd de la Forêt – av. de la Rosiaz (directions Belmont-sur-Lausanne/Lausanne)

Les caméras de contrôle ont fonctionné durant 26'280 heures (20'582). Sur 9'902'250 véhicules (8'305'108) « contrôlés », 5'050 (5'147) ont été pris en infraction. 822 (soit 0.008%) pour non-respect de la phase rouge de la signalisation lumineuse et 4'227 (soit 0.04%) pour excès de vitesse. 26 conducteurs (31) ont été dénoncés à la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h) et 11 (5) au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h). Vitesse maximale enregistrée : 85 km/h au niveau du carrefour de la Clergère (50 km/h).

CONTRÔLE DE LA VITESSE

Radar mobile (véhicule)

Les contrôles quotidiens effectués sur Pully l'ont été notamment à proximité des écoles et dans les zones 30 km/h.

- 531 heures (484) de contrôle « radar » effectuées sur 47 artères différentes de Pully avec 137'276 véhicules contrôlés (115'213). 10'683 contraventions relevées (9'418) dont 67 conducteurs (67) dénoncés à la Préfecture (dépassement de plus 15 km/h) et 20 (5) au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h).
- Vitesses maximales enregistrées en localité: 80 km/h au ch. de Rennier (zone 50), 49 km/h à l'av. des Alpes (zone 30).
- Vitesses maximales enregistrées hors localité: 148 km/h à la rte d'Oron (zone 80), 106 km/h à la rte d'Oron (zone 60).

Viasis

Pour garantir un effet préventif et répondre également aux nombreuses sollicitations de citoyens souhaitant des contrôles de vitesse dans leur quartier, Police Est Lausannois dispose de trois appareils de mesure de vitesse plus communément appelés « Visispeed ». Ces radars pédagogiques ont ainsi été installés sur une durée totale de 969 jours (1'152).

Les données récoltées renseignent sur le comportement des usagers, notamment sur la vitesse (minimum, moyenne et maximum) ainsi que sur le nombre de véhicules empruntant l'artère en question.

Unité de signalisation routière

L'unité SR, composée de 5 collaborateurs (2 responsables au bureau SR et 3 constituant l'équipe technique), gère notamment les missions suivantes :

- Les panneaux de signalisation lors des demandes de réservations de places de parc, pour les chantiers, manifestations, déménagements et livraisons privés ;
- Exécuter le marquage routier (rafraîchissement des lignes, places de parc, passages de sécurité pour piétons, pose de pictogrammes, etc.) ;
- Entretien et, si besoin, remplacer les signaux routiers défectueux ;
- Appuyer et collaborer avec les responsables des divers services techniques des communes partenaires – élaborations de plan de circulation, stationnement ;
- Collaborer avec les diverses unités du service de police, en particulier pour la prise en charge de certains motocycles signalés, abandonnés – pose des appareils de comptage pour la circulation, etc. ;
- Gestion administrative et logistique pour la bonne marche de l'unité SR (planification du travail, horaires, demande de congés, achat et entretien du matériel, machines et des véhicules, etc.) ;
- Contrôle des chantiers dans le domaine du respect du droit sur la circulation routière ;
- Séances avec les entreprises générales de construction, travaux routiers, gérances et propriétaires.

Lors de l'année 2022, en complément des tâches précitées, l'unité de la signalisation routière a poursuivi dans la mise aux normes sécuritaires (SUVA) des moyens et méthodes de travail, en collaboration étroite avec le chargé de sécurité et la Direction des domaines, gérances et sports de la Ville de Pully (DDGS). Elle a réorganisé ses locaux techniques afin de répondre aux critères de stockage des peintures et de nombreux produits spéciaux. Prochainement, l'unité SR partagera, avec la DDGS, un nouveau local de giclage en cours de construction dans le dépôt des artisans, aux Anciens-Moulins. De plus, elle bénéficiera d'un espace sécurisé pour l'entretien des chablonis et outillages divers utilisés en peinture à l'atelier de la Damataire.

L'agencement terminé d'une remorque, destinée à un appui de la signalisation routière, regroupe le nécessaire afin de boucler un périmètre, dévier la circulation, interdire des accès, etc. Ce matériel tracté pourra être engagé également pour tous les événements majeurs, éléments naturels, incendies, inondations, accidents routiers d'ampleur pour lesquels 60 m linéaires de barrières, dont des extensibles, rubalises, cônes et nombreux signaux, sont à disposition pour ces interventions.

Le personnel a été particulièrement sollicité à Pully dans le cadre d'importants chantiers en cours (quartier des Boverattes - Caudoz, Chamblandes, Pully hyper-centre, sentier du Lycée, av. C. F. Ramuz, etc.) La SR est intervenue à 26 reprises (45) pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de déprédations, ainsi qu'occasionnellement à la mise en place des dispositifs signalétiques COVID sur la voie publique. 540 interdictions de parquer (383 en 2021) ont été posées sur l'ensemble de la ville. Plus de 100 demandes de réservations de places de stationnement (130) ont été traitées pour des privés, des entreprises et nos communes partenaires. 80 heures (75) ont été consacrées au contrôle des fouilles ouvertes par les services communaux de Pully et 78 heures (70) pour les creuses privées et pose de la fibre optique, en forte augmentation.

COMMISSION DE POLICE

Elle a prononcé 2'486 ordonnances pénales (2'444), dont 1'708 pour des infractions sur la commune de Pully (1'666). Le back office, qui gère le suivi des procédures, a envoyé 1'050 sommations de payer (973), dont certaines sont restées sans effet. Dès lors, la procédure suit son cours.

Amendes encaissées	Total en CHF
Procédure d'amendes d'ordre	
Règles de circulation	441'861.00
Radar mobile	1'648'840.00
Radar fixe / Surveillance automatique des feux	340'000.00
Procédure en Commission de police	
Règles de circulation – Radar mobile – Radar fixe et surveillance automatique des feux – Règlements communaux	266'934.51
Infractions sur fonds privés	64'741.67
Revenu brut des amendes encaissées y.c. frais de procédure	2'762'377.18
Taxes CPP	12'417.26
Commissions cartes	3132.62
Frais d'affranchissement	59'159.70
Frais de poursuites et de faillites	67'739.29
Horodateurs - macarons	Total en CHF
Horodateur centre-ville et parking des Alpes	172'802.49*
Abonnements parking des Alpes	9'790.00*
Autorisations de stationnement (macarons) y c. personnel communal et enseignants	270'532.50*
Autorisations pour utilisation du domaine public (marché, kiosques situés sur le Quai Amédée Milliquet, musiciens des rues, pantomimes, stands divers, réservations de places de parc, fermetures de rues, autorisations de parquer pour les entreprises)	94'737.00*
Taxes et émoluments divers	Total en CHF
Taxes de séjour	41630.20*
Permissions (établissements publics)	240.00
Permis de pêche	10.00**
* montants rétrocédés à la Ville de Pully ** montants rétrocédés au Canton	

POLICE DES INHUMATIONS

Durant l'année écoulée et dans le cadre des tâches optionnelles demandées par la Ville de Pully à l'ASEL, cette dernière a consacré 118 heures (128) pour la police des inhumations et la gestion des cimetières.

POLICE DES DÉCHETS

149 heures (190) ont été consacrées à la police des déchets. Ceci comprend les surveillances, les appuis à la voirie ainsi que le suivi administratif, soit 6 avertissements et 2 ordonnances pénales délivrées par la Commission de police (identique à 2021).

La Police agit principalement à la demande de la voirie qui fixe les dates de contrôles spécifiques (binômes police/voirie). Entre-temps, les assistants de sécurité publique contrôlent le littering durant leurs patrouilles et renseignent la voirie sur leurs constats. Les unités Police-secours et les agents de proximité font de même s'ils sont confrontés à ce genre d'infraction.

OBJETS TROUVÉS

456 (475) objets trouvés ont été enregistrés. 218 (234) de ces objets ont pu être restitués à leur propriétaire, 7 (5) ont été transmis à d'autres autorités tels que Bureau des passeports, Service des automobiles, établissements bancaires, etc.

102 (125) récompenses ont été remises aux déposants, totalisant CHF 2'469.50 (CHF 3'127.00).

Toutes les valeurs en espèces enregistrées atteignent la somme de CHF 2'909.36 (CHF 9'696.20).

PROTECTION CIVILE

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Conseil intercommunal comprend deux délégués de chaque commune, un délégué de l'exécutif, désigné par la Municipalité, et un délégué du législatif, désigné par le Conseil communal ou général.

Pour la législature 2021-2026, il est composé de :

- 32 délégués sont élus et 16 suppléants désignés
- Présidence : M. Ch. Rebetez
- Vice-Présidence : M. R. Cordey
- Secrétariat : Mme L. Bard

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction (ci-après CODIR) est constitué de neuf membres élus par le Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026. Le CODIR 2022 se présente comme suit :

Chevallaz Jean-Marc, Président	Municipal	Pully
Chappuis Christophe	Municipal	Rivaz
Dillner-Reichen Céline	Municipale	Paudex
Galley Roland	Municipal	Jorat-Mézières
Greiner-Meylan Nathalie	Syndique	Belmont-sur-Lausanne
Küng Claude	Municipal	Montpreveyres
Métraux Daniel, Vice-Président	Municipal	Savigny
Anne-Cécile Uldry	Municipale	Oron
Sutter Patrick	Municipal	Lutry

Le CODIR a tenu quatre séances en 2022, afin de régler les affaires courantes, ainsi que l'application des décisions du Conseil intercommunal.

Il a également constitué une commission RH permettant le recrutement de personnel devant être remplacé durant l'année 2022.

COMMISSION DE GESTION

La Commission de gestion est composée de trois membres et un suppléant, élus par le Conseil intercommunal pour une année. Les objectifs sont de vérifier budget et comptes, et d'établir un rapport à l'intention du Conseil intercommunal et des Municipalités.

COMMANDEMENT

Sous le commandement du Lt Col P. Favre, les collaborateurs de l'ORPC LAO sont au nombre de sept personnes, représentant un 6.4 temps plein.

MUTATIONS/RESSOURCES HUMAINES

Le 1^{er} janvier 2022, Mme M. Alves a rejoint l'équipe. Elle avait précédemment effectué une reconversion professionnelle au sein de la Ville de Pully, avec un stage d'une année à la Protection Civile. Elle a obtenu son CFC d'employée de commerce en juin 2021 et reprend le poste d'Adjointe à la Cheffe d'Office pour la prise en charge des travaux administratifs.

Le 1^{er} octobre 2022, Le Major O. Pittier a été engagé en qualité de Remplaçant du Commandant et Chef d'État Major. M. Pittier, précédemment Commandant du District d'Aigle, secondera désormais le Commandant dans ses tâches.

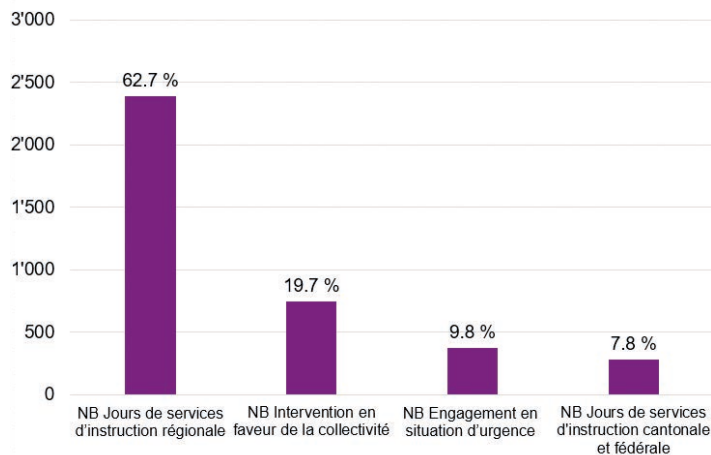
Le 1^{er} octobre 2022, le Lieutenant Ch. Gaudard a été engagé en qualité de Chef Instruction et Chef Opération, précédemment milicien, il reprend la gestion de l'instruction, de l'organisation des situations d'urgence, ainsi que la coordination des manifestations.

Composition 2022



ENGAGEMENT

Répartition des services



3'796 Jours de Services

- 375 Engagement en situation d'urgence
- 2'391 Jours de services d'instruction régionale
- 282 Jours de services d'instruction cantonale et fédérale
- 748 Intervention en faveur de la collectivité

Durant l'année 2022 tous les miliciens ont été convoqués. Celle-ci a débuté par un rapport préparatoire: les objectifs ont été ordonnés, les impératifs d'instruction définis et les processus de fonctionnement ont été coordonnés avec les commandants de compagnies ainsi que leurs chefs de section. S'en est suivie la révision de l'instruction de tous les thèmes, durant le cours de cadre, exercée par les cadres, peaufinée, et préparée pour la milice.

Les rapports initiaux, les rapports de situations et les rapports de décisions se sont enchaînés comme prévu.

L'instruction sur les fondamentaux a été délivrée, avec les massages cardiaques, les instructions concernant les génératrices, l'éclairage, la régulation de la circulation, l'entretien des constructions, les contrôles des abris privés chez les particuliers. L'ensemble du personnel a été formé et exerce leurs tâches.

Instruction: régulation de la circulation. Après une partie théorique, les formateurs exercent sur un carrefour réel le personnel à former.



ENGAGEMENT COVID

La quatrième vague du COVID s'est terminée le 13 février 2022. Les citoyens sont éprouvés des limitations qui leur ont été imposées. Les doutes entre les bénéfices de stopper la propagation du virus et revivre de manière « normale » est un questionnement. Les hôpitaux sont cependant à nouveau engorgés, même saturés. La mission de la Protection civile est d'assurer que le système de santé soit stable. L'engagement est exclusivement dédié aux hôpitaux pour le retournement de patients dans le coma (décubitus ventral), mais également pour de l'appui aux soins intensifs.

AUTRES SITUATIONS D'URGENCES

Délesta

Le dimanche 16 janvier à 11h52, à la suite d'un important accident sur l'autoroute entre Belmont-sur-Lausanne et Vevey, le plan délesta a été engagé par la police cantonale. La Protection civile a été engagée pour dévier les véhicules en direction de Chardonne jusqu'à 21h.

Le jeudi 14 avril à 13h34, à la suite d'un important accident sur l'autoroute à l'échangeur de Vevey, le plan délesta a été engagé par la police cantonale. La Protection civile a été engagée pour dévier les véhicules en direction de Vevey jusqu'à 17h50

Le vendredi 12 août à 11h52, à la suite d'un accident mortel sur l'autoroute dans le tunnel de Belmont-sur-Lausanne, le plan délesta a été engagé par la police cantonale. La Protection civile a fermé l'autoroute et dévié depuis Chexbres le trafic en direction de Vevey, jusqu'au samedi 13 août à 2h30.

Canicule

En raison des températures élevées, le plan canicule a été déclenché le 17 juin 2022. Les effectifs ont été mobilisés jusqu'au 22 juin pour des missions d'appels à la population et des visites aux personnes qui en avaient fait la demande.

Pour la première fois, le plan canicule a été activé une deuxième fois en une année. Un nouveau déclenchement a eu lieu du 18 au 26 juillet 2022. Les missions sont identiques au premier plan canicule.

MANIFESTATIONS

Les activités liées à l'événementiel ont repris de manière importante. La Protection civile a été sollicitée pour le redémarrage de ces manifestations.

Xtratrail Lavaux du 24 au 29 juin 2022 - 65 Jours de services

Missions : installation et exploitation de l'infrastructure de conduite, couverture radio Polycom, assurer la sécurité et la surveillance sur le parcours de la course, collaboration à la gestion du trafic et exploitation du service de transport, montage et démontage de infrastructures temporaires avec l'appui des polices municipales.

Tour de France 10 juillet 2022- 526 jours de service

Les troupes ont assuré l'installation et la gestion d'un poste de commandement temporaire en collaboration avec la police. Un important dispositif a été déployé, avec un total de 225 miliciens, afin d'assurer tous les postes des passages et assurer la sécurité du peloton de cyclistes et ce, pour l'ensemble du secteur 13 de la course. Un total de 526 jours de service pour la milice, ainsi que 335 heures de professionnels ont été décomptés. Cet événement a généré un immense déploiement de troupes ainsi qu'un engagement important des professionnels, avant et après l'engagement.

Camp de l'Arfec 5 au 15 août 2022 – 89 jours de service

Le Camp de l'ARFEC s'est déroulé en présence de la milice sur base de volontariat avec des mesures sanitaires strictes, permettant d'accompagner les enfants atteints du cancer ainsi que la fratrie (frère ou sœur). Durant une semaine avec deux week-ends inclus, nous avons pris en charge des enfants malades encadrés par le personnel soignant afin de permettre aux parents un petit moment de repos, et aux enfants un séjour hors de leur encadrement usuel. Ce camp est rempli de moments forts, durs, et enrichissant pour tous. Un total de 89 jours de services a été enregistré.

Lausanne Marathon 23 octobre 2022 – 65 jours de service

Débutant sur la région lausannoise, cette course est passée à travers tout le Lavaux. La mission consistait à la sécurisation des passages des coureurs par la fermeture des routes. Un total de 65 jours de services pour la milice a été enregistré du 21 au 24 octobre.

SERVICES 2022

La planification a été pour la première fois suivie depuis la fusion en 2019. Les services en compagnie ont été maintenus.

Cours de répétition des compagnies 1, 2 et 3

Ce cours, réparti sur trois fois cinq jours, englobe l'anticipation d'une année de préparation. Les missions ont été ordonnées durant un cours de deux jours avec un « rapport préparatoire », suivi du « cours de cadres » de trois jours qui a permis la mise en œuvre de la donnée d'ordres aux chefs de groupes.

Tous les hommes ont été convoqués pour cette première sous la forme d'un cours de répétition de cinq jours. L'engagement des commandants de compagnie, des cadres ainsi que de la milice ont suivi l'instruction de régulation de la circulation, massage cardiaque BLS/AED, recherche de personnes en collaboration avec la gendarmerie, et aussi la formation sur les fondamentaux comme groupes électrogènes, installation d'éclairages, exercices sur le langage radio, gestion d'un groupe de transports, entretien de nos constructions, contrôles d'abris privés (CPA), etc.

Certains sites ont été réorganisés à cette occasion et plus de douze tonnes de matériels échus ont été retirées.

Cours de répétition FIR

Un changement fondamental pour la gestion des forces d'intervention a été réalisé : deux départs en intervention, précédemment Cully et Mézières, ont été regroupés sur un seul site à Forel. Cela simplifie la gestion du départ en un seul et unique site, et permet également d'avoir une caserne adaptée à la réalité des missions.

Don du sang

Deux dates (26 avril et 21 novembre) ont permis de récolter le don de poches de sang à Pully, ceci en collaboration avec les samaritains.

Essai fédéral des alarmes

Contrôle des sirènes avec un accent sur les sirènes mobiles le mercredi 2 février.

Séances et instruction officiers de piquets

Des séances permettant la coordination et l'instruction ont eu lieu, avec comme thème l'hébergement et l'alimentation en énergie.

DOMAINES – LOCAUX – AFFECTATIONS – MATÉRIEL – VÉHICULES

Logistique

L'organisation de la structure d'instruction de la Clergère à Pully a été une priorité cette année. Des salles de cours ont été aménagées et la cuisine de Mallieu a été réorganisée pour accueillir une compagnie complète.

Le contrôle des abris privés a repris après la pandémie avec une priorité sur la commune de Lutry. De nombreux privés ont également sollicité la Protection civile en raison de l'inquiétude liée à la guerre en Ukraine.

L'ensemble des génératrices ont été révisées pour assurer leur déploiement en cas de nécessité.

Du matériel d'éclairage de zone a été acquis et les troupes de la FIR (Formation d'Intervention Régionale) ont été formées à son utilisation.

Et pour finir, aménagement du local d'intervention FIR à Forel.

Instruction - Opérations

Quinze nouveaux astreints ont rejoint l'organisation. Ils ont terminé leur EFB (École de Formation de Base) et sont désormais formés pour servir le district.

Courant décembre, une cellule de crise préfectorale a été constituée. Deux de nos hommes ont rejoint la préfecture. Ils ont coordonné les formations radio et aidé au déploiement des PRU avec les communes du district.

Direction

Permettant de coordonner les missions, un ordre général a été créé. Il structure et détermine les attentes de l'année à venir de manière concrète.

Un partenariat avec Prodega a été conclu, avec un accès 24/24h en cas de nécessité.

Office

Un suivi particulier des fourriers a débuté cette année. Un suivi du budget, une documentation améliorée et une qualité des comptabilités est souhaitée.

Désormais, un QR code complète les convocations qui comporte l'accessibilité du plan de stationnement et l'ajout du service auquel la personne est convoquée dans l'agenda. Ces nouvelles convocations sont un pas en avant pour une vision actuelle de la technologie.

De nombreux appels par des citoyens inquiets ont été réguliers tout au long des premiers mois de la guerre en Ukraine. Le District Lavaux-Oron compte des places protégées pour chaque habitant-e.

Mesures administratives

70 défaillances, 13 avertissements, et 2 mesures disciplinaires.

BATAILLON LAO

Bataillon ORPC Lavaux-Oron

L'organisation est composée de trois compagnies formant un bataillon avec du personnel de milice au nombre d'environ 330 personnes. Le territoire du District Lavaux-Oron est composé de seize communes, sur 134.5 km², avec une population de 64'304 habitants.

Six officiers ont été nommés Commandants ou Remplaçants de Commandants de Compagnie. Ils sont amenés à conduire les opérations de l'instruction de compagnie constituée de 110 miliciens environ :

Compagnie ORPC LAO	Commandant de Compagnie	Commandant rempl. de Cp
Compagnie I	Cap Damien Cuche	Cap Raffael Favaretto
Compagnie II	Cap Yves Lopes	Plt Jonathan Ochs
Compagnie III	Cap Jérémie Rapin	Plt Alexandre Ravey

CONCLUSIONS

La Protection civile du District Lavaux-Oron a rempli toutes ses missions et repris l'instruction des fondamentaux grâce à une équipe participative et engagée. C'est avec beaucoup de fierté que nous pouvons compter sur le dévouement autant des professionnels que des miliciens.

L'année 2022 a été complexe à gérer en raison du manque de personnel, mais l'arrivée de nouveaux collaborateurs a permis d'avoir un effectif au complet.

Les risques de pénurie en énergie sont devenus inquiétants et force est de constater que tout est lié à l'électricité, nous sommes désormais dépendants de cette énergie.

Les services ont fait preuve de souplesse et de professionnalisme afin de gérer une crise qui nécessite un niveau d'exigence élevé.

L'actualité nous rappelle que des conflits sont possibles, les problèmes climatiques génèrent des conséquences et les risques technologiques (hacking) sont présents. Le risque systémique devient un thème que nous devons absolument sécuriser. Il n'y a pas de confort sans sécurité.

Les prestations de Protection Civile touchent des domaines très différents et le personnel professionnel est heureux de pouvoir compter sur les compétences de ses officiers et miliciens.

SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

L'année 2022 a vu le relèvement des mesures anti-COVID, ce qui a permis de revenir à une organisation plus stable, surtout en matière de formation.

Cette année a été marquée par une activité soutenue pour le SDIS Ouest-Lavaux, avec 165 interventions.

L'effectif est globalement stable avec des ressources disponibles aussi de jour, permettant d'assurer 100 % des interventions dans les délais prescrits par la Loi.

L'année écoulée a aussi vu les préparatifs du passage en Association de communes avec la création des statuts et leur approbation par les Conseils communaux des quatre communes.

Cette nouvelle forme juridique dotera le SDIS d'un Comité directeur et d'un Conseil intercommunal – organisation qui permettra une meilleure gouvernance et une prise de décision plus efficiente.

Enfin, quelques changements ont été apportés à l'État-major en fonction des évolutions personnelles de ses membres.

ORGANISATION

Le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (ci-après SDIS) est un organisme découlant d'une entente intercommunale et n'a, en conséquence, aucune forme juridique propre. Les organes décisionnels sont les Municipalités des quatre communes de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully.

COMMISSION CONSULTATIVE DU FEU

La Commission consultative du feu (CCF), lien essentiel entre les Municipalités et le SDIS, s'est réunie à trois reprises en 2022. Elle a débattu des sujets suivants: comptes 2021, budget 2023, nominations et promotions ainsi que l'approbation du planning des exercices 2023.

La composition de cette Commission est la suivante:

Pour Belmont-sur-Lausanne:	Mme N.Greiner, Syndic M. Jean-Pierre Bolay, Conseiller communal
Pour Lutry:	M. Patrick Sutter, Conseiller municipal M. Philippe Sandoz, Conseiller communal
Pour Paudex:	Mme Céline Dillner-Reichen, Conseillère municipale M. Gianfranco Farinelli, Conseiller communal
Pour Pully:	M. Jean-Marc Chevallaz, Conseiller municipal M. Gérald Cuche, Conseiller communal
Pour le SDIS:	Maj Sébastien Baehler, Commandant Cap Stéphane Chevalier, Quartier-maître

La présidence de cette commission a été assurée par Mme Nathalie Greiner et le secrétariat par Mme Laure Maillard.

Les Conseillers municipaux en charge du SDIS se sont réunis à de multiples reprises pour préparer les statuts de l'Association de Communes du SDIS Ouest-Lavaux. Cette nouvelle forme juridique assurera une meilleure gouvernance et une optimisation de l'échelon décisionnel. Acceptés par les Conseils communaux des quatre communes lors du dernier trimestre 2022, ces statuts sont en cours d'approbation par le Conseil d'État et rentreront en vigueur le 1^{er} avril 2023

COMMANDEMENT

Depuis janvier 2018, le SDIS est placé sous la conduite de son Commandant, le Major S. Baehler.

ÉTAT-MAJOR

Le Commandant est secondé dans ses tâches par un État-major, tel que décrit dans le Règlement du SDIS. Afin d'assurer la direction du service, il s'est réuni à onze reprises en séance ordinaire.

Composition de l'État-major en 2022

	Commandant Maj Sébastien Baehler	
Responsable formation Cap Yves Schlienger	Responsable technique Cap Eric Bezençon	Responsable matériel Cap Alain Terry
Chef de site Pully Cap Etienne Barmes	Secrétaire Mme Laure Maillard	Chef de site Lutry Cap Philippe Martin
Responsable APR Cap Vincent Lavanchy	Quartier-maître Cap Stéphane Chevalier	Responsable communication Sgt Dan Loup

Le Capitaine Benjamin Schlaefli a fait part de sa volonté de quitter ses fonctions d'État-major et d'officier APR au 1^{er} janvier 2022. Il a été remplacé par le Capitaine Vincent Lavanchy. Son poste de Responsable Communication a été repourvu par le Sgt Chef Dan Loup qui a intégré l'État-major au 1^{er} février 2022.

PERSONNEL

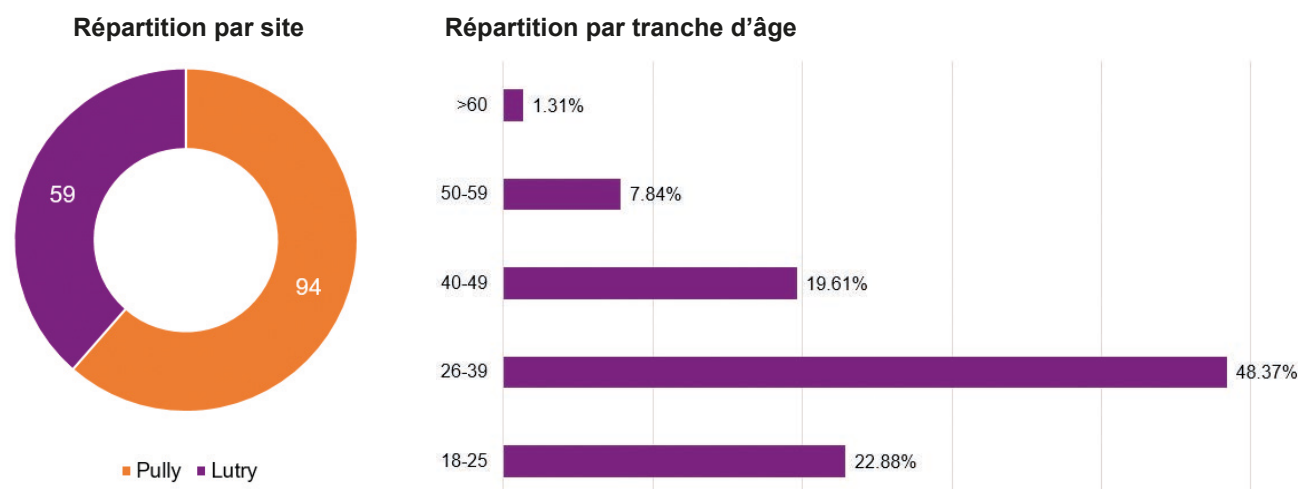
Effectifs

À la suite du recrutement qui a eu lieu en novembre 2022, une légère inflexion en termes de nombre de recrues. Le personnel des autres grades reste sensiblement identique d'année en année.

Évolution des effectifs entre 2018 et 2023

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Officiers	25	23	21	24	22	23
Sous-officiers	37	36	35	34	32	34
Sapeurs	93	74	79	73	85	80
Recrues	23	24	34	32	24	16
Total	178	157	169	162	163	153

La répartition des 163 membres du SDIS par site et par classe d'âge se compose comme suit :



Démissions et cessons d'activités d'officiers :

Le Plt Olivier Janin a cessé ses fonctions en 2022.

Jubilaires

En 2022, les personnes suivantes ont fêté un jubilé :

35 ans de service	30 ans de service	25 ans de service	20 ans de service
Cap Yves Schlienger	Plt Frédéric Bovey Plt Yvan Delessert	Lt Michaël Dumas	App Nicolas Brunner
15 ans de service	10 ans de service	5 ans de service	
Adj sof Adrien Georges Sgtm Olivier Comte App Tulio Pereira Eustaqio	Lt Anthony Mottaz Cpl Cyril Stuber Cpl Valérian Morais	App Aurélien Tisserand App Stéphane Laloy Sap Michel Croibier	

Nominations et promotions

Ont été promus au 1^{er} janvier 2022 :

À la distinction d'Appointé(e)	Au grade de Caporal	Au grade de Sergent	Au grade de Sergent-Chef
Sap Michel Croibier Sap Marc Gabriel	App Stéphane Laloy App Aurélien Tisserand	Cpl Etienne Desaules Cpl Cyril Stuber	Sgt Dan Loup Sgt Julien Ochsner
Au grade de Sergent-major	Au grade de Sergent-major Chef	Au grade de Lieutenant	Au grade de Premier-lieutenant
Sgt Chef Pierre Esteve	Sgt Chef Guillaume Mateos	Adj sof Adrien Georges	Lt Guillaume de Benoît

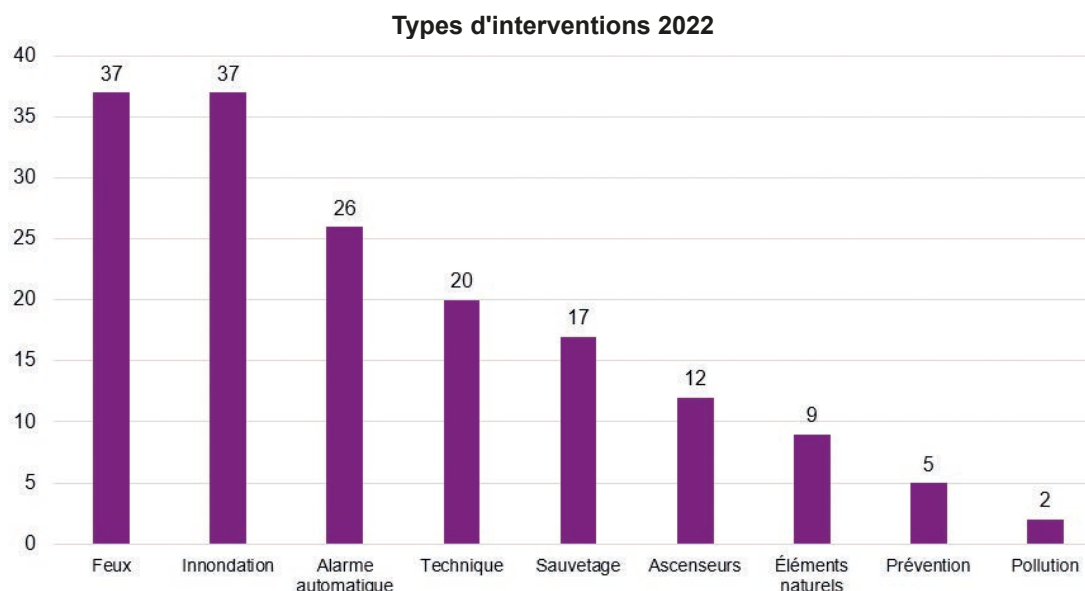
ACTIVITÉS

Interventions

Le SDIS Ouest Lavaux est intervenu à 165 reprises en 2022. Les typologies, évolutions et répartitions de ces interventions sont illustrées dans les graphiques ci-dessous.

Le peu d'orages et d'éléments météorologiques extrêmes a fait baisser sensiblement le nombre d'interventions en 2022 – au contraire de 2021.

En ce qui concerne la répartition géographique, il est à remarquer qu'une intervention s'est déroulée aux Diablerets. En effet un détachement de quatre Sapeurs est parti en renfort lors du feu de restaurant d'altitude le 19 septembre 2022.



Gardes et représentations

Comme dans beaucoup d'autres domaines d'activité, de nombreuses manifestations ont recommencé en 2022. Le SDIS a assuré plusieurs gardes à la demande de prestataires externes :

- 7 soirées lors du festival Pully Lavaux à l'heure du Québec. Mission: assurer une garde feu et permettre une évacuation coordonnée des spectateurs en cas de besoin.
- 10 sapeurs ont assuré la sécurité routière des coureurs pendant la Course à travers Pully.
- Les festivités du 1^{er} août ont eu lieu dans les quatre communes. Avec la sécheresse marquée, plusieurs dispositions ont été prises pour limiter le danger de propagation des feux, lorsque ceux-ci étaient autorisés. Au total, 30 sapeurs ont été mobilisés au plus fort de la soirée, sans compter les effectifs engagés selon le dispositif habituel de permanence, qui permet d'assurer la sécurité de l'ensemble du territoire du SDIS.
- Participation du SDIS au dispositif spécial mis en place à l'occasion de l'arrivée du Tour de France à Lausanne. Le tracé de la course a « coupé » le canton en deux pendant une grande partie de la journée. Il a fallu dès lors délocaliser des moyens d'intervention au sud et au nord pour maintenir les standards de sécurité. La caserne de Pully a accueilli un détachement de moyens et de sapeurs-pompiers du SDIS Lausanne Epalinges. Une garde en caserne pendant la durée de la manifestation était assurée.

*Dispositif spécial pour le Tour de France
avec deux véhicules du SPSL*



FORMATION

Formation interne – exercices

La planification des exercices se fait en tenant compte de plusieurs contraintes qui sont imposées par des lois ou règlements. Ainsi, chaque pompier doit faire un minimum d'heures d'exercice en fonction de ses spécialisations, son grade ou sa fonction.

La planification initiale des exercices 2022 a été réalisée par le Cap Yves Schlienger. Le planning a été conçu en tenant compte de différents critères dont font notamment partie les points suivants :

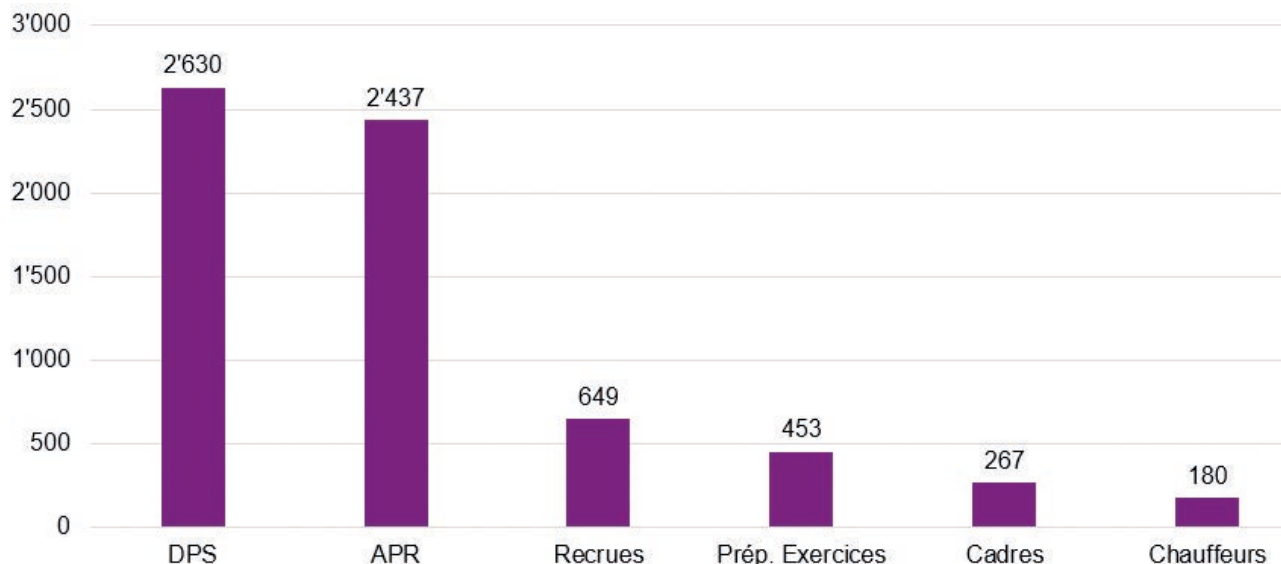
- Prévoir des exercices par section/détachement, afin de renforcer l'esprit d'équipe.
- Prévoir des exercices inter-sites, soit des exercices avec des participants des casernes de Lutry et de Pully, afin d'apprendre à travailler ensemble.
- Garantir un nombre d'heures minimum d'instruction selon les normes en vigueur, afin de respecter le standard de sécurité.
- Répartir les exercices sur l'ensemble de l'année, afin de garantir un entraînement régulier.
- Tenir compte des vacances scolaires.
- Eviter dans la mesure du possible plusieurs exercices en même temps.

Ainsi, le planning 2022 comportait 168 soirées. Le personnel a été réparti dans une trentaine de groupes différents :

- 10 groupes de section afin de répartir chaque section en 2 groupes.
- 12 groupes APR (porteur d'appareil respiratoire) – dont 2 pour la formation.
- 6 groupes de chauffeurs.
- 3 groupes de cadres (cadre sans fonction, cadre chef d'engin TP et cadre chef d'intervention).
- 1 groupe recrue.
- Divers groupes organisationnels (État-Major, Instructeur, Fourrier, Équipe matériel, etc.).

Les membres du SDIS ont participé à 6'616 heures d'exercices internes réparties comme présenté ci-après. À titre de comparaison, ce même chiffre en 2021 se portait à 5'447 heures. Cette augmentation est principalement due à la levée des mesures de lutte contre la propagation du virus COVID-19.

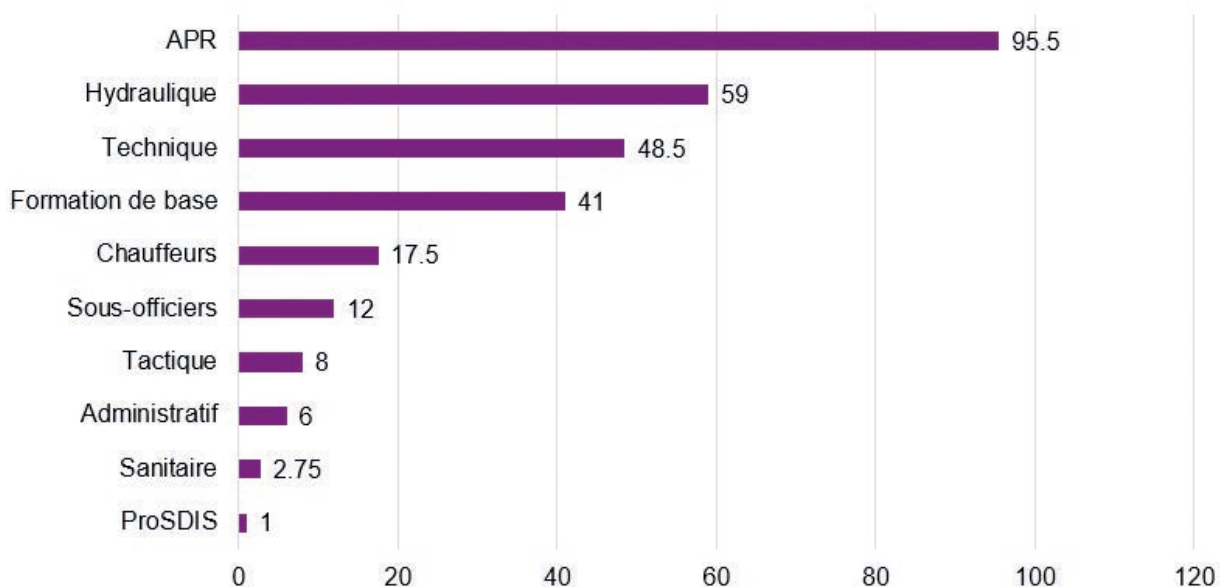
Heures exercices 2022



Formation externe – cours ECAFORM

Les membres du SDIS ont participé en 2022 à 291 journées de cours organisées par l'ECA et réparties dans les différents modules comme illustré dans le graphique ci-dessous.

Nombre de jours - Cours ECAFORM 2022



Formation interne – Fire Dragon

Du 17 au 19 novembre 2022, les Sapeurs porteurs d'appareils de protection respiratoire actifs ou en formation ont pu s'entraîner dans le « Fire Dragon ». Il s'agit d'un camion aménagé par l'entreprise Dräger, capable de simuler différentes situations d'incendies telles qu'un feu de cuisine, un feu de salon ou encore un flashover.



Une équipe prête à pénétrer à l'intérieur du Fire Dragon

Durant ces trois jours, 78 membres du SDIS ont pu bénéficier de cette infrastructure et perfectionner ainsi leurs connaissances sur le travail du porte-lance et de l'aide porte-lance. La montée en puissance des binômes a pu être observée et évaluée au fil des trois scénarios dont la difficulté augmentait de manière progressive.



Photo du salon « froid »



Photo du salon embrasé avec fumée artificielle.

Le faible volume et la bonne isolation du camion ont permis aux Sapeurs d'évoluer dans des conditions thermiques se rapprochant de la réalité (400°C au plafond) et ainsi intégrer les bons réflexes face à la chaleur.



Feu de cuisine avec friteuse

Un tel exercice a nécessité une logistique arrière conséquente, pour mettre à disposition de chaque participant du matériel apte à servir tout en maintenant l'opérationnalité du SDIS. Pour cela, plus de 20 bouteilles ont été regonflées et autant de masques lavés et désinfectés chaque 4 heures.

Formation externe – cours d'instructeur fédéral

Au 31.12.2022, le SDIS Ouest-Lavaux comptait huit instructeurs fédéraux dans ses rangs :

- Maj Sébastien Baehler
- Cap Etienne Barmes
- Cap Eric Bezençon
- Cap Benjamin Schlaefli
- Cap Yves Schlienger
- Plt Christian Borer
- Lt Marc Chauvet
- SgtC Dan Loup

Le Sgt chef Dan Loup a terminé avec succès en juin 2022 sa formation d'instructeur fédéral à Couvet.

Très investis dans la formation propre à notre SDIS, ces instructeurs œuvrent également régulièrement en tant que chef de classe lors des cours cantonaux.

Au surplus, trois candidats instructeurs ont brillamment passé les phases de sélection et participeront en 2023 à l'École Suisse d'Instructeurs Sapeurs-Pompiers.

PROJETS 2022

Technique

Le groupe technique du SDIS a pour objectif de planifier et faciliter les accès aux lieux d'intervention par différents moyens. La création des documents, le contrôle sur le terrain et la mise à jour des données sont un travail occupant les membres de ce groupe tout au long de l'année.

Pour atteindre cet objectif, en 2022 ce sont :

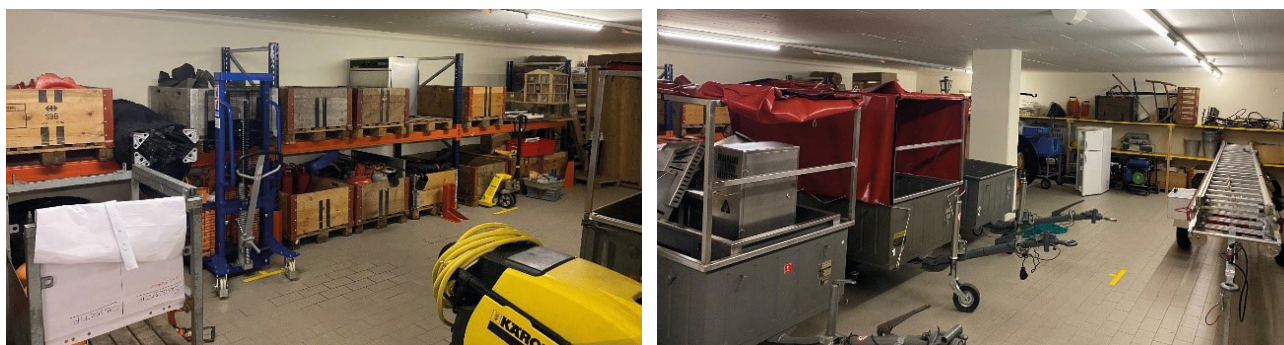
- Une trentaine de nouveaux tubes à clé donnant accès aux immeubles qui ont été documentés.
- 7 dossiers d'intervention pour des objets spéciaux ont été élaborés.
- 42 projets de construction ou rénovation de bâtiments ont été analysés et amendés afin de garantir l'accès lors des interventions (en augmentation de 25%).

En parallèle, le maintien continu de données « pompier » pour les quatre communes du guichet cartographique sigip.ch, tout comme le suivi des indisponibilités de bornes hydrantes et les chantiers routiers, ont fait office d'un important travail permanent.

Matériel, véhicules et locaux

L'équipe matériel œuvre tout au long de l'année sur les deux sites afin de garantir l'entretien des véhicules, du matériel, des équipements et des machines de travail, mais aussi de l'entretien des locaux.

Chaque année, deux matinées sont organisées afin de réaliser les grands nettoyages des locaux et des véhicules. Ces matinées mobilisent 25 sapeurs pour les deux sites et permettent, dans le même temps, d'effectuer l'inventaire.



Nouvelle disposition du local matériel à la caserne de Lutry

SERVICE INTERCOMMUNAL DES TAXIS (SIT)

PRINCIPALES MISSIONS

- Assurer le suivi juridique des divers dossiers en lien avec la thématique ainsi que les révisions réglementaires.
- Organiser les séances du Comité de direction, de la Commission administrative et du Conseil intercommunal.
- Renseigner toute personne intéressée à exercer la profession de chauffeur et/ou d'exploitant·e de taxis.
- Délivrer les concessions pour l'exploitation d'un service de taxis.
- Gérer et tenir à jour les dossiers des exploitant·e-s de taxis.
- Veiller au respect des règlements régissant le service des taxis.
- Enquêter sur les réclamations.
- Rédiger les rapports de dénonciation ou de renseignements, les circulaires, les décisions en matière de mesures administratives, etc.

Six collaborateurs et collaboratrices, représentant 3.8 ETP, participent à l'exécution de ces tâches pour le compte et aux frais de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (ci-après : l'Association), composée d'Epalinges, Lausanne, Prilly, Pully, Renens, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Belmont-sur-Lausanne, Paudex, le Mont-sur-Lausanne et Bussigny.

Les organes intercommunaux de l'Association sont le Conseil intercommunal et le Comité de direction, ainsi que la Commission administrative. L'administration de l'Association est assurée par le SIT.

Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal des taxis a siégé à deux reprises en 2022.

Lors de sa séance du 5 octobre, il a adopté une révision partielle et formelle du règlement intercommunal sur le service des taxis (ci-après : RIT). Il s'ensuit notamment que l'obligation d'être propriétaire du véhicule affecté à un service de taxis a été abrogée. Cette modification permet, d'une part, d'assurer la transition du changement des véhicules thermiques d'ici au 1^{er} juillet 2025 et, d'autre part, un renouvellement de la flotte plus régulier offrant ainsi un service de meilleure qualité.

Comité de direction

Le Comité de direction a tenu trois séances en présentiel et a pris plusieurs décisions par voie de circulation.

Il a ainsi décidé d'ouvrir une procédure d'appel d'offres afin de délivrer 15 concessions individuelles et 10 concessions pour les compagnies, suite à la faillite d'une compagnie de taxis prononcée au mois de novembre.

Le parc automobile affecté à l'activité des taxis est composé de 177 véhicules hybrides (128 en 2021) et de 7 véhicules électriques (4 en 2021).

Commission administrative

La Commission administrative, organe chargé notamment d'accepter l'octroi d'une concession et de réprimer les infractions au RIT, a tenu trois séances en présentiel et a rendu cinq décisions allant de la mise en garde au retrait de concession.

Contrôles de police

Le nombre de contrôles de police est de 40 diurnes et de 13 nocturnes (4 en 2021). Le nombre de rapports de dénonciation établis par la Brigade des taxis s'élève à 83 (45 en 2021). Au total, 115 dénonciations ont été dressées (61 en 2021), tout corps de police confondu. 37 véhicules ont été contrôlés et 18 réclamations ont été traitées.

Concessions / Autorisations

Concessions – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl)

	Nombre de concessions		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2021	2022	2021	2022
Compagnies	4	3	82	60
Exploitants indépendants	121	118	121	121
Total	125	121	203	181

Autorisations – Type B – Taxis sans permis de stationnement

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2021	2022	2021	2022
Exploitants regroupés au sein de Taxiphone	37	36	38	36
Allô Taxis !	1	1	2	2
Autres	48	47	50	48
Total	86	84	90	86

Centraux d'appels et stations

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 782'132 courses, soit 510'996 distribuées, dont 14'937 par l'application, et 271'136 au vol, contre 726'143 en 2021 (+7.7%).

Les stations sont au nombre de 46 et offrent un total de 173 places (statu quo).

CONCLUSION

En application de l'article 110 du Règlement communal et fondées sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully

- vu le rapport de gestion 2022,
- oui le rapport de la Commission de gestion,

décide


- d'approuver la gestion de l'exercice 2022,
- de donner décharge aux organes responsables.

Approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 5 avril 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Le secrétaire



G. Reichen

Ph. Steiner

GLOSSAIRE

Abréviations	Explications
ACC	Aide complémentaire communale
AdCV	Association des communes vaudoises
AFJ	Accueil familial de jour
AI	Assurance invalidité
AIEJ	Association Intercommunale des eaux du Jorat
AIL	Aide individuelle au logement
AMF	Accueillantes en milieu familial
ANF	Affichage numérique frontal
APEMS	Accueil pour enfant en milieu scolaire
ASEL	Association de communes de Sécurité Est Lausannois (Police intercommunale)
APVRL	Association du Passeport Vacances de la Région Lausannoise
art.	article
Av.	Avenue
AVS	Assurance vieillesse et survivants
AVSM	Association vaudoise des Secrétaires Municipaux
Bd	Boulevard
BHNS	Bus à haut niveau de service
CBRE	Bureau CBRE, Research & Consulting Suisse
CDAP	Cour de droit administratif et public cantonale
CEPV	Centre d'enseignement professionnel de Vevey
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFF	Chemins de fer fédéraux
CGN	Compagnie générale de navigation
Ch.	Chemin
CHF	Franc suisse
CISM	Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux
CODIR	Comité de direction
COFIL	Comité de pilotage
DAGF	Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
DDGS	Direction des domaines, gérances, sports et sécurité publique
DGMR	Direction cantonale de la mobilité et des routes
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
DJAS	Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique
DTSI	Direction des travaux et des services industriels
DUE	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
ECA	Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
EH	Équivalents-habitants
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
ETP	Équivalent temps plein

Abréviations	Explications
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FEJ	Fondation de l'enfance et de la jeunesse
GED	Gestion électronique des documents
GT	Groupe technique
HEIG-VD	Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud
HES	Haute école spécialisée
IPT	Intégration pour Tous
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LPPPL	Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif
LUP	Logements d'utilité publique
MPC	Maturité professionnelle commerciale
OPO	Office de la population
ORPC	Organisation Régionale de Protection Civile Lausanne-est
PA	Plan d'affectation
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PDDE	Plan directeur de la distribution de l'eau
PI	Plan des investissements
PET	Planification énergétique territoriale
PGEE	Plan général d'évacuation des Eaux
PI.	Place
PP8	Projet partiel 8
PPB	Association « Promotion Pully Paudex Belmont »
PPBL	Réseau d'accueil de jour des communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry
PQ	Plan de quartier
PRU	Point de rencontre d'urgence
QGIS	Système d'Information Géographique Libre et Open Source
RAC	Classes de raccordement
RCSPS	Règlement cantonal sur les constructions scolaires primaires et secondaires
RE	Romande Energie
REC	Romande Energie Commerce
RES	Classe ressources
Rte	Route
SAE	Sports-Arts-Études
SAS	Secteur Affaires Sociales
SDEL	Schéma directeur de l'Est lausannois
SDIS Ouest-Lavaux	Service de Défense contre l'Incendie et de Secours Ouest-Lavaux
SDT	Service du développement territorial
SESAF	Service cantonal de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation

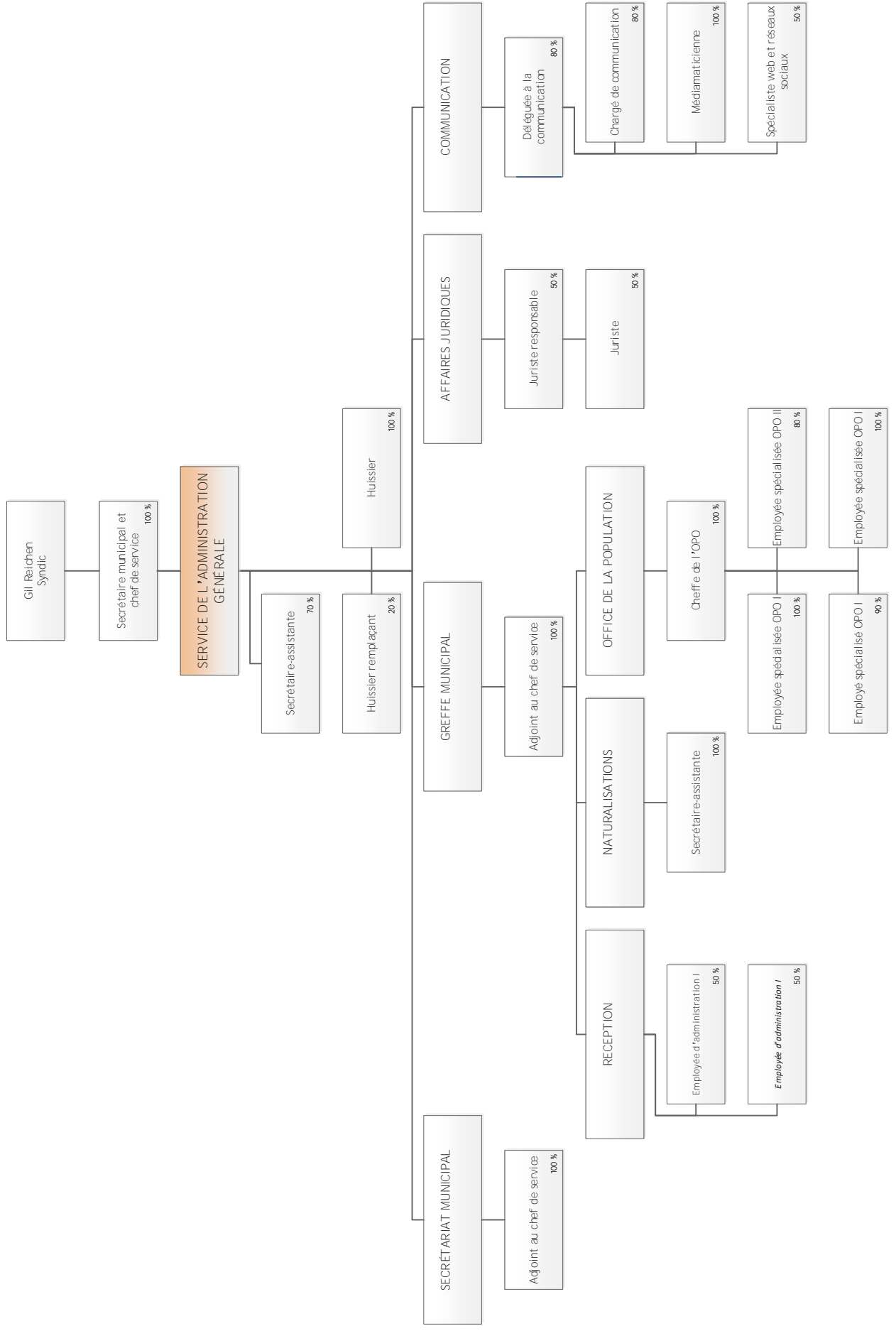
Abréviations	Explications
SIGIP	Système d'information géographique intercommunal de Pully et Belmont-sur-Lausanne
SR	Signalisation routière
SSI	Service des systèmes d'information
STEP	Station d'épuration de Pully
TF	Tribunal fédéral
THV	Transport Handicap Vaud
TJP	Théâtre des Jeunes de Pully
tl	Transports publics lausannois
TMRL	Transport à mobilité réduite Lausanne
TTC	Toutes taxes comprises
UAPE	Unité d'accueil de la petite enfance
UCV	Union des communes vaudoises
Unité PSPS	Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire
VG	Voie générale
VP	Voie pré-gymnasiale

ANNEXES

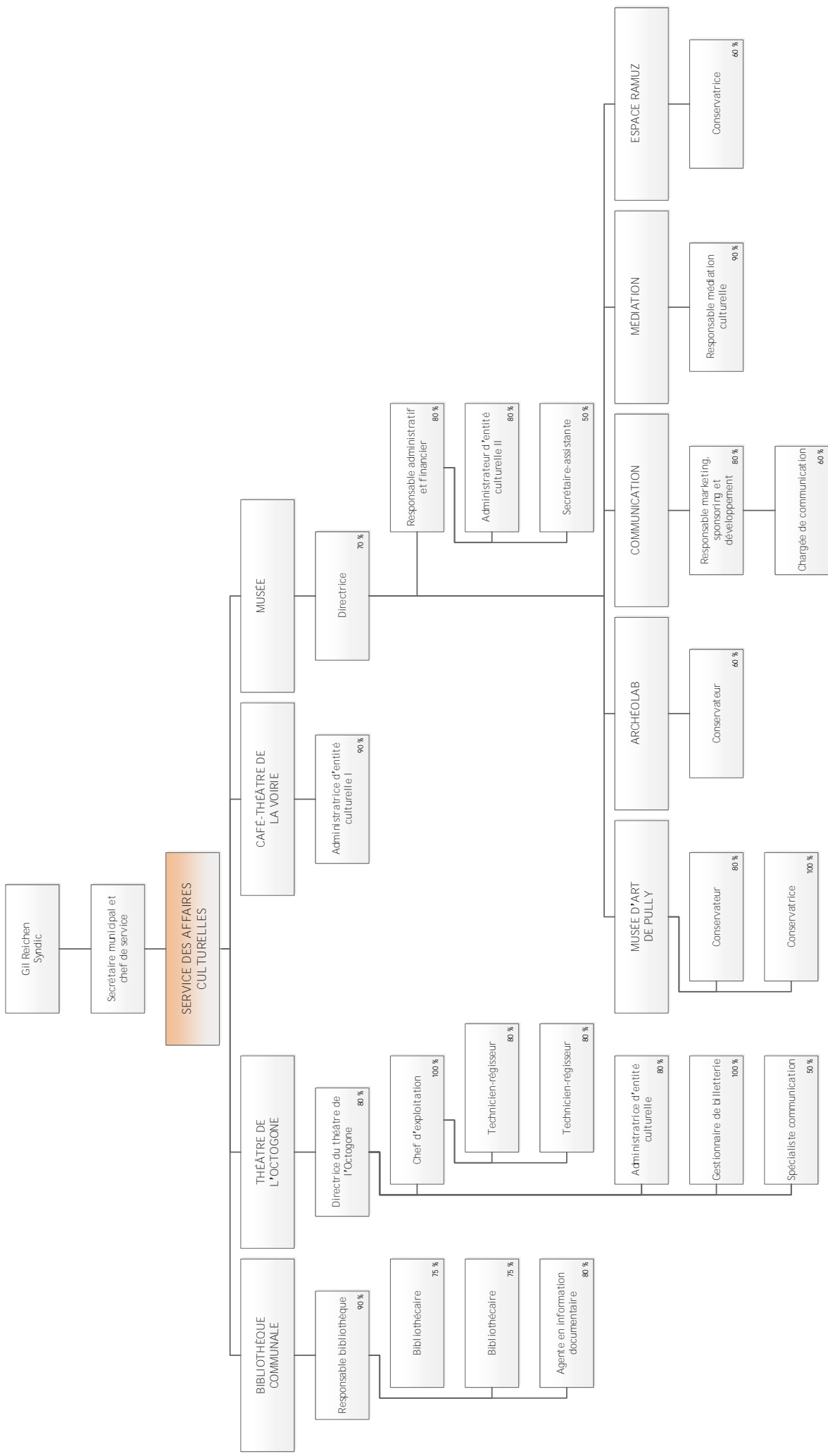
ORGANIGRAMMES

Les organigrammes font état de la situation à la date de la publication du rapport de gestion. Ils contiennent uniquement le personnel bénéficiant d'un contrat de droit public, selon les chiffres du budget 2023. Le personnel régional, qui n'est pas compris dans le budget de la Ville de Pully, est représenté en couleur verte.

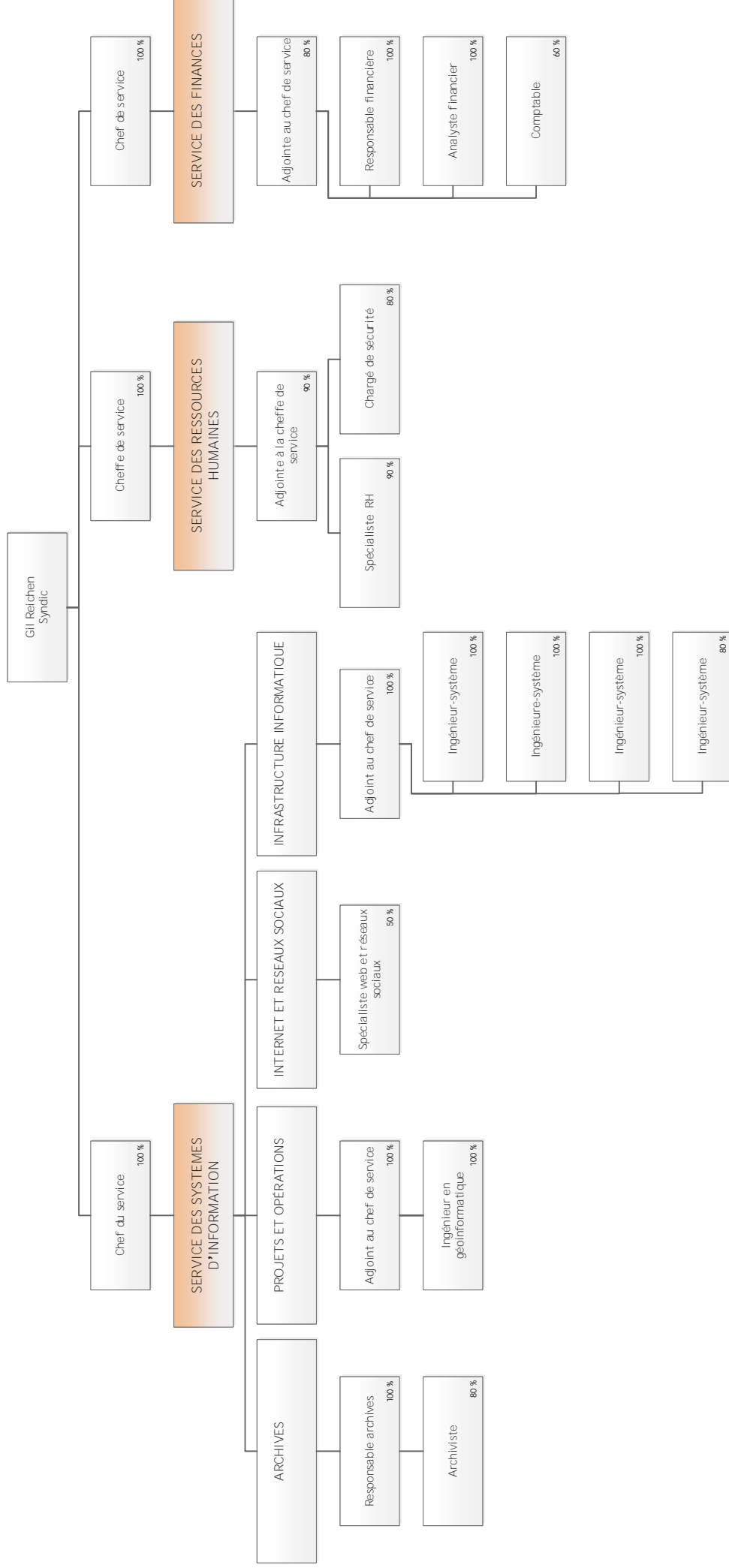
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES



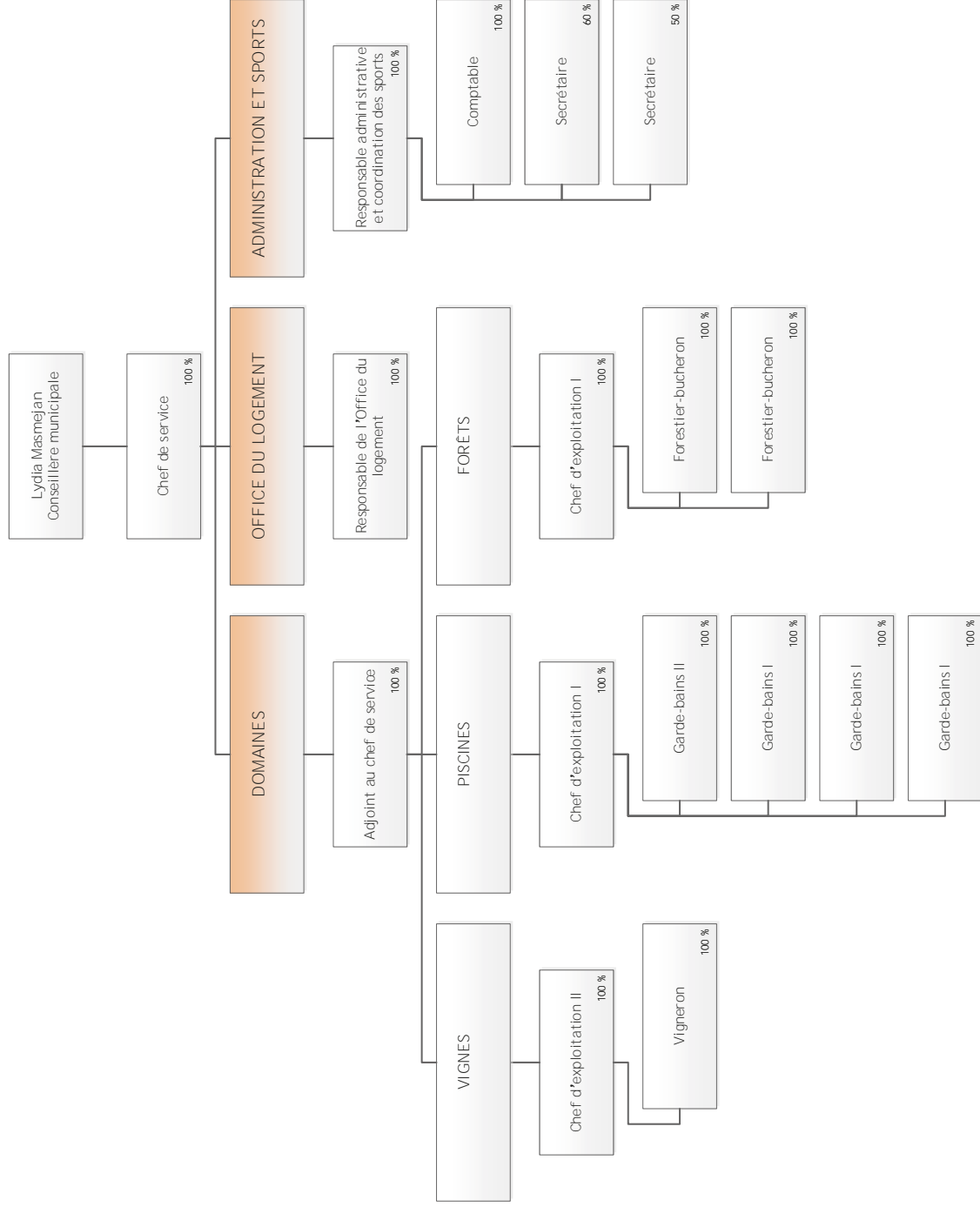
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES



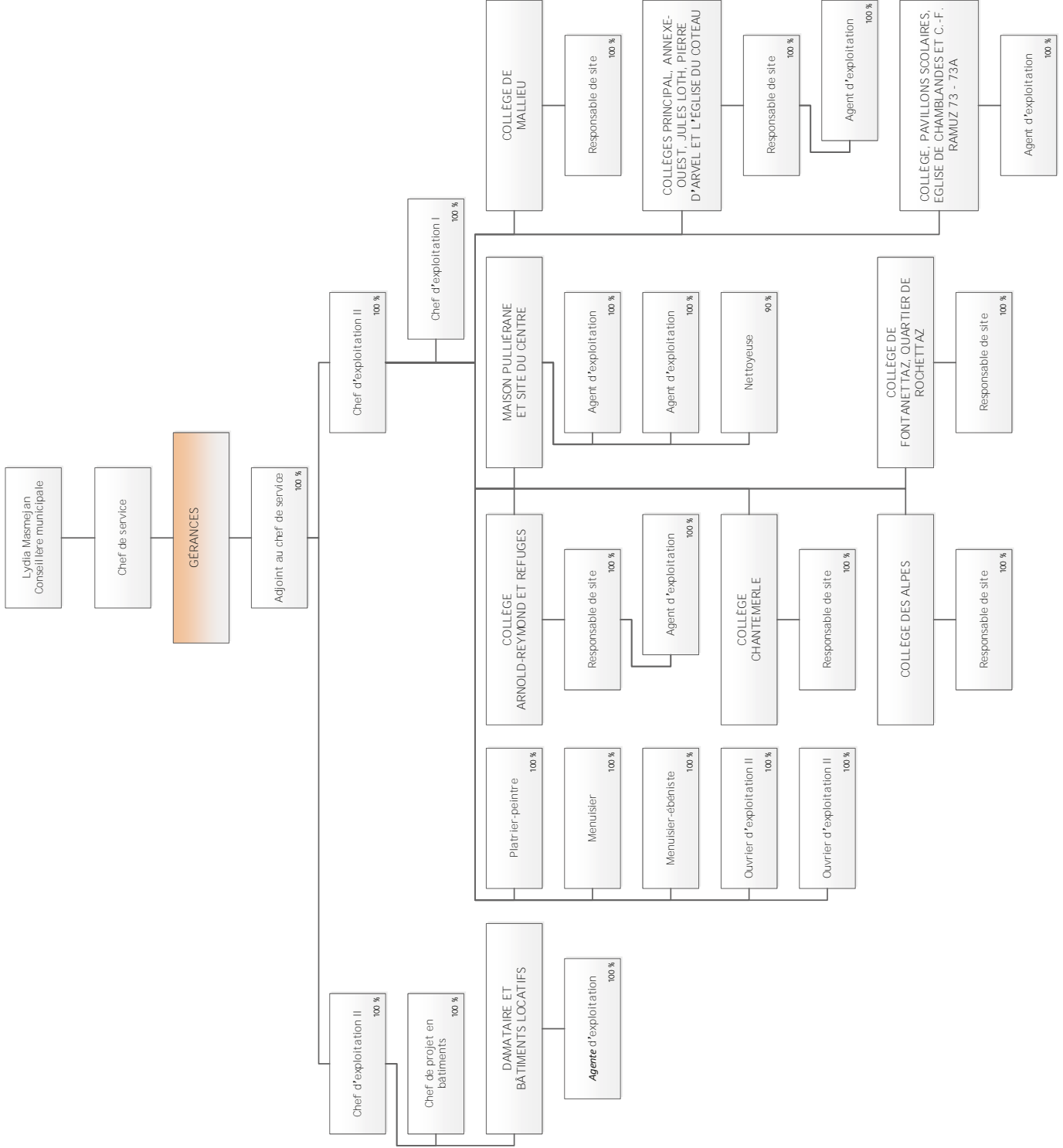
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES



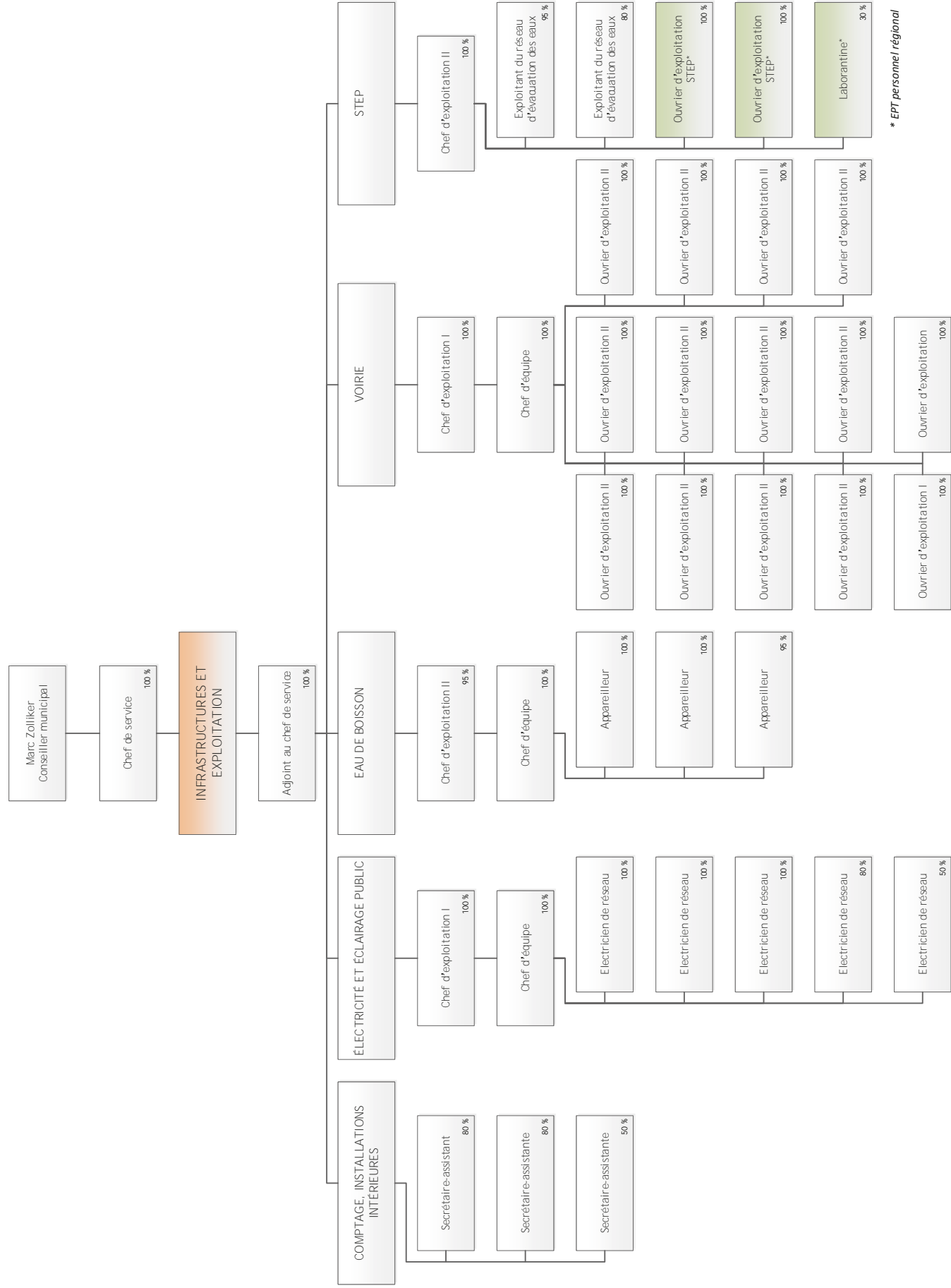
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS



DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

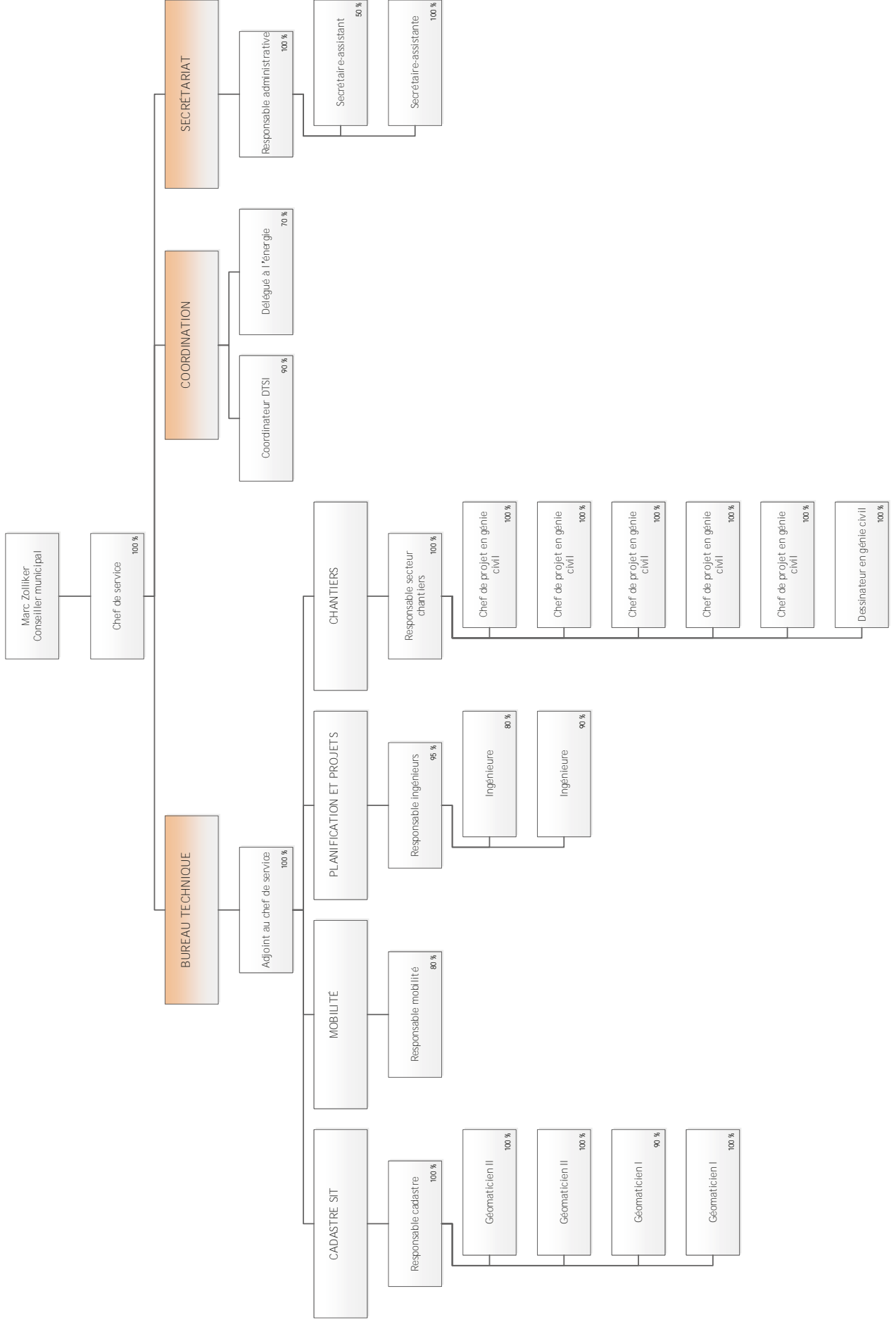


DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS

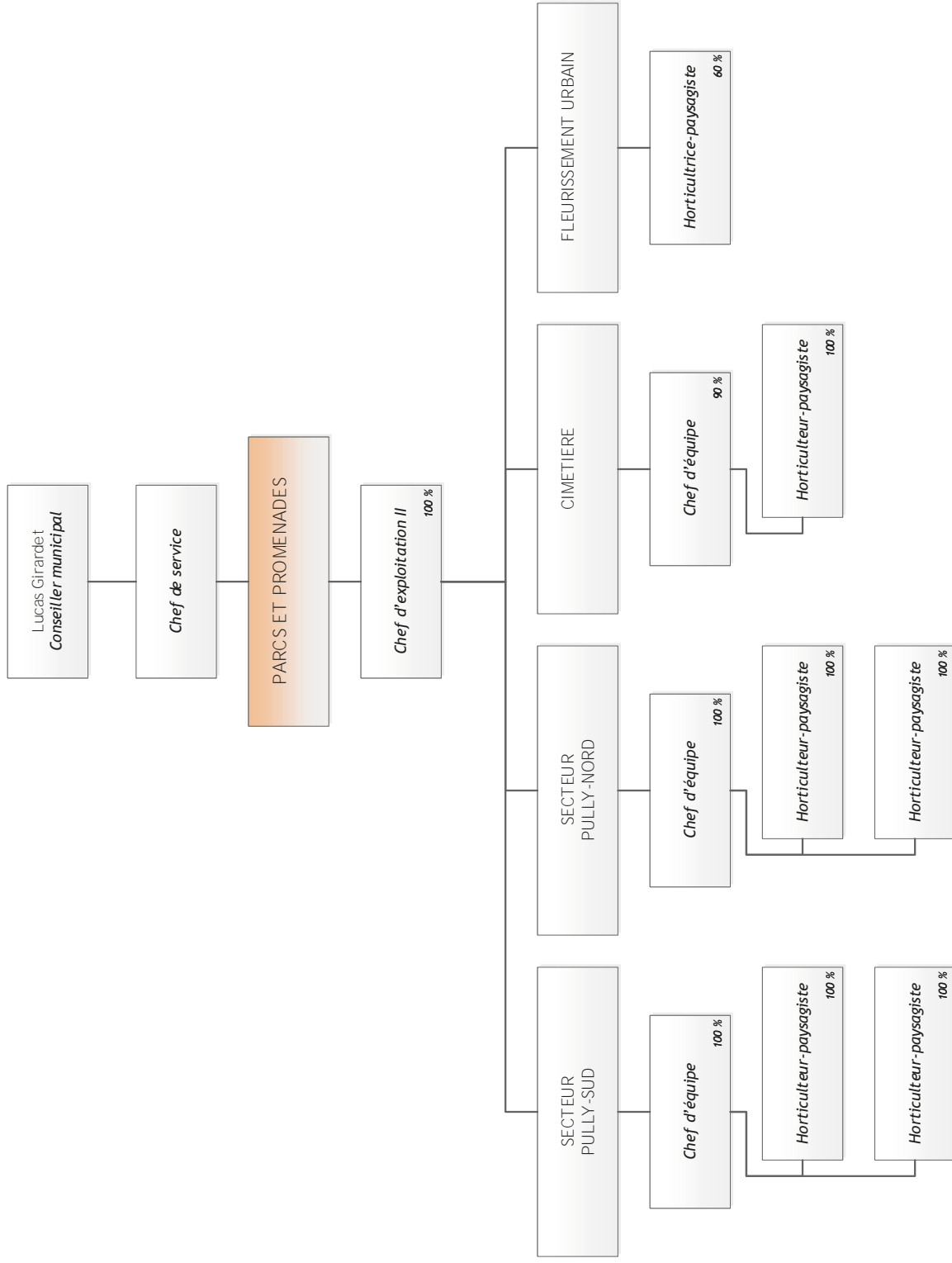


* EPT personnel régional

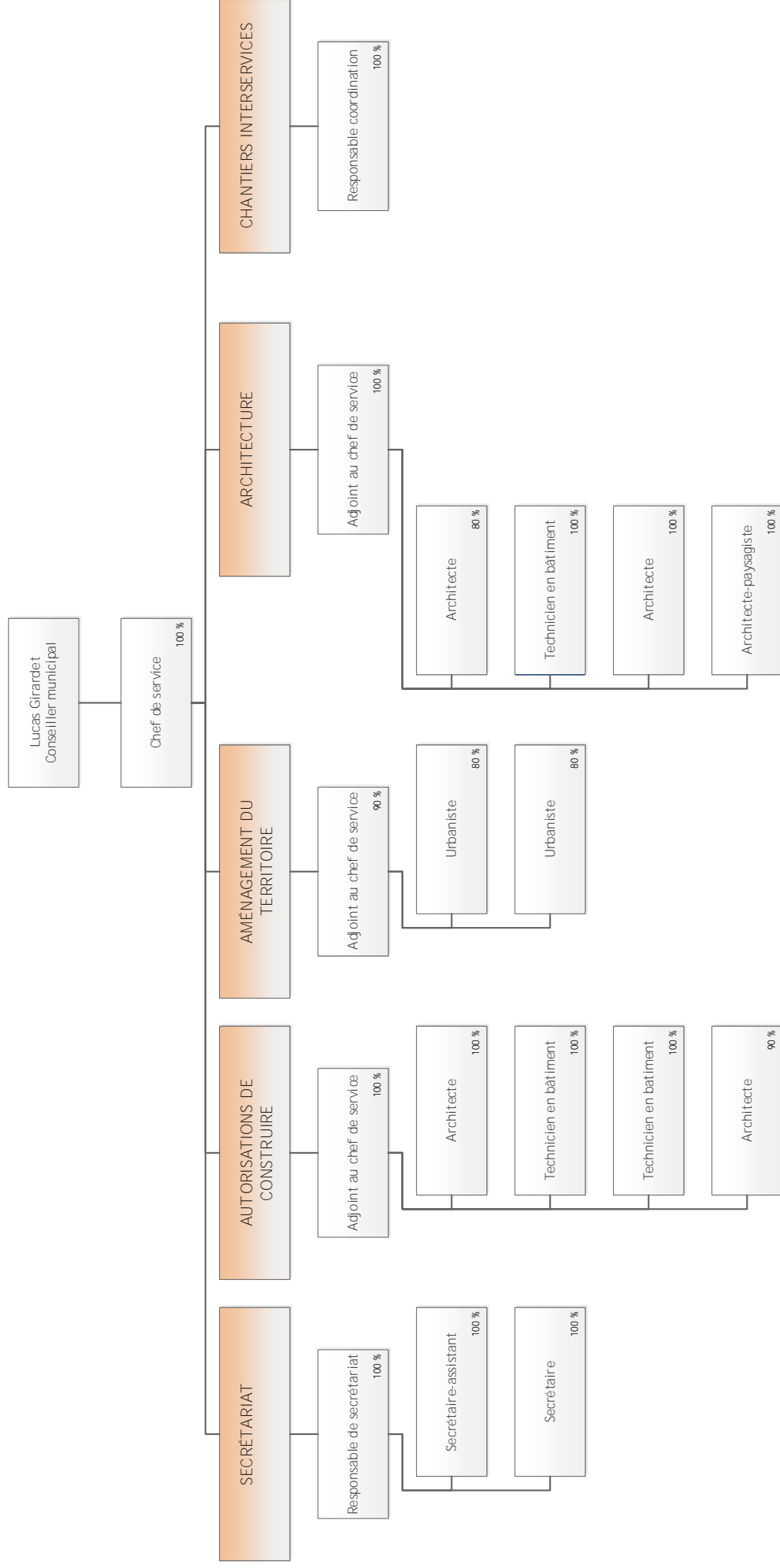
DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS



DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT



DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT



DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

